

Florilegium marianum
VII

LE CULTE D'ADDU D'ALEP
ET L'AFFAIRE D'ALAHUM



Florilegium marianum VII

**LE CULTE D'ADDU D'ALEP
ET L'AFFAIRE D'ALAHTUM**

Jean-Marie DURAND

Mémoires de N.A.B.U. 8

À JACK, *tupšarrum halbâyum*
qui était déjà une autorité sur Mari
quand je n'étais qu'un débutant
et qui est aujourd'hui un excellent ami

J.-M.

AVANT-PROPOS

Lorsqu'en 1988, nous avons donné à l'impression les deux premiers volumes de *ARMT XXVI*, *XXVI/1* et *XXVI/2*, un troisième devait, dans mon esprit, suivre au plus tard l'an d'après, sous l'appellation de *ARMT XXVI/3*. J'avais réservé pour cet ouvrage une série de chapitres concernant des affaires religieuses, car avec 283 textes et, surtout, 639 pages, *ARMT XXVI/1* me paraissait avoir un embonpoint raisonnable. *ARMT XXVI/3* devait donc comporter divers dossiers qui concernaient le culte, ainsi que des sujets apparentés comme la musique ou divers textes juridiques qui recouraient aux serments.

Je dirais, pour simplifier, que les tâches s'ajoutant aux occupations, la finition de *ARMT XXVI/3* a été indéfiniment repoussée. Entre temps, cependant, une partie de ses informations passait dans des travaux de commande, tandis que la poursuite de la lecture des inédits faisait se gonfler des parties déjà finies. Aujourd'hui, je me trouve devant une situation nouvelle qui incite à repenser l'organisation d'un éventuel *ARMT XXVI/3*. La publication talentueuse par Nele ZIEGLER du Harem de Mari (*FM IV*) m'incite à lui céder mon manuscrit sur la musique à Mari et à lui en confier la finition. De la même façon, Michaël GUICHARD qui vient de terminer une contribution majeure sur la culture matérielle mariote (*MDBP II*) sera le plus à même d'achever ce que j'avais entrepris concernant les « travaux pour les dieux ». L'accroissement considérable de la collection des textes juridiques, enfin, entraîne *ipso facto* le dessein d'en faire une œuvre séparée et fait envisager que s'y ajoutent les actes juridiques, y compris la refonte de *ARM VIII*, dont s'est chargé Dominique CHARPIN.

Ce qui reste ne ferait, de toute façon, pas un petit livre.

Nul n'ignore, cependant, les aléas de l'édition scientifique. Je dirais, là encore pour simplifier, que, pour ne pas m'exposer à de nouveaux délais, indépendants cette fois de ma volonté, je me suis résigné à tronçonner l'ensemble en une série de dossiers, pour publier *ARMT XXVI/3* sous forme de fascicules de la SEPOA. Je sais bien que, par là, les *Florilegium marianum* risquent définitivement de remplacer la glorieuse série des *Archives Royales de Mari* mais, je m'en console à l'idée que des réalités humaines plus conséquentes ont elles aussi connu leur apogée, puis leur déclin et que le plus important est bien que la publication des archives de Mari se poursuive, quelle qu'en soit l'étiquette.

Le premier dossier à être publié se trouve donc être « l'Affaire d'Alahtum » qui a déjà fait l'objet de plusieurs allusions dans diverses publications, depuis Georges DOSSIN lui-même, et dont l'intérêt est multiple pour ceux qu'intéresse l'histoire ancienne de la Syrie. J'y ai joint les textes qui concernent le culte d'Addu d'Alep pour compléter cet important dossier religieux sur l'Occident du Proche-Orient, à l'époque de Mari et le mettre à la disposition des chercheurs.

Jean-Marie DURAND
Paris, juin 2002



PREMIÈRE PARTIE

LE CULTE D'ADDU D'ALEP*

LA FIGURE D'ADDU D'ALEP

La figure d'Addu d'Alep réapparaît petit à petit d'une façon que l'on n'aurait pas prévue, il y a peu de temps encore. Si Alep ne nous la documente toujours pas¹, les diverses attestations qui en sont faites par le biais des textes retrouvés à Mari suffisent à en montrer l'extrême importance, dans toute sa complexité. Il est un fait sur lequel les mariologues ont souvent attiré l'attention, que nous jugeons avant tout de la documentation cunéiforme par les régions irakiennes où elle a été redécouverte². Cela a entraîné la détermination hâtive d'une « zone périphérique » créditée de moins d'originalité ou de créativité que le « centre » supposé, alors que ces « marches de la Mésopotamie » se révèlent aujourd'hui à nous comme des lieux d'innovations.

Addu d'Alep est justement une de ces réalités extra-mésopotamiennes dont l'importance a rayonné jusque dans la Mésopotamie, alors que l'on aurait plutôt cru à la diffusion d'un schéma politico-religieux depuis Babylone par tout le monde proche-oriental. Mari en documentant au XVIII^e siècle cette figure divine, et surtout en en précisant la théologie, montre qu'il est pour une bonne part le prototype d'un Marduk babylonien que nous connaissons surtout pour la seconde partie du premier millénaire, alors que le dieu de la Babylone hammurabienne ne semble pas avoir encore des prétentions supérieures à celles d'un dieu poliade normal. Si le répondant de Marduk de Babylone a déjà des accents très autori-

* Parmi les abréviations utilisées, on notera le renvoi anticipé à des travaux de Mari en cours de publication imminente, pour le courant de 2002, ou le début de 2003 : *Amurru* 2 [2002], D. Charpin et J.-M. Durand éd. ; *FM* V, = D. Charpin-N. Ziegler, *Mari et le Proche-Orient à l'époque amorrite, Essai d'histoire politique* ; *FM* VI, = Actes du colloque franco-syrien du Collège de France, juin 2000 ; D. Charpin, *Lire et écrire en Babylonie ancienne, Écriture, acheminement et lecture des lettres d'après les archives royales de Mari*, en préparation ; *MDBP* II, = M. Guichard, *La Vaisselle de luxe des rois de Mari, d'après leurs archives palatiales* ; J.-M. Durand, *Nomades...*, renvoie à la synthèse introductive au regroupement de la correspondance des chefs bédouins bensim'alites et benjaminites et textes apparentés.

Ce m'est un agréable devoir que de reconnaître ici l'aide que m'a apportée l'Équipe de Mari : comme toujours mes remerciements s'adressent d'abord à Dominique Charpin dont la relecture attentive m'a été extrêmement profitable. La dette que je lui dois dépasse de loin les annotations qui parsèment cet ouvrage et montrent ponctuellement les coups de main dont je lui suis redevable. Il m'est agréable aussi de marquer l'intérêt que j'ai trouvé à la relecture de ce manuscrit par Hervé Reculeau et le profit que j'ai fait de ses annotations. Je tiens enfin tout particulièrement à remercier Lionel Marti pour l'aide efficace apportée dans la réalisation matérielle de l'ouvrage et toute la part qu'il a assumée lors de la préparation finale de l'illustration du livre, traitement informatique des photos et montage des planches. Que cet ouvrage soit dédié à J. Sasson, enfin, est un autre tribut d'amitié, d'une sorte différente, qui reconnaît, cependant, plus que le simple intérêt que l'Équipe de Mari a trouvé à consulter ses travaux sur les textes que nous avons publiés.

¹ Cf. les fouilles de Kay Kohlmeyer dans la citadelle d'Alep ; le dernier point de ces opérations a été publié comme, « Ḥalab, Neues zu Aleppo im 2. und 1. Jahrtausend vor Christus », dans *Nürnberger Blätter zur Archäologie*, Heft 16, 1999/2000, p. 111-130, et *Der Tempel des Wettergottes von Aleppo*, Gerda Henkel Vorlesung, Münster, 2000.

² Voir dans ce sens, D. Charpin et Jean-Marie Durand, « Aššur avant l'Assyrie », *MARI* 8, p. 367-391, et surtout la préface d'*Amurru* 1 (rédigée par D. Ch.).

taires³, cela n'a peut-être pas plus d'importance que le ton que prend le Dagan de Mari pour juger Tišpak, dieu d'Ešnunna⁴, ou encore les propos de Šamaš d'Andarig pour décider de ce qu'il faut donner et à quel dieu, par tout le Proche-Orient⁵. Le dieu de Kallassu⁶ n'est pas moins tonitruant, alors que sa ville n'avait certainement pas l'importance des grands centres politiques qui viennent d'être énumérés. Nulle part, cependant, on ne voit affirmation à une prétention aussi universelle que celle qui est attribuée au dieu d'Alep, lequel est pourvoyeur de royauté en dehors de son royaume⁷ et, surtout, paraît apte à donner la primauté royale. De la même façon, au premier millénaire, une telle attitude fut spécifique d'un Marduk. Or, dans les deux cas, ce pouvoir est sous-tendu par une même affabulation mythique, celle du combat contre la Mer, *Têmtum*, à l'époque de Mari, *Ti'amat* dans le récit de l'*Enûma elîš*.

Il faut ajouter que le discours théologique à propos du pouvoir royal, qui émane de la figure du dieu d'Alep est beaucoup plus épuré que pour celle du Marduk néobabylonien, et que l'on constate chez cette dernière les signes d'une dégradation certaine, si on la compare à celle du second millénaire : les très hautes exigences morales d'Addu d'Alep prônant la pratique de la justice « pour l'amour du juste » sont tout à fait autres que l'observance ou la non-observance de tabous rituels dans le culte rendu au grand dieu babylonien⁸.

C'est certainement à cette qualité de dieu éminemment protecteur que doit être rattaché le « droit d'asile » que la divinité attribuait à ses suppliants⁹. Il n'est pas encore possible de savoir s'il concernait uniquement le périmètre sacré du temple ou s'étendait à tout le Yamhad. Imâr est dite explicitement faire partie du *Dadmum*, mais on en exigeait l'expulsion des princes benjaminites.

L'existence d'un culte à Addu d'Alep à Ugarit¹⁰ montre que le dieu devait être chez lui par tout le Nord-Ouest. Le fait est singulier. S'il existait bien à l'époque des figures divines définies par leur lieu de résidence et si elles faisaient l'objet d'un culte spécifique, comme Nergal de Hubšalum ou Eštar de Ninê (Ninive), il ne semble pas qu'elles aient pu se voir consacrer des temples ailleurs que dans leur métropole¹¹. En revanche, ce procédé de domicilier chez soi des divinités définies comme allogènes fut courant à une époque ultérieure, comme celle de l'empire hittite, et cela a pu être fait sur le modèle du culte rendu à Addu d'Alep.

1. La suprématie d'Addu d'Alep

Un document remarquable dû à Dâriš-libûr, et certainement une pièce majeure pour comprendre le royaume paléosyrien d'Alep, est représenté par le n°8. Sa motivation profonde a ses obscurités et sa

³Cf. la vigoureuse apostrophe à l'encontre d'un Išme-Dagan dans *ARMT XXVI/2 371* : « Tu as fait sortir pour l'Empereur d'Élam les trésors qui revenaient à Marduk et à la ville de Babylone. »

⁴*ARMT XXVI/1 196*.

⁵Lettre de l'*âpilum* de Šamaš, *ARMT XXVI/1 194* (= *LAPO 18 940*).

⁶Cf. ici-même, le n°39.

⁷On y opposera les propos de Samsî-Addu qui, s'il reconnaît devoir la région de Mari à Itûr-Mêr, n'attribue certes pas à cette figure divine la royauté qu'il peut avoir sur d'autres lieux ; cf. D. Charpin, *MARI 3*, p. 42, n°1, « Offrandes de deux trônes à Itûr-Mêr ».

⁸Cf. pour ces considérations les développements de *MARI 7*, p. 60-61.

⁹Cf., en général, l'article de J. Greenfield, « Asylum at Aleppo : a note on Sfire III, 4-7 », dans *AH, ASSYRIA...*, M. Cogan et Y. Eph'al., éd., p. 272-278.

¹⁰Cf. la note de P. Villard, *NABU 90/32*, et ci-dessous, p. 7-9. La présence du roi d'Alep à Ugarit en l'an ZL 9' montre que, d'une façon ou d'une autre, vassalité acceptée ou conquête, le grand port méditerranéen faisait partie de la zone d'influence du Yamhad. Il serait plus intéressant pour notre propos de savoir si le culte du dieu avait pénétré également le royaume de Qatna, ou si l'opposition très forte entre les deux royaumes s'accompagnait également d'un antagonisme religieux ; si répondait, par exemple, à la figure nordiste, un « Addu de Qatna », quoique l'on ne connaisse pas le dieu principal de Qatna.

¹¹Il ne semble ainsi y avoir eu à Mari qu'un temple à « Dagan de Mari », non à « Dagan de Terqa » et les patrons divins de Tuttul ou de Terqa en ont toujours été bien distingués, sans y être domiciliés.

tonalité est assez différente de ce que l'on s'attend à trouver dans un texte épistolaire. Il récapitule les entretiens que le Mariote a eus avec le souverain du Yamhad au cours de sa mission. Il y en aurait eu trois, le dernier coïncidant avec le septième jour de l'arrivée de l'ambassadeur. Si la pioche du fouilleur ne s'était pas acharnée sur le début de ce remarquable document, il nous aurait permis de mieux apprécier la réalité du pouvoir du grand Samsî-Addu, père de Yasmah-Addu de Mari et d'Îsme-Dagan d'Ekallâtum, au Proche-Orient.

On a la nette impression que Yarîm-Lîm reconnaît une faute majeure de son père Sûmû-êpuh envers Samsî-Addu, faute qu'il a d'ailleurs payée de sa vie. Le seul autre document parmi les textes de Mari qui aurait pu compléter cette « vision historique » et qui émane lui aussi d'Alep, est le n°38 dû au calame de Nûr-Sîn, malheureusement également cassé au moment crucial¹².

Addu d'Alep lui-même y proclame sa toute-puissance, affirmant choisir ses favoris et leur donner la toute puissance. Parmi ceux qu'il énumère, Yahdun-Lîm arrive en premier. Nous savons effectivement que ce roi de Mari a vaincu le Yamhad allié aux Benjamins, à Imâr, et exercé une sorte d'hégémonie temporaire sur une partie du Proche-Orient. Il a ensuite été vaincu par Samsî-Addu. Le même texte proclame donc ce dernier comme celui à qui fut ensuite dévolue la toute-puissance. Il s'est également affronté au Yamhad. La faveur d'Addu d'Alep était donc allée au vainqueur, non mécaniquement à celui qui était assis sur le trône d'Alep. Toute lutte contre l'élu du Seigneur paraît donc impie et vouée à l'échec, lequel s'accompagne également de la mort du fautif. Il semble que la toute-puissance ait dorénavant été proposée à Zimrî-Lîm. Le moment est celui où le vieux Yarîm-Lîm vient de mourir. Zimrî-Lîm fait figure de triomphateur dans la région occidentale du Proche-Orient : il a justement aidé de façon décisive le Yamhad à mater une importante révolte¹³, ses armées sont présentes partout, jusque sous les murs de Larsa. Ce n'est effectivement pas le jeune Hammu-rabi d'Alep qui peut alors lui servir de *challenger*.

Un aspect complémentaire de cette remarquable figure d'Addu d'Alep, dieu impartial accordant la toute-puissance indépendamment de visées nationalistes, lui qui par ailleurs assurait un droit d'asile infrangible, quelles que soient la puissance de celui qui poursuit le coupable et la réalité de la faute¹⁴, c'est l'affirmation haut et fort proclamée que lui, dieu d'Alep, n'était pas intéressé aux biens temporels mais uniquement à la pratique de la justice. Il serait intéressant de savoir si, grâce à ce grand principe, à l'image du roi humain dont le premier devoir était la justice, le dieu juste ne prétendait pas à la royauté divine¹⁵!

2. Le droit d'asile à Alep

Yarîm-Lîm semble, dans le n°8 évoqué ci-dessus, repousser dans sa première réponse l'idée de venir en aide à Zimrî-Lîm en intervenant dans ses démêlés avec les Benjamins. Cela peut paraître inquiétant de la part de quelqu'un que nous savons avoir, dès ce moment là, contracté une alliance matrimoniale avec Zimrî-Lîm.

La deuxième réponse explicite les hésitations de Yarîm-Lîm : Alep est en fait une terre d'accueil et Addu ne permet point que les suppliants soient livrés à ceux qui les poursuivent¹⁶.

Ce n'est qu'à la troisième fois que le roi du Yamhad obtempère.

Il serait d'une extrême importance que ce « jeu verbal » nous fût plus compréhensible. Rien n'empêche, en effet, de considérer que les trois réponses aient été proférées le même jour, successivement, en présence de Dâriš-lîbûr. Yarîm-Lîm, pour éviter de subir le même sort que son père, obéirait, par deux fois, formellement, à l'éthique propre à Addu d'Alep, puis accèderait aux désirs de son gendre. Seuls des documents originaux d'Alep, qui nous éclaireraient de première main sur la « théologie

¹²Une édition en avait été donnée dans *MARI* 7, p. 43-45, avec commentaire.

¹³Pour les implications militaires du « voyage au Yamhad », la révolte d'Azara et, peut-être, de la côte ouest, cf. article de D. Charpin, à venir.

¹⁴Cf. ci-dessous, le n° 8.

¹⁵Voir *MARI* 7, p. 41-61.

¹⁶On remarque au passage que Zimrî-Lîm, lui-même, avait bénéficié dans le temps de ce droit d'asile ; il est étonnant que le roi d'Alep ne lui en fasse pas souvenir.

d'Addu d'Alep », pourraient nous permettre de répondre à ces questions fondamentales pour la compréhension de la religion de l'époque. Le discours extrêmement solennel et théâtral, en trois reprises graduées, tenu par Yarîm-Lîm dans ce texte, a toutes les apparences d'une façon magique de se dégager d'interdits religieux en faveur de suppliants réfugiés. Là encore, on a l'impression d'accents analogues à ceux des Babyloniens louangeant la *kidinnûtu* accordée à leur ville, laquelle faisait qu'un chien entrant à Babylone était un chien protégé¹⁷.

Le texte n°1, acéphale, fait allusion à une histoire que nous ne pouvons malheureusement plus saisir dans tous ses détails, vu les cassures du texte. Il jette, de façon analogue, un jour saisissant sur le droit d'asile accordé aux coupables dans le royaume du Yamhad.

On se trouve manifestement tout à fait au début du règne de Zimrî-Lîm puisque ce dernier écrit à Yarîm-Lîm, roi d'Alep, en lui donnant encore l'appellation de « père ». Il a à se plaindre d'un de ses vassaux, très vraisemblablement le roi d'Abattum, qui a osé lui écrire en l'appelant « frère ». C'était là se poser en égal et affirmer, en quelque sorte, non pas son autonomie mais bien son indépendance. Ce faisant, dit le roi Zimrî-Lîm, il avait montré de la « bonté » envers son suzerain. Il faut naturellement comprendre l'expression comme antinomique des sentiments normaux que l'on demande à un serviteur et qui sont surtout à base de « peur » : *magârum* se dit du suzerain, *palâhum* du serviteur. Pour mieux rendre le caractère scandaleux de l'attitude, la traduction ci-dessous a recouru à l'expression française « montrer de la condescendance ».

Zimrî-Lîm, outré, réclame qu'on lui livre l'insolent et Yarîm-Lîm refuse en termes énergiques : « Voilà une réclamation à ne pas faire ! » Cela aussi a un ton particulier, car il est de règle de cour à cour d'avoir la courtoisie d'accorder tout « désir » qu'un autre souverain vous exprime. Yarîm-Lîm, là encore, y contrevient, au nom du principe souverain du droit d'asile. Cela ne veut pas dire, en revanche, qu'il donne tort à son gendre. Après avoir sermonné (*sunnuqum*) le coupable, il lui fait prêter, par le même dieu qui le protège!, un serment de fidélité au roi de Mari, où est employée la formule même de la vassalité : « Si l'on est en guerre avec toi, j'épouserai ta cause. »

Yarîm-Lîm use du même discours sévère que celui de Hammu-rabi de Babylone à l'égard d'Išme-Dagan, roi d'une Ekallâtum déchue¹⁸. Il précise même le titre du coupable : il n'est qu'un scheich, non un roi. Un tel passage s'éclaire, au parallèle de la royauté des princes de l'Ida-Maraş qui repose, non sur la naissance ou le choix populaire, mais sur le simple consentement du roi de Mari qui confère « un plus » à quelqu'un qui jusque là n'était que « chef coutumier », c'est-à-dire scheich¹⁹ (*sugâgum*). De même, voyons-nous Hammu-rabi faire porter à Atamrum un trône et divers *regalia*²⁰.

L'intérêt de ce fragment est donc grand puisqu'il montre que même quelqu'un à qui l'on ne donne pas raison et que l'on considère comme fautif²¹ n'est pas menacé d'être livré à qui pourrait le punir.

1 [A.3089]

(Acéphale au Roi). Zimrî-Lîm avait demandé l'extradition d'un de ses vassaux qui a eu le front de lui écrire comme à son égal ; refus du roi d'Alep, qui néanmoins, après avoir sermonné le coupable, lui fait prêter serment de vassalité dans le temple d'Addu...

(20 l. manquent.)

ù ša-n[é-em u₄-um-šu a-na ia-ri-im-li-im a-tu-ur-ma]

2' ki-a-am aq-bi-šu[m um-ma a-na-ku-ma be-lí iš-pu-ra-an-ni]

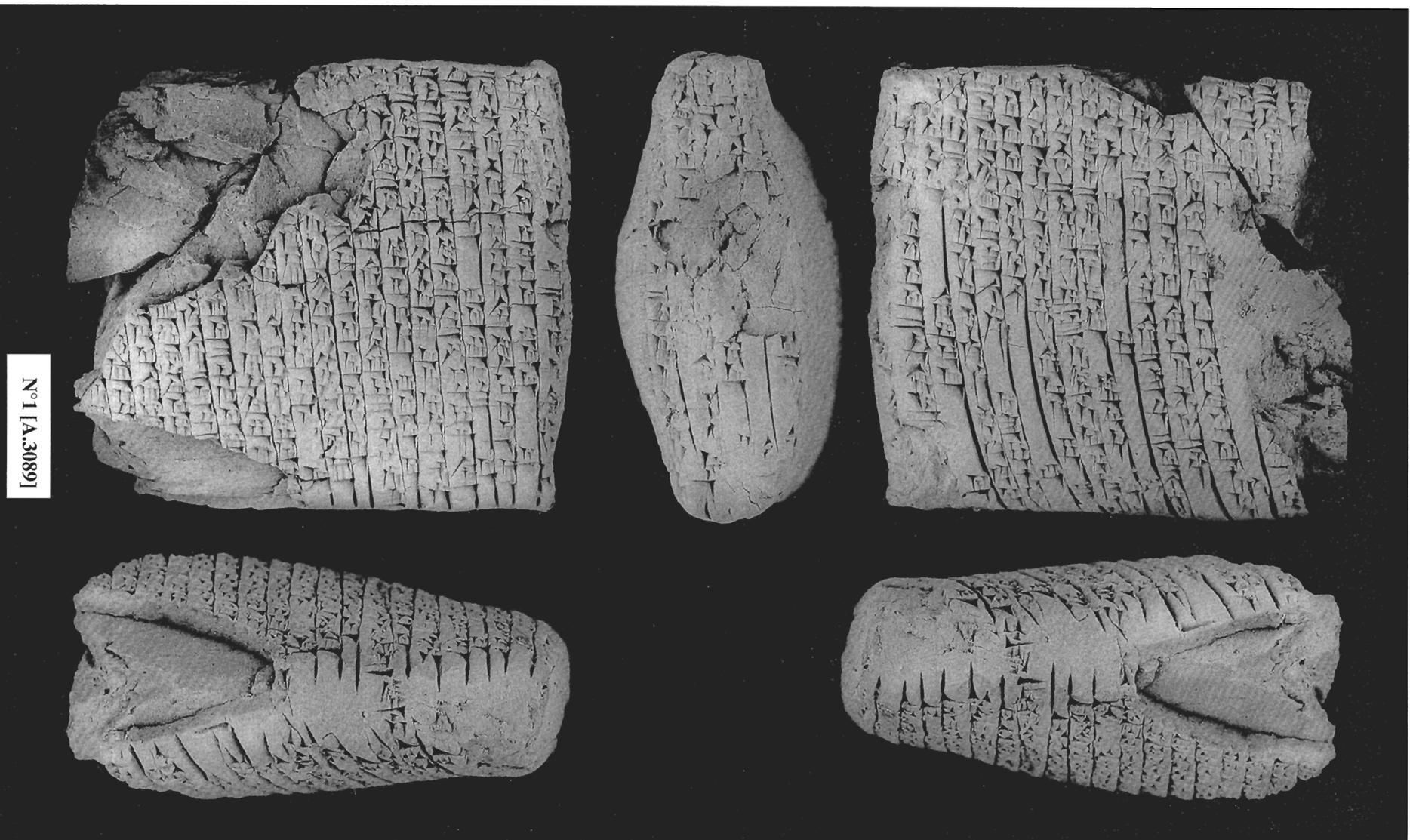
¹⁷ABL 878 ; l. 8-9 : « Puisque Babylone est le lien (entre) les pays, quiconque y entre, sa protection est effective... ; l. 11 : nul chien qui y pénètre n'y est mis à mort. »

¹⁸Cf. ARMT XXVI/2, p. 156.

¹⁹L'exemple concerne Šadum-labu'a d'Ašnakkum, d'après la correspondance d'Itûr-Asdû.

²⁰Cf. ARMT XXVI/2, 372 : 52.

²¹Le simple fait que le coupable nie avoir envoyé une lettre au roi de Mari montre à quel point sa conduite pouvait paraître choquante.



№1 [A.30891]

- [um]-ma-a-mi d[a-mi-i-ig e-pé-šu-um ša lú da-d]i-ha-du-u[n]
 4' a-na pa-ni-ia ú-m[a-ag-g]a- ru
 lú [šu]-ú mi-i-nu-um pa-ka-šu-ma ù ki-ma ma-an-nim
 6' [i-na] ìr-meš-ia ma-ší-ma ù šu-ú an-ni-a-tim
 [a-n]a pa-ni-ia ú-ma-ga-ar ù a-hu-tam a-ia-ši-im
 8' [iš]-ta-na-pa- ra- am
 šum-ma li-bi a-bi-ia lú ša-tu li-di-na-šu
 10' an-ni-tam be-lí a-na še-er ia-ri-im-li-im iš-pu-ra-an-ni
 ù ki-ma an-ni-tam aq-bu-šum ù šu-ú is-si
 12' um-ma šu-ma ki-i na-da-nu- um
 e-ri-iš-ti la e-ri-ši-im i-ri-ša-an-ni
 14' ù qa-du a-na na-da-ni-šu ak-ru-ru ak-ru-ru-ma
 la [i]-di-na-[š]u ù is-si-šu- ma
 16' [ú]-sà-ni-ì[q-š]u um-ma šu-ma a-na mi-nim [a-na pa-ni]
 [zi-im-r[i-li-im tu]-ma-ga-ar
 Tr. 18' ù a-hu-tam [ta-ša-pa]-ar
 [ki]-ma an-né-[tim iq-bu-šum] ù šu-ú
 20' ik-ki-ir um-ma š[u-ú]-x-ma ú-ul aš-p[u]-ur
 ù ki-ma ik-ki-ru ú° a-na-ku ú-ki-in-[š]u
 22' ù wa-ar-ka-nu-ma is-si-šu-ma um-ma šu- ma
 a-bu-tam ù be-lu-tam ta-ša-pa-ar i-na ša-pa-ri-ka
 24' ki-a-am ta-ša-pa-ar um-ma at-ta-a- ma
 a-na a-bi-ia ù be-li°-ia ki-a-am ta-ša-pa-ar
 26' ù a-li-ik lú su-ga-gu šu-ú šu-ú i-na é^dIM
 n[i]-i[š] AN-lim ki-a-am li-iz-ku-ur um-ma šu-ma
 28' n[a-ak]-ru-[um a]n-na-nu-um ù an-na-nu-um ša zi-im-ri-li-im
 [i]-n[a-ki-ru an]-ha-ra-ar-ma iš-ti-ni-iš
 30' n[a-ak-ra-ku] [ù] lú-meš su-ga-gu {ŠU} it-ti-ka
 [li-iz-ku-ru b]e-el-ka na-pí-iš-ta- {ŠU}-šu
 32' [li-il-pu-ut] ù sa-lim ki-na-tim li-iš-ša-ki-[in]
 [a-an-nam i-pu-ul] ù šu-ú i-na ba-ab é^dIM
 34' [it-ti ah-he-šu iz-zi-i]z[?] um-ma a-na-ku-ma at-[ta]
 [i-nu-ma ta-ša-ap-pa]-ru ù a-hu-tam a-[na še-er be-lí-i]a
 36' [la-a ta-ša-ap-pa-ar u₄]-um at-ta ki-ma š[a...]
 [.....]-ku-ma ù ša [.....]
 38' [.....]-šum ka-ta [.....]
 [.....] ri [.....]

(20 l. manquent.)

(Lacune d'une vingtaine de l.)

... 1' Le lendemain, je retournerai chez Yarîm-Lîm et 2' je lui tins ce discours : « Mon Seigneur m'a envoyé, 3' avec ce message : "Est-ce conduite convenable^a) que le sieur Dâdî-hadun 5' montre de la condescendance^b) à mon égard! 5' Cet individu, a-t-il donc sa jugeotte^c)? Qui représente-t-il 6' parmi mes serviteurs? Or lui, 7' il me montre cette condescendance et 8' ne cesse de me donner dans ses lettres 7' du "frère"! 9' S'il plaît à mon Père, qu'il me livre cet individu!" »

10' Voilà le message que mon Seigneur avait envoyé par mon intermédiaire à Yarîm-Lîm.

11' Or, lorsque je lui eus dit cela, alors, lui, s'est mis à crier : « 12' Quoi! livrer? 13' Il me fait là une demande inconvenante! » 14' Or, comme j'insistai^d) pour qu'on me le remette et que, malgré mes instances, 15' il me le refusait, il l'a alors convoqué et 16' lui a fait la leçon : « Pourquoi donc 17' montres-tu de la condescendance 16' envers 17' Zimrî-Lîm et 18' lui donnes-tu dans tes lettres du "frère"? » 19' Lorsqu'il lui eut tenu ce langage, alors, l'autre 20' de protester : « Je ne l'ai pas fait! » et

20' comme il protestait, alors moi, je l'ai confondu. 22' Mais ensuite l'ayant (re)convoqué, il lui a dit : 23' « Tu lui donneras dans tes lettres du “père et Seigneur”! Lorsque tu écriras une lettre, 24' voici la formule que tu utiliseras : 25' “À mon père et Seigneur”. Voici (sic) l'adresse que tu utiliseras! 26' Allons! Il faut que les Scheichs^{e)}, tel et tel^{e)}, 27' prêtent serment 26' dans le temple d'Addu, en ces termes : “28' Un ennemi, ici ou là, qui 29' fera la guerre 28' à Zimrî-Lîm, 29' je viendrai au secours ; 30' je serai en guerre 29' en même temps!” 30' Les Scheichs 31' doivent jurer 30' avec toi 31' pour que ton Seigneur 32' “touche 31' sa gorge” et 32' que s'instaure une paix véritable^{g)}! »

33' Il a répondu oui et lui-même, 34' avec ses frères, s'est tenu 33' à la porte du temple d'Addu. 34' Moi, j'ai dit : « Toi, 35' lorsque tu enverras un message, alors 36' ne donne pas 35' à mon Seigneur du “frère”! 36' Toi, selon que...

(Texte lacunaire.)

a) La cassure est longue ; on pourrait penser à une formulation plus complexe ; cf. ARM VI 56 : 5 = *dam[i-i]q e-pé-eš-ka an-nu-um ša...*

b) Pour cette traduction de *ana pân NP magârum...*, cf. commentaire introductif.

c) Si *pa-ku-šu* n'est pas un terme qui renvoie au lignage de Dâdî-hadun, on peut proposer de retrouver ici le terme de *pakkum* qui n'est plus utilisé en babylonien que dans la langue littéraire. Les lexiques le glossent en akkadien par le courant *šêmun* ou s'en servent pour traduire les idéogrammes *umuš* ou *KA^{di-im-ma}HI*. *Pakkum* était un vieux terme signifiant « esprit » ou « intelligence ». [D'autres exemples existent, à publier par N. Ziegler, qui montrent que ce *pakkum* est, en fait, l'équivalent de *šêmun*.]

d) Il pourrait s'agir ici du verbe que CAD G, p. 49a (**garâru B**) enregistre avec le sens de « to shy away » et AHW, p. 902a, pose comme **qarârum**. Ce dernier est sans doute à l'origine du terme *qirretum*, « gondolage », dans le vocabulaire de la joaillerie. Pour mieux comprendre l'intervention musclée de Dâdî-hadun, il ne faut pas que le messenger de Zimrî-Lîm se calme ; un bon serviteur se vante d'ailleurs plutôt de l'ardeur qu'il met à servir son maître, sans compromission. Aussi serais-je enclin à voir ici un verbe *karârum* « insister, revenir à la charge », parallèle à l'arabe *karra* « attaquer à nouveau, faire un pas en avant et un en arrière », etc.

e) Il s'agit des chefs de clans rabbéens, inféodés au roi Dâdî-hadun et solidaires de lui dans ses serments et alliances.

f) Je ne trouve pas d'autre parallèle à cette expression où *šû šû* renvoie, manifestement à « l'un et à l'autre », que *šî lā šî*, féminin à valeur de neutre (« ça pas ça »), pour dire « quoiqu'il en soit » ; cf. les ex. de Mari regroupés dans CAD Š/2, p. 367a.

g) Prouver ces serments d'allégeance de princes benjaminites envers le roi de Mari, cf. J.-M. Durand, « Nomades... ». Il est remarquable que ces Bédouins qui ont plusieurs suzerains (cf. *op. cit.*) se voient imposer par l'un un acte d'allégeance envers un autre. On se reportera pour une attitude inverse à A.449, lettre de deux scheichs rabbéens qui ayant maille à partir avec leur suzerain Dâdî-hadun, justement, et en ayant appelé en vain à Yarîm-Lîm, demandent l'aide de Zimrî-Lîm.

3. Le culte d'Addu d'Alep en dehors du Yamhad

On ne sait pas exactement quel pouvait être culturellement et religieusement le rayonnement réel par tout le Proche-Orient amorrite de la figure divine, surtout ailleurs qu'à Mari, très proche d'Alep à beaucoup d'égards, à l'époque de Zimrî-Lîm. Tous ces gens venus de l'Ouest ne pouvaient que lui avoir gardé une grande dévotion²². Si son culte est populaire dans le royaume de Mari, c'est en tout cas hors toute inféodation politique au Yamhad.

La faveur qu'il dit avoir manifestée à un Samsî-Addu²³ ne peut pas ne pas avoir eu d'écho dans le royaume de Haute-Mésopotamie, même si nous n'en sommes plus informés.

²²Le phénomène, quoique mal attesté en Iraq du Centre ou du Sud, peut avoir été général et le mauvais état de nos sources ne le reflète plus suffisamment. Ainsi a-t-on retrouvé à Terqa un ex-voto à Dagan envoyé par Kudur-Mabug depuis la lointaine Larsa ; cf. C. Wilcke, *Mélanges J.-R. Kupper*, p. 179-181.

²³Cf. le n°38.

Dans le Sindjar, le dieu d'Andarig n'a garde de l'oublier parmi les figures religieuses majeures²⁴. Il l'énumère en même temps que Dagan, père et roi des dieux²⁵, que Šamaš de Sippar (mais il est question de proclamer une *andurârum* et c'est un Šamaš qui écrit!) ainsi que Nergal de Hubšalum, une figure assez mystérieuse pour nous, mais ce dieu d'une oasis du Sud-Sindjar semble avoir été extrêmement important à l'époque²⁶, et représentait sans doute une figure primordiale²⁷.

En ce qui concerne les traités, Addu est mentionné dans le texte anonyme, M.7550²⁸, mais après d'autres figures de dieux de l'Orage comme ceux du Ciel ou de Kummum. Dans le traité de Tell Leilân, cependant, il n'y a plus mention que de ^dIM IB (= *šamê*²⁹), le « dieu de l'Orage du Ciel ». Le texte appartient, toutefois, à une période plus tardive et peut manifester la défiance que l'on pouvait alors éprouver localement envers une Alep qui semble avoir eu propension à s'étendre vers une Haute-Djéziré que la disparition de Mari laissait ouverte à toute convoitise³⁰.

Même l'Empereur d'Élam, selon le n°4, semblait prendre en compte la figure royale et la juger digne de l'offrande d'un arc. Le contexte de ce document ne peut malheureusement pas être précisé.

Le fait que le grand Addu occidental soit dit « d'Alep » montre bien que son temple majeur se trouvait alors dans cette ville. Il est certain qu'il avait encore d'autres temples ailleurs dans le Yamhad. On l'a envisagé, ci-dessus, pour Ugarit, quoique nous ne sachions pas sûrement si cette ville, à l'époque, faisait partie du royaume du Yamhad, ou représentait un royaume particulier et indépendant. Le document A.2094, édité par P. Villard dans *UF* 18, 1986, p. 411-412, à compléter par sa note de *NABU* 90/32, prouve en effet l'existence de son culte à Ugarit et, vraisemblablement, d'un temple à lui. Les Uprapéens et les Bensim'alites sont dits avoir contracté leur alliance à Ugarit, avec Addu d'Alep comme garant :

[k]i-ma ha-a-ri-ni ša ú-ga-ri-tim^{ki}
[i-n]a i[g]i ^dIM ša ha-la-ab^{ki}

Soit :

« Au moment de notre alliance d'Ugarit, par devant Addu d'Alep... »

²⁴Cf. *ARMT* XXVI/1 194 (= *LPO* 18 940) : 13-18 : « D'autre part, en ce qui concerne la part consacrée d'Addu, à propos de laquelle par Kânisânûm, avant la défaite (des ennemis), je t'avais transmis un message, cette part consacrée toute entière, réunis-(la) et qu'on la porte à Alep, au temple d'Addu. »

²⁵Cf. la lettre bilingue A.1258 éditée par D. Charpin, = *LPO* 16 22.

²⁶La ville semble, à l'époque de Zimrî-Lîm, dans la mouvance d'Adarig ; cf. *ARMT* XXVI/2 419 et 508. Son dieu avait cependant une audience internationale suffisante pour être également mentionné par le traité de Leilân, soit l'engagement que souscrit le roi d'Apum à l'égard de la Cité d'Aššur, de ses citoyens et de leur *kârûm* ; cf. *Marchands, diplomates, empereurs*, = *Mélanges* P. Garelli, p. 195 : 9. L'ex-voto d'une épée publié par H. Güterbock, dans *AS* 16, texte repris par D. Charpin, *NABU* 87/76, montre la popularité du dieu depuis le tout commencement du II^e millénaire (l'objet doit dater de la période antérieure à la « babylonisation » ; cf. les remarques de D. Ch. sur la graphie du signe UB).

²⁷Il n'est pas impossible que, selon l'idéologie de l'époque amorrite, se soit trouvée à Hubšalum, qui devait être dans une région désolée, une des entrées des Enfers ; cf. cependant, J.-M. Durand, « ^dIGI.KUR », *MARI* 3, p. 160-161.

²⁸cf. *Mél.* P. Garelli, p. 177 ; il s'agit peut-être d'un traité avec Kurdâ, s'il faut faire attention à la figure de Šaggar de Kurdâ parmi les divinités. Cependant, si la mention du Bisir, immédiatement après, est réelle, il peut s'agir de mentions de dieux-montagnes ; on se reportera dès lors à la mention explicite des « dieux-montagnes », dingir sa.tu, dans le traité retrouvé à Šubat-Enlil, *Mél.* P. Garelli, p. 195 : 16. On n'oubliera pas, d'autre part, l'intéressante proposition de F. Joannès de voir dans les quatre dieux de Kummum, d'Alep, du Sindjar et du Bisir des indications géographiques larges. Mais délimitant quelle sorte d'espace ?

²⁹Pour cette interprétation, cf. J.-M. Durand, « Apologue sur des mauvaises herbes... », dans *Mélanges* G. del Olmo-Lete, p. 193, n. a).

³⁰Le mouvement était naturel. Mari montre que, suite à l'écroulement du royaume de Haute-Mésopotamie, le Yamhad avait déjà établi de solides têtes de pont sur la rive gauche de l'Euphrate supérieur et devait même avoir étendu sa puissance jusqu'au Balih. Une extension ultérieure de ses possessions jusqu'au Habur, pour contrôler tout le piémont du Taurus, devait être une tentation inévitable ; voir J. Eidem, « The Tell Leilan Archives 1987 », dans *RA* 85, 1999, p. 109-135.

Ce texte qui montre une dévotion envers Addu d'Alep est le fait de chefs bédouins, Hammî-ıştamar, un Benjaminite que son territoire de parcours menait du royaume de Mari jusqu'en Occident, et Ibâl-El, un Bensim'alite dont le domaine se trouvait également sur les Bords-de-l'Euphrate mais aussi dans le Nord-Ouest du « Triangle du Habur », où, à dire vrai, régnait également en maître un Addu ; il s'explique au mieux du fait que l'accord portait sur une réalité géographique du Yamhad³¹.

La documentation qui provient des régions à l'orient du Yamhad est intéressante dans la mesure où elle révèle que le culte d'Addu d'Alep semble avoir été très populaire en dehors des limites mêmes de la zone d'influence politique du Yamhad. Ce qui le montre le mieux, c'est cette exclamation d'un serviteur de Zimrî-Lîm qui écrit au roi depuis la Haute-Djéziré du nord-est, A.408 :

^dIM be-e[l h]a-la-[a]b^{ki}

8' *ša na-pí-iš-ti be-lí-ia a-na [ša-na-at]*
 ša-na-tim aš-šu-mi-ia ú-ba-[al-la-tú]

10' *[tap-p]u-ti i-il-la-ak*

Soit :

« Addu, Seigneur d'Alep, qui, pour l'amour de moi, doit garder en vie mon Seigneur, pour les années des années, me viendra en aide! »

Il est dès lors peu étonnant qu'un Dâdî-hadun, prince rabbéen dont les activités se partageaient entre les Bords-de-l'Euphrate et le Yamhad, atteste le grand dieu alépin, dans la lettre n°2.

L'intérêt de son court billet est d'être un document de plus sur le clivage qui s'était produit dans les cercles du pouvoir d'Alep entre le roi Yarîm-Lîm et son épouse Gašera. La première affaire à nous le documenter est celle de Duššuba, ce à propos de quoi Šibtu avait pris partie pour sa mère³². La seconde est celle des terres de Gašera à Alahtum, où le roi Hammu-rabi, d'abord prêt à honorer l'accord donné par son père, semble avoir été contraint de se rallier à la cause de sa mère. Les ragots tendant à fâcher le roi d'Alep et la reine de Mari ne nous sont pas expressément exposés mais prennent un sens dans une telle opposition. Il est vraisemblable que Šibtu n'avait montré nul empressement à féliciter son frère pour son accession au trône.

Hammu-dâdum est un inconnu, au nom hapax³³, mais il devait s'agir d'un chef rabbéen transhumant, à en juger par le fait qu'il est dit « venir s'installer³⁴ » (*ittašbam*). Il apportait donc des nouvelles du Yamhad.

2 [A.4366]

Dâdî-hadun à Šibtu. Récit de l'entrevue avec son frère, le roi d'Alep, au cours duquel il lui fait reconnaître que ses griefs envers sa sœur découlaient de racontards sans fondements.

a-na ši-ib-tu qí-bí-ma

2 *um-ma da-di-ha-du-un-ma*
 ṭup-pa-ki ša tu-ša-bi-li-im eš-me

4 *ṭe₄-ma-am ga-am-ra-[am]*
 ša ta-aš-pu-ri-im [ma-ha-a]r

6 *Ḫa-am-mu-ra-bi aš-[ku-u]n-ma*
 li-ib-ba-šu ú-t[e-eh]

8 *ša-ni-tam ṭe₄-ma-am ki-[a-am aš-ku-un-šum]*
 um-ma a-na-ku-[ma]

³¹Pour le sens de ce texte, cf. ci-dessous, p. 74.

³²Cf. LAPO 18 1191.

³³C'est Hammu-hâlum qui est (très abondamment) documenté.

³⁴Pour le sens de l'expression, cf. LAPO 18, p. 309, n. c).

- 10 *aš-šum*^{dIM} *be-el ha-l[a-ab^{ki}]*
ù AN-lim ša a-bi-ka
- 12 *ša-da-ag-de-em-[ma]*
^Iha-am-mu-da-d[u-um]
- Tr. 14 *ki-a-am it-ta-aš-ba-a[m]*
um-m[a] š[u-ù]-m[a]
- Rev. 16 [*be-lí*] [*ha¹-a[m-mu-ra-bí]*]
[*iš-p*] *u-ur-ma ki-ma* [^{f1}] [*ši-ib-tu*]
- 18 *da-'a₄-as-sú ú-ul i-[ša-lu]*
ù li-ib-bi ma-di-iš
- 20 *iz-zi-iq i-na an-né-tim*
pí-qa-at ka-ar-ší-[ša]
- 22 *i-ku-lu-ni-kum-[ma]*
li-ib-ba-ka ú-ša-a[z-zi-qú]
- 24 *um-ma ha-am-mu-ra-bi-m[a]*
ki-na-at an-ni-tum
- 26 *ka-ar-ší-ša i-ku-lu-nim-ma*
ú-ša-al-li-im-ši
- 28 *i-na-an-na li-ib-ba-šu*
ut-te-eh mi-im-ma hi-<ti>-tu-um
- Tr. 30 *ú-ul i-ba-aš-ši ki-ma a-na-ku*
a-bu-ut-ki aš-ba-tu
- 32 ^d*utu a-bu-ut a-wa-ti-ia*
li-iš-ba-at

Bibliographie : ce texte a été déjà édité comme *ARM(T)* X 156 ; repris comme *LAPPO* 18 1134, au commentaire duquel on se reportera.

Dis à Šibtu : ainsi parle Dâdi-Hadun.

J'ai pris connaissance de la tablette que tu m'as fait porter. J'ai exposé devant Hammu-rabi (d'Alep) le détail de ce que tu m'as écrit et j'ai apaisé son cœur.

Autre chose : voici comment j'ai exposé le problème : « Par Addu, seigneur d'Alep, et par le dieu de ton père ! L'an dernier, Hammu-dâdum en s'installant, m'a dit : "Mon seigneur, Hammu-rabi a écrit que Šibtu n'avait cure de lui." Mon cœur s'est alors grandement mis en colère. Par cela, il était évident qu'on l'avait accusée auprès de toi et qu'on avait suscité ta colère. »

Hammu-rabi a dit : « Voilà qui est vrai : on l'a accusée auprès de moi et j'ai été très fâché contre elle. »

Maintenant, je viens d'apaiser son cœur. Il n'y a plus de grief!

Puisse Šamaš prendre la défense de mes affaires comme j'ai pris, moi, la tienne!

Le culte rendu à Addu d'Alep dans le royaume de Mari est, en tout cas, attesté par un remarquable document originaire de Saggartum, repris ici pour que le présent dossier soit complet :

3 [A.1982]

Yaqqim-Addu au Roi. Selon les instructions du Roi, on fera dans deux jours un sacrifice à Addu d'Alep dans chaque localité.

- a-na be-lí -ia*
- 2 *qí -bí -ma*
um-ma ia-qí-im^{dIM}
- 4 *ìr -ka-a -ma*
[*aš-šum*¹] *siskur₂-re a-na^{dIM}*

6 *ša* ¹*ha*¹-*la-ab*^{ki} *e-em a-lim*^{ki}
 [n]a-*qí-im be-lí iš-pu-ra-am*
 8 [u]₄ 16-kam ^dutu *er-pé-et*
 Tr. *tup-pí be-lí-ia ik-šu-dam*
 10 [k]i-*ma na-aš-pa-ar-ti*
 [be]-*lí-ia a-na ha-[a]l-š[i-i]m*
 Rev. 12 *a[r]-gu* -um
 u₄ 18-kam *siskur*₂-re
 14 *ša be-lí iš-pu-ra* -am
 a-na ^dIM *in-na-aq-qí*

Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit à propos du sacrifice à Addu d'Alep, à offrir dans chaque localité. La tablette de mon Seigneur m'a atteint, le 16, au coucher du soleil. En accord avec la missive de mon Seigneur, j'ai fait une proclamation au district. Le 18, sera offert à Addu le sacrifice qui fait l'objet de la lettre de mon Seigneur.

Bibliographie : ce texte a déjà été édité comme *ARM(T) XIV 9* ; repris comme *LPO 16 392*, au commentaire duquel on se reportera.

Il n'est pas jusqu'à l'Empereur d'Élam qui n'ait considéré Addu d'Alep comme digne de ses hommages. Le n°4 qui suit est malheureusement un document mutilé dont on ne peut plus tirer autant de renseignements qu'on l'aurait souhaité. Il est rédigé par un certain Hâlû-rabi que l'on a tenu jusqu'à récemment pour un fonctionnaire mariote³⁵ parce qu'il écrivait à Meptûm en se disant son fils (*Excerpta* 1939, 65, n°576). Il s'agit, en fait, d'un chef local du Suhûm où s'exerçait le commandement de Meptûm³⁶. Il n'est pas sans exemple qu'un scheich ou un petit prince écrive à un haut personnage du royaume de Mari en l'appelant « père »³⁷.

La situation historique est assez facile à préciser : on est en ZL 9', au moment de la percée élamite. On sait que l'Empereur d'Élam a inondé alors le Proche-Orient de missives pour se gagner l'aide des divers princes de la plaine mésopotamienne³⁸. Manifestement le message n'est pas envoyé au petit chef de la vallée de l'Euphrate. Hâlû-rabi assiste avec d'autres personnes non nommées (*nizziz*) à la réception d'un message de l'Empereur d'Élam à un roi chez qui il est en visite ou en ambassade. Il doit s'agir d'un prince du sud-est de la Haute-Mésopotamie³⁹. On peut, en tout cas, exclure le roi de Kurdâ avec lequel les relations ont commencé à se dégrader fortement⁴⁰. Dans ce qui nous reste du long discours envoyé par l'Empereur, le plus clair concerne le sort de faveur qui sera désormais fait au roi inconnu, s'il se montre le premier des princes à lui envoyer des ambassadeurs.

Il nous est désormais difficile de savoir ce que signifiait dans un tel contexte la mention d'Addu d'Alep. Il semble que pour complaire à ce roi inconnu, l'Empereur d'Élam s'engageait à envoyer un arc au Dieu. Cette pratique du « don de l'arc » est une marque d'honneur toute particulière à l'époque amorrite⁴¹. Les lexiques du I^{er} millénaire ont gardé, d'ailleurs, le souvenir de cette pratique en mentionnant

³⁵Cf. *ARMT XVII/1*, p. 98.

³⁶Voir désormais l'article de D. Charpin, « Sapîratum, ville du Suhûm », *MARI* 8, p. 341-366, et plus précisément, les p. 355-360 (« Le dossier de Halû-rabi ») où les lettres de cet individu sont publiées.

³⁷Cf. *ARM XXVIII 120*, Yaphur-Lîm à Ibâl-El.

³⁸Cf. *ARMT XXVIII 181*, véritable « circulaire » aux princes du Subartu.

³⁹Il n'est cependant pas impossible qu'il s'agisse d'une homonymie et que le destinataire de la lettre de l'Élamite ne fût Yarîm-Lîm lui-même!

⁴⁰Cf. « L'Empereur d'Élam et ses vassaux », dans *Cinquante-deux réflexions...*, = Mélanges L. de Meyer, H. Gasche *et al.* éd., p. 15-22.

⁴¹Cf. *ARMT XXI*, p. 398-399.

l'*atu*, qualifié d'« arc d'honneur soutéen »⁴². Ce terme est désormais clairement attesté à Mari dans un contexte de cadeaux honorifiques⁴³. Il est difficile de savoir si l'arc devait être envoyé directement à Addu d'Alep ou médiatement, par l'intermédiaire du futur vassal. Ce texte déconcertant montre, en tout cas, que la renommée d'Addu d'Alep s'étendait jusqu'aux portes du plateau d'Élam.

4 [A.573]

Hâlû-rabi au Roi. Récit de la lecture d'une missive de l'Empereur d'Alep. (Lacune.) Promesse de l'envoi d'un arc à déposer par-devant Addu d'Alep. Promesse de prévenir par courrier urgent son futur vassal si jamais on essaie de le calomnier par-devant l'Empereur.

a-na be-lí-ia [qí-bí-ma]
 2 *um-ma ha-lu-ra-bi [ir-ka-a-m]a*
dumu-meš ši-ip-ri lú-el[am-ma ik-š]u-du-nim-ma
 4 *i-nu-ma te₄-em-šu-nu id-dí-nu*
i-na te₄-mi-šu-nu ni-iz-zi-iz
 6 *re-eš₁₅ te₄-mi-šu-nu ki-a-am id-dí-nu*
um-ma sukkal e-la-am-tim-ma ki-a-am
 8 *[ta]-aš-pu-ra-am um-ma at-ta-ma¹ mi-im¹-ma*
[o o o]¹ [a¹]-[n]a pi₄ dumu-meš ši-ip-ri-ia-lma
 10 *[o o o o] x-ma ir-meš-ka*
[o o o o o]-uB-Bu-tu
 12 *[o o o o o-t]i-ik²-šu ša-nu-um*
[o o o o o o] x-x-ka
 14 *[2+1²+2 1.]*
 Rev. *[..... ma-h]a-lar¹*
 2' *[^d]IM ša ha-la-ab^{ki} li-iš-ša-ki-in*
[mi]-im-ma ú-ul ad-di-in-šum
 4' *[i-na-an]-na šum-ma ta-ša-ap-pa-ra-am giš³qa-aš-tam⁴⁴*
[lu]-[ud¹]-di-in-šum
 6' *mi-im-ma lugal ša ka-ar-ši-ka*
[a¹-na še-ri-ia i-ša-ap-pa-ra-am
 8' *ma-ah-ri-tam-ma a-ša-ap-pa-ra-ak-kum*
ak-ki-ma ge-er-ra-am la pé-te-em
 10' *te-ep-te-ma i-na pa-ni dumu-meš ši-ip-ri*
ša lugal-meš ka-li-šu-nu
 Tr. 12' *[dumu]-meš ši-ip-ri-ka a-na še-ri-ia*
[t]a-aš-pu-ra-am

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Hâlû-rabi, ton serviteur.

Les messagers élamites sont arrivés ici. Lorsqu'ils ont délivré leur message, nous y étions présents. Voici en quels termes ils ont délivré l'essentiel de leur message :

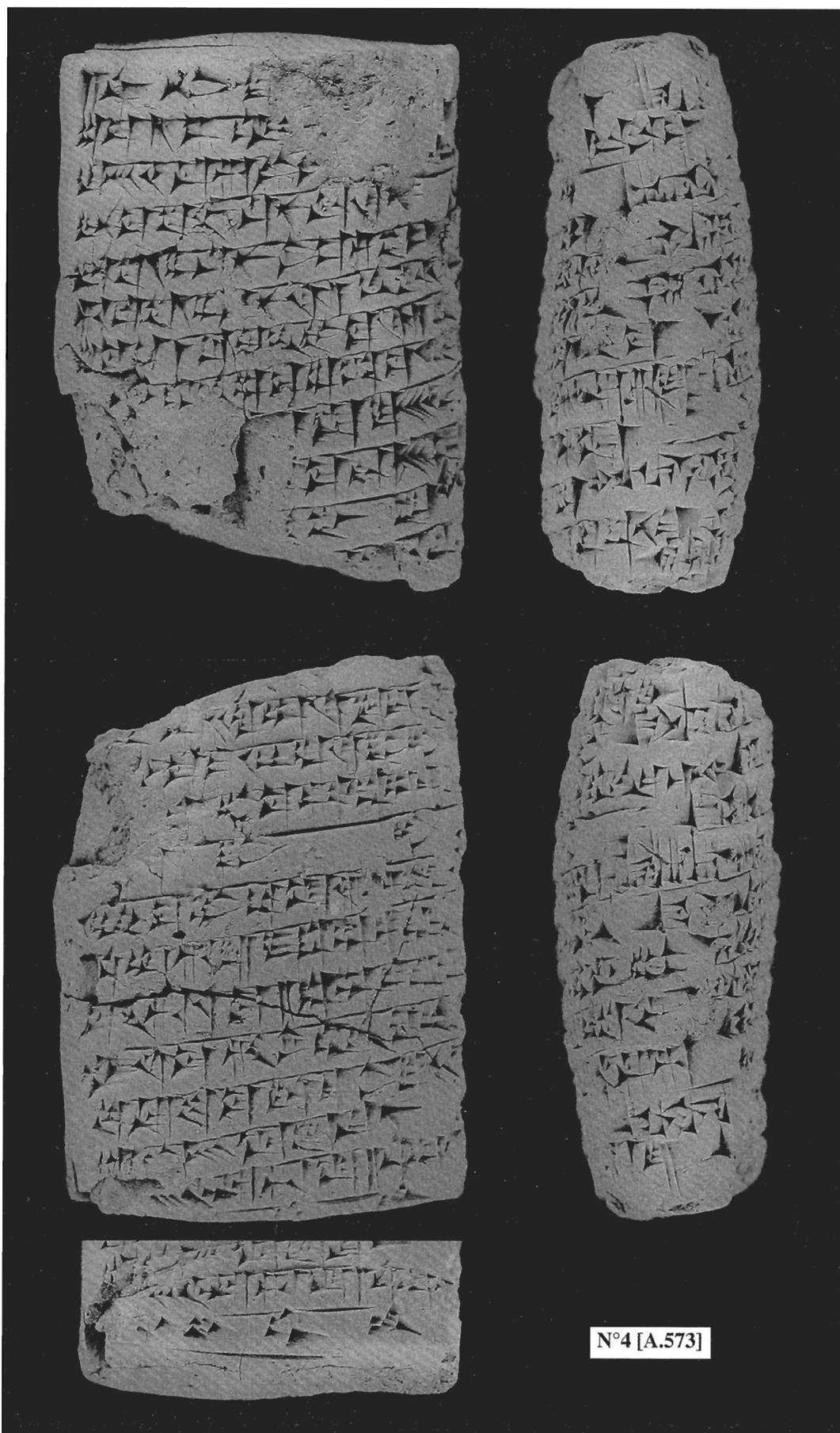
« Ainsi (parle) l'Empereur d'Élam^a) : «Voici ce que tu m'as écrit : 'Tout ce que... de la bouche de mes messagers mêmes... tes serviteurs... un autre...

(Texte lacunaire ; lacune.)

⁴²Cf. la glose giš-illuru me.te (« arc de parure ») = *atû ša Sutî* (« a. des Sutéens »), glosé *qašat kadrê* (« arc de don honorifique ») dans *MSL* 6, p. 109.

⁴³Cf. *ARMT* XXI, p. 399.

⁴⁴Le signe est écrit ZALAG₂.



N°4 [A.573]

... afin qu'il soit placé au devant d'Addu d'Alep. Je ne lui ai rien donné. Aujourd'hui, si tu me l'écris, je veux bien lui donner un arc.

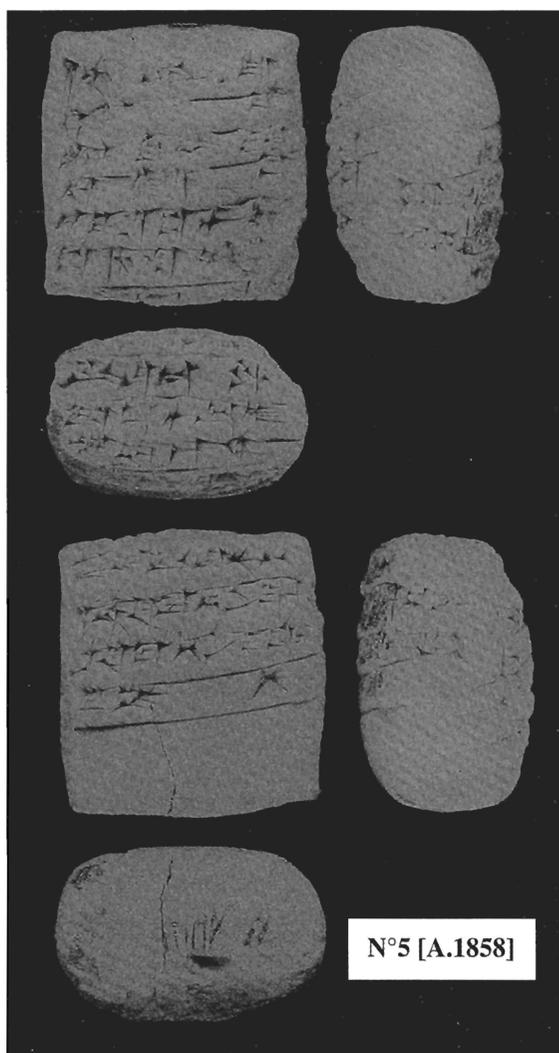
Si un roi m'écrit jamais pour te dénoncer, je te le ferai savoir par un message urgent, car tu a(ura)s frayé une route qui ne l'était pas en envoyant chez moi des messagers de toi, avant ceux de tous (les autres) rois! »

a) Pour cette façon autoritaire de commencer une lettre, cf. les remarques de D. Charpin dans *RA* 93, 1999, p. 184.

4. Les armes d'Addu d'Alep

On trouvera ci-dessous dans le dossier de *l'Affaire d'Alahtum*, la remarquable adresse d'Addu au roi de Mari où le dieu, tout en lui promettant la gloire, lui rappelle qu'il lui avait envoyé lors de son intronisation les armes avec lesquelles lui-même s'était affronté avec la Mer⁴⁵. Il faisait là certainement allusion à un fait réel et qui avait dû fortement frapper l'imagination des contemporains. Nous en avons d'ailleurs gardé la trace dans une lettre de Sûmû-ila adressée au roi lui-même.

Sûmû-ila est quelqu'un qui a certainement occupé un rang important au début du règne, peut-être comme gouverneur de Terqa⁴⁶, et pour lequel un petit dossier de lettres nous a été conservé.



⁴⁵Cf. *MARI* 7, p. 43-45, et cf. ci-dessous p. 136-137 à *sûhatum* et *pahallû*.

⁴⁶Cf. D. Charpin, *MARI* 6, p. 267.

5 [A.1858]

Sûmû-Ila au Roi. Arrivée des armes d'Addu d'Alep à Terqa.

a-na be-lí-ia
2 *qí- [bí]- ma*
um-ma su-mu-i-la
4 *ír-ka-a-ma*
giš-tukul-há ša dIM
6 *ša ha-la-ab^[ki]*
Tr. *ik-šu-du-nim-m[a]*
8 *i-na é^dda-gan*
i-na ter-qa^{ki}
Rev. 10 *ka-le-ek-šu-nu-ti*
a-na ki-ma be-lí i-ša-pa-ra-am
12 *lu-pu-úš*

Bibliographie : ce texte déjà cité dans *MARI* 7, p. 53, a été repris comme *LAPO* 18 982.

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Sûmû-Ila, ton serviteur.

⁵Les armes d'Addu ⁶d'Alep ⁷sont arrivées ici. ¹⁰Je me trouve les garder ⁸dans le temple de Dagan, ⁹à Terqa ¹²afin d'agir ¹¹en fonction de ce que m'écrira mon Seigneur.

A) LA MISSION AU YAMHAD DE DÂRIŠ-LÎBÛR

Dâriš-lîbûr fait partie de ces hauts fonctionnaires de Mari qui ont reçu de la part du roi des missions diplomatiques temporaires en dehors de la capitale. Cependant ses fonctions dans le palais, autant que l'on peut en juger, ne l'y prédisposaient pas. Dâriš-lîbur y occupait en effet, d'après les documents administratifs, la place d'un des principaux intendants et on l'imagine analogue à un Mukannišum⁴⁷ ou à un Yasîm-Sûmû, le *šandabakkum*. A priori, on ne se serait donc pas attendu à ce qu'il reçoive des missions analogues à celles que l'on voit confiées à de hautes personnalités politiques comme Asqûdum pour Alep (cf. *ARMT* XXVI/1), Šû-nuhra-Hâlû pour Alep (ici-même) et dans le Sindjar (*ARMT* XXVI/2), à Habdu-Malik (*ARMT* XXVI/2), pour la région du Sindjar⁴⁸, ou encore Sammêtar, pour le Sindjar, l'an ZL 4⁴⁹. Ces gens sont en effet ceux que nous savons, pour des raisons explicites ou non, avoir été les principaux serviteurs de Zimrî-Lîm et qui ont, à des moments divers du règne, occupé une place privilégiée auprès du roi.

Il faut cependant tenir compte que l'ambassade qui lui a été confiée date d'un moment très troublé, au début du règne, et qu'il était peut-être alors le seul disponible. Il faut certainement voir, pour une part, dans cette mission « atypique » une preuve de plus du caractère « non spécifique » de l'activité des hauts fonctionnaires. Leur rang était plutôt conditionné par leur naissance que par une « formation technique » et les rendait aptes à tout rôle momentané que la confiance royale voulait leur voir assumer, en dehors de la « zone réservée » d'activités qui leur était habituellement dévolue au sein du palais et leur donnait leur place particulière parmi les autres dignitaires.

Une autre explication est cependant envisageable : nous ne savons pas d'où venait Dâriš-lîbûr, mais il n'était pas l'un de ces fonctionnaires de l'époque du royaume de Haute-Mésopotamie qui se sont ralliés au nouveau régime, alors que sa place fut d'emblée de premier plan. Il était en outre d'une origine

⁴⁷Pour le titre précis de Mukannišum, cf. *ARMT* XXI 3998 et *MARI* 2, p. 127, n. 14.

⁴⁸Cf. l'édition de ce dossier par D. Charpin, dans *ARMT* XXVI/2.

⁴⁹Il s'agit d'une très importante mission qui réorganisa toute la région du Sindjar, après l'invasion d'Ešnunna qui soutenait les Benjaminites ; cf. le dossier à publier par D. Charpin.

assez haute pour qu'une princesse royale comme Tispatum puisse l'appeler « son père⁵⁰ ». En ce sens donc, il devrait représenter un de ces hauts personnages bédouins, de préférence bensim'alites, qui arrivèrent aux Bords-de-l'Euphrate dans la suite du nouveau roi de Mari⁵¹. On peut, dès lors, envisager qu'il venait, lui aussi, du Yamhad et qu'il y avait noué des amitiés, voire des alliances. Cela pourrait expliquer aussi que, lorsque Zimrî-Lîm est allé au Yamhad, en l'an ZL 9'⁵², Dâriš-lîbûr y ait accompagné son maître alors que nous imaginerions volontiers qu'il était plus logique de lui laisser le contrôle des affaires à Mari, en l'absence du roi.

De toute façon, Dâriš-lîbûr s'est absenté plusieurs fois de Mari. Il avait ainsi déjà accompagné le roi lors du long périple dans le Haut-Pays jusqu'à Hušlâ, l'an ZL 7'. On peut encore repérer en outre une brève mission au cours de l'an ZL 5 (= 6'), dans la région d'Andarig⁵³. L'absence de documentation épistolaire (il n'existe que des documents administratifs pour en parler) concernant ce dernier voyage peut être due à la rapidité avec laquelle il a été fait, ce qui n'a permis qu'un rapport oral, une fois le dignitaire de retour dans la capitale.

1. Le but de la mission au Yamhad

La mission que Dâriš-lîbûr accomplit au Yamhad, dans les premières années du règne de Zimrî-Lîm, nous a donné un dossier très intéressant, d'une importance considérable dans le domaine religieux puisqu'il permet de mieux cerner l'aura religieuse d'Addu d'Alep.

S'il est possible désormais de préciser assez bien le moment historique de ce déplacement, il faut remettre à plus tard, vu l'ampleur de la documentation encore inédite, toute étude détaillée du dossier, les événements y étant très nombreux et concernant toute l'étendue du Proche-Orient ancien. Il s'agit en effet de la période où les chefs benjaminites, vaincus une première fois par Zimrî-Lîm, se sont réfugiés dans le Nord-Ouest. Le dossier sur les « Présages contre Zimrî-Lîm⁵⁴ » a montré ces chefs benjaminites résistant au roi de Mari depuis leurs villes fortes du centre du royaume, en l'occurrence Samânum et Mišlân. Cet affrontement dû se produire au cours de l'an ZL 1' puisqu'il donna son nom à l'an ZL 2'⁵⁵. On sait depuis longtemps qu'ils recherchèrent ensuite alliance au Zalmaqum, après leur défaite, et l'on a encore la lettre d'Asmad décrivant le grand serment d'alliance à Harrân, dans le temple de Šîn⁵⁶. On connaît depuis longtemps les menaces qu'ils firent dès lors planer sur Dêr⁵⁷ et Tuttul⁵⁸.

Plusieurs textes édités dans *ARMT XXVI/1* documentent, de plus, l'aide militaire qu'une ambassade benjaminite alla chercher auprès d'Ešnunna⁵⁹ et obtint effectivement, à la fin de ZL 3'. Se procurer contre le roi de Mari l'alliance d'une grande puissance à sa frontière orientale est en accord avec un constant principe de géopolitique de l'époque, qui était de faire prendre à revers son adversaire. L'affrontement qui s'en suivit entre Mari et Ešnunna⁶⁰ a donné le nom de l'an 10 d'Ibâl-pî-El II :

⁵⁰J. Sasson a proposé que la Tispatum qui envoie la lettre *ARM X 105* et qui appelle Dâriš-lîbûr « son père », soit la même que celle qui est mentionnée par *ARM X 116 : 30* [*JCS 25, 1983, 72, n. 66*]. Vu qu'Inib-šarri appelle Šû-nuhra-Hâlû « son frère », cette Tispatum pourrait, quoiqu'utilisant un terme de parenté avec Dâriš-lîbûr, être la fille de Zimrî-Lîm qui a épousé Ilî-Eštar, le roi de Šunâ.

⁵¹La situation est d'ailleurs la même pour des personnalités aussi éminentes du monde économique que Yasîm-Sûmû et Mukannišum.

⁵²Voir pour tous ces faits, l'article de P. Villard, *UF 18*, spécialement p. 393.

⁵³Cette mission ainsi que le voyage du roi à Hušlâ donneront lieu à des études ultérieures. Pour le passage de Dâriš-lîbûr par Magrisâ en Haute-Djéziré du Sud, cf. ci-dessous, en Annexe.

⁵⁴Cf. *ARMT XXVI/1*, p. 335-353.

⁵⁵Cf. D. Charpin, « La date de la destruction des murailles de Mišlân et Samânum », *NABU 2000/57*.

⁵⁶*ARMT XXVI/1*, p. 152.

⁵⁷G. Dossin, *Benj.*, p. 986.

⁵⁸G. Dossin, *Benj.*, p. 987.

⁵⁹Cf. la contribution de Fr. Joannès, « Une mission secrète à Ešnunna », dans les *Actes de la XXXVIII^{ème} RAI*, Paris 1992, p. 185-193.

⁶⁰Plusieurs aspects de cet affrontement ont donné lieu à des développements limités dans *ARMT XXVI/1*, tout particulièrement aux p. 140-150.

« l'année où il a vaincu les armées du Subartu et de "Hena". » Ce nom d'année, souvent considéré comme reflétant l'écroulement du royaume de Samsî-Addu, a reçu une nouvelle interprétation depuis que l'avènement d'Ibâl-pî-El a été fixé à l'an 14 d'Hammu-rabi⁶¹. L'an 10 faisant écho aux événements de l'an 9, on peut en déduire que l'affrontement de Zimrî-Lîm et d'Ibâl-pî-El se produisit, au moins pour son début, en ZL 3', année dénommée à Mari « Prise d'Ašlakkâ ». Que l'année ZL 4', dite du « Trône de Šamaš », se trouve occulter par une dénomination religieuse un événement militaire et politique aussi important n'est pas tellement surprenant si l'on songe que les administrateurs mariotes ont mis également en balance l'« année du trône de Dagan » et l'« an bis du secours à Babylone »⁶². Le conflit nous est signalé cependant par une « datation épisodique », celle du « siège d'Andarig » puisqu'il s'avère désormais que c'est Qarnî-Lîm qui soutint contre Mari la pénétration ešnunéenne dans le Nord-Est⁶³. Il semble d'autre part que la guerre très dure menée sur deux fronts, au nord-est de la Djéziré et au sud-est de Mari, dans la vallée de l'Euphrate, a été en fait indéfinie. Au moment de conclure la paix, Zimrî-Lîm n'apparaît pas contre un triomphateur incontesté et plusieurs gages de bonne volonté ont été alors donnés au roi d'Ešnunna⁶⁴.

On sait enfin qu'il y eut de grandes réconciliations entre le roi et les Benjamins au cours de l'an ZL 4'⁶⁵. L'établissement de tout ce schéma chronologique permet donc de fixer la mission à Alep de Dâriš-lîbûr à la fin de l'année ZL 1' ou au début de ZL 2' et, même, si les propos prêtés à Yarîm-Lîm sont bien interprétés, ils sont immédiatement postérieurs à la première défaite majeure des Benjamins, au moment où ils étaient éparpillés un peu partout dans l'Ouest, sans avoir pu encore se ressaisir.

Cet antagoniste laissa de vivaces souvenirs chez les contemporains et un texte recense au moins trois⁶⁶ affrontements majeurs entre les troupes royales et les contingents benjamins.

2. La chronologie des textes

Nous possédons à la fois des lettres en provenance d'Alep et d'autres d'Imâr et de Tuttul. Il n'est pas sûr qu'elles se rapportent toutes au même moment. Si celle depuis Tuttul, le n°6, et les deux documents majeurs d'Alep, les n°7 et n°8, sont certainement contemporains, la lettre sur le fils de Šamaš-nâšir, A.2968⁶⁷, ainsi que celle où on le voit à Magrisâ, le n°9, partant pour Imâr pourraient nous documenter un autre déplacement vers Alep que celui qui consistait à régler le sort des princes benjamins. On peut cependant partir du principe, souvent montré par les archives de Mari, que les documents épistolaires qui ont trait aux mêmes gens et aux mêmes lieux appartiennent à des dossiers unitaires.

Un premier problème est relatif à la place chronologique de la lettre depuis Tuttul, le n°6, par rapport à celles envoyées d'Alep. A priori, on s'attendrait à ce qu'elle précède les deux autres : Dâriš-lîbûr arrivé à Tuttul y apprendrait que les trois principaux chefs benjamins, Sûmû-Dâbî, Hardûm et Samsî-Addu sont sortis du *Dadmum*, c'est-à-dire du royaume propre d'Alep⁶⁸, pour vivre à Serdâ⁶⁹, chez un

⁶¹Cf. D. Charpin et J.-M. Durand, « La prise du pouvoir par Zimrî-Lîm », dans *MARI* 4, 1985, p. 306-307. Pour le fait que Hen puisse désigner autre chose que le « royaume du Hana », voir *ibidem*, p. 307, n. 70. Il s'agit en fait des « régions bédouines », soit l'ouest de la Haute-Djéziré.

⁶²Cf. *ARMT* XIII 27 = *LAPO* 16 157.

⁶³Pour ces problèmes de datation, cf. *MARI* 5, p. 617 ; cf. D. Charpin, *FM* V, sous presse.

⁶⁴Voir pour ces questions l'article de D. Charpin, « Un traité entre Zimrî-Lîm de Mari et Ibâl-pî-El II d'Ešnunna », dans *Marchands, diplomates et empereurs*, Mélanges P. Garelli, 1991, p. 139-166.

⁶⁵Voir la contribution de P. Villard, dans *ARMT* XXIII, p. 476-506. Les textes de rachat commencent à partir du 17-v-ZL 4'.

⁶⁶G. Dossin, *Benj.*, p. 988.

⁶⁷Ce document, vu sa teneur particulière, doit être publié dans le « Culte d'Itûr-Mêr » ; cf. les documents analogues publiés ici-même, les n°49 et n°50.

⁶⁸Cf. « L'Assemblée en Syrie à l'époque pré-amorrite », dans *Miscellanea Eblaitica* 2, 1989, p. 27-44.

⁶⁹Le texte fondamental [A.1487+A.4188], édité par P. Villard dans « Un conflit d'autorité... », *MARI* 6, p. 591-596, montre la proximité de Serdâ et de Tuttul, sur le Balih. Serdâ devrait être la « Ville de l'Olivier » tout comme Šarbat est la « Ville du Peuplier », à moins que la graphie ZI-IA-AR-da d'*ARMT* XXIII 625 n'indique

compatriote d'origine yahurréenne. La maisonnée de Hardûm, ou du moins une partie, se trouve « à proximité », à Ahunâ⁷⁰.

Si cette lettre est envoyée au cours du voyage d'aller, cependant, on ne comprend pas la demande faite à Yarîm-Lîm d'expulser du *Dadmum* les chefs benjaminites : ce serait là duplicité bien grande chez l'ambassadeur de Zimrî-Lîm. En fait, on a l'impression que Dâriš-lîbûr arrive à Alep porteur de « on-dit », peut-être sans être passé par Imâr. Ce n'est donc qu'à son retour que, passant par Tuttul, il y aurait glané des renseignements plus précis sur la situation des rebelles.

L'analyse des déplacements de Samsî-Addu montre, d'autre part, la difficulté de suivre le fil d'une histoire événementielle au jour le jour, avec les sautes importantes qui caractérisent notre documentation. D'après la lettre de Tuttul, Samsî-Addu est à Serdâ. D'après le n°6, il est à Qatna, d'après le n°7, il est à Carkémish. Ce même texte qui montre la présence de Samsî-Addu et de Yagîh-Addu à Carkémish et qui annonce comme prochaine la venue à Alep d'Aplahanda est certainement antérieur au n°6 où Aplahanda est à Alep et où seul Yagîh-Addu réside à Carkémish (sur le danger de quoi l'attention d'Aplahanda est d'ailleurs fermement attirée) alors que Samsî-Addu s'est réfugié à Qatna. Dans le n°6, on médite d'ailleurs une lettre à Amût-pî-El pour qu'il expulse le Benjaminite. Si la lettre de Tuttul est bien la plus récente, elle nous montre les trois Benjaminites, chassés du Yamhad, de Carkémish et de Qatna, en être réduits à chercher l'hospitalité d'un membre de leur tribu, et non plus d'une des cours majeures de l'époque⁷¹. Tout cela serait à mettre à l'actif de l'action diplomatique de Zimrî-Lîm et, certainement, de l'annonce de succès de plus en plus grands. On comprend dès lors pourquoi les chefs benjaminites, ou au moins ceux qui survivaient, en ont été réduits à faire intervenir Ešnunna, vu l'abandon de leur cause par les trois principaux monarques occidentaux.

6 [A.4490]

Dâriš-lîbûr au Roi. Arrivé à Tuttul, D.-L. apprend que trois des rois (benjaminites) sont à Serdâ, dans la demeure d'un Yahurréen. Ils comptent y rester un mois avant de rentrer chez eux. Ils ont d'incessants contacts épistolaires avec leurs frères. À Ahunâ, D.-L. a reçu des informations concernant Hardûm. Il continuera d'informer le roi.

[a-na b]e-lî-ia qî-bî-[ma]
 2 [um-m]a da-ri-iš-li-bur
 [îr]-ka-a-ma
 4 ki-ma a-na tu-ut-tu-uk^{ki}
 ak-šu-du ʔe₄-em lugal-meš
 6 i-na a-hi-ti-ia aš-ta-a-al-ma
 um-ma-a-mi su-mu-da-bi-i
 8 ha-ar-^rdu^l-um ù sa-am-si-^dIM
 iš-tu da-ad-[m]i-im
 10 a-na sé-er-da^{ki} il-li-ku-nim

une origine non sémitique. Il est vraisemblable, cependant, que la diphtongue représente ici un phénomène analogue à celui qui a été proposé pour *ka-wa₆-šu-ra-tum* à l'époque *šakkanakku* : cf. *MARI* 4, 1985, p. 163. Dans le texte d'*ARMT* XXIII, en tout cas, on observe la séquence géographique Serdâ, Tuttul, Halabî.

⁷⁰Les textes mentionnent Zalpah, Serdâ et Ahunâ comme fort proches ou, en tout cas, comme formant une unité géographique certaine.

Ce Samsî-Addu, chef benjaminite du début du règne de Zimrî-Lîm, doit, naturellement, être soigneusement distingué du grand Samsî-Addu, fils d'Ila-Kabkabbu. Il n'est cependant pas impossible qu'il faille le retrouver sous les traits du Samsiyaddu, « généralissime » (gal-mar-tu) du Yamhad, attesté par la correspondance de Nûr-Sîn (cf. ici-même, *L'affaire d'Alahtum*, p. 95). On retrouve en effet parmi les grands généraux ou conseillers d'Hammu-rabi de Babylone, des gens comme Išar-Lîm et ses compagnons, fugitifs du royaume d'Ekallâtum. Plusieurs Benjaminites ont des rôles importants au royaume du Yamhad ; cf. mon étude, « Peuplement et Sociétés à l'époque amorrite », en cours.

⁷¹Il est possible que l'information de Dâriš-lîbûr n'ait point été complète. Une lettre inédite nous indique, en effet, que Hardûm s'est emparé de Serdâ.



N°6 [A.4490]

- [é]-it 1 a-wi-lim° lú i[a]-hu-ra^{ki}
 12 [i-n]a sé-er-da i-ba-aš-ši
 [u₄ x]-kam-mi i-na é-it a-wi-lim° ša-ti / [u]š-bu
 14 [ù ki]-a-am di-bu-šu-nu
 [um-ma]-mi šu-nu-ma iš-tu i-n[a-an-n]a
 16 [iti] u₄ 30-kam-mi a-d[i] ma-ti-ni
 [la-a ni-ir-ru-b]u
 Tr. 18 [.....]
 [.....]
 Rev. 20 [it-ta-la]-ka-aš-šu-nu-[š]i-i[m]
 [dumu-meš š]i-ip-ri-šu-nu
 22 [a-na ah-hi]-šu-nu ka-ia-ni-iš
 [it-ta-na-a]l-la-ku
 24 [tup-pa-ti]m ma-ah-re-tim-ma
 [li-i]t-ba-lu-šu-nu-ši-im
 26 [an]-ni-tam
 [i-na] tu-ut-tu-^{ki} eš-me
 28 [ša]-ni-tam i-na a-hu-na-a^{ki}
 2 munus-ús-bar 1 lú túg 3 anše-há
 30 10 túg-há 1 munus aš-ša-as-sú
 1 dumu-šu ša ha-ar-di-im
 32 a-na ha-ar-di-im qé-er-bi-iš
 [i-ba-šu]-ú
 34 [ša eš]-mu-ú
 [a-na be-lí-ia aš]-pu-ra-am
 36 [i-na a-hi-ti]-ia
 [te₄-m]a-am
 38 [ša e-le-eq-qé]-em
 [a-na be-l]í-ia
 40 [a-ša-a]p-pa-ra-am

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Dâriš-lîbûr, ton serviteur.

⁴Lorsque ⁵je suis arrivé ⁴à Tuttul, ⁶j'ai posé des questions tout autour de moi ⁵sur les rois.

⁷On m'a dit : « Sûmû-Dâbi, ⁸Hardûm et Samsî-Addu ¹⁰ont quitté ⁹le *Dadmum*^{a)} ¹⁰pour Serdâ. ¹²Il y a à Serdâ ¹¹la demeure d'un Yahurréen. ¹³Le x, ils se sont installés dans la demeure de cet homme.

¹⁴Voici ce qu'on leur prête comme propos : ¹⁶«D'un mois plein à compter d'aujourd'hui, ¹⁷nous sommes sûrs^{b)} de retourner ¹⁶dans notre pays.»

(Lacune de 2 l.)

... ²⁰vient sans cesse à eux. ²¹Leurs messagers ²³vont ²²sans cesse trouver leurs frères afin d'emporter en urgence les tablettes. »

²⁶Voilà ²⁷ce que j'ai appris à Tuttul.

²⁸Autre chose : à Ahunâ, ²⁹2 tisseuses, 1 tisserand, 3 ânes, ³⁰10 coupons d'étoffe, une de ses épouses, ³¹un de ses fils, ³³sont ³²à proximité de Hardûm.

³⁴Ce que j'ai appris, ³⁵je l'ai écrit à mon Seigneur. ³⁸Les nouvelles ³⁶qu'autour de moi, ³⁹j'acquerrai, ⁴¹je (les) écrirai ⁴⁰à mon Seigneur.

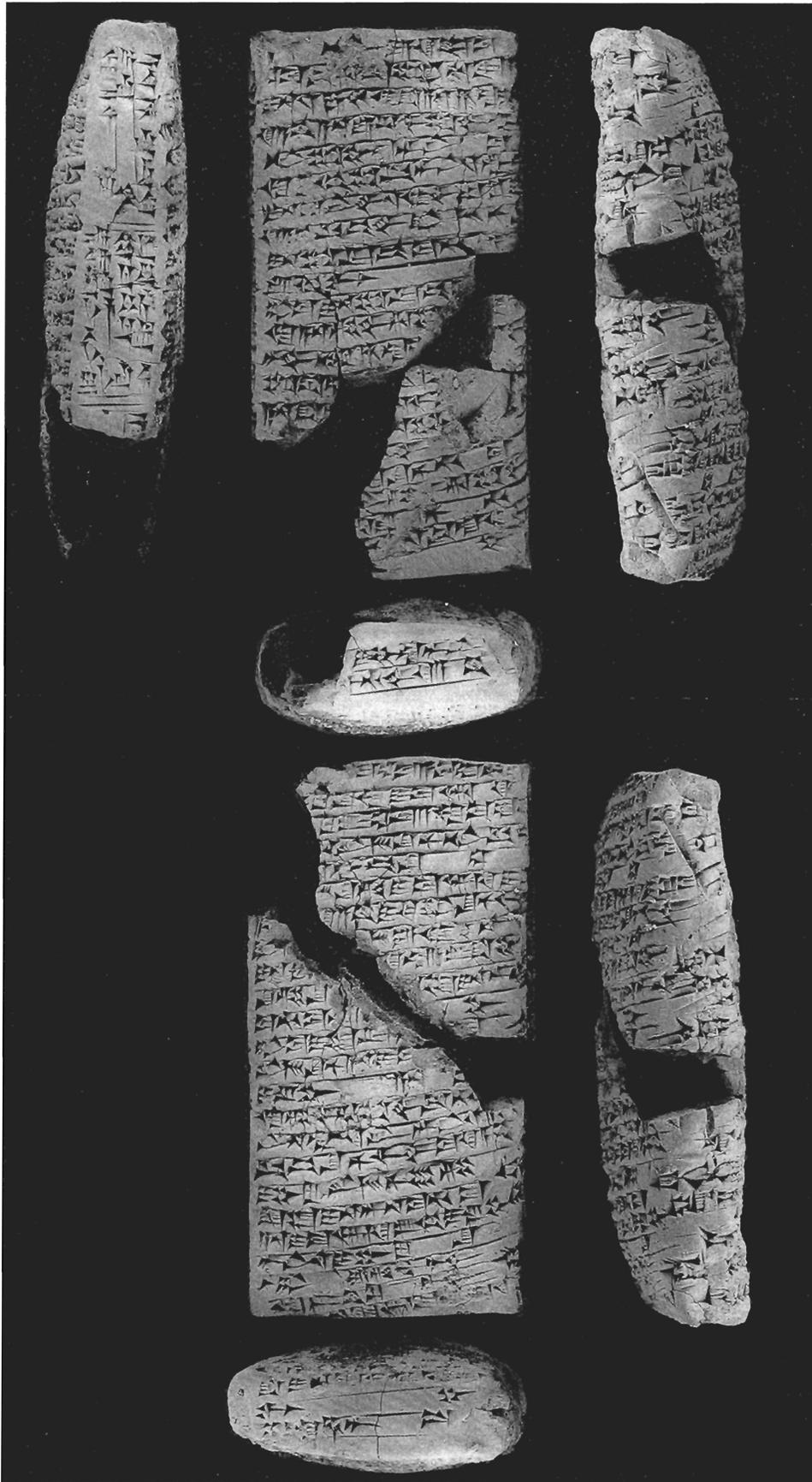
a) Pour le *Dadmum* = royaume d'Alep, cf. ci-dessus, n. 68.

b) Une expression en *lâ* + subjonctif, me paraît la seule façon de compléter le texte. Pour cette expression du serment à Mari, cf. *LAP0* 18, p. 156 et 487.

7 [A.3347+M.5112]

Dâriš-lîbûr au Roi. Pressé de répondre, Yarîm-Lîm affirme solennellement que les chefs benjaminites ne sont plus, et ne seront plus jamais, dans son royaume. Dâriš-lîbûr révèle qu'ils sont en fait à Imâr. Les Anciens de cette dernière ville se voient donc intimer l'ordre de les en chasser pour toujours, sous menace d'une intervention conjointe d'Alep et de Mari. Ils répondent que cela est déjà fait. Aplahanda, roi de Carkémish, doit venir s'expliquer sur la présence chez lui de Yagîh-Addu et de Samsî-Addu. Dâriš-lîbûr est chargé de transmettre l'information à Mari.

- a-na be-lî-ia qî-bî-ma*
 2 *um-ma da-ri-iš-li-bur ïr-ka-a-ma*
i-na u₄ 7-kam-mi ša a-na ha-la-ab^[kⁱ e]-ru-bu
 4 *ki-a-am a-na ia-ri-im-li-im aq-bi*
be-lî li-pu-la-an-ni-ma
 6 *ù lu-ul-li-ik an-ni-tam aq-bi-šu-um*
i-na ša-ni-im u₄-mi-im ïs-si-in-ni-ma
 8 *ki-a-am iq-bé-em lugal-meš-nu šu-nu*
i-na li-ib-bi ma-ti-ia
 10 *ú-ul wa-aš-[bu]*
šum-ma i-na li-ib-bi m[a-ti-ia wa-aš-bu-ma]
 12 *ù a-na zi-im-ri-li-[im a-k]a-l[a]-a-š[u-n]u-[ti]*
^dIM be-el ha-la-a^{[b^{kⁱ]} ia-r]i-im-li-im}
 14 *li-ša-a[l] ù iš-t[u i-na-an]-na*
a-na ša-n[a-at a-n]a ši-i[t-ta ša-na]-ti-im
 16 *[a-n]a 1[0 mu-há a-n]a li-i[b-bi ma]-ti-ia*
[li-ru-bu-n]i-im-[ma]
 18 *[lu-uk-s]ú-šu-nu-ti-ma*
[a-na še-e]r zi-[i]m-ri-li-im
 20 *[lu-us-h]u**-ra**-[šu]-nu-ti*
[lú-meš šu]-nu [i]-na da-ad-mi-im
 22 *[ú-ul wa-a]š-bu*
 Tr. *[an-ni-ta]m i-pu-la-an-ni*
 24 *[ù i-na a]-wa-ti-im ki-a-am*
 Rev. *[aš]-ba-[a]s-sú um-ma-a da-ad-mu-um*
 26 *[ka]-lu-šu ù i-ma-ar^{kⁱ}*
[ú-ul] ku-ú-um-ma-a ù ma-at-ka-ma-a
 28 *[an-na-n]um lú-meš šu-nu-<ti> be-lî ik-la*
[an-ni]-am aq-bi-šu-um
 30 *[ù lú-m]eš šu-gi i-ma-ar^{kⁱ} i^o-si-ma*
a-w[a-tim k]i-a-am i-di-in-šu-nu-ši-im
 32 *lugal-m[eš š]a [du]mu-meš ia-mi-{NA}-na*
i-na i-[ma-ar]^{kⁱ} la-a ú-ša-bu
 34 *šu-še-šu-[nu-ti i]š-tu i-na-an-na*
ma-ti-ma l[a]-a [ú-ša]-bu
 36 *šum-ma i-tu-ur-r[u]-ma*
lú-meš šu-nu a-na i-ma-[ar^{kⁱ}]
 38 *i-ru-bu a-na-k[u-ma]*
ù zi-im-ri-li-im it-ti-[ku-nu]
 40 *ni-na-ak-ki-ir an-ni-tam a-w[a-t]am*
iq-bi-šu-nu-ši-im-ma ki-a-am
 42 *i-pu-lu lú-meš nu-še-ší*



N°7 [A.3347+M.5112]

iš-tu i-na-an-na ma-ti-ma
 44 a-na i-ma-ar^{ki} ú-ul i-ru-bu
 an-ni-tam i-pu-lu-šu
 46 aš-šum ia-gi-ih-^dIM
 ù sa-am-si-^dIM
 Tr. 48 ša i-na ka-ar-ka-mi-iš^{ki}
 wa-aš-bu
 50 ap-la-ha-an-du^o
 C. i a-na ha-la-ab^{ki}
 52 i-la-kam
 ù a-wa-tum
 ii 54 iš-ša-ak-ka-na
 ʔe₄-ma-am ma-la
 56 i-pa-la-an-ni
 a-na še-er be-lí-ia
 58 a-š[a-ap-pa-ra-am]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Dâriš-lîbûr, ton serviteur.

³Le septième jour de mon entrée à Alep, ⁴j'ai dit à Yarîm-Lîm : ⁵« Mon seigneur doit me répondre ⁶de façon que je puisse m'en aller (?). » Voilà ce que lui ai dit.

⁷Le lendemain, il m'a convoqué et ⁸m'a dit : « Ces rois ¹⁰ne sont plus ⁹dans mon pays. ¹¹S'ils sont dans mon pays ¹²et qu'à Zimrî-Lîm je les refuse, ¹³(j'accepte) qu'Addu d'Alep ¹⁴mette à l'épreuve^{a)} ¹³Yarîm-Lîm^{b)}. ¹⁴Désormais, ¹⁵dans un an, deux ans, ¹⁶dix ans, ¹⁷qu'ils pénètrent ¹⁶dans mon pays, ¹⁸je les saisirai et ²⁰les retournerai ¹⁹à Zimrî-Lîm. ²¹Ces gens ²²ne sont plus ²¹dans le *Dadmum*. »

²³Voilà ce qu'il m'a répondu.

²⁴Or, je lui ai rétorqué : ²⁵« Le *Dadmum* ²⁶tout entier? Hé bien! Imâr, ²⁷n'est-elle pas à toi et ne représente-t-il pas ton pays^{c)}? ²⁸Présentement (donc, on peut dire que) mon seigneur a refusé ces gens. »

²⁹Voilà ce que je lui ai dit.

³⁰Alors, il a convoqué les Anciens d'Imâr. ³¹Il leur a donné l'ordre suivant :

³²« Les rois des Benjaminites ³³ne doivent pas se trouver à Imâr! ³⁴Faites-les (en) partir! Désormais, ³⁵qu'ils ne s'(y) trouvent plus jamais! ³⁶Si, derechef, ³⁷ces gens ³⁸ont accès ³⁷à Imâr, ³⁹Zimrî-Lîm et ³⁸moi-même, ⁴⁰nous vous ferons la guerre. » Voilà ce qu'⁴¹il leur a dit.

⁴²Ils ont répondu : « Nous avons fait partir ces gens. ⁴³Désormais, plus jamais, ⁴⁴ils n'auront accès à Imâr. »

⁴⁵Voilà ce qu'ils ont répondu.

⁴⁶En ce qui concerne Yagîh-Addu ⁴⁷et Samsî-Addu ⁴⁸qui ⁴⁹se trouvent ⁴⁸à Carkémish, ⁵⁰Aplahanda^{d)} ⁵²va venir ⁵¹à Alep ⁵³et les affaires ⁵⁴seront abordées. ⁵⁵Tout ce que j'apprendrai ⁵⁶de ses réponses, ⁵⁸je l'écrirai ⁵⁷à mon Seigneur.

Bibliographie : les l. 8-23 ont été citées par J. Sasson, dans *Miscellanea Babylonica*, p. 254-255.

a) Pour ce sens de *šalum*, cf. *LAPO* 18, p. 590 s. v.

b) Cet usage de parler de soi à la 3^e personne semble avoir été propre à l'Ouest, à l'époque amorrite.

c) Pour ce passage, cf. *MARI* 6, « La cité-État d'Imâr », p. 64-65.

d) La graphie *ap-la-ha-an-du* pour le roi de Carkémish était déjà attestée par A.3412 [= G. Dossin, « Une opposition familiale », dans *La Voix de l'opposition en Mésopotamie*, p. 187-188], 12, d'après collation!

L'intérêt extrême du texte n°8 pour le droit d'asile à Alep a été souligné plus haut (cf. p. 4). Je ne connais pas à Mari d'autre lettre de ce genre, énumérant les réponses progressives faites à quelqu'un, ambassadeur ou autre, nettement distinguées par des traits de section sur la surface de la tablette. Le terme *nâpaltum* lui-même est rare et *CAD* N/1 n'en comptait des exemples qu'avant tout cappadociens

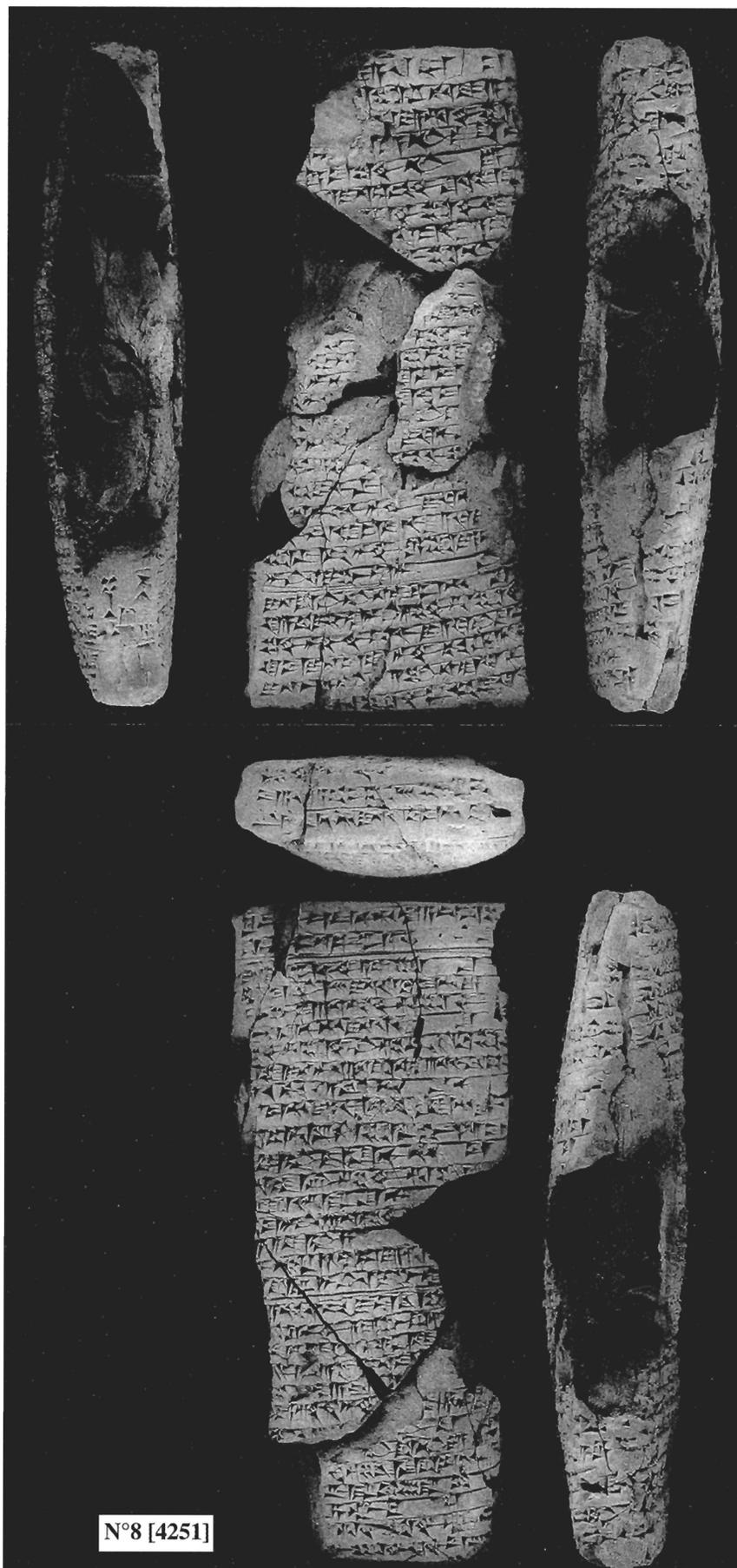
(en OB, il ne cite qu'un NP, Šamaš-napaltí). Mari en fournit au moins deux autres, qui semblent devoir s'interpréter comme des « réponses très nettes, ou très solennelles » ; cf ; XXVI/1 267 : 30 [*n*]a-pa-[a]l-tam ša a-hu-šu, ša NP, i-pu-lu-ni-in-ni₅ (on refuse d'aller servir le roi de Mari) et A.418 : 33 : na-pa-al-tam an-ni-tam i-pu-ul = « Voilà sa réponse » (réponse du roi de Kurdâ, Bîna-Eštar, rapportant une altercation très vive avec Qarnî-Lîm).

Ces exemples « laïcs » fournis, tant par les textes cappadociens que mariotes, m'ont dissuadé de mon premier mouvement qui était de chercher dans ce texte extrêmement cassé et susceptible de mainte manipulation des « réponses » de répondant (*âpilum*). La troisième réplique ne me paraît, ainsi, attribuable qu'à un roi humain du Yamhad et les l. 39-41 me paraissent, d'autre part, dupliquer nettement le n°7 : 14-18, clairement des propos de Yarîm-Lîm.

8 [A.4251+M.14687+M.14800+M.14856+M.14857]

Dâriš-lîbûr au Roi. Il a transmis à Yarîm-Lîm et Aplahanda les demandes du Roi. Il rapporte les trois réponses successives de Yarîm-Lîm. Lettre à Amûd-pî-El, et intervention auprès d'Aplahanda de Yarîm-Lîm.

- [a-na be-lî]-ia qí-bí-ma
 2 [um-ma da-ri-î]š-li-bur ìr-ka-a-ma
 [tup-pa-am ša a-n]a ia-ri-im-li-im
 4 [a-n]a š[e-r]i-ia be-lí ú-ša-bi-la-a[m]
 [eš-m]e-e-ma ʔe₄-em be-lí-ia
 6 [ki-ma š]a i-na tup-pî-im šu-uʔ-tú-ra-am
 [ma-ha-ar i]a-ri-im-li-im ù a[p-l]a-[h]a-°da°
 8 [ú-ra-ak]-ki-is ù a-ta-[ap-pu-u]l-/[šú-nu]
 [aš-šum]¹a¹-[w]i-li be-lí l[i-iš-me]
 10 [ki-ma a-na ia-ri-î]m-[li-im]
 [a-wa-at be-lí-î]a ad-da-a[b-bu-bu]
 12 [ki-am i]i-pu-l[a-an-n]i zi-im-r[i-li-im]
 [lúna]-ak-ri-[šú ú]-še-ší i-n[a-an-na]
 14 [d]a-an-nu [e-re]-šu-šu-ma [¹su-mu-e-pu-uh]
 [a-b]i dingir-l[am ip]-la-ah-ma [ha-da-an-šu]
 16 [lu ik]-šu-ud m[a-am-ma] lugal ša-[nu-um ú-ul im-hu-ur-šu]
 [ša a-n]a ^dutu-[ší-^dI]M i-di-nu-š[u il-te-qí-ma]
 18 [su]-mu-e-pu-u[h] a-bi ší-bu-[us-sú]
 [ú]-ul i-ší-ib [aš-šu]m m[a]-a[t...]
 20 [ša a]-na ^dutu-ší-^dIM i-di-nu [im-ha-šú]
 [^dI]M uš-mi-is-sú ù a-di i-[na-an-na]
 22 [l]i-ib-bi ^dIM e-li-ia ú-[ul ša-b]u-ús
 an-ni-tam i-pu-la-an-ni
-
- 24 i-na ša-ni-tim na-pa-al-ti-šu
 ki-a-am i-pu-la-an-ni zi-im-ri-li-im
 26 ʔe₄-em ^dIM im-ta-ší-i a-di as-sú-ur-[r]e-ma
 ki-ma i-na ma-at ^dIM mu-un-na-ab-tu
 28 i-na qa-a-tim l[a]-a in-na-ad-di-nu
 Tr. zi-im-ri-li-im ú-ul i-de-e
 30 ma-a ki-a-am-ma li-iš-pu-ra-am
 lú-meš šu-nu-ti i-na šà-ba ma-ti-ka
 Rev. 32 ku-u[š-š]i-is-sú-nu-ti la-a uš-ša-bu
 ša-ni-tum na-pa-al-ti-šu



N°8 [4251]

- 34 *i-na š[a]-al-ši-im a-pa-li-šu*
šum-ma lú-meš i-na šà-ba ma-ti-ia
- 36 *[w]a-aš-bu-ma a-na zi-im-ri-li-im*
[a]k-la-šu-nu-ti i-na u₄-mi-šu
- 38 *[z]i-im-ri-li-im ni-zi-ik šà-ba li-ir-še-[e]m*
[i]š-tu i-na-an-na a-na ša-na-at a-na ši-it-ta ša-na-[ti]
- 40 *[a-n]a 10 mu-há lú-meš šu-nu*
[a]-na ma-ti-ia ù na-am-la-ka-ti-ia
- 42 *[l]i-ìs-hu-ru-nim li-ru-bu-nim-ma*
¹a¹-ka-as-sú-šu-nu-ti-ma
- 44 *[a]-na še-er zi-im-ri-li-i[m]*
[ú]-ša-ar-ra-šu-nu-[ti]
- 46 *[šum]-ma an-ni-tam a-na zi-im-[ri-li-im]*
[la]-a a-ka-aš-ša-[ar]
- 48 *[d]IM be-el ha-la-ap ia-ri-[im-li-im]*
[li]-ša-al an-ni-tam i-pu-la-an-ni
-
- 50 *[a-n]a a-mu-ud-pí-i-la iš-pu-r[a-am um-ma-mi]*
[sa-a]m-si-^dIM a-ia-bu ša z[i-im-ri-li-im]
- 52 *[a-na š]e-ri-ka it-ta-al-ka-[am]*
[a-wi]-lam [š]a-a-tu i-na ma-t[i-ka-ma]
- 54 *[šu-š]í-í-šú¹ la-a uš-[š]a-[ab]*
[aš-š]um ia-gi-ih-^dIM [a-na ap-l]a-ha-an-[da]
- 56 *[a-wa-]tim ki-a-a[m iš-ba-a]s-sú-u[m]*
[ki-ma a-wa]-tim ša be-lí-ia
- 58 *[ú-š]a-ah-sí-iš^o-šu^o ša-ap-ti [i]š-me-e*
[lú šu-ú] ur-ra-am še-ra-am
- 60 *[i-ma-r]a-ša-ak-ku-um*
[ša a-na i]a-ri-im-li-im aq-bi-šum
- 62 *[ia-ri]-im-li-im ke-em-ma iq-bi-šum*
- Tr. *[ap-la]-ha-an-du^o i-pu-ul-š[u]*
- 64 *[ú-ul iš-b]u-ús a-na [.....]*
- C. [3 l. perdues sur le registre de gauche.]
 [..... ša-a]p-ti-a
- 2' [.....]-sú
 [..... an-ni-tam] i-pu-ul

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Dâriš-lîbûr, ton serviteur.

⁵J'ai pris connaissance de ³la tablette ⁴que m'a fait porter mon Seigneur ³à l'intention de Yarîm-Lîm. ⁵Les idées de mon Seigneur, ⁶selon ce qui était écrit sur la tablette, ⁷par devant Yarîm-Lîm et Aplahanda, ⁸je les ai exposées méthodiquement^{a)} et tout ce qu'ils ont pu répondre à propos des individus, ⁹que mon Seigneur en prenne connaissance. Lorsqu'à Yarîm-Lîm j'eus tout dit des paroles de mon Seigneur, voici ce que m'a répondu :

¹²« Zimrî-Lîm a expulsé ses ennemis. ¹⁴(Mais) aujourd'hui dangereuses sont ses demandes^{b)}! Sûmû-êpuh, ¹⁵mon père, ayant respecté la divinité, ¹⁶réussit ¹⁵ce qu'il voulait. ¹⁶Nul roi ne l'affronta. ¹⁷Une fois qu'il se fut emparé de ce qu'(Addu) avait donné à Samsî-Addu, ¹⁸Sûmu-êpuh, mon père, ¹⁹n'eut point le saouî^{c)} de sa vieillesse. Du fait qu'il agressa le pays de... ²⁰qu'(Addu) avait donné à Samsî-Addu, ²¹Addu le fit périr. Or, jusqu'à aujourd'hui, ²²le cœur d'Addu n'a pas eu à s'irriter contre moi. »

²³Voilà ce qu'il me répondit.

²⁴Lors de sa deuxième réponse, ²⁵voici ce qu'il m'a répondu :
« Zimrî-Lîm ²⁶a-t-il donc oublié la volonté^d) d'Addu? ²⁷Assurément^e), j'ai bien peur que
²⁹Zimrî-Lîm ne sache pas^f) que dans le pays d'Addu des fugitifs ²⁸ne doivent pas être livrés à un pou-
voir! ³⁰Sinon, m'enverrait-il^g) ce message : ³¹«Pourchasse ces gens à l'intérieur de ton pays, ³²qu'ils ne
s'(y) trouvent plus!''?»
³³C'est sa seconde réponse.

³⁴Lorsqu'il me répondit pour la troisième fois :
³⁵« Si ces gens se trouvent à l'intérieur de mon pays ³⁷et que je les aie refusés ³⁶à Zimrî-Lîm,
³⁸que Zimrî-Lîm ait aujourd'hui du ressentiment envers moi! ³⁹Désormais, que ces gens reviennent
dans un an, deux ans, ⁴⁰dix ans^h) ⁴¹dans mon pays et mon royaume et (y) accèdent, ⁴³je les entraverai
et ⁴⁵les ferai mener ⁴⁴à Zimrî-Lîm. ⁴⁶Si je ne remplis point cette obligation envers Zimrî-Lîm,
⁴⁸qu'Addu d'Alep ⁴⁹demande des comptes à Yarim-Lîm! »
Voilà ce qu'il me répondit.

⁵⁰Il a écrit à Amûd-pî-Ila en ces termes :
⁵¹« Samsî-Addu, ennemi de Zimrî-Lîm, ⁵²est parti pour chez toi. ⁵⁴Expulse ⁵³cet homme de
ton pays ; ⁵⁴qu'il ne s'(y) trouve plus! »
⁵⁵Relativement à Yagîh-Addu, il a entrepris ainsi Aplahanda, ⁵⁷selon les propos de mon
Seigneur ⁵⁸dont je lui avais rappelé les termes et qu'il avait entendus de mes lèvres :
⁵⁹« Tôt ou tard, cet homme ⁶⁰te causera des désagréments. »
⁶¹Ce que j'avais dit à Yarîm-Lîm pour qu'il le lui diseⁱ), Yarîm-Lîm le lui a ainsi dit.
⁶³Aplahanda lui a répondu ⁶⁴sans se fâcher. À...

(Lacune de 3 l.)

1' « ... de mes lèvres, 2' ... »

3' Voilà ce qu'il a répondu.

Bibliographie : ce texte a déjà été cité plusieurs fois ; cf. *ARMT XXVI/1*, p. 466 et *MARI 7*, p. 55, p. 60, n. 93 ; J.-M. Durand, « Unité et diversités au Proche-Orient », dans *La Circulation des biens...*, D. Charpin et F. Joannès éd., p. 99, n. 15, ainsi que J. Sasson, *Miscellanea Babylonica*, p. 254, pour les l. 32-46.

a) Ce sens de *rukkusum* ne semble pas encore attesté, mais on peut sans doute le déduire de l'emploi de la forme I : *awâtim rakâsum* traduit par *AHW*, p. 947a : « Verbindlich anordnen » et documenté par *ARM IV 86* : 45 « traiter une affaire point par point », « la régler définitivement ».

b) Ce terme d'*erêšum* « demande » est surtout documenté dans les NP. On peut cependant le déduire à Mari du jeu de mot sur *erêšum* « parfum »/« demande », tel qu'il est documenté par le texte publié par N. Ziegler, *Mélanges Hirsch*, p. 480, ad l. 9'.

c) La formule *šîbâtam šebûm/šubbûm* = « Avoir son saouîl/être rassasié de vieillesse », qui unit par appel de sons deux termes venant de racines presque homophones, est bien documentée. La forme *i-šî-ib* (au lieu de *išebbe*) ne paraît pas pouvoir en être dérivée. Il faut donc supposer une faute *išib* pour *išbi* (!) toujours possible (« intervention de sons »), ou une formule étymologique *šîbâtam šîâbum* = « vieillir de vieillesse ».

d) Le sens de *tênum* ici est très proche, contextuellement, de celui de *wûrtum*. Il est possible, cependant, que le sens exact soit : « Tu sais quel est l'état d'esprit/l'humeur. »

e) Un emploi d'*adi* « jusqu'à ce que » ne me paraît pas possible ici. Plutôt que d'y voir une surcomposition *adi ad(i) surrê* (pour l'étymologie d'*assurrê*, cf. *LAPO 17*, p. 32), il s'agit sans doute de la particule assévérative *adî*, documentée ailleurs à Mari.

Pour cet *adî*, cf. en effet A.1086 : 10 *na-ha-lu-ú i-na zi-nim, [me]-e ma-lu-ú-ma à a-di-ma, [ti]-tu-ra-tim aš-ta-ka-an-ma, [ú-še]-bi-ra-šu-[n]u-t[i]* = « Les oueds, du fait de la pluie, s'étaient emplis d'eau et, de fait, je ne les ai fait traverser qu'après avoir installé des ponts. »

Un tel sens est enregistré pour l'akkadien de Hattuša par *CAD A/1*, p. 131, sous *adû* adverbe.

f) Pour cette construction d'*assurrê* avec un *ûl* notant la vraie négation, cf. les exemples regroupés par N. Wasserman, *FM II*, p. 328-330.

g) On notera ici l'emploi de *mâ* interrogatif en position tonique ; cf. *ARM I 83* : 7 (= *LAPO 16 255*). L'irréel du présent est marqué par l'emploi du précatif.

h) Même expression dans le n°7 : 14-17.

i) En mot à mot : « Je le lui (= Yarîm-Lîm) avais dit pour lui (Aplahanda). »

9 [A.3450]

Dâriš-lîbûr au Roi. Une lettre du Roi lui enjoignant d'aller à Magrisâ, l'a rejoint à Imâr et il en accuse réception. À la fin du mois, il obtempèrera à l'ordre royal. Noms des gens qui sont avec lui.

	<i>a-na [be-lî-ia qî-bî-ma]</i>	Rev. 14	<i>[a-]di i-ma-ar^o e-p[u-úš]</i>
2	<i>um-ma da-ri-[i]š-li-bur</i>		<i>i-na i-ma-ar^{ki} ṭup-p[í be-lî-ia]</i>
	<i>ir-ka-a-ma</i>	16	<i>ik-šu-da-an-ni</i>
4	<i>ṭup-pa-am ša be-lî ú-ša-bi-lam eš-m[e]</i>		<i>ṭup-pí an-né-e-em i-[n]a [i-m]a-a[r^{ki}]</i>
	<i>aš-šum a-na ma-ag-ri-sa-a^{ki}</i>	18	<i>u₄ 25-kam a-na [še-er be-lî-]ia</i>
6	<i>a-la-ki-ia be-lî iš-pu-ra-[a]m</i>		<i>sí-ma-an nî-gub [aš-pu-ur]</i>
	<i>i-nu-ma ma-ha-a[r be-lî-ia]</i>	20	<i>ki-ma ša be-lî-ma lú-[meš o-o-o]</i>
8	<i>ú-[š]e-e-em [a-na tu-tu-ul]^{[r^{ki}?}</i>		<i>a-na a-hu-na-a^{ki} [i^l-[la-ku?]</i>
	<i>[.....] x [.....]</i>	22	<i>a-na re-eš iti an-n[i-im]</i>
10	<i>[.....]</i>		<i>a-na ma-ag-ri-[sa-a^{ki}]</i>
Tr.	<i>[.....]</i>	Tr. 24	<i>a-ka-ša-[da-am]</i>
12	<i>[a]r-hi-is i-[na tu-ut-tu-ul^{ki}]</i>		<i>I^{su}-mu-l[a-... ù-...]</i>
	<i>[ú]-še-em-ma a-l[a-ka-am]</i>	26	<i>ir-me[š be-lî-ia]</i>
		C.	<i>it-ti-ia il-li-ku-nim</i>
		28	<i>be-lî lu i-di</i>



¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Dâriš-lîbûr, ton serviteur.

⁴J'ai pris connaissance de la tablette que mon Seigneur m'a fait porter. ⁶Mon Seigneur m'avait écrit d'aller ⁵à Magrisâ^a). ⁷Lorsque j'ai quitté mon Seigneur, *je suis allé à Tuttul...*

(Lacune de 2 l.)

¹³... J'avais quitté ¹²rapidement *Tuttul* ¹⁴et fait ¹³route ¹⁴vers Imâr. ¹⁵Ce n'est qu'à Imâr que la tablette de mon Seigneur ¹⁶m'a rejoint.

¹⁷Cette tablette de moi, ¹⁸étant (encore) à Imâr, ¹⁸le 25, au moment du repas^b), je l'envoie chez mon Seigneur. ²⁰Selon l'ordre de mon Seigneur, les... *iront* ²¹à Ahunâ. ²²À la fin de ce mois^c), ²⁴j'arriverai ²³à Magrisâ.

²⁵Sûmu-lâ-... et..., ²⁶serviteurs de mon Seigneur, ²⁷sont venus avec moi.

²⁸Mon Seigneur est informé.

Note : Vu la référence à Imâr, le texte fait certainement partie du dossier d'un voyage de Dâriš-lîbûr à Alep. La mention d'Ahunâ pourrait nous ramener vers les affaires benjaminites.

a) La ville de Magrisâ, se trouve sur le Habur, du côté de la ville moderne de Hasséké. Incidemment, le texte nous apprend qu'il faut 6 jours pour s'y rendre depuis Imâr. Le texte est important pour l'estimation de l'allure de ceux qui se déplacent. Dâriš-lîbûr qui se dirige « rapidement » selon ses propres termes, peut cependant être rattrapé par un courrier royal.

b) *Simân* « au moment de » était déjà documenté par *ARMT* XIII 39 : 12. Le repas du soir (*naptanum*) est bien attesté comme un moment important de repère dans la journée. Des messages sont dits arriver *naptanam* « au moment du repas du soir ». Pour toutes ces notations, cf. l'article de J.-R. Kupper dans les *Mél.* H. Limet, Liège, 1996, p. 79-85.

c) Le passage est une confirmation de plus de l'article d'A. Finet dans *BiOr.* X, 1953, p. 85-88. L'expression *rêš warhim* « tête du mois » signifie nettement ici « la fin du mois ». Pour cette expression complexe, cependant, voir *LAPO* 18, p. 582, s. v.

B) LES DEUX MISSIONS À ALEP DU CHEF DE MUSIQUE

Ont été ici regroupés des textes qui illustrent une ou plusieurs missions de Warad-ili-šu à Alep. La plupart du temps, comme dit plus haut, p. 17, fonctionne très bien dans la documentation de Mari le principe de l'unité temporelle des faits rapportés à propos d'un même personnage et faisant allusion aux mêmes lieux et aux mêmes sujets. Or, dans le cas présent, il semble à la fois qu'il y ait pluralité de déplacements et manques complets d'informations sur des aspects très importants de ces missions. Cet ensemble est donc une bonne pierre de touche de notre documentation.

Des textes montrent en effet que Warad-ili-šu a été dépêché auprès de Yarîm-Lîm : c'est de son temps qu'il a apporté l'ex-voto du roi de Mari. D'autres documentent, en revanche, Hammu-rabi, fils de Yarîm-Lîm et nouveau roi d'Alep.

1. Une mission auprès de Yarîm-Lîm

Au premier dossier appartient certainement le n°10 qui montre un départ programmé depuis Terqa à la fin d'un mois ii⁷², ce qui serait beaucoup trop tôt dans l'année pour l'affaire d'Alahtum. En effet, Zimrî-Lîm quitte le Yamhad à la fin du mois iii de ZL 9⁷³ et, dès le début de ZL 10', l'achat d'Alatum est déjà négocié. C'est, en outre, à l'occasion de ce voyage que Warad-ili-šu a eu un retard (dû à une maladie très grave) dont on ne connaît pas précisément l'ampleur. Il faut rattacher cette péripétie au transport de l'ex-voto car voilà qui explique que Warad-ili-šu ait craint d'arriver en retard à Alep, où il

⁷²*ARMT* XXVI/1 163 a également trait à la surveillance oraculaire d'un voyage de Warad-ili-šu. On y voit ce dernier arriver à Terqa un 25 *urahhum* (i). Le mouvement s'était poursuivi par Zibnatum jusqu'à la Forteresse de Yahdun-Lîm où le serviteur était resté plusieurs jours. Le mauvais état du texte empêche de voir si la maladie était en train de se déclarer ou non. Il est incertain si *ARM* X 148 (cf. sa réédition dans *LAPO* 18 1111) appartient à ce dossier. Il semble question de faire revenir Warad-ili-šu de Terqa. Peut-être le roi jugeait-il que, s'il était incapable de faire l'expédition à Alep, il pouvait néanmoins s'occuper des musiciennes. Le texte daterait, dès lors des mois ii-iii de ZL 5', date où Addu-dûr est toujours vivante.

⁷³Cf. P. Villard, *UF* 18, p. 398.

lui fallait effectivement assister à un sacrifice précis, au cours duquel l'ex-voto devait être offert, comme le montre le n°14. Or le n°17 atteste le retour du chef de musique depuis Alep dans la seconde moitié d'un mois xii, une fois l'ex-voto livré. Il faut donc supposer un très grand retard dû à la maladie, à moins que ce mois d'*ebûrum* n'appartienne au calendrier d'Alep et n'y ait point la place qui était sienne dans le calendrier de Mari. Mais rien ne le prouve.

Le dossier date-t-il du moment auquel font écho plusieurs textes administratifs, dits de l'année de l'ex-voto à Addu d'Alep, soit de ZL 1'⁷⁴?

La première attestation de Warad-ili-šu dans les textes administratifs est du 15⁺ xi de ZL 2'. L'an ZL 1', que l'on sait désormais être la seconde année de Zimrî-Lîm, a été en effet celui du mariage avec Šiptu. À ce moment-là Rîšiya, le chef de musique de l'époque du royaume de Haute-Mésopotamie, est encore vivant. C'est donc dans le courant de l'an ZL 2' que Rîšiya a dû disparaître et être remplacé par Warad-ili-šu. Ce ne peut néanmoins pas être l'année de l'ex-voto puisqu'aux mois xi et xii le nouveau chef de musique est bien attesté à Mari. Le transport de l'ex-voto ne peut se faire non plus en ZL 3' car le 1 du mois xii Warad-ili-šu fait l'apport d'un vase de prix au palais.

L'an ZL 4' est donc le premier à pouvoir convenir. En fait, le bon moment est explicitement indiqué par M.10371 qui parle, pour la fin du mois ix de ZL 5', de « 5 mines d'argent pour les besoins du palais et des dépenses », où Warad-ili-šu a été gir « lorsqu'il est allé au Yamhad⁷⁵ ». Il n'a donc été capable de partir à Alep qu'avec un retard de six mois. Comme on le voit actif dès le mois v, ainsi qu'au mois viii, il faut supposer que sa convalescence a duré longtemps, pratiquement quatre mois. Il faut dès lors en tirer argument que l'année dite de l'ex-voto a eu une très sérieuse anticipation sur la réalisation de l'événement. On voit également par ces cinq mines d'argent qui sont remises à l'occasion du déplacement *ana hišehti ekallim* que la mission consistant à apporter l'ex-voto avait été couplée avec une mission commerciale.

ANNEXE : TABLEAU DES ATTESTATIONS CHRONOLOGIQUES DE WARAD-ILI-ŠU, D'APRÈS LA DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE

ZL 2'		
15(+)-xi	XXIII 448	habit pour W. ⁷⁶
20-xi	XXIII 449	habit pour W.
21-xi	XXIII 450	habit pour W., le chef de musique
18-xii	XXI 230	bijou pour W.
ZL 3'		
1-xii	M.15172	mu-tù d'un vase précieux par W.
ZL 4'		
1-ii	M.10439	livraison d'une hâche- <i>haššinum</i> à W. ⁷⁷
2-v	XXIII 9	livraison en plusieurs jours de vêtements à W., le chef de musique et à deux apprentis-chanteurs
5-v	XXIII 11	<i>idem</i>
25-viii	XXIII 416	gir pour de d'or avec Iddiyatum, Ištarân-našir et Lâ'ûm
ZL 5'		
25-ii	M.11644	mu-tù d'habits par W., le chef de musique ⁷⁸ , avec de hauts fonctionnaires

⁷⁴Pour cette attribution, cf. désormais les considérations de P. Villard, *MARI* 7, p. 315-328 et D. Charpin, dans *FM* V (sous presse). Pour un second ex-voto éventuel, cf. ci-dessous.

⁷⁵ma-na kù-babar *ana hišehti ekallim ù zi-ga gir W. inûma ana Yamhad illiku*.

⁷⁶Quoique son titre ne soit pas donné, la simple comparaison avec *ARMT* XXIII 446 : 11', dépourvu de date mais manifestement appartenant au même dossier, montre que Warad-ili-šu possède, déjà, son titre de chef de musique ; cf. d'ailleurs *ARMT* XXIII 450 (le 21-ix).

⁷⁷Rien dans l'énumération des autres NP du texte ne laisse présumer qu'il s'agisse ici du chef de musique.

⁷⁸Il est précisé, dans le cas de W. que la livraison est faite à Šakkâ, petite bourgade dans le district de Mari (cf. M.5109⁺). Peut-être doit-on en déduire que là se trouvait la résidence propre de Warad-ili-šu.

Le Culte d'Addu d'Alep et l'affaire d'Alahtum

	23-v	XXV 256	W. est gir dans une vérification d'or, avec Sammêtar, Dâriš-lîbûr et Iddiyatum
	29-viii	M.11219	mu-tû d'habits à Mari, avec de hauts fonctionnaires
	22-ix	M.10371	« 5 mines d'argent pour les besoins du palais et des dépenses ; W. est gir lorsqu'il est allé au Yamhad »
ZL 6'	x-x	XXIV 189	mu-tû d'habits, avec Ihîd-Irru et Iddiyatum
	7-ii	XXV 50	mu-tû de cuivre de montagne ⁷⁹
	7-iii	XXV 162	argent confié à un artisan. W. est gir
	30-ix	XXIII 43	habit donné à W.
	x-x	VII 177	?
	x-x	XXV 174	W. est gir dans une livraison de métal précieux pour fabrication d'objets
ZL 7'	19-viii	M.12197	W. le chef de musique est gir avec Yasîm-Sumû, Dâriš-Lîbûr et Țâbat-šarrûssu lors de l'inventaire des biens de la demeure de dame Gabêtum, l'épouse de Yahdun-Lîm
ZL 10'	10-iv	VII 89	pots de miel
	x-x	M.11259	mu-tû de vin par Yasmah-Addu et W. ⁸⁰
ZL 11'	26-viii ⁸¹	XXV 416	W. est gir, lors de la livraison d'or pour un travail, avec Yanšib-Dagan, Iddiyatum, Ištarân-našir et Lâ'ûm
	x-x	XXV 260	W. est gir avec Iddiyatum, lors d'une livraison d'argent pour un travail
ZL 12'	26-v	M.10319	mu-tû de vin ⁸²

Tous les textes qui le montrent « en route » peuvent sans doute être également attribués à ce déplacement précis, pour des raisons de cohérence de dossier : le chef de musique remonte l'Euphrate, sans mentionner Tuttul, alors que le seul lieu d'étape cité est Abattum, ce qui convient à un déplacement par la rive droite⁸³.

Le n°13 qui montre que Šû-nuhra-Hâlû, lors de ce déplacement, est à Mari, donne une curieuse information : il s'agit manifestement d'aider Manatân qui semble avoir de grosses difficultés. Or, si l'activité de Manatân est abondamment documentée, il est clair qu'elle est toute entière de la fin du règne, plus précisément des années ZL 11' et ZL 12'⁸⁴. La lettre de Warad-ili-šu donnant comme instructions de l'aider explique qu'il ait mis de nombreuses années à accéder à des responsabilités de premier rang, pratiquement six ans. Il lui a fallu attendre, pour arriver aux affaires, cette disparition de fonctionnaires que nous constatons à la fin du règne, sans en bien saisir le pourquoi.

L'épisode d'Iššur-Addu qui a lésé les marchands d'Imâr, selon les n°15 et n°18, et pour lequel les Imariotes prirent en hôte l'expédition de Warad-ili-šu appartient également au dossier puisqu'il se passe du vivant de Yarîm-Lîm. C'est cependant bien après le moment où ils avaient pris le côté des Benjaminites rebelles⁸⁵.

L'installation de l'ex-voto mariote à Alep a été précédée par la dévotion de l'*alum* apporté par Asqûdum à Alep. Le dossier de cette mission à Alep d'un Mariote de haut rang a été publié dans *ARMT* XXVI/1, p. 119-138. Là encore, il s'agissait d'amener un ex-voto à l'occasion d'une fête majeure d'Alep,

⁷⁹Corriger ainsi date et produit livré, dans l'édition d'H. Limet.

⁸⁰Le texte comporte de plus une livraison de vin faite par Hammu-rabi, roi du Yamhad.

⁸¹Corriger en ce sens la date donnée par H. Limet.

⁸²Dans le même texte, apport de vin fait par le roi d'Ursûm.

⁸³Pour la situation d'Abattum, cf. D. Charpin, *NABU* 93/32.

⁸⁴Pour les dates du fonctionnaire, voir le dossier réuni par G. Ozan, *FM* III, p. 291.

⁸⁵Cf. ci-dessus, le dossier de la mission de Dâriš-lîbûr.

à savoir du « sacrifice de l'âne⁸⁶ ». Le dossier comporte, lui aussi, plusieurs pièces concernant la vallée de l'Euphrate et son parcours. Cependant, la date n'en apparaît pas clairement. À y réfléchir, cependant, cet *alum* pourrait être ce qui a été envoyé en remplacement de la statue du roi qui n'était pas prête. Dès lors, les travaux faits en ZL 1', consistant à teindre le cuir d'un *alum*, pourraient bien, malgré mes doutes passés⁸⁷, faire allusion à l'envoi de l'objet. On pense, en effet, désormais, que l'année dite de l'ex-voto d'Alep coïncide avec ZL 1'. L'ex-voto de la statue aurait donc été primitivement conçu comme un don postérieur à la conclusion de l'alliance dynastique et, retardé par les problèmes avec les Benjamins, remplacé par le don d'un *alum*. Ce dernier pouvait représenter quelque chose de tout prêt s'il était celui que les gens du royaume de Haute-Mésopotamie avaient trouvé dans le trésor de Mari en s'emparant de la ville⁸⁸ et dont le poids considérable, de 5 talents de bronze, soit d'environ 150 kilos, correspondrait bien à l'énormité de ce qu'avait dû convoyer Asqûdum.

Le récit du don de la statue royale serait également un témoignage très important sur la vie religieuse alépinne, si nous pouvions mieux le comprendre. Sa dévotion devait également être concomitante d'une fête, celle du *šuhhum*. Ce terme est déjà attesté pour l'Occident par les documents d'Alalah⁸⁹, dans une expression identique à celle de Mari, l'*um šuhhi*. Hors contexte, toutefois, on ne sait comment l'interpréter : s'agit-il, par exemple, d'une forme de *nahûm* « seufzen », dont la forme II, *nuhhûm*, a comme équivalent sumérien *ér gá-gá* « instaurer une lamentation⁹⁰ » ?

L'installation de l'ex-voto donne lieu à des propos curieux, malheureusement très mutilés. Il semble que le roi de Mari ait réclamé comme une faveur que sa statue soit sur les genoux du dieu, en commémoration de sa jeunesse, qu'il avait passée sous la protection du grand dieu. À ce propos, est employée une expression qui sera reprise exactement dans le dossier postérieur d'Alahtum, qui émane de Nûr-Sîn⁹¹. Or la place semble être déjà prise par une statue de Šamaš. Il semble légitime de tirer de cette indication que la statue de l'Addu d'Alep, dans son temple, était assise. Est-il possible d'en déduire, en outre, que par là était signifié le rôle éminent de la justice d'Addu d'Alep⁹² et que le dieu-Soleil n'était qu'un exécutant aux ordres du dieu roi ? En tout cas, il faut imaginer que l'ex-voto et la statue de Šamaš étaient de petite taille, ou que la représentation d'Addu d'Alep était colossale.

2. Une seconde mission aux implications multiples

Le second dossier cite en revanche expressément Hammu-rabi comme roi d'Alep, comme le montre le n°21. Il ne peut donc être antérieur à la seconde partie de ZL 9'. Il parle clairement en outre de l'imminence où l'on est, tant à Mari qu'à Alep, d'apporter un secours militaire à Babylone contre l'Élam, ce qui coïncide bien pour la chronologie. Comme Warad-ili-šu prône l'alliance, dès son arrivée à Alep, il faut que Zimri-Lîm l'ait déjà jurée lui-même, ce qu'il a fait dès le mois viii de ZL 9'⁹³.

Au début de ZL 10', au mois iv, on voit Warad-ili-šu faire à Mari une livraison de miel⁹⁴, ce qui rappelle les présents faits par Šû-nuhra-Hâlû, lorsqu'il revint lui-même du Yamhad. Au même mo-

⁸⁶Pour le *hiyârum*, cf. *ARMT XXVI/1*, p. 121 sq. et J-M Durand et M. Guichard, « Les rituels de Mari », dans *FM III*, p. 38 et 40.

⁸⁷Cf. *ARMT XXVI/1*, p. 120.

⁸⁸Cf. *ARM XXI 258* : 39. Pour cet *alûm*, cf. *XXVI/2 286* et la note de P. Villard, *NABU 1989/92*.

⁸⁹Voir les exemples collationnés regroupés par *CAD Š/3*, p. 207a.

⁹⁰Dans *BiOr 26*, p. 317, D. Arnaud a proposé de ramener cette expression à une autre de Suse (*maššussu šuhhu*) et d'y voir un acte juridique qui s'apparenterait à la seischachtie. Tout jugement réservé en ce qui concerne les documents susiens, cela ne convient de toute façon pas pour Alalah qui devrait recourir au terme *andurârum* ; cf. D. Charpin, « Les Décrets Royaux... », *AfO XXXIV*, 1987, p. 36-44.

⁹¹N°39 : 50.

⁹²N°39 : 53-56.

⁹³Cf. D. Lacambre, *MARI 8*, p. 432-434.

⁹⁴Il s'agit du texte *ARM VII 89*.

ment sans doute, un autre texte⁹⁵ montre un apport de vin fait par Warad-ili-šu et Yasmah-Addu. Ce dernier ne peut être que celui qui a procédé aux côtés de Warad-ili-šu à l'arpentage d'Alahtum. On aurait donc bien ici la date à laquelle le chef de musique est de retour de mission à Mari.

La date de l'arrivée de Warad-ili-šu⁹⁶ à Alep peut être, en fait, gagnée par un « calcul à l'envers », à partir des remembrances de Nûr-Sîn dans le n°36 : si au début du mois iv⁹⁷, le chef de musique est de retour à Mari, le temps du voyage, les quatre mois à Alep après la délimitation du terroir, le mois nécessaire pour ce dernier, le font arriver à Alep au moins le mois x de ZL 9', voire le mois ix, pour laisser aux choses le temps de se mettre en route, même si elles semblent être allées assez vite. Warad-ili-šu a donc dû partir de Mari, dès l'alliance avec Babylone conclue.

En tout cas, rien ne permet de considérer que le « chef de musique » qui procéda à Alahtum à l'arpentage du terroir et à sa définition ait été différent de Warad-ili-šu et, à dire vrai, on ne voit nul autre à Mari qualifié de la sorte. Or, l'aspect le plus frustrant des lettres que nous avons gardées de lui est qu'elles ne nous fournissent aucun élément sur ce qui nous apparaît aujourd'hui un fait majeur, lequel nous aurait donc été totalement occulté, sans Nûr-Sîn et ses souvenirs, à un moment de déprime.

Il faut donc qu'à l'époque, avant les problèmes suscités par Gašera, l'achat d'Alahtum ait paru une péripétie mineure, voire même de routine. Quelle était donc la motivation réelle de la mission diplomatique du chef de musique ?

Apportait-il un nouvel ex-voto ? La fameuse « statue du roi » à laquelle maint texte de Mari fait allusion, et qui a donné lieu, comme vu ci-dessus, à une variante non reprise dans le comput officiel de ZL 1', se retrouve en fait signalé comme l'événement qui devait donner son nom à l'an ZL 10', à en juger par une notation étonnante de *ARMT XXV 736*⁹⁸. Ce n'aurait été toutefois qu'un ex-voto de seconde importance, ou un complément de celui apporté en ZL 5'.

Warad-ili-šu devait, surtout, être chargé d'importantes missions internationales :

— peut-être régler des affaires du Zalmaqum ; ce point, vu l'état du document, n'est pas du tout clair, mais il est possible que ce soit le dernier écho de l'affaire d'Azarâ, réglée par Zimrî-Lîm et Yarîm-Lîm, aux portes du Zalmaqum⁹⁹ ;

— mais, la détermination de la date où il quitte Mari révèle qu'il avait surtout à préparer la venue des troupes d'Alep à Babylone.

En même temps, il a dû être aussi chargé de conclure une affaire commerciale initiée entre Zimrî-Lîm et son beau-père, lors du grand périple vers Ugarit. Dès lors, c'était effectivement un à-côté.

La diversité de ces sujets montre l'importance dont pouvait être investi un personnage que son titre officiel de « maître de musique » ferait plutôt croire confiné au monde du harem¹⁰⁰. Déjà à une époque antérieure, c'était Rîšiya, prédécesseur de Warad-ili-šu, qui avait eu le pas sur Asqûdum pour aller négocier à Alep l'alliance matrimoniale entre les deux cours¹⁰¹.

⁹⁵M.11259. Le jour et la date ne sont pas bien conservés, mais d'après la longueur de la lacune, il n'y avait sur la tablette qu'un nom de mois très court. On peut donc envisager qu'il s'agisse ici également du mois *abum* (iv) et que la livraison soit complémentaire de celle de miel, selon le principe établi dans *ARMT XXI*, p. 105. Le texte comporte de plus une livraison de vin faite par Hammu-rabi, roi du Yamhad.

⁹⁶Comme on peut le voir ci-dessus, il n'y a pas d'attestation de Warad-ili-šu dans les textes administratifs du palais pour les années ZL 8' ni ZL 9'.

⁹⁷L'enregistrement au palais de l'apport de miel, ainsi vraisemblablement que celui de vin, a été fait le 10 du mois.

⁹⁸Il y arrive comme terme d'une énumération d'années qui vont de l'an ZL 6' à l'an ZL 9'. On connaît encore le cas de l'an ZL 11' dit du « trône de Dagan » et qui aurait pu s'appeler « seconde année de l'attaque contre Larsa » ; cf. ci-dessus, p. 17. Dans un cas, l'accent a été mis sur l'aspect militaire, dans l'autre, sur l'aspect religieux, à moins que nous n'ayons dans les textes administratifs que des rédactions raccourcies de formulations officielles plus longues.

⁹⁹Voir pour cette affaire la contribution de D. Charpin à *FM VI*, sous presse.

¹⁰⁰On notera encore A.3766⁺, lettre de Warad-ili-šu datant manifestement de l'attaque d'Ešnunna contre Mari en ZL 3', où il se comporte comme le ferait un gouverneur de Mari. Sans doute cela tient-il à la forte personnalité de l'individu, que d'autres textes nous documentent.

¹⁰¹Cf. le dossier de *ARMT XXVI/1*, p. 95 sq.

Toutefois un autre événement d'importance paraît occulté dans le dossier : il s'agit de la participation éventuelle de la cour de Mari au deuil pour la mort de Yarîm-Lîm, le roi mourant au début de la seconde partie de ZL 9'. Il n'était pas question pour Zimrî-Lîm de retourner en Alep, dont il revenait, alors qu'un front militaire majeur s'était ouvert dans la Haute-Djéziré orientale avec l'invasion élamite. On peut imaginer que Warad-ili-šu a représenté le roi et son administration à ce moment très important et son arrivée en Alep coïncide assez bien avec la période qu'on appelle à Carkémish, au moins, *sipittum*¹⁰², quoique le chef de musique n'en souffle mot.

Lorsque l'on voit Warad-ili-šu être retardé de quatre jours sur le départ par Hammu-rabi, selon le n°22, la motivation qui en est donnée est qu'il puisse assister au sacrifice du *p/bud(d)uhum*. Cette notation reste énigmatique, faute de parallèle, mais, vu le contexte historique de la présence de Warad-ili-šu à Alep, elle pourrait marquer le terme du grand deuil instauré à Alep par la *sipittum*, initiée lorsque était mort l'ancien roi¹⁰³. Warad-ili-šu a passé en Alep un laps de temps assez considérable et cela pourrait avoir été motivé par sa présence aux rites funéraires. Ces derniers étaient effectivement assez longs pour que, dans le cas du décès de la reine mère du Yamhad, on ait invité les ambassadeurs mariotes (qui ne devaient pas y participer) à aller faire un long périple dans le royaume¹⁰⁴. À quel moment, cependant, du voyage de Warad-ili-šu se trouve-t-on? On peut imaginer aussi bien que Warad-ili-šu comptait alors poursuivre sa route vers Alahum, ou que, tout étant fini, il rentrait chez lui. Il semble que le second cas soit plutôt à envisager, puisque dès son arrivée à Alep le chef de musique s'était vu, selon n°21, attribuer des gardes du corps et n'avoir fait que délivrer le message diplomatique concernant l'aide à fournir à Babylone.

Textes relatifs à la première mission

10 [A.1042]

Warad-ili-šu au Roi. Tout est prêt pour l'expédition, à Terqa.

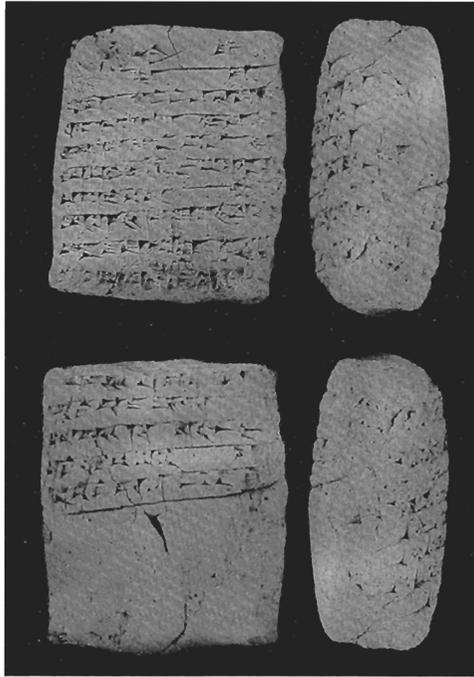
[a-na] be-lî-ia
 2 [qî]-bi-ma
 um-ma ìr-ì-lî-šu ìr-ka-a-ma
 4 u₄-um a-na ter-qa^{ki} ak-šu-dam
 wa-ar-ki-ia giš-má ik-šu-dam
 6 i-na ša-ni-im u₄-mi-im ša giš-má ik-šu-dam
 uš-ta-aš-bi-î it¹⁰⁵-sî-m[a]
 8 i-na u₄ 4-kam a-na [bà]d ia-ah-du-li-im^{ki}
 giš-má i-ka-aš-ša-ad íd-UD.KI[B].N[UN] [na^l-d[i]
 10 ù ma-ša-ad-da-tum ma-a[h-ra]
 Rev. î^l-na re-eš iti ma-al-ka-nim
 12 ge-er-ri ú-pa-ha-ar-ma
 i-na re-eš a-šà iš-hi-^dIM
 14 te-er-tam i-pé-ša-am- ma
 a-na ge-er-ri-ia ú-še-še-er

¹⁰²Pour le phénomène à Carkémish, cf. XXVI/1 281.

¹⁰³Faut-il supposer une racine *PDH* variante de *PDî*, « racheter » (cf. *LAPO* 17, p. 200) et rattacher le terme au *pudum* bien attesté dans des contextes religieux, quoique sans contexte clair? Le *CAD* ne propose qu'un verbe *badâhum* qui, d'après ses équivalents lexicaux, signifierait « être épris de » (= *habâbum*) ou « embrasser » (= *našâqum*).

¹⁰⁴Cf. *ARMT* XXVI/1 11 : 6-4, « Lorsque Sûmûn-na-abî est morte, Yarîm-Lîm nous a dit : “Jusqu'à ce que ce deuil (*hidirtum*) soit passé, allez visiter l'intérieur de mon pays”. Quinze jours, nous avons parcouru l'intérieur de son pays, puis nous sommes revenus. »

¹⁰⁵Sic, plutôt que IZ sur érasures.



N°10 [A.1042]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁴Le jour où je suis arrivé à Terqa, ⁵le bateau est arrivé après moi. ⁶Le lendemain de l'arrivée du bateau, ⁷je l'ai fait équiper. ⁹Le bateau arrivera ⁸le quatrième jour à la Forteresse de Yahdun-Lîm : ⁹l'Euphrate est à l'étiage^a) et ¹⁰des « rouleaux »^b) ont été reçus. ¹¹À la fin du mois de *malkânûm* (ii), ¹²je réunirai ma caravane. ¹¹En ce qui concerne la destination^c) ¹⁴Išhî-Addu^d) me fera un acte d'extispicine et ¹⁵je me mettrai en route pour mon expédition.

a) Pour *nadûm* : « être à sec » en parlant d'une rivière, cf. *SBH* p. 114, 9 sq. cité par *CAD* N/1, p. 160. Le mois de *malkânûm* étant le second de l'année mariote devrait correspondre à la seconde moitié d'avril et à la première de mai. Deux interprétations sont dès lors possibles : en mars l'on constate « un léger creux » dans le débit du fleuve avant qu'à partir d'avril la fonte des neiges turques ne fasse arriver une crue qui culmine en mai¹⁰⁶. Il faudrait donc penser que notre texte actuel montre un décalage de deux mois (la fin de ii correspondrait au 1^{er} mai) entre « calendrier » et « réalité saisonnière », phénomène pour lequel on se reportera à la correspondance de Sammêtar, pour la seconde année du règne de Zimrî-Lîm¹⁰⁷ ; si la date du dossier est bien établie (ZL 5'), le décalage entre année réelle et calendrier est toujours attestée deux ans après.

D'un autre côté, il faut tenir compte qu'en ZL 2' et ZL 4' deux mois supplémentaires ont été ajoutés aux mois xii. Le décalage constatable d'après Sammêtar, selon lequel le mois de *hubur* (vi) coïncidait avec le début de la montée des eaux, devrait donc être encore aggravé et nous devrions, au mois ii de ZL 5', nous trouver en plein été.

Quoiqu'il en soit, l'étiage a obligé Warad-ili-šu à recourir au procédé du transportage de navire (cf. b). Par ailleurs, on ne doit pas déduire de ce texte qu'il faut quatre jours pour aller de Terqa à la Forteresse de Yahdun-Lîm. Warad-ili-šu compte, manifestement, à partir du jour où il est arrivé à Terqa.

b) *mašaddum* est enregistré dans *CAD* M/1 p. 350b comme le nom d'une partie du char (« pole ») et plusieurs contextes le documentent clairement comme ce qui sert à entraîner le char (idéogramme giš nîg sud, « bois à tirer »). La forme féminine du pluriel était déjà attestée par *BE* XVII 38 : 15.

L'exemple actuel montre qu'il s'agit d'un objet qui a rapport à la navigation vers l'amont. On ne peut, de fait, penser qu'il s'agisse ici du même contexte que dans *ARMT* XXVI/1 18 (Asqûdum) où l'on double le

¹⁰⁶Cf. P. Sanlaville, « L'espace géographique de Mari », *MARI* 4, p. 24 et la contribution de H. Reculeau, « L'observation des astres... », dans *FM* VI, sous presse.

¹⁰⁷*ARMT* XXVI/1 14 et commentaire, p. 113. La date de l'événement doit être changée en fonction de la nouvelle chronologie.

transport fluvial par le procédé du portage (*šuššûm*). Le bateau est dit explicitement continuer sa route. En se référant au sens fondamental de *šadâdum* « tirer », on pourrait penser à un sens comme « moyen de haler » (*šâdidum* = « haleur »), mais cela ne résoudrait pas le problème posé par le manque d'eau. Le *mašaddum* a ainsi de bonnes probabilités d'être un système permettant de faire franchir les passages du fleuve où il y a un manque d'eau suffisant pour que le bateau puisse flotter et où il faut le transporter par une zone à sec. Des rondins de roulage peuvent ainsi être envisagés.

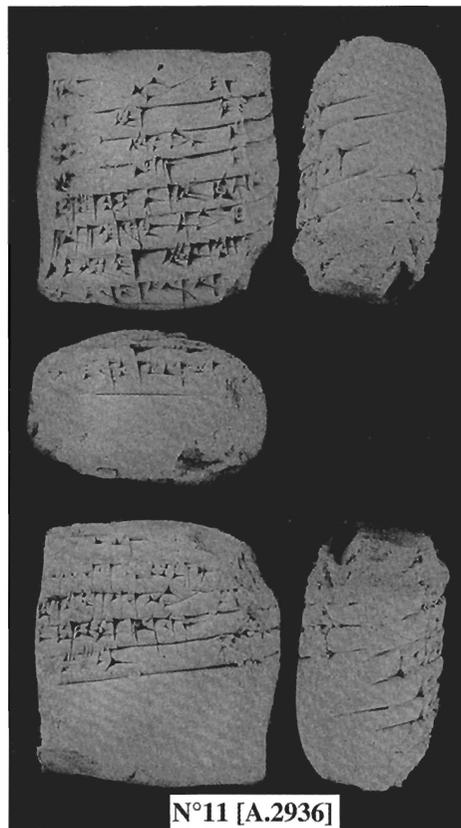
c) Pour *rêš eqlim* « Marchziel, Bestimmungsort », cf. *AHw* p. 975a (C 4b).

d) Pour ce devin, cf. *ARMT XXVI/1*, p. 245-246. [D. Charpin penserait que *ARMT XXVI 163* (Terqa, puis Dûr-Yahdun-Lîm) est le compte rendu technique d'une observation faite par lui pour la route d'Imâr, à l'occasion de ce voyage vers Alep du chef de musique. Auquel cas, *rêš iti malkânim* marque le début du mois ii car *XXVI 136* mentionne le 25 i. *XXVI 122* est clairement lié à un deuxième voyage, d'après la mention des *munus-tur-meš*, l. 10, à comparer avec n°21 : 4'.]

11 [A.2936]

Warad-ili-šu au Roi. La maladie qui avait empêché le départ de W-i-š est terminée. Il part dans cinq jours.

	<i>a-na be-lî-ia</i>	Tr. 8	<i>im-qû-tam-ma i-na na-p[î-iš-tim/ na-de-ku]</i>
2	<i>qî-bî-ma</i>	Rev.	<i>[i-n]a-an-na [a]t-t[u-uh]</i>
	<i>um-[ma] ir-î-lî-[N[I]}-šu</i>	10	<i>wa-ar-ki ũp-pî-ia an-[ni-im]</i>
4	<i>ir-ka-a- ma</i>		<i>ša a-na ũe-RI¹⁰⁸ be-lî-ia</i>
	<i>iš-tu wu-û-ur-ti am-hu-ur°</i>	12	<i>û-ša-bi-lam a-na u₄ 5-kam</i>
6	<i>a-na a-la-ki-im pa-ni-ia</i>		<i>û-še-še-ra-am</i>
	<i>aš-ku-nam-ma mu-ur-šû-um</i>		



¹⁰⁸Mégraphie RI pour IR?

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁵Après avoir reçu mes instructions, ⁷alors que je m'apprêtais ⁶à aller, ⁷une maladie ⁸m'est tombée dessus et j'ai failli mourir^a). ⁹Maintenant, je vais mieux^b).

¹²Quatre jours^c) après (le départ de) cette missive ¹¹que chez mon Seigneur ¹²je fais porter, ¹³je me mettrai en route.

Note : pour la date de ce texte, manifestement postérieur de plusieurs mois au précédent, cf. p. 23.

a) Pour cette expression, cf. ARM I 115 (LAP0 16 168, et com. p. 304) [1]ri-ši-ia, i-[na] na-pí-[i]š-[ti-š]u, na-di ma-d[i-iš], ma-ru-uš šum-[ma li-ib]-bi, a-ad-da-a me-ra-nu-um, ar-hi-iš li-i[k]-šu-dam-ma, na-pí-iš-ti ri-ši-ia, li-ik-šu-ud, [I]a i-ma-a-at = « Or, Rišiya est alité et il y va de sa vie. Il est très malade. S'il plaît à Addâ, Mêrânûm doit venir vite et obtenir la guérison de Rišiya, qu'il ne meure pas! »

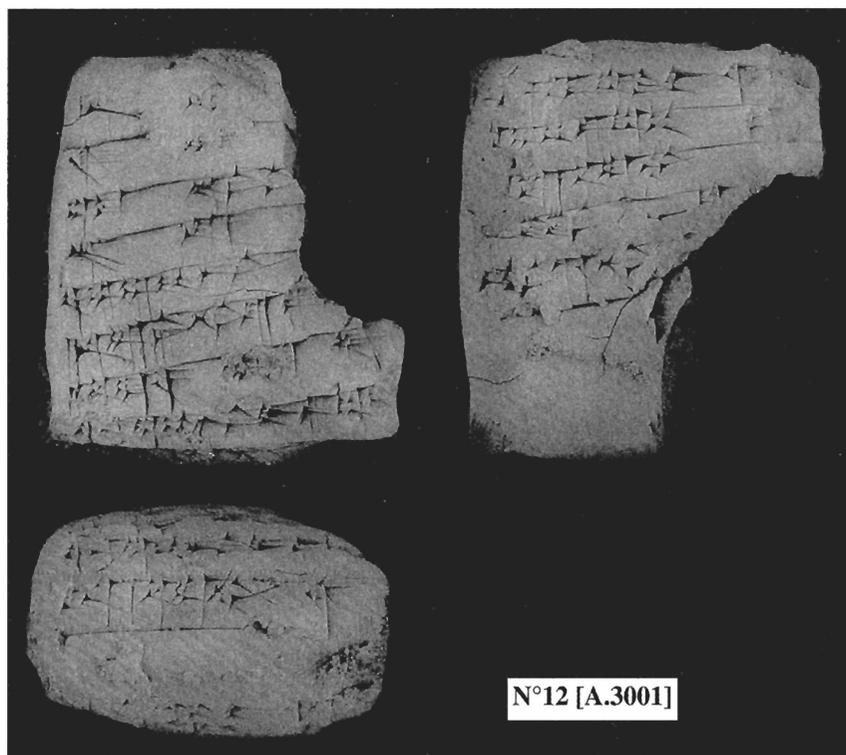
b) *Nâhum*, tout particulièrement au parfait résultatif, est un verbe très courant à Mari pour indiquer la guérison ; cf. l'exemple très net de A.2031 : *ù a-na-ku še-pí it-tu-uh*. De même la fin de l'épidémie est-elle exprimée par *gât ilim ittûh*, XXVI 265 : 30.

c) En m. à m. « le 5^{ème} jour après le départ de cette tablette... »

12 [A.3001]

Warad-ili-šu au Roi. Arrivée à Abattum et poursuite de la route.

	<i>a-n[a] be-l[í-ia]</i>	Tr.	<i>i-na a-ba-at-ti-im^{ki}</i>
2	<i>qí-bí-[ma]</i>	Rev. 10	<i>[b]é-ta-ku ša-né-em u₄-ma-a[m ...]</i>
	<i>um-ma ír-ì-lí-[šu]</i>		<i>š[a] tup-pí ú-ša-bi-lam</i>
4	<i>ír-ka-a-[ma]</i>	12	<i>[iš]-tu a-ba-at-tim^{ki}</i>
	<i>u₄-um tup-pí an-né-[e-em]</i>		<i>ú-še-še-er { [A]T-T[I]M } š[a-al-ma-ku]</i>
6	<i>a-na še-er be-lí-ia ú-š[a-bi-lam]</i>	14	<i>ge-er-ri be-lí-[ia ša-lim]</i>
	<i>a-ba-at-tam^o a[k-š]u-dam</i>		
8	<i>u₄-um tup-pí an-né-em ú-ša-bi-lam</i>		



N°12 [A.3001]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.
⁵Le jour ⁶où je fais porter ⁵cette tablette de moi ⁶chez mon Seigneur, ⁷j'ai atteint Abattum^a).
⁸Le jour où je fais porter cette tablette de moi, ¹⁰je suis pour la nuit ⁹à Abattum. ¹⁰Le lendemain du jour ¹¹où je fais porter ma tablette, ¹³je continuerai ma route ¹²depuis Abattum.
¹³Je vais bien. ¹⁴L'expédition de mon Seigneur va bien.
a) Pour Abattum, cf. ci-dessous, n. 83.

13 [A.4180]

Warad-ili-šu à Šû-nuhra-Hâlû. Continuation de la route à partir d'Abattum. Propos d'amitié. Il faut aider Manatân dans ses difficultés.

a-na šu-nu-uh-ru°-ha-lu
2 *qí-bí-ma*
um-ma ìr-ì-lí-šu
4 *ra-im- ka-a- ma*
ša-al-ma-ku u₄-um tup-pí an-né-em
6 *ú-ša-bi-la-ak-kum° iš-tu a-ba-at-tim^{ki}*
ú-še-še-er ša-ni-tam
Tr. 8 *ki-a-am ša ú-wa-e-ru-ka*
Rev. *um-ma a-na-ku-ú-ma tup-pa-at*
10 *šu-ul-mi-ka a-na še-ri-ia*
lu-ú ka-a-ia- na
12 *tup-pí lugal ši-ni₅-šu il-li-kam*
ù tup-pí šu-ul-mi-ka
14 *ú-ul tu-ša-bi-lam šu-lum-ka*
[ù šu-lu]m lugal a-na še-ri-ia
16 *[lu-ú k]a-a-ia-an° a-na é*
Tr. *[a-ah-ka] la ta-na-ad-di*
18 *[ù k]i-ma ú-wa-e-ru-^fka¹*
[ku-^f]a-al-li
C. 20 ^f¹*ma-na-ta-an ki-il*
[aš-š]um le-em-nim ù la / dam-qí°

¹Dis à Šû-nuhra-Hâlû : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton ami.
⁵Je vais bien. Le jour où ⁶je te fais porter ⁵cette tablette de moi, ⁷je vais continuer ma route ⁶depuis Abattum.
⁷Autre chose : ⁸voilà ce que^a) je t'avais mandé : ⁹« Il faut que des tablettes ¹⁰me disant comment tu vas^b), m'arrivent ¹¹sans cesse. » ¹²Par deux fois, une tablette du Roi m'est arrivée, mais ¹³tu ne m'as pas envoyé une tablette disant comment tu vas ! ¹⁶Il faut que ¹⁵j'aie des nouvelles ¹⁶constamment ¹⁴de toi et ¹⁵du Roi^c).
¹⁷Ne néglige pas ¹⁶la maisonnée^d).
¹⁸En outre, selon ce que je t'ai mandé, ²⁰veille à ¹⁹à prendre le parti^e) ²⁰de Manatân, ²¹rapport au mauvais et au pas bon^f).

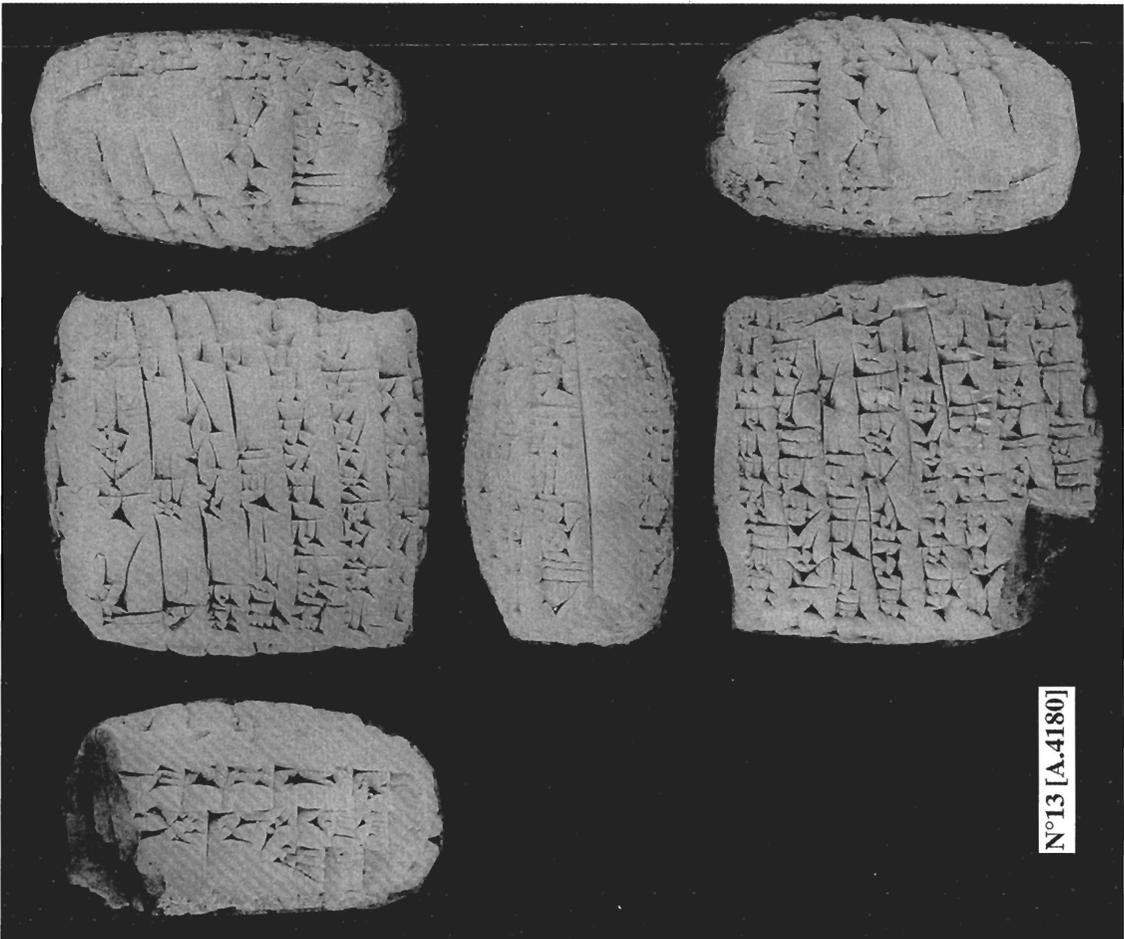
Note : il est courant qu'une lettre au roi soit doublée par une autre à son secrétaire. On voit, dans le cas présent, que Šû-nuhra-Hâlû devait avoir droit en fait à plus d'informations. Warad-ili-šu profite ici du courrier officiel pour continuer ses propres intrigues de cour.

a) *Ki'âm ša* fonctionne comme une relative sujet d'une proposition nominale.

b) Pour cette notion de « salut » (*šulmum*) que l'on réclame, cf. J.-M. Durand *et al.*, « La question du Harem royal... », dans *Journal des Savants*, 1980, p. 256, n. 13.



N°14 [M.8273]



N°13 [A.4180]

c) Pour la position de Šû-nuhra-Hâlû auprès du roi, cf. p. 147-148. La présente remarque ne peut se comprendre que si c'est bien Šû-nuhra-Hâlû qui expédiait les lettres royales. En l'occurrence, il n'aurait pas éprouvé le besoin d'ajouter un mot de lui.

d) Même notation, de la part de Šû-nuhra-Hâlû, cette fois, à Bêl-šunu. Cf. les n°53 et n°54.

Ces indications sont précieuses car elles montrent les réseaux qui existaient entre les principaux personnages de l'État, dont nous ne connaissons pas souvent les liens de parenté réelle ou d'alliance. Warad-ili-šu et Šû-nuhra-hâlu étaient, donc, vraisemblablement de la même famille. Comme, par ailleurs, Šû-nuhra-hâlu était lui-même apparenté à un roi de la Djéziré Zakura-abum de Zalluhân (comm. M. Guichard) que plusieurs indices rattachent à la famille royale de Mari (cf. *LPO* 18, p. 472, n. a), on en gagne incidemment des soupçons que secrétaire et chef de musique étaient, on ne sait à quel niveau, parents de Zimrî-Lîm lui-même.

e) CAD ne connaissait l'expression (K, p. 605b et p. 516a) que dans *mukil kutalli* et ce, de plus, à date récente. Plutôt que **kutalla kullu* il semble, en outre, qu'il faut poser *kutalli kullum*, avec substantif au pluriel.

f) Pour une notation analogue par *aššum* en fin de lettre pour introduire une explication supplémentaire, cf. dans la correspondance d'Asqûdum, *ARMT* XXVI 71 : 14-15.

14 [M.8273]

Warad-ili-šu au Roi. (Lacune.) L'information donnée par le Roi sera transmise maintenant ou au retour.

[a-n]a be-lî-ia
 2 [qî]-bî-ma
 [um-ma] ir-î-lî-šu
 4 [aš-šum] ša be-lî [i]š-p[u]-ra-am
 [ki-ma] i-na t[a-ia-ar-ti-i]a
 6 [... š]a x [o o o -tu]m?
 Tr. (2 l. +²1 l.)
 Rev. [o o o o o -l]am
 [te₄-ma-a]m [š]a [be]-lî iš-pu-ra-[a]m
 2' [a-n]a-ad-di-in-šu-nu-ši-[i]m
 šum-ma la ke-em-ma a-ša-al-ma
 4' siskur₂-re ur-ru-uh
 e-ti-iq-ma i-na ta-ia-ar-ti-ia
 6' te₄-ma-am ša be-lî iš-pu-ra-am
 a-na-ad-di-in-šu-nu-ši-im

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁴À propos de ce dont mon Seigneur m'a parlé par lettre, à mon retour,...

(Lacune de 3² l.)

... ²'je leur donnerai ¹'la nouvelle que mon Seigneur m'a envoyée. ³'Si ce n'est pas possible, je m'informerai.

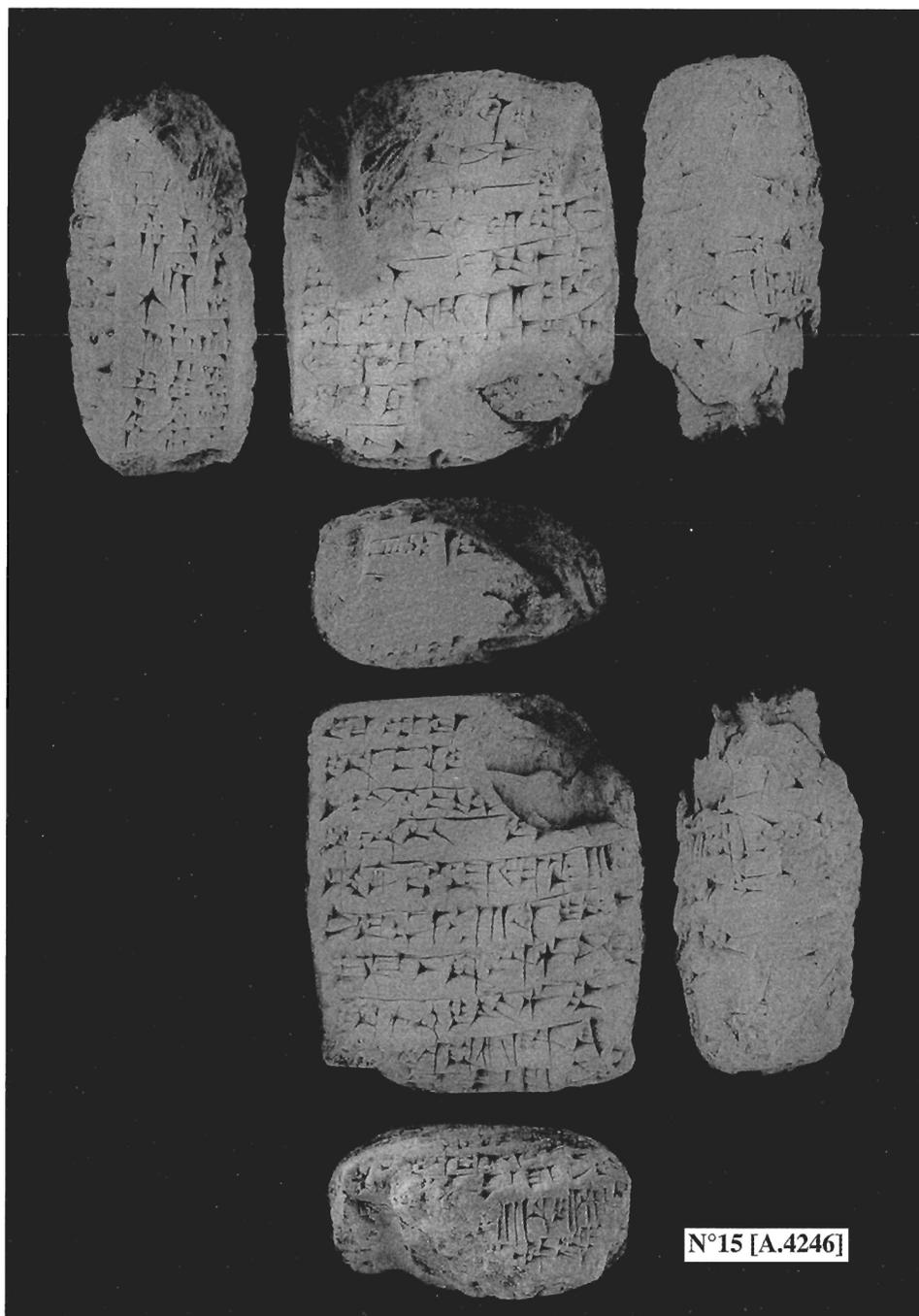
⁴'Mais, le sacrifice est en retard ; ⁵'je vais continuer ma route et, à mon retour, ⁷'je leur donnerai ⁶'la nouvelle que mon Seigneur m'a envoyée^a).

a) Les cassures rendent le texte énigmatique. Il est vraisemblable que Warad-ili-šu veut dire que, vu qu'il est pressé par le sacrifice où il doit se rendre, il transmettra le message (*tênum*) dont il est porteur à son retour, dans le cas où il ne tomberait pas directement à l'aller sur les gens à informer. Le « je m'informerai » de la l. 3' doit signifier « je me renseignerai sur l'endroit où ils se trouvent ».

15 [A.4246]

Warad-ili-šu au Roi. Les marchands d'Imâr menacent de se venger sur Warad-ili-šu des indécidités d'Išsur-Addu.

	[a-na be-lí-ia] qí-bí-ma		aš-šum hi-bi-i[l-ti-ni]
2	[um-ma ì]r-ì-lí-šu	14	ša it-ti i-šu[r- ^d]M
	[ìr]-ka-a-ma		ge-er-ra-ka ù ka-a-ša
4	[ge-er-ri] be-lí-ia ša-lim	16	ni-ka-al-la a-di i-šur- ^d IM
	ša-n[i]-tam i-šur- ^d IM		i-ka-aš-ša-da-an-né-ši-im
6	i-na i-ma-ar ^{ki} 2 ma-na kù-babbar	18	i-na-an-na i-šur- ^d IM
	ù wa-at-ra-a[m-m]a ú-na-sí-i'-ma		be-lí li-ša-re-eš ₁₅ -šu
8	it-bé-e-[ma it-ta-al-k]am	20	[la i-k]a-al-lu-ni-in-ni
	ù aš-šu-[um i-šur- ^d IM]		[i-na pa-ni]-ia a-na ia-ri-im-li-im
Tr. 10	ú-meš dam-gâr-[meš iḫ-hu-nim]	22	[1 lú-tur ú-š]a-ak-li l[ú šu-a-ti]
	(Ligne érasée.)	C.	[be-lí li]-ša-bi-la la i-ka-la-a[n-ni]
Rev.	ù um-ma š[u-nu-ma]	24	[1 lú ša ge]-e[r]-ri-im ṭup-pí i-na ši-m[a-tim]
12	i-na ta-i[a-ar-ti-ka]		[ša p]a-nu-šu ša-ak-nu ú-ša-bi-lam



¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁴L'expédition de mon Seigneur va bien.

⁵Autre chose : Iššur-Addu^a), ⁶à Imâr, ⁷a emporté en expédition lointaine^b) ⁶²mines d'argent ⁷et plus. ⁸Il s'est levé et est parti. ⁹À propos d'Iššur-Addu, ¹⁰les marchands se sont approchés de moi ; ¹¹en outre, ils m'ont dit : ¹²« À ton retour, vu ¹³le dommage qui est nôtre, ¹⁴et qui est du fait d'Iššur-Addu, ¹⁶nous retiendrons ¹⁵ton expédition et toi-même, ¹⁶jusqu'à ce qu'Iššur-Addu ¹⁷nous rejoigne! » ¹⁸Maintenant, ¹⁹il faut que mon Seigneur envoie ¹⁸Iššur-Addu ²⁰afin que l'on ne nous retienne pas.

²¹Avant moi, c'est à Yarîm-Lîm ²²qu'(Imâr^c) avait fait garder un serviteur! Cet individu ²³il faut que mon Seigneur le fasse apporter afin qu'(Imâr) ne me retienne pas!

²⁴Je fais porter ma tablette parmi des marchandises par quelqu'un d'une expédition qui devait partir^d).

a) Pour cette histoire d'Iššur-Addu, cf. le n° 18 et MARI 6, p. 62. Cet individu est toujours un inconnu pour nous. Un fonctionnaire du nom de Yaššur-Addu est mentionné par ARM X 12 et 13 (= LAPO 18 1152 et 1153) ; il s'agit de quelqu'un d'informé sur des archives conservées dans une partie du palais. Il peut donc être le même que le *i-šur-dIM* dub-sar de M.6800⁺.

Pourtant le présent document donne l'impression qu'il s'agit d'un marchand indélicat, car les Imâriotes usent de représailles analogues à celles des gens de Hašor ; cf. le récit de TH.72.16 (= LAPO 16 248).

b) Le contexte montre clairement que *nussuhum* a ici un sens négatif. L'acte d'Iššur-Addu est d'ailleurs glosé, l. 13, par *hibiltum*, « grivèlerie ». Le verbe indiquant toujours une notion d'« enlever de force » ou « violemment », on pourrait tenter un sens d'« extorquer » qui ne m'est pourtant pas connu. Pourtant, s'il s'agissait d'un « vol », on ne s'attendrait pas au retour de l'individu (cf. l. 17).

Le seul emploi « économique » qui soit fait de *nussuhum* se trouve dans les textes cappadociens (CAD N/2 p. 13a propose pour de tels contextes une traduction par « to deduct », « to subtract ») et ne convient pas pour notre exemple. Il faudrait donc plutôt en rapprocher ce que CAD pose comme *nussûm*, soit la forme D de *nesûm*. Dans le texte de Mari, la forme de base serait donc un *nasâ'um*, correspondant au babylonien *nesûm*. *Nussûm* signifie (CAD N/2, p. 188) « to take far away ». Le sens serait dès lors que le marchand s'est servi d'un dépôt pour monter une opération commerciale au loin. Un texte d'Itûr-Asdû (comm. M. Guichard) montre qu'à la même époque le montant d'une caravane assyrienne vers la Cappadoce n'était en moyenne que de vingt à trente mines, sans indiquer, néanmoins, le nombre des marchands concernés. Un apport de deux mines à une telle entreprise ne serait pas une mince quote-part!

c) Qui est cet anonyme singulier qui est accusé de faire retenir des serviteurs du roi d'Alep ou de Mari? Comme un roi n'est pas attesté pour l'époque à Imâr, il pourrait s'agir du chef des marchands. Que son nom ne soit pas mentionné entre tout à fait dans les coutumes de l'époque amorrite de tabouer le NP de quelqu'un envers qui on a un grief.

d) La fin de la lettre m'a posé beaucoup de problèmes mais il me paraît clair qu'au début de la l. 24 il ne s'agit pas d'un *mâr šiprim* tout comme, à la fin de la même l., il ne faut pas chercher une forme de *našûm*, ce que l'on essaie de lire spontanément. Même si l'ordre d'élocution n'est pas tout à fait ce que l'on attend, il semble que Warad-ili-šu ait préféré faire passer le courrier au roi caché dans des marchandises. Sans doute avait-il répondu de façon arrogante aux marchands d'Imâr et ne voulait-il pas courir le risque que fût interceptée cette tablette où il adopte un ton moins faraud.

16 [A.2937]

Warad-ili-šu au Roi. Arrivée à Alep et expédition d'un message au Roi.

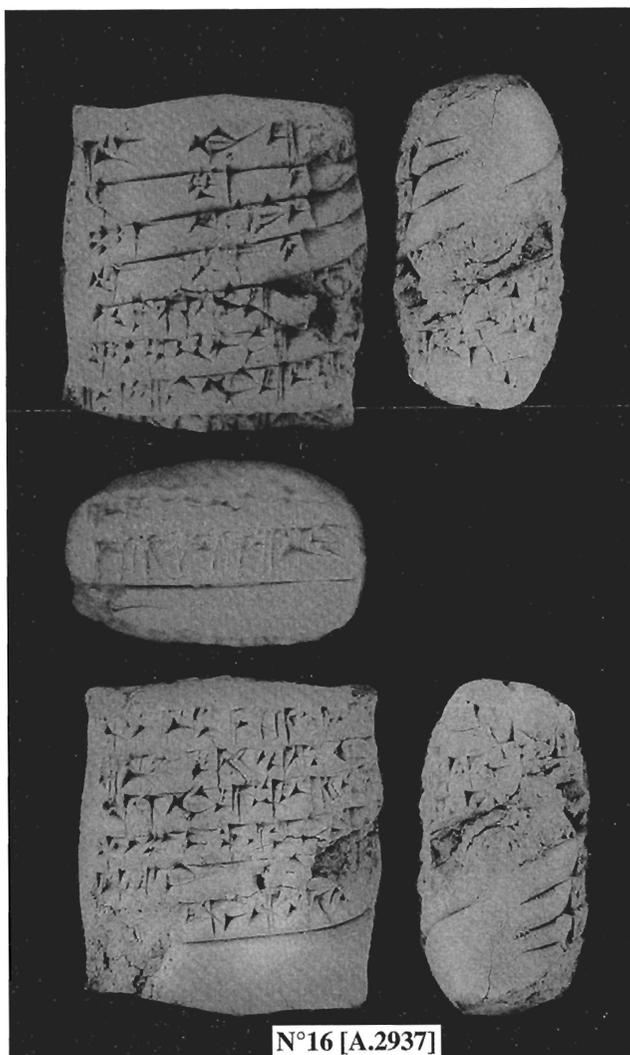
	<i>a-na be-lí-ia</i>	Tr. 8	<i>a-na ha-la-ab^{ki} e-ru-ub</i>
2	<i>qí-bí-ma</i>	Rev.	<i>u₄-um a-na-ku a-na ha-la-ab^{ki}</i>
	<i>um-ma ir-ì-lí-šu</i>	10	<i>e-ru-bu dumu-meš la-sí-mi</i>
4	<i>ir-[ka]-a-ma</i>		<i>ir-di be-lí-ia ša i-na ha-la-ab^{ki}</i>
	<i>ge-er-ri b[e-l]í-ia ša-lim</i>	12	<i>wa-aš-bu ú-wa-e-ru-ni-iš-šu-n[u-t]i</i>
6	<i>u₄-um řup-pt an-né-e-e[m]</i>		<i>a-na ře-er b[e]-lí-[ia]</i>
	<i>a-na ře-er be-lí-ia ú-ša-bi-lam</i>	14	<i>i[t-ru]-du-ni-iš-šu-nu-t[i]</i>

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁵L'expédition de mon Seigneur va bien.

⁶Le jour où ⁷j'ai fait porter chez mon Seigneur ⁶cette tablette de moi, ⁸je suis entré à Alep. ⁹Le jour où, en personne, ¹⁰je suis entré ⁹à Alep, ¹²on a donné des instructions ¹⁰aux courriers ¹¹au service de mon Seigneur qui ¹²résident ¹¹à Alep^{a)} et ¹⁴on les a expédiés ¹³vers mon Seigneur.

a) On remarquera l'importance de ce document pour la connaissance du service de la poste à l'époque de Zimrî-Lîm ; cf. la citation qui en avait été faite dans *MARI* 6, p. 71, n. 177. Le roi de Mari a à demeure à Alep des serviteurs à lui pour acheminer les messages qui lui sont destinés et différents de ceux que les autorités du Yamhad lui envoient pour leurs propres besoins. Ce service de « courrier » est attesté comme entraînant l'octroi d'un champ alimentaire par l'administration d'Hammu-rabi de Babylone (cf. *TCL* VII 64 : 9 et *OECT* 3 80 : 1 ; 36 : 5). C'est un indice de plus que les rois ont des « demeures » à l'étranger où émergent leurs serviteurs et où sont, sans doute, comptabilisés leurs intérêts.



N°16 [A.2937]

17 [M.7161]

Warad-ili-šu au Roi. Récit de l'installation de l'ex-voto royal dans le temple d'Addu d'Alep. (Lacune.) Retour prochain de Warad-ili-šu.

a-na be-lí-ia qí-bí-ma

2 *[u]m-ma ìr-ì-lí-šu ìr-ka-a-ma*

u₄-um šu-uh-hi-im a-na ha-la-ab^{ki} e-ru-ub

4 wa-ar-hu-um u₄ 7-kam is-su-uh-ma u₄ 7-kam
ni-qú-um ša be-lí-ia [i]n-na-qi
6 ũ-bu-um um-ta-al-li ù alam ša be-lí-ia
ma-ha-ar ^dIM uš-zi-iz ša-ni-tam aš-šum ma-za-az alam
8 a-na ia-ri-im-li-im wu-ú-ur-ti be-lí-ia
ki-a-am ú-ša-an-ni um-ma be-lí-ma i-na pa-ni-tim
10 i-na pa-ha-al ^dIM a-na-ku ar-bi
i-na-an-na alam be-lí-ia a-na pa-ha-al-li ^d[IM]
12 li-iz-zi-iz an-ni-tam aq-bi-šum-[ma]
¹ia-ri-im-li-im ki-a-am i-pu-[la-an-ni]
14 u[m-ma š]u-ú-ma i-na pa-ha-a[l-li ^dIM]
[alam kù-babar ša] ^dutu ša iz-za-az-[zu]
16 [a-yi-i-iš] iz-za-az ¹ ¹ [ú-máš-šu-su₁₃-su₁₃-meš]
^dIM li-i]š-ta-lu um-[ma-a-mi a-yi-iš]
Tr. 18 [li-iz-zi]-iz alam kù-babbar ki-i [i-na igi AN-lim]
[lu-ú i-na p]u-ut AN-lim i-na áš-ku-[pa-tim]
20 [ù-lu-ma] i-na ¹ga¹-¹ba¹-[tim]
(2 + 8 l. perdues.)
Rev. x x x x [.....]

(1 l. blanche.)

2' wu-ú-ur-ti be-lí-ia ma-li be-lí ú-wa-[e-ra-an-ni]
ŕe₄-ma-am ga-am-ra-am a-na ia-ri-im-l[i-im]
4' ad-di-in-ma a-na ŕe₄-mi-im ša-a-ti i-š[a-r]i-[i]š
[i]-pu-la-an-ni ù ha-di wa-[a]r-[k]i ŕup-pí-ia
6' [an-ni]-i-im ar-hi-iš wu-ú-ur-ti e-le-qé-em-ma
[a-na ŕe-e]r be-lí-ia a-ka-aš-ša-[a]d
Tr. 8' [iti e-b]u-ri-im
[u₄] 17-kam [ŕ]up-pí an-né-e-em
10' [a]-na ŕe-er be-lí-ia ú-ša-bi-lam

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

³Je suis entré à Alep, le jour du *šuhhum*^a). ⁴C'était le 7 courant du mois. C'est (bien) le 7⁵ que le sacrifice de mon Seigneur a été fait. ⁶Le « Bonheur/Bon gré » a été obtenu sur tous les points^b) et ⁷j'ai fait se tenir debout ⁶la statue de mon Seigneur ⁷devant Addu.

Autre chose : à propos de la place de la statue, ⁹j'ai répété ⁸à Yarîm-Lîm les directives de mon Seigneur ⁹ainsi : « Mon Seigneur a dit : "Jadis, ¹⁰j'ai grandi sur le bas-ventre^c) d'Addu." ¹¹Maintenant, donc, la statue de mon Seigneur ¹²doit se tenir debout ¹¹sur le bas-ventre d'Addu. » ¹²Voilà ce que je lui ai dit.

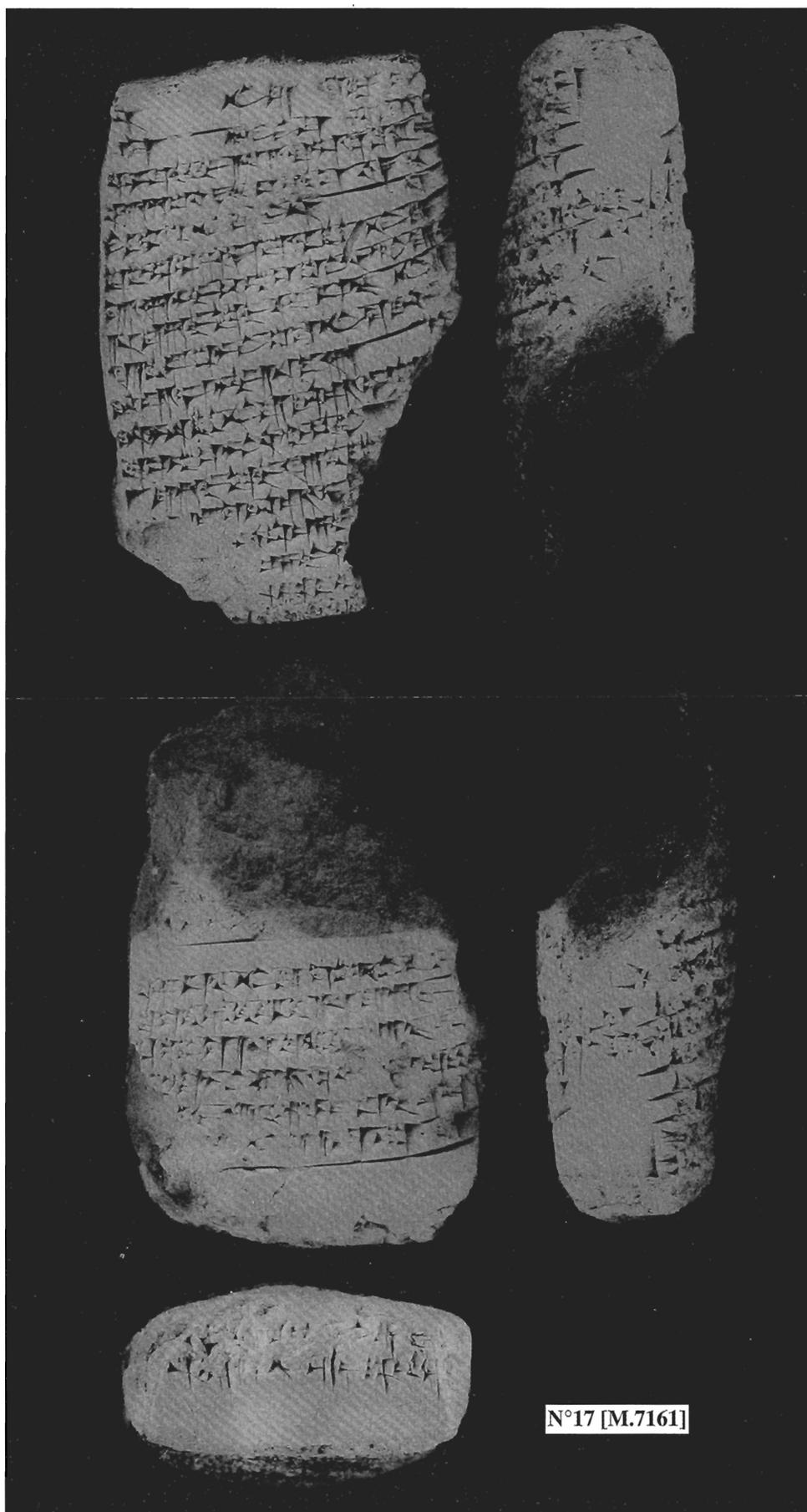
¹³Yarîm-Lîm m'a répondu : « Sur le bas-ventre d'Addu, ¹⁵la statue d'argent de Šamaš qui s'(y) tient, ¹⁶où se tiendra-t-elle^d)? Alors, *les Devins* ¹⁷doivent interroger Addu, en ces termes : ¹⁸« Où pourrait se tenir la statue d'argent? Qu'en est-il? *Face au dieu*, ¹⁹ou bien à l'opposé du dieu, sur le seuil, ou encore, sur le socle^e)...? »

(Lacune de 10 l.)

²Les directives de mon Seigneur, tout ce dont mon Seigneur m'avait chargé, ⁴j'en ai donné ³rapport détaillé à Yarîm-Lîm. ⁴À ce rapport ⁵il m'a répondu ⁴favorablement ⁵et sans désagrément.

Après ⁶(l'expédition de) cette ⁵tablette de moi, ⁶je prendrai rapidement mes instructions ⁷et j'irai à mon Seigneur.

⁹Le 17 ⁷d'*ebûrum* (xii), ¹⁰j'ai fait porter ⁹cette tablette de moi ¹⁰chez mon Seigneur.



a) Pour ce terme religieux de l'Ouest, cf. p. 32.

b) Il faut voir ici la réponse oraculaire donnant « le feu vert » à l'installation de l'ex-voto. *Ṭūbum* signifie donc que l'oracle a donné comme verdict « Bonheur », si le terme doit être compris en référence à celui qui interroge ou « Bon gré », si le référentiel est le dieu qui répond.

c) Pour ce terme de *pahallum*, cf. p. 137-138.

On se reportera au parallélisme remarquable de la lettre du répondant d'Addu d'Alep, à la fin du règne ; cf. le n°39 : 16, *versus* l. 50.

d) La traduction essaie de tenir compte des misérables restes de ce document. Il semblerait, d'après ce que je peux comprendre, que Zimrî-Lîm demande une place symbolique des rapports qu'il a entretenus avec Addu d'Alep dans sa jeunesse. Yarîm-Lîm fait remarquer que la place est déjà prise par une statue d'argent du dieu Šamaš.

e) Il semble que le texte énumère les divers endroits où l'on pourrait déplacer la statue du dieu Soleil. En ce qui concerne *ga-ba-[tim]* (les lectures BI-MA- ou AM-MA- seraient également possibles, mais sans que je puisse en proposer d'explication), il pourrait s'agir d'une forme féminine du *gabbum* attesté comme le socle d'une statue et où nous savons que pouvaient se trouver des symboles divers ; cf. M.13259 (cf. XXIII, p. 436) = FM III 73 et RA 92, 1998, p. 31.

18 [A.228]

Warad-ili-šu au Roi. De retour à Imâr, W. voit saisir son expédition à cause d'Iššur-Addu.

	<i>a-na be-lî-ia</i>	Tr.	[a]-w[a-ti]m aš-ba-as-sú-nu-ši-im-[m]a
2	<i>qî-bî-ma</i>	14	[da]-a' ₄ -ti ú-ul i-ša-qa ^o -a-lu
	<i>um-ma ir-î-lî-šu</i>		[um]-ma šu-nu-ú-ma
4	<i>ir-ka-a-ma</i>	Rev. 16	[i-na]-an-na at-ta šum-ma
	<i>i-na e-le-ti-ia i-na i-ma-ar^{ki}</i>		kù-babar aš-šum i-šur- ^d IM
6	<i>aš-šum i-šur-^dIM řup-pa-am</i>	18	la ta-ša-aq-qa-al ni-ka-al-la-ka
	<i>a-na ře-er be-lî-ia ú-ša-bi-lam</i>		i-na-an-na řa ka-le-e-ia-ma
8	<i>i-na-an-na iř-tu ha-la-ab^{ki}</i>	20	a-na pu-ha-at i-šur- ^d IM
	<i>a-na i-ma-ar^{ki} ak-řu-dam-ma</i>		řa-ab-tu ře ₄ -a-am-řu-nu a-am-ma-ra-ma
10	<i>aš-šum i-šur-^dIM giř-má-há ka-le-e</i>	22	giř-má-há řa ka-le-e ú-ut-ta-ra-am-ma
	<i>ù a-na pu-uh-ri-řu-nu i-na ta-a-ta-{A¹⁰⁹}</i>		a-na ře-er be-lî-ia at-ta-la-kam
	<i>-mi-im</i>		
12	<i>aš-šum giř-má-há řa ka-lu-ú</i>		

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁵À mon voyage vers l'amont, (lorsque j'étais) à Imâr, ⁷j'avais fait porter chez mon Seigneur ⁶une lettre relative à Iššur-Addu^a). ⁸Maintenant que ⁹je suis arrivé ⁸d'Alep ⁹à Imâr, ¹⁰les bateaux sont bloqués à cause d'Iššur-Addu. ¹¹Alors, allant à leur assemblée, lors de la délibération^b), ¹³je les ai apostrophés, ¹²relativement aux bateaux qu'ils retiennent. ¹⁴Ils se refusent absolument à prendre en compte ce que je dis^c). ¹⁵Ils ont répondu : ¹⁶« Pour l'heure, si, toi, ¹⁸tu ne payes pas ¹⁷l'argent relatif à Iššur-Addu, ¹⁸nous te retiendrons. »

¹⁹Pour l'heure, ²¹ils se sont emparé de ce qui pouvait être retenu de moi, ²⁰en compensation d'Iššur-Addu. ²¹Je verrai leurs intentions^d). ²²Ce n'est que lorsque j'aurai récupéré les bateaux qui sont retenus, ²³que je partirai chez mon Seigneur.

Bibliographie : cf. les citations de cette lettre dans « La cité-État d'Imâr », *MARI* 6, p. 62-63. et dans « L'assemblée en Syrie pré-amorrite », *Miscellanea Eblaitica*, 2, p. 38.

a) Pour ces événements, cf. le n° 15.

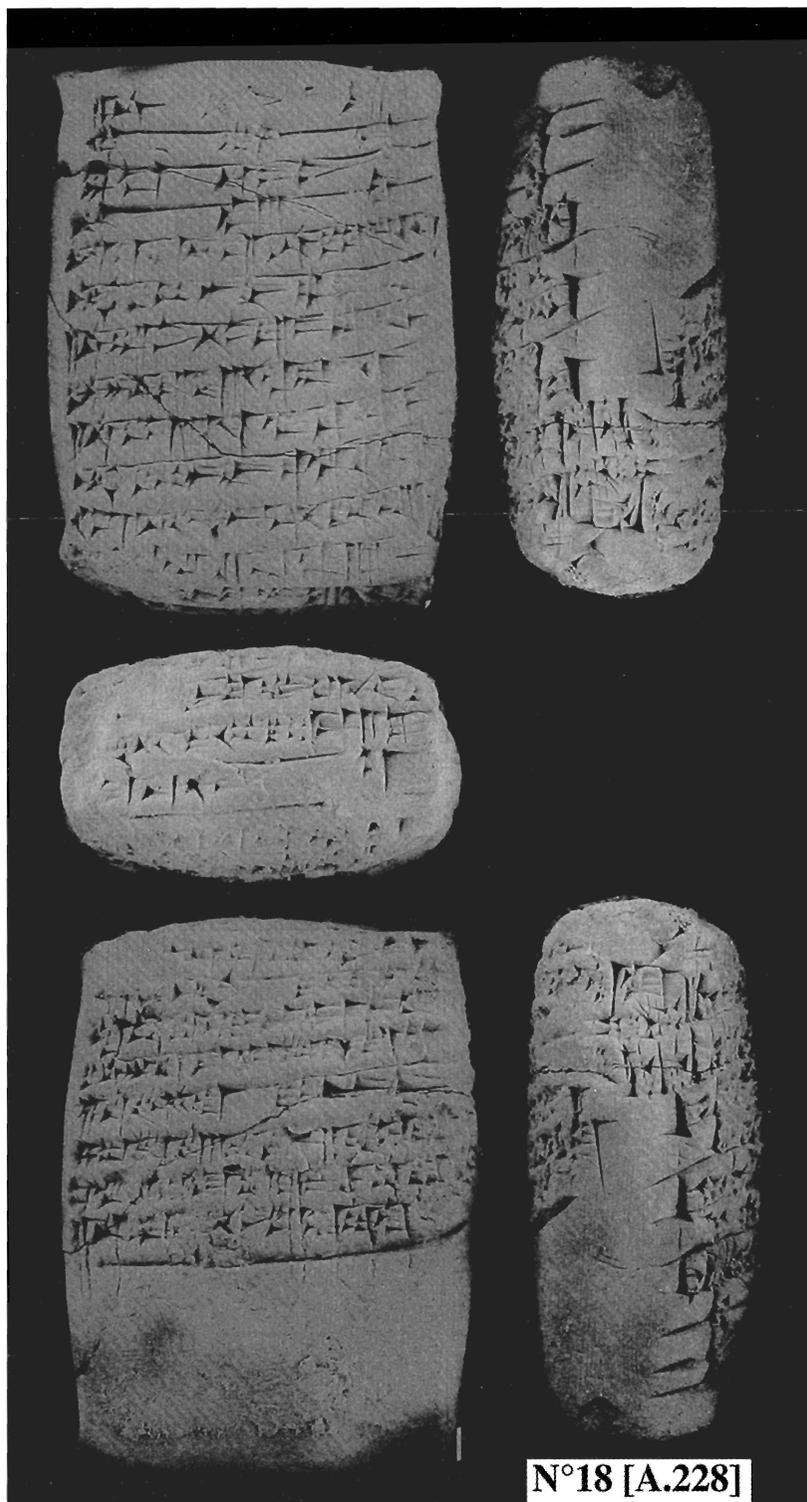
b) On remarque ici l'opposition entre *puhrum* et *tâtamum*, le premier désignant manifestement la réunion, le second la délibération, ce qui conforterait une dérivation à partir d'un *verbum loquendi*, pour lequel *atwûm* reste le meilleur candidat, exemple du traitement -m- de -w- intervocalique dès l'époque amorrite.

¹⁰⁹Le MI étant écrit sur le A, il est certain que ce A est érasé, et doit être considéré comme une reduplication de celui qui précède le TA.

Le Culte d'Addu d'Alep et l'affaire d'Alahtum

c) Pour ce passage, cf. « La cité-État d'Imâr », *MARI* 6, p. 63, n. 127, où il était proposé de rattacher cet usage de *šaqaalum* à celui de sa forme D, *šuqqulum*, au sens de « tenir compte de ». Il semble que cet emploi n'existe en fait pas et qu'il faille plutôt y voir désormais un verbe *šukkulum* doté du sens concret d'« essuyer » (ses larmes); cf. *NABU* 90/03 et 61/55. Dès lors, vu que le QA n'est sûrement pas érasé, il faut considérer *i-ša-qa-a-lu* comme une forme de *šalum*, avec une notation dure de ' , comme K peut remplacer H.

d) Cette graphie de l'état construit de *šemum* se produit à l'occasion, particulièrement dans des lettres depuis Tuttul (La-Nasûm). L'expression (ainsi que la fin de la lettre) doit indiquer que malgré les paroles définitives des Imariotes, un accord est toujours envisageable.



Le document suivant peut être considéré comme faisant partie du dossier des tribulations du chef de musique lors de son retour à Mari, quoique sa situation parmi les autres textes ne soit pas évidente. Ilî-iddinam est encore mentionné par Warad-ili-šu dans le n°21. C'est un individu que le chef de musique avait trouvé à résidence à Alep, à son arrivée, et qui devait l'accompagner, vraisemblablement, jusqu'à Alahum. Il doit s'agir d'un Mariote si Yašîm-Aya en est un aussi. Il est envisageable que l'indélicat de même nom que mentionne ARM X 109 (= LAPO 18 1209) et celui auquel s'en prend ici Warad-ili-šu aient été le même gredin. On peut, en tout cas, l'identifier au capitaliste que l'on voit pratiquer le prêt avec Šamaš, dans la première moitié du règne, selon ARM VIII 31, 32 et 33, alors que c'est son fils Puzur-Mamma qui se trouve lui-même emprunter au temple, vers la fin du règne, selon ARM VIII 22 et 23. La famille aurait eu, entre temps, des revers de fortune. À ces affairistes appartenait, sans doute aussi, le Mâr-Šamaš, clairement un marchand, fils d'Ilî-iddinam, qui à Carkémish avait racheté un mariote captif (ARM VIII 78), tout en sauvegardant ses intérêts.

Ilî-iddinam est qualifié dans ARMT VIII 33 d'orfèvre¹¹⁰ (kù-dîm). Il faut comprendre par là, non pas qu'il était un spécialiste de la joaillerie mais surtout un pourvoyeur de métal précieux et quasiment un banquier¹¹¹. Le vin qu'il envoie ici à Warad-ili-šu n'est qu'un aspect des affaires qu'il brassait et illustre sans doute une activité commerciale où était également impliqué son fils Mâr-Šamaš. Manifestement il participait au commerce de vin depuis Carkémish jusqu'à Mari et, cette fois-ci, le bien convoyé « puait ».

Ce qui incite à ranger le texte dans le dossier du retour est cette notation des l. 5-6, « depuis plusieurs jours, mon expédition est retenue ». Je comprends l'indication comme le fait que, alors que Warad-ili-šu était bloqué à Imâr, il n'en continuait pas moins ses affaires et en avait profité pour se constituer une cargaison de vin qu'il s'était fait envoyer depuis Carkémish. Profitant peut-être de ses difficultés, Ilî-iddinam lui en avait envoyé d'une qualité inférieure, tout en s'en gardant apparemment pour lui! La menace qu'on lui fait entendre est qu'il lui faudra bien revenir un jour ou l'autre à Mari où Warad-ili-šu, lui-même de retour, lui demandera des comptes.

19 [A.4723]

Warad-ili-šu à Ilî-iddinam. Le vin envoyé par lui est de mauvaise qualité. On fera les comptes à son retour à Mari. De plus, I-i retient des « orfèvres ».

a-na ì-lî-i-dî-nam
 2 *qî-bî-ma*
um-ma ìr-ì-lî-šu-ma
 4 *da-am-qa-at ša te-pu-ša-an-ni*
iš-tu u₄-mi ma-du-tim ge-er-ri
 6 *ka-le-et ù i-na-an-na*
giš-má ik-šu-dam-ma
 Tr. 8 *i-na te-er-ti 3 1/2 ma-na kù-babar*
4 me geštin-há ik-šu-dam
 10 *da-am-qa-a ša te-pu-ša-lan-ni*
 Rev. *te-él-te-qé-ku-um*
 12 *ša a-dî-ni šu-ba-al-ta*
ù geštin-há sí-mi-im ša tu-ša-bi-lam
 14 *ša i-na ku-nu-uk sí-id-qum-la-na-si*
ka-an-ku řà-ab ul-lu-um geštin-há
 16 *bi-iš a-na le-mi-im ú-ul na-tú*
te-er-ta-ka ka-lu-ša

¹¹⁰Est-ce le même qui est mentionné dès Sûmû-Yamam par S-Y 4, et également par T.307?

¹¹¹Cf. d'ailleurs le commentaire de LAPO 18, p. 410, s. n. d).



- 18 *up-pu-sa-at re-eš₁₆-ka*
ú-ka-al i-na ka-ša-di-ka
 Tr. 20 *i-na ma-ri^{ki}*
ni-ka-ás-si-ni ni-pé-eš₁₆
 22 *ù iš-tu at-ta*
 C. *ka-le-ta lú-meš kù-dím*
 24 *a-na mi-nim ka-le-ta*

¹Dis à Ilî-iddinam : ainsi (parle) Warad-ili-šu.

⁴C'est joli^{a)} ce que tu m'as fait! ⁵Depuis plusieurs jours, mon expédition ⁶est retenue et, maintenant, ⁷un bateau m'est arrivé. ⁸Sur un envoi de 3 mines et demi d'argent, ⁹me sont arrivées 400 mesures de vin^{b)}. ¹⁰C'est du joli ce que tu m'as fait! ¹¹Tu t'(en) es pris pour toi!

¹²Ce que jusqu'à présent tu m'as fait porter^{c)} ¹³et le vin de Samûm que tu m'as fait porter, ¹⁵scellé ¹⁴au sceau de Šidqum-La.nasi, ¹⁵était bon. Ce vin là ¹⁶pue! Il ne convient pas à la consommation. ¹⁷L'ensemble de ce que tu as envoyé ¹⁸fait problème^{d)}.

¹⁹Je t'attends. À ton arrivée ²⁰à Mari, ²¹nous ferons nos comptes.

²²En outre, si tu ne peux bouger, ²⁷pourquoi retiens-tu les orfèvres?

a) On remarquera l'opposition *damqat* (sg) et *damqâ* (plur) entre les l. 4 et 10. Les deux fois l'expression du neutre se fait par le recours à la forme féminine.

b) On connaît, désormais, le prix du vin : il est à Mari de 1/2 sicle d'argent pour une jarre (« mesure ») : cf. *MARI* 2, p. 154, n° 98, et p. 153, n° 87. Pour trois mines et demi d'argent, Warad-ili-šu se serait donc attendu à avoir au moins 420 jarres de vin, selon le cours de Mari, beaucoup plus selon les tarifs des pays producteurs. Ilî-iddinam est, d'ailleurs, formellement accusé de s'être approprié une partie de la marchandise : l. 11.

c) *šu-ba-al-ta* tient la place d'un *šûbulâta* attendu. Plutôt que d'une faute de scribe, il doit s'agir d'un des nombreux traits dialectaux qui émaillent la langue de Warad-ili-šu. Cette forme devrait s'analyser comme *šubol(a)ta*?

d) Pour l'emploi d'*epêsum* à la forme II par Warad-ili-šu, cf. *ARMT* XXVI 21 : 18'. Cet exemple se trouve, lui aussi, dans un contexte de commerce. Or, le *Codex* de Hammu-rabi, lui-même, utilise l'expression : *tamkârum ûl uppas* pour dire « le marchand ne fera pas difficulté », ce qui devrait donc signifier : « Le marchand ne dira pas que c'est un mode de paiement inacceptable. »

Epêsum ou son emphatique *uppusum* signifient « ne pas être d'accord » sur une opération d'ordre économique. Le permansif est donc à traduire ici par « il n'est pas susceptible qu'on s'accorde à son propos ». Mari documente, cependant, le terme en contextes non commerciaux ; cf. A.1975 : 22, *ù šumma alâ[ni-ne ša] dunnunim, ú-up-pa-sâ-an-ne-ti*, = « s'il cherche à nous empêcher de fortifier nos villes. »

20 [A.3401]

Yaqqim-Addu au Roi. L'avant-garde de l'expédition du chef de musique vient d'arriver, lui-même suit à cheval/par bateau. (Lacune.) Rapport sur une autre caravane qui avait été saisie par les autorités et dont une partie va être rendue sauf des animaux de luxe réservés au Roi.

- a-na be-lî-ia*
 2 *qí-bí-ma*
um-ma ia-qí-im^dIM
 4 *ìr- ka-a ma*
u₄-um řup-pí an-[né]-e-em a-na ře-er be-lî-[i]a
 6 *ú-ša-bi-lam ma-ah-re-et kaskal-a*
[řa° lú¹¹²]-nar-gal lú-tur-meš ù anře-há-řu
 8 *[ik-řu-d]u-nim řu-ú a-[d]i-ni*
[ú-ul ik-řu-d]am [o o o] ra-[k]i-ib
 (3 + 2 + 3 l.)

¹¹²Lecture en fonction de la place!

Rev. [šali-na ge-er-r]i-im [o o o]
 2' [o o o o] ša be-lí-i[a]
 [a-na ne-pa-ri-i]m ú-še-ri-ba-[am]
 4' [...-h]á ù udu-há ša an-na-nu-um-[ma]
 nu-ut-te-ra-am
 6' 1 anše-kur-ra pé-šú-um 1 munus-eme₅-kur-ra pé-šé-tum_x (TAM)
 a-na be-lí-ia i-re-du-nim
 8' 1 giš-gigir¹ 1 ku-da-nu 1 g^{is}nu-ba-lum
 [o o o] nita₂ 1 {X} 1 giš¹-x
 (2 + 1 l.)
 Tr. [o o o] 1 ù¹ te₄-ma-am {1AM¹}
 2'' [ša ub-lu-n]im a-na be-lí-ia
 áš-tap-ra-am

¹Dis à mon Seigneur : ainsi parle Yaqqim-Addu, ton serviteur.

⁵Le jour où ⁶je fais porter ⁵cette tablette de moi chez mon Seigneur, ⁸m'est parvenue ⁶l'avant-garde de la caravane ⁷du chef de musique, ses serviteurs et ses ânes. ⁸Lui-même, jusqu'à présent, ⁹n'est pas encore arrivé car il est embarqué^{a)}...

(Lacune de 3+2+3 l.)

... ¹de l'expédition ^{2'}... de mon Seigneur, ^{3'}j'ai fait entrer dans l'ergastule. ^{4'}Les... et les ânes qui sont ici, ^{5'}nous les avons rendus ^{6'}mais le cheval blanc et la jument blanche ^{7'}conviennent à mon Seigneur^{b)}. ^{8'}Un char, une mule, une chaise à porteur, ^{9'}x... mâle, un...

(Lacune de 2+1 l.)

... ^{3''}et j'ai donc écrit ^{2''}à mon Seigneur ^{1''}la nouvelle ^{2''}qu'ils m'ont apportée.

Bibliographie : = ARM XIV 40, retraduit dans LAPO 16 342.

a) Ou : « il est à cheval sur... »

b) Ces équidés blancs étaient très estimés à l'époque et, semble-t-il, réservés au roi lui-même. Tous les exemples clairs pointent vers Qatna comme leur origine ; voir LAPO 18, p. 291.

Textes relatifs à la seconde mission

Le premier texte sûrement attribuable à cette mission, le n°21, citant explicitement Hammu-rabi d'Alep, montre de façon inattendue qu'un individu ainsi qu'un escorteur sont dévolus au Mariote, une fois rendu à Alep. Il n'est donc pas à destination une fois à Alep et doit manifestement poursuivre sa route. On supposera donc que la suite du texte devait parler du voyage vers Alahtum. Toutefois le Mariote a pris le temps d'avoir des contacts diplomatiques d'importance et n'avait pas dû continuer sa route immédiatement.

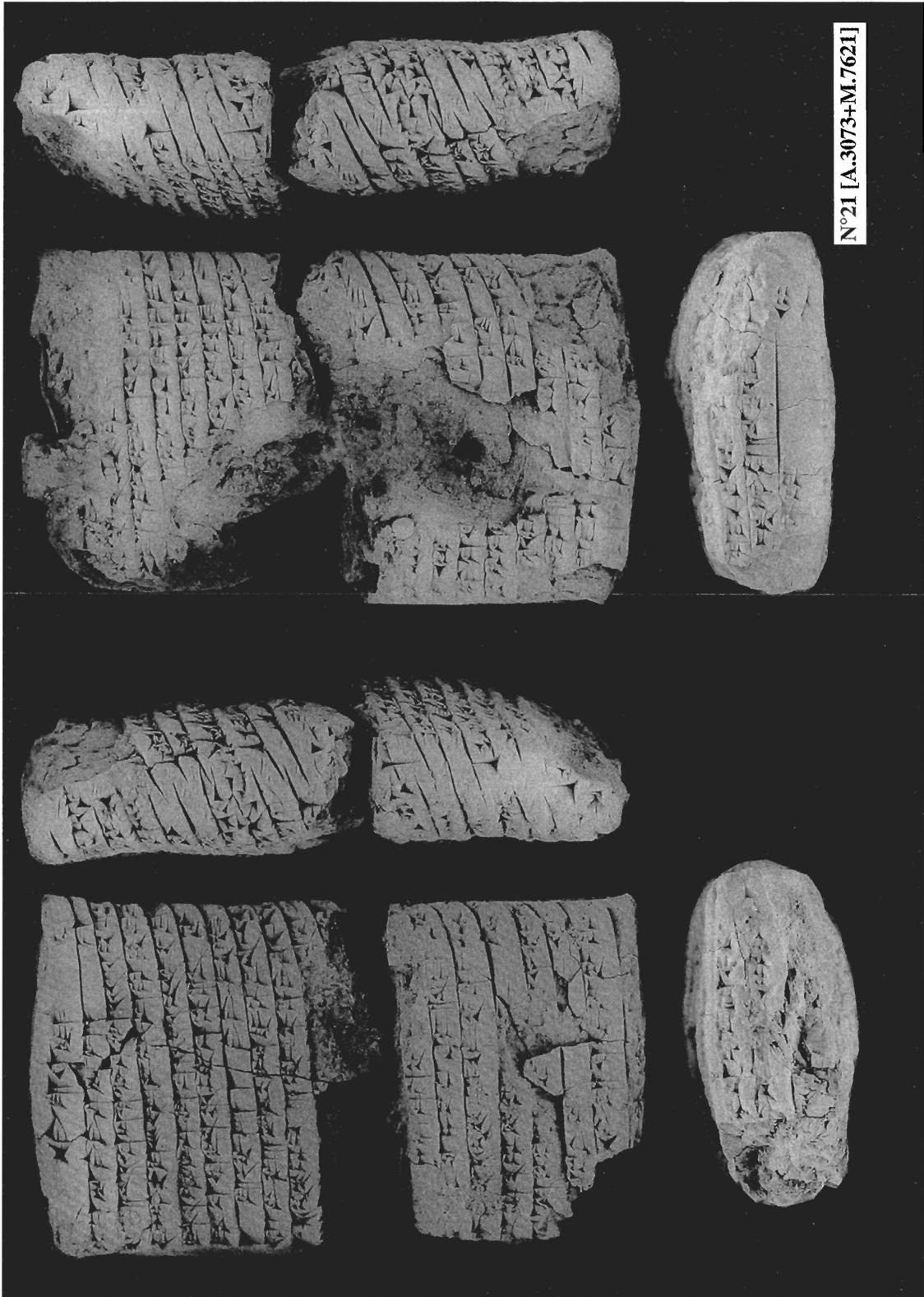
Il s'agissait effectivement de faire comprendre au roi d'Alep la menace terrible que constituait pour le monde amorrite l'Empereur d'Élam. Ešnunna qui était auparavant une puissance de premier plan (« Ešnunna dan » doit faire écho au fait que son roi était un šarrum dannum) est désormais « assoupie » (išallul). Il est dommage que nous ne comprenions plus tout dans le texte mais l'évocation de la menace sur Babylone devait être suivie par l'assurance que les armées élamites continueraient leur avancée. La l. 44 (« Sauvez vos pays! ») laisse peu de doute à ce propos. Les contemporains étaient coutumiers de ce genre d'admonitions. D. Charpin a ainsi édité un texte qui montre la prise de conscience aiguë à époque amorrite du caractère inéluctable de certains engrenages géo-politiques¹¹³.

¹¹³« De la vallée du Tigre au "triangle du Habur" : un engrenage géopolitique? », dans *Recherches en Haute-Mésopotamie*, Mémoires de NABU n°2, J.-M. Durand éd., 1992, p. 97-102.

21 [A.3073+M.7621]

Warad-ili-šu au Roi. Arrivée à Alep. Affaires du Zalmaqum. Délais épistolaires avec Mari. Rappel de la chute d'Ešnunna. Exhortation à Hammu-rabi de se joindre à Zimrî-Lîm dans une expédition pour Babylone.

- [a-n]a be-lî-ia qî-bî-ma
 2 um-ma ìr-ì-lî-šu ìr-ka-a-ma
 u₄-[um] a-na ha-la-ab^{ki} ak-šu-dam ha-ar-bi ú-še-ri-ib
 4 ù aš-šum munus-tur-meš ši-ip-ru-um ši-ip-ra-am i-ba-[A[K]]-kam
 i-na u₄-um ak-šu-dam-ma ha-ar-bi ù munus-tur-meš
 6 i-ru-ba ù i-na u₄-mi-im-ma ša e-ru-bu
 I₁ia-ši-im-é-a I₁ì-lî-i-dî-nam
 8 ù 1 lú-lam a-li-ik i-di-im iš-ku-na-aš-ŠI-NÉ-im
 I₁ha-am-mu-ra-bi [ki]-a-am ú-wa-e-er-šu-nu-ti
 10 u[m-m]a I₁ha-am-mu¹-ra-b[i-m]a 2 l[ú]-m[eš] a-na še-er
 [a-la-ah-tim^{ki} li-ša-re-eš-šu-nu-t]i-ma
 12 [.....]
 š[a a-na] za-al-ma-qa-yi [.....]
 14 li-i[t]-ru-ud ša-bu-um šu-ú a-na pa-ni-šu tu-ur
 an-ni-tam ha-am-mu-ra-bi ú-wa-e-er-<šu>-nu-ti
 16 [i]š-tu u₄-um i₇-ru-[du-š]u-[n]u-ti
 [a-na ka-ša-ad tu[p-p]í be-lî-i[a u]₄ 14-kam ma-ší
 18 [ù] ú-ša-ni-iš-š[u-nu-š]i-i[m]
 [a-na še-er] be-lî-ia ke-em iš-pu-ra°
 Tr. 20 [i-n]a-an-na řup-pa-tu ši-na
 [a-na še]-er be-lî-[ia] ú-ul ik-šu-da
 22 [ù du]mu-meš š[i-i]p-r[i]
 Rev. [.....pa-nu]-šu-nu
 24 [a-n]a[?] be-lî-[ia ša-ak-nu]
 ša-ni-tam a-na ha-mu-ra-b[i aq-bé-e-em]-ma
 26 um-ma a-na-ku-<ma> pa-<na>-nu-um èš-nun-na^{ki} da-an-m[a]
 [i-n]a pa-ni-[ka m]a-a-tum ka-lu-šu i-ša-al-lu-ul
 28 [ù sukka]l lú-e]lam-meš èš-nun-na^{ki} i₇-ba-at-ma
 [ù da-am₇-da]-a-am iš-ta-ka-an
 30 [i-na-an-na k]a-ak-<ku>-šu-ú da-an-nu-tum
 [a-na še-er] lú ká-dingir-ra^{ki}
 32 [it-ta-al-ku] x-a-ma [o o o o]-a
 [.....] x x [...]
 34 I₁ú¹-u[l o o o šum-ma i-na t]e[?]-šî-i
 iš-ti-n[i-iš la-a in-ne-em]-I₁du¹-ú
 36 ú-ul ú-[uk-ti-nu ú-ul i]z-za-az-zu
 šum-ma ki-[bi-it-ti š]a ad-da ad-da ù ka-lu-šu
 38 ša ra-ma-n[i-ku-nu a-n]a iš-te-et
 [ša š]a-la-mi-k[u-nu] in-né-ep-pé-eš₁₅
 40 [e]-zi-ib a-[na-ku a]t-ta-ak-[a h]a-ba-tum
 [la-a] ip-pa-r[a]-ru at-ta zi-i[m-ri-li-im]
 42 [a-n]a ká-dingir-ra^{ki} ti-[il-la-nim]
 Tr. [ma]-at-ku-nu šu-ul-li-ma-n[im an-ni-tam]
 44 [ad-b]u-ub-šum-ma a-na ře₄-mi-im a[n-n]i-i[m]
 [dam-qí]-iš i-qú-ul



¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

³Le jour où j'ai atteint Alep, j'ai fait entrer mon *harbum*^{a)}. ⁴En outre, à propos des fillettes, un travail en apporte un autre^{b)}. ⁵Le jour où je suis arrivé, mon *harbum* et les fillettes ⁶sont entrées. En outre, le jour où je suis entré, ⁷Yašim-Aya ⁸a mis à notre disposition ⁷Ilî-iddinam ⁹et un escorteur. ⁹Voici les instructions que Hammu-rabi leur a données : ¹⁰Il a dit : « Les deux hommes *doivent les conduire vers Alahum*.

(Lacune d'1 l.)

¹⁴On doit expédier... ¹³qui... pour les Zalmaquéens.¹⁴Cette troupe est remise à sa disposition. »

¹⁵Voilà les instructions que Hammu-rabi leur a données.

¹⁶Depuis le jour où il les a expédiés, ¹⁷il a fallu 14 jours pour obtenir une tablette de mon Seigneur. ¹⁸Derechef, ¹⁹il a de la sorte écrit à mon Seigneur. ²⁰Mais présentement, ces tablettes ²¹ne sont pas encore arrivées chez mon Seigneur. ²²Les messagers... se dirigent vers mon Seigneur.

²⁵Autre chose : j'ai dit à Hammu-rabi : « ²⁶Auparavant, Ešnunna était du premier rang. ²⁷Avant ton règne, tout le pays s'est "endormi"^{c)}. ²⁸L'Empereur élamite s'est en effet emparé d'Ešnunna et ²⁹lui a infligé une défaite^{d)}. ³⁰Aujourd'hui ses armes puissantes ³¹se sont dirigées vers l'homme de Babylone...

(Lacune de 2 l.)

³⁴... Si, dans la tourmente, ³⁵ils ne forment pas un ensemble, ³⁸ils ne résisteront pas, ni ne tiendront bon.

³⁷Mais si les forces lourdement armées de tous les scheichs et la totalité ⁴⁰de vous-mêmes se coalisent, ³⁹il se produira ce qu'il faut pour vous sauver. ⁴⁰Nonobstant que je suis retenu (?), les piliards ⁴¹ne doivent pas se répandre partout.

Toi (et) Zimrî-Lîm, ⁴⁴venez au secours de^{e)} Babylone. ⁴⁵Sauvez vos pays! »

Voilà ce que ⁴⁶je lui ai dit. ⁴⁷Il a prêté grande attention ⁴⁶à ces propos.

Note : on remarquera le grand nombre de fautes que comporte la missive : (signes omis) : l. 8 ; l. 15 ; l. 26 (2 fois!), l. 20 *išpura(m)*, ainsi que d'autres bizarreries : a) (lexique) l. 3 *harbî*, l. 4 emploi d'*abâkum* ; b) (vocalisation du verbe) l. 28 *išallul* ; c) (répétition d'idéogrammes pour indiquer le pluriel) : l. 39 ad-da ad-da = les Scheichs.

a) Le sens de *harbum* ne m'apparaît pas ; les termes enregistrés par les dictionnaires (*harbum* = charrie, ou nom d'un arbre [Nuzi]) ne semblent pas convenir ici. Le CAD *harbu* C¹¹⁴ qui enregistre le nom d'un oiseau consacré à Addu, d'après un texte de Sultantepe, est plus intéressant ; cependant, dans la série *šumma âlu*, le *harbum*^{mušen} de CT 41 7 : 61 est mis en rapport avec le dieu-Lune (šu^dŠEŠ-[KI]). Il n'est donc pas spécifique d'une divinité.

S'il s'agit d'une formation dialectale sur 'RB, analogue au babylonien *erbum*, avec la notation de la laryngale ' - initiale, et désignant « ce qui est fait entrer », *harbum* équivaldrait à peu près à « caravane » ou « chargement ». On pourrait en rapprocher l'hébreu *maḥ^arāb* qui désigne les marchandises du grand commerce international, tout particulièrement de Tyr, dans Ez 27.

b) Cet usage d'*abâkum*, pris au figuré, paraît exceptionnel.

c) Pour cette image de la ville qui s'« endort » après sa défaite, cf. ce qui est dit de Larsa dans la correspondance de Zimrî-Addu, ARMT XXVII 161 8 (*šallat*) ; cf. CAD § p. 69a : « referring to an abandoned city », avec référence à la ville de Kalhu (AKA 244 v 3, etc.). On notera le vocalisme *išallul* au lieu d'*išallal*, ce qui n'était connu que par un exemple d'El Amarna, EA 84, 14 (lettre de Rib-Addi).

Les l. 26-30 ont déjà été citées dans XXVI/1, p. 236, n. 22.

d) Pour la question de la prise d'Ešnunna, cf. « Fragments rejoins pour une histoire élamite » dans *Fragmenta Historiae Elamiticae* = Mélanges Stève, L. de Meyer, H. Gasche, Fr. Vallat éd., p. 121, et, pour une opinion différente, D. Charin, FM V, 3^e partie.

e) D. Charpin me conseille de retrouver ici ici une forme de *talâlum*, « être allié à », cf. LAPO 17, p. 256, ou « s'allier à », LAPO 17, p. 356-357.

¹¹⁴Rangé de façon inattendue par AHW sub *harbum* II « Umbruchpflug », AHW, p. 325a!

22 [ARM II 71]

Warad-ili-šu au Roi. Hammu-rabi d'Alep est content de l'alliance avec Babylone que Zimrî-Lîm lui a ménagée. Warad-ili-šu doit attendre le rituel *pudduhum* pour partir.

[a-na be-]í-ia
 2 [qí-bí-ma]
 um-ma ìr-i-lí-[šu]
 4 ìr-ka-a-ma
 aš-šum ša-bi-im ia-am-ha-di-im
 6 ša a-na ká-dingir-ra^{ki} i-li-ku
¹ha-am-mu-ra-bi
 8 a-na [t]e₄-m[i-i]m š[e]-e-mi-ma
 Tr. ma-di-iš [i]h-di
 10 um-ma šu-ma da-am-qí-iš
 a-hi-i ša-bi a-na ká-dingir-ra^{ki}
 Rev. 12 iṭ-ru-ud
 ù sí-sí-ik-ti
 12 it-ti lú ká-dingir-ra^{ki}
 a-hi ir-ku-ús
 16 ù um-ma šu-ma
 a-di pu-du-hi-im
 18 ka-le-ka
 wa-ar-ki ṭup-pí-im an-ni-im
 20 ša a-na be-lí-ia uš-ta-bi-lu
 Tr. a-na u₄ 5-kam
 22 iš-tu ha-la-ab^{ki}
 ú-š[e]-še₂₀-ra-am

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁵À propos de l'armée du Yamhad ⁶qui est allée à Babylone, ⁷Hammu-rabi ⁹s'est beaucoup réjoui ⁸à l'audition de la nouvelle. ¹⁰Il a dit : « C'est très bien que ¹¹mon frère ¹²ait envoyé ¹¹ma troupe à Babylone ¹³et que ¹⁵mon frère ait noué ¹³ma frange ¹⁴à (celle de) l'Homme de Babylone.

¹⁶Et il a dit aussi : ¹⁸« Je te garde^{a)} ¹⁷jusqu'au *pudduhum*^{b)} ». ²¹Quatre jours ¹⁹après cette tablette ²⁰que j'envoie à mon Seigneur, ²³je ferai route ²²hors d'Alep^{c)}.

Note : ce texte a déjà été édité comme ARM II 71 ; traduit comme LAPO 17 576.

a) Cette forme verbale doit être interprétée comme *kalēkka* soit *kalēk(u)-ka* = « je me trouve te garder » ; pour ces constructions, cf. les quelques exemples réunis dans MARI 5, p. 667.

b) Pour ce rituel, voir p. 34.

c) Est-ce pour rentrer à Mari ou pour continuer sa route jusqu'à Alahtum ?

Le texte n°23 doit appartenir au dossier d'un des retours d'amont du chef de musique. Gânibatam est, en effet, connue pour avoir été le port de Dûr Yahdun-Lîm et c'était un accès naturel au royaume de Mari pour des gens venant d'amont¹¹⁵. La personnalité de Yasmah-Addu est cependant difficile à saisir : un individu de ce nom a été associé aux travaux d'arpentage d'Alahtum, selon le rapport

¹¹⁵C'est là qu'accoste le navire de Šibtu elle-même ; ARMT XXVII/1, p. 125.



N°23 [M.14769]

de Nûr-Sîn¹¹⁶, et on s'attend à ce que celui qui offre du vin à Zimrî-Lîm au retour de Warad-ili-šu soit le même¹¹⁷. Il s'agirait donc plutôt de la mission de ZL 10' que de celle du début du règne.

Plaide également pour une date tardive dans le cours du règne la mention d'Ušareš-hetil, inattesté dans les débuts du règne, mais qui, à la fin, fait partie, semble-t-il, de l'équipe de Šû-nuhra-Hâlû¹¹⁸.

Cependant, il semblerait plus normal que le Yasmah-Addu du n°23 qui se présente dans un contexte yarihéen soit le prince de cette ethnie.

23 [M.14769]

Warad-ili-šu au Roi. Oracles à propos du déplacement de Yasmah-Addu et de ses aides.

[a-na be-l]t-ia
 2 [qí-b]t-ma
 [um-m]a [i]r-ì-lí-šu
 4 ìr-ka-a-[ma]
 aš-šum a-la-ak ia-ás-ma-ah-^dIM ša be-lí
 6 iš-pu-ra-am t[e]-re-[t]im ú-še-pí-iš-ma
 te-re-tu-šu ša-al-ma a-na te-re-tim ša-al-ma-ti[m]
 8 ¹ia-ás-ma-ah-^dIM ¹u₄-šár-ri-iš-h[e-til]
 [Id]utu-la-ma-sà-šu 1 lú ša dumu-meš^o r^{ma}l-ri^{ki}
 Tr. 10 1 lú ga-n[i]-ba-tim^[ki]
 a-na šu-te-[šu-ur giš-m]á'-šu-nu
 Rev. 12 [an-ni-ke]-em it-ti-šu-nu ap-qí-id
 [<u₄-um> tup-pí] an-né-[em] a-na še-er be-lí-ia
 14 [ú-š]a-bi-lam ú-šú-ú
 [aš-š]um munus-[meš] nar-tur-meš aš-ta-le-tim
 16 [ù munus a-mu-u]r-re-tim
 [.....] ú-ul [...]

(6 l. détruites.)

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Warad-ili-šu, ton serviteur.

⁵À propos du déplacement de Yasmah-Addu^a, dont mon Seigneur ⁶m'a parlé, j'ai fait faire les oracles. ⁷Les oracles qui le concernent sont bons. Puisque les oracles sont favorables, ⁸Yasmah-Addu, Ušareš-hetil^b, ⁹šamaš-lamassu-šu^c, 1 homme des natifs de Mari, ¹⁰1 homme de Ganibatun, ¹¹pour diriger leur bateau, ¹²ici, avec eux, je (les) ai ravitaillés. Le jour^d où j'envoie cette tablette de moi, ils sont sortis.

¹⁵Au sujet des apprenties musiciennes-*aštalêtum* et ¹⁶amorrhites... ¹⁷ne... pas...

(Lacune de 6 l.)

a) Pour cet individu, cf. l'introduction à *L'Affaire d'Alahtum*, p. 76.

b) Pour la lecture de ce NP, cf. *LAPO* 18, p. 425.

c) Les textes de Mari connaissent, ailleurs qu'ici, le NP ^dutu-la-ma-sà-ša (M.10018), ^dutu-la-ma-as-sà-ša (M.11989), qui perçoivent de la laine (s. d.), et ^dutu-la-ma-s[à-...], ugula šu-i, A.3885.

d) Je restaure ici la formule bien connue, mais il n'y a pas la place pour *ûm* et *tuppî*!

¹¹⁶Cf. le n°36 : 25.

¹¹⁷Cf. p. 31, s. n. M.11259.

¹¹⁸Cf. *ARMT* XXI, p. 96, n. 1.

jet d'un achat. Or, plutôt que de s'adresser comme d'habitude à des marchands¹²¹ ou d'envoyer une expédition officielle¹²², le roi de Mari a choisi la solution, très originale à nos yeux, d'acquérir à l'étranger des sources d'approvisionnement pour devenir autonome.

L'acquisition principale a été celle de la ville d'Alahtum et de sa contrée. Mais, à une date non précisée, peut-être même antérieure, Zimrî-Lîm s'était encore assuré la possession de deux villes, Narazzik et Tawarambi. Une quatrième, Tuhul, a au moins fait l'objet d'un projet d'achat.

Nous savions que cette pratique d'achat de « villes » était courante dans l'Occident du Yamhad, dès l'époque paléobabylonienne. Il semblait, cependant, qu'elle n'ait été le fait que de natifs du Yamhad, aucun texte ne nous montrant jamais un roi étranger acquérant de terres chez un de ses voisins. L'opération des Mariotes, sans paraître avoir entraîné de suspicion par elle-même¹²³, n'alla cependant pas de soi. Nous sommes informés des avatars des administrateurs de Zimrî-Lîm, gérant ses biens dans un royaume étranger, où ils ne peuvent pas compter sur la toute-puissance de leur maître, en devant s'affronter à plusieurs groupes de pression qui voulaient les évincer ou, au moins, tirer parti de leur travail.

Un des très grands intérêts du dossier est, d'ailleurs, outre de nous documenter sur des terroirs occidentaux jusqu'ici hors notre documentation, de nous donner des aperçus sur la fortune de la reine mère du Yamhad, dont la puissance économique était tout à fait indépendante de celle du roi, son fils.

A) LES ASPECTS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

1. La localisation d'Alahtum

Le toponyme d'Alahtum n'est pas documenté, excepté les textes de Mari. B. Lafont a bien proposé, à la suite d'A. Archi, d'en rapprocher *A-la-ha-du*^{ki} attesté par un texte d'Ebla¹²⁴. Cela reste une possibilité, mais rien ne l'impose.

En revanche, d'autres villes du dossier permettent de préciser l'horizon géographique du dossier : manifestement, il s'agit des régions occidentales du Yamhad.

1. Kallassu

G. Dossin a plusieurs fois affirmé que Kallassu était tout près d'Alep, soit dans sa banlieue, soit un quartier même de la ville¹²⁵. Il n'en a cependant jamais fait la preuve et les motivations de ses affirmations reposent avant tout sur le nom de Kalasseh que porte à l'heure actuelle un des quartiers de la ville d'Alep, à la sortie de la porte Qinnésrîn. On sait à quel point de telles comparaisons entre toponymie antique et dénominations actuelles qui ne reposent souvent que sur de simples *Nachklang* peuvent

¹²¹Cf. ex. gr. le dossier d'Asqûdum, *ARMT* XXVI, p. 119 sq.

¹²²Cf. la mission de Yasîm-Sûmû vers Imâr pour y acheter le blé qui manquait au palais, dans *ARMT* XIII 35 = *LAPO* 18 858, ou celle de Yassi-Dagan, *LAPO* 18 855, pour se procurer de l'étain.

¹²³Cf. cependant le discours qui semble véhément de Hammu-rabi, au n°46 : 8-9 et *ibidem* : 2'-5'.

¹²⁴Cf. *RA* 78, 1984, p. 15. La proposition a été reprise, sans citer B Lafont, dans *RGTC* 12/1, et, pour éclaircir le problème, y ont été ajoutées les références à un toponyme *a-ah-du*^{ki}. La remarque qu'Alahadu faisait partie d'un pays d'Ama entraîne la constatation qu'aucun des toponymes appartenant à cet « Ama » ne se retrouve dans les terroirs proches d'Alahtum, ni d'Alalah. La divinité majeure de ce pays d'Ama semble avoir été en outre Nîdabal, ce qui ne convient pas à l'omniprésence régionale du culte d'Addu que documentent les textes mariotes ou d'Alalah (c'est à Addu que sont payées les amendes). L'identification qui a été proposée de cette Alahadu éblaïte à l'Arahtu d'époque moyenne, située entre Niya et Qaṭna, pourrait donc être maintenue ; cf. Klengel, *GS* III, p. 93.

¹²⁵Cf. de même, la position de H. Klengel, *JCS* 19, 89 : « à la proximité d'Alep ».

être trompeuses¹²⁶. Pour la même raison, on peut douter de l'identification du site de Kallassu avec celui de Gilas, à 9 kms à l'ouest de Tell Aluš, dans la région de l'actuelle Idlib¹²⁷.

La situation de Kallassu est cependant d'une extrême importance pour notre propos¹²⁸ car, pour que son dieu puisse émettre des prétentions sur la ville d'Alahtum, il ne faut pas que son temple en soit trop loin ; sinon, il se serait contenté d'exiger un important ex-voto. Or, une ville du nom de Kallassu fait partie de l'horizon des textes médiobabyloniens d'Alalah et J.-R. Kupper avait très pertinemment remarqué que ce toponyme qui revient plusieurs fois dans les documents de Tell Atchana sous l'apparence de *kál(GAL)-la-su* pouvait être identifié avec celui des textes de Mari¹²⁹.

Vu l'aspect limité du royaume d'Alalah et de sa documentation, la ville de *Kál-la-su*, inconnue ailleurs, devrait faire partie de son horizon géographique. Elle n'est cependant attestée que dans les textes du niveau IV d'Alalah¹³⁰ et devait être à l'époque déchu à l'état de bourgade. Son absence du niveau VII ne pourrait s'expliquer que si elle est un centre administratif indépendant, non encore rattaché à sa voisine, ou un site abandonné entre l'époque de Mari¹³¹ et le niveau VII.

2. Tuhul

Cette ville qu'il est question à un moment d'acheter, est elle aussi très bien documentée par les textes d'Alalah IV¹³², donc de la documentation médiobabylonienne du site. Étant donné qu'elle est inconnue d'autres sources, il faut la considérer comme un village des environs d'Alalah (cf. AT 341, où elle est énumérée avec d'autres villes de la campagne) ; elle est suffisamment importante pour comporter au moins 179 maisons individuelles, mais elle est occultée par le centre administratif dont elle dépend, dans la documentation internationale.

Le problème est le même que pour Kallassu. La bourgade est inconnue des textes du niveau VII.

3. Al(l)uda (?) ou Nârum (?)

Une ville Aluda n'est mentionnée ni dans les textes d'Alalah ni ailleurs. C'est pourtant dans sa proximité que selon le n°28 : 5 on songeait à faire l'achat d'une nouvelle ville. Le toponyme y est apparemment assez clairement écrit. Il apparaît, en outre, que c'est dans ses environs qu'il faudrait également chercher Tuhul. Aluda ne devrait donc pas se trouver trop loin d'Alalah.

Dans un premier moment de la recherche à propos des toponymes que documentait le dossier d'Alahtum, j'ai pensé qu'il ne serait pas impossible, vu les variantes phonétiques des toponymes occidentaux, de la retrouver derrière la ville *al-la-du* de AT 90. Il apparaît désormais, néanmoins, à lire les collations qui ont porté sur les *Alalakh Texts* qu'elle n'est plus mentionnée dans ce document conjointement avec Kallassu, comme le faisait croire la lecture de sa l. 2¹³³ :

1 *I*ha-bu-ru [lú-tur]
2 *ša*^{uru} ú-a-aš-[š^u]-uk-[ka-an]-ni
3 *I*it-ti-na-ba¹ lú-tur
4 *ša*^{uru} al-la-du
iš-tu^{uru} hu-uš-ri [il-li-ku]

¹²⁶Cela d'autant plus que l'origine de Kalasseh, quartier d'Alep, semble très moderne.

¹²⁷C'est la proposition de M. Astour, *JNES* 22, 1963, p. 236.

¹²⁸La « montagne *Galašu » du *Šar tamhari* (identification proposée par *RLA* III, p. 133a) est, en fait, à lire « mont élevé » (*gapšū*).

¹²⁹Cf. *BiOr* 11, 1954, p. 120.

¹³⁰Cf. les exemples regroupés par Chr. Niedorf, « Die Toponyme der Texte aus Alalah IV », *UF* 30, 1999, p. 515-568.

¹³¹À l'époque de Zimrî-Lîm, d'ailleurs, n'est mentionnée que son importance religieuse, non sa réalité comme une localité peuplée.

¹³²Cf. les références dans Chr. Niedorf, *op. cit.*, p. 544. Le toponyme est écrit *tu-hu-ul* ou *tu-hul*.

¹³³Cf. AT, p. 54, où Wiseman lisait Kallassu. Le passage est cependant lu dans Chr. Niedorf, *op. cit.*, p. 547, comme transcrit ici.

- 6 *ù i-na^{uru} a-la-la-a[h^{ki}]*
 i-na é nu-pa-ri-na [š]u-r[u-bu]
 8 *ù x-x-x-[š]u-nu*
 a-na Izi-il-li
 10 *i-tin-šu-nu-mi*

Soit

« Habburu¹³⁴, serviteur (du prince de) Waššukanni, Ittinaba, serviteur (du prince) d'Alladu, sont arrivés de Hušri et on les a fait entrer à Alalah, dans l'ergastule. Il est dit que tu dois donner leurs... à Zilli. »

Le texte se présente comme l'accueil au palais de gens en déplacement, arrivant par Hušri, du terroir d'Alalah. L'expression lú-tur + NG est utilisée pour ceux qui agissent au compte d'un prince. Dans ce cas, Alladu, mise sur le même pied que Waššuganni, ne serait pas toute proche d'Alalah et ne convient plus. Il vaut donc mieux lire l. 5 *a-na* íd'-da *qé-e[r-bu]* et retrouver dans ce íd'-da, l'Oronte.

4. Narazzik

Cette ville, lieu de résidence occasionnel de Nûr-Sîn, ce qui montre sans doute son importance et sa place centrale dans le dispositif mariote, n'est pas documentée dans les textes d'Alalah, ni d'ailleurs¹³⁵. Elle fait partie vraisemblablement des villes possédées antérieurement à Alahtum. Rien n'indique donc a priori où elle pouvait se trouver. Une situation en direction d'Ugarit, ou plus sur la côte, n'est pas à exclure.

5. Tawarambi

La ville de *ta-wa-ra-am-bi^{ki}*, comme l'écrit A.3192 : 55, est elle aussi un hapax. Elle pourrait rappeler le toponyme *uru^uta-ra-ba^{ki}*¹³⁶, hapax de *ALT* 55 (niveau VII). Comme dans ce texte sont aussi mentionnés les villages d'Akê et d'Igandan, apparemment tous villages proches les uns des autres et certainement dans les environs d'Alalah, cela pourrait indiquer approximativement la localisation de Tawarambi.

6. Alep

Plusieurs fois, nous voyons Nûr-Sîn être présent à Alep au palais royal pour discuter avec les autorités, voire même se plaindre directement au roi du Yamhad. On ne saurait donc considérer que le déplacement d'Alahtum à Alep présente des difficultés et Nûr-Sîn semble y aller naturellement. En revanche, il n'est pas question de faire, en plein hiver, le voyage vers Mari et Nûr-Sîn annonce qu'on attendra pour cela le printemps¹³⁷. Une localisation d'Alahtum à l'est d'Alep, du côté d'Imâr, serait

¹³⁴Cité *ha-pu-ri* dans *The Alalakh Tablets*, p. 135. Sans doute une écriture défective de *ha-am-bu-ru*, attesté par *AT* 200, 3.

¹³⁵Quel rapport avec la ville d'Arazzik? Cette dernière est surtout connue à Alalah par une formule de nom d'année de Niqmêpuh. Son emplacement est cherché du côté de l'Euphrate ; cf. d'ailleurs D. Arnaud, *AulOr* 5 n°13 et G. Beckman, *TVE* 76 : 4. La ressemblance entre les deux toponymes ne doit être que fortuite.

¹³⁶Wiseman (et à sa suite B. Kienast) a lu *ta-ra-di*, mais le signe est nettement BA ; lecture *ta-ra-ba* chez F. Zeeb également, *UF* 30, 1998, p. 851.

Les deux toponymes pourraient être moins dissemblables qu'il n'y paraît : l'initiale en /Tawar/- versus /Tar/- pourrait montrer une diphtongaison analogue à celles que documentent certains dialectalismes propres à Mari et ses territoires, où les divinités « Kamašurâtum » correspondent aux *Kšrt* d'Ugarit, la ville de Šiyarda à Serdâ, l'initiale de NP Nimer- à Nûr, etc. Cependant la langue du toponyme n'est pas clairement identifiable. À titre de comparaison, on pourrait en rapprocher le toponyme *e-ri-ra-am-bi*, attesté à Alalah par *AT* 56 : 9, et dont la finale sonne de façon identique. Est-il possible de retrouver dans la finale le nom divin que, sur un sceau-cylindre d'un *rabi'ânum*, édité par D. Charpin, *RA* 79, 1985, p. 191 (= *RIME* 4, p. 813) semble comporter un NP comme *Ambu.na-ahf*. *Ambu* y serait une divinité d'époque amorrite, peut-être en rapport avec *Umbu*, un des noms de la divinité lunaire?

¹³⁷Cf. texte n°31.

donc étonnante et l'on ne comprendrait pas que le serviteur renonce à faire faire la descente de l'Euphrate en hiver à certains de ses collaborateurs, même si l'on connaît les difficultés d'une telle route¹³⁸.

7. Le Liban

Une situation d'Alahtum à l'Ouest convient de même aux mentions du Liban. C'est là, en effet, que l'on va chercher le bois dont on a besoin pour le palais d'Alahtum. Une situation sur l'Euphrate, aux confins des royaumes du Yamhad et de Mari, rendrait fort coûteux un tel voyage, cela d'autant plus que la région de Tuttul, voire les contreforts du Taurus, possèdent suffisamment de bois pour envisager de tels travaux¹³⁹. Le recours au Liban doit donc s'entendre du fait qu'il est la source naturelle en bois pour ceux qui habitent Alahtum. On admettra, dès lors, que le terme générique de « montagne » attesté dans le dossier¹⁴⁰ doit renvoyer au mont par excellence de l'Ouest et désigner le Liban.

Pour cette raison, je serais très enclin à retrouver le nom du Liban derrière la graphie *la-ba¹-a¹-an* de AT 58 : 18-20 :

i-li-ik^{uru} ha-la-ab^{ki}
it-ti kur la-ba¹-a¹-an il-la-ak

Soit :

« Il accomplira le service dû à la capitale, du côté du Liban. »

B. Kienast a compris (*op. cit.*, p. 58) : « Den Lehnsdienst für Aleppo wird er bei dem Landes Labân leiten. » Resterait à trouver un sens et, surtout, ce pays de Labân. F. Zeeb (*op. cit.*, p. 854), tout en considérant justement que l'emploi de l'idéogramme KUR indique plutôt une montagne qu'un pays, le rapproche du mont Lapana de EA 53 : 25 que l'on situe entre Qaṭna et Damas et ne comprend plus la réalité géographique car cela fait une situation « très loin au sud ». Il vaut mieux retrouver ici une expression locale pour Liban. Une orthographe très voisine pour le Liban se retrouve dans une inscription de Samsî-Addu ; cf. K. Grayson, *RIMA*, I, p. 83-85 :

« En outre, j'érigeai une stèle à mon nom, dans le pays de Lab'an (*i-na ma-a-at la-ab-a-an^{ki}*), sur les bords de la grande Âyabba. »

Tout comme *Ugaritica* 5 170 : 4' énumère les dieux du *La-ab-a-na*. Il est donc vraisemblable que le *la-ba-an^{ki}* du *Dream-Book*, p. 312, fait référence à a même réalité. Il s'agit de formes non suffixées en *-ân(um)*.

Ce « service du bois » qui, à l'époque d'Alalah VII, était dû à la capitale et devait servir à accomplir les programmes de (re)construction de ses palais et de ses temples est sans doute à retrouver derrière l'expression sar-šub-(ba) *papenni* qui est traitée ci-dessous, p. 92-93.

8. Qaṭna

Du fait que certains travailleurs dépendant de Nûr-Sîn comptaient s'enfuir à Qaṭna¹⁴¹ on devrait également conclure que la position d'Alahtum n'est ni au nord-est ni à l'est du Yamhad. Il est plausible qu'en tel cas, les fugitifs, vraisemblablement des déportés de l'Est, auraient songé à se réfugier à Carkémish ou de l'autre côté de l'Euphrate plutôt qu'à traverser tout le royaume d'Alep pour se réfugier au plein sud.

9. Nuraddi

Il ne s'agit plus là d'un village aux alentours d'Alahtum mais du siège d'une royauté, et la mention de ce royaume est une pièce essentielle pour situer la ville. Le toponyme se retrouve très vraisemblablement sous la forme *nu-ra-an-ti^{ki}* dans la documentation d'Alalah VII.

¹³⁸Cf. *ARMT* XXVI/1 p. 114, ad n. b).

¹³⁹Cf. *LAP*O 16, p. 319 sq. Du bois-*urnûm* arrive de l'amont de l'Euphrate ; cf. *ARMT* XIV 30, 31, 32.

¹⁴⁰Cf. le n°32 : 19.

¹⁴¹Cf. n°40 : 22'.

AT 376 (niveau VII) mérite d'être cité en entier :

- 8 su gîr *a-bi-a-du* lú-simug
 2 11 1/2 su *a-na* lugal-*bi*
i-na ^{uru}ú¹-*ni-gâ*^{ki} ù ^{uru}*hu-UT-me*^{ki}
 4 *i-nu-ma* lugal gal *i-lu*¹-ú
 5 su gîr *la-ú-la-a-da*
 6 5 su gîr *a-na* lú-meš muhaldim-há
 1 su gîr *na-ah-mi*-^d*da-gan*
 8 5 su gîr *a-na* lú-tur ša duh ú¹-*te*⁴-*eh-hu*
 15 su gîr *šar-ru-up-še*
 10 *ši-im* gu₄ *a-na at-ta-na-at-ti ub-lu*
 2 su gîr *am-ma-ak-ku* / lú-nar
 12 3 su gîr lú-tur lugal
 5 su gîr *ša* AM *ú-še-lu*¹-ú
 14 1 su gîr lú-kas₄-šú
 1 su gîr *su-pa-ha-li*
 16 5 su gîr *a-na* lú-tur ^{uru}*nu-ra-an-ti*^{ki}
 šunigin 50 su 1/2 kù- babar
 18 zi-ga

Il s'agit, manifestement, d'une visite du roi d'Alep (*šarrum rabûm*, l. 4) dans la contrée d'Alalakh peut-être pour offrir un ex-voto. L'accueil a lieu à Unigga¹⁴² et HUTme¹⁴³. Toute une série de fonctionnaires reçoivent au même moment des sicles d'argent : les gens de la suite du roi¹⁴⁴, des cuisiniers, un chanteur¹⁴⁵, des convoyeurs de biens¹⁴⁶, vraisemblablement un artisan du métal¹⁴⁷. Il n'est donc pas étonnant que dans un tel contexte se trouve présent l'envoyé d'un roi voisin.

Nuranti ne fait, phonétiquement, aucun problème pour être rapproché d'un Nuraddi mariote, avec le traitement *-dd-* ou *-tt-* d'un groupe *-nd-*¹⁴⁸.

Le site a été identifié à l'actuel Kafr Nuran, à 33 km au WSW d'Alep¹⁴⁹. Il est sûr qu'il devait avoir un contact direct avec Alalah/Alahtum. Aussi ne me semble-t-il pas impossible que ce Nurandi soit à mettre en relation avec le nom, qui semble incomplet, de la montagne ^{hur-sag}*nu-ra-an*-[...] attesté par un texte hittite au voisinage de la ville de Qarqar¹⁵⁰. Le royaume de Nuranti serait dès lors le Djebel qui entoure la vallée de Qarqar, soit la montagne de Nusairi, soit le Djebel el-'Alâ. Le lien entre cette région et celle d'Alalah qui nous documente le Nuranti est dès lors très aisé à saisir : il n'y a qu'à suivre le cours de l'Oronte pour aller de l'une à l'autre. À lire la lettre de Nûr-Sîn qui mentionne Nuranti, Alahtum où réside Nûr-Sîn n'en était pas très éloignée. Si notre identification géographique est bonne, cela doit être un indice de plus pour situer Alahtum dans l'ouest du Yamhad et au contact du cours de l'Oronte.

¹⁴²Cette ville est très bien documentée, *The Alalakh Tablets*, p. 157, sans que la présente référence y soit portée. F. Zeeb, *UF* 30, 1998, p. 860, identifie « Unika » à 'u-nû-qa de la liste de Thutmosis III et la situerait à 30/35 km à WSW d'Alep.

¹⁴³Lue, *The Alalakh Tablets*, p. 155, *Hu-tam-melma-(na)*. Zeeb, *ibid.*, l'identifiant à la *hâ-tu-me* de la liste de Thutmosis, la situerait au nord d'Alalah, tout en réservant la possibilité d'y retrouver *hê-tâ-mi-ya* de la même liste.

¹⁴⁴Le terme lugal-*bi*, à la ligne 2, doit s'interpréter comme *šarri-wi* = (ceux) du roi. Cf. *šar-ri-bi*, génitif à Boghaz-Köy, *KUB* XXVII 42, face 22. Zeeb comprend qu'il s'agit du maître de l'Abi-Addu, « garde », de la l. 1 (sic!).

¹⁴⁵L. 11.

¹⁴⁶L. 8 : « qui a pourvu en son » & 13 « qui a pourvu en... » (taureau? ; grain? [*še*-*am*?]).

¹⁴⁷L. 1.

¹⁴⁸Voir ainsi les formes Andi-Addu, Addi-Addu ou Atte-Addu pour désigner le même marchand occidental (région d'Ugarit).

¹⁴⁹C'est la proposition d'Astour, « Places-Names from the Kingdom of Alalah... », *JNES* 22, p. 234.

¹⁵⁰Voir *RGTC* 5, p. 292. Il s'agit de *KBo* XVIII 80, rev. 3'. Les compilateurs ont cependant pensé à la possibilité que *nu-ra-an*-[représente une forme d'accusatif et qu'il s'agisse du mont Nura.

10. Alahtum et le « voyage de Zimrî-Lîm en Occident »

Un petit billet, appartenant aux archives du grand tour effectué par Zimrî-Lîm jusqu'aux bords de la Méditerranée¹⁵¹, *ARMT XXV 134* (= A.3532), peut être décisif pour préciser la situation géographique d'Alahtum.

- 10 su kù-babar
 2 a-na lú ra-za-ma-a^{ki}
 i-na ha-za-za-ar^{ki}
 4 u₄ 5-kam
 1/3 ma-na kù-babar
 tr. 6 a-na ma-ku-ri-im
 ù ku-li-li-im
 r. 8 ša a-na a-la-ah-tim^{ki} ub-lu
 1/2 ma-na kù-babar a-na °gi-pisan pí-ir-si
 (Blanc.)
 10 šunigin 1 ma-na kù-babar
 zi-ga i-na mu-zu-un-ni-im^{ki}

Ce texte date du 7-iii de ZL 9', soit du moment où le roi de Mari est *de retour* d'Ugarit où il a accompagné son beau-père Yarîm-Lîm, et en direction d'Alep ; il est donc encore dans la partie sud-ouest du Yamhad. Alors qu'il est dans la ville de Hazâzar, il envoie un présent au prince de Razamâ, le 5, au moment où ce dernier a à subir l'affrontement avec les Élamites et Atamrum¹⁵² ; le 7, il est à Muzunnum. Entre temps, il envoie des objets précieux¹⁵³ à Alahtum.

Or Muzunnum est également connue par deux références des textes d'Alalah IV¹⁵⁴, *AT 139* donnant le recensement de *Mu-šu-ni*. L'alternance -z/š- est très bien attestée dès les textes amorrites pour les toponymes de peuplement hourrite, comme pour les anthroponymes.

En outre, Hazâzar et Muzunnum étaient deux villes de la région frontière de Tunip¹⁵⁵ et, nous savons enfin que Tunip et Alalah avaient frontière commune¹⁵⁶. La seule mention exploitable géographiquement parlant d'Alahtum dans les textes administratifs de Mari nous ramène donc dans la zone géographique de l'Oronte. Cf. ci-dessous, introduction au n°28.

11. Alahtum = Alalah?

Un dernier point à examiner est que l'achat dont parle le n°28 concerne une « ville du fleuve » et le même texte parle du « pays de la ville du fleuve » (cf. l. 5 et 10). Cela ne peut se comprendre que si par « Fleuve », on entend ici l'Oronte.

¹⁵¹Voir pour tout cela, la synthèse de P. Villard, « Un roi de Mari à Ugarit », *UF 18*, et désormais, la mise au point de Dominique Charpin, *FM VI*, sous presse.

¹⁵²Pour la situation historique, cf. D. Charpin, *ARMT XXVI/2*, p. 36-39, et *FM V* (sous presse).

Je ne sais trop comment rattacher cet épisode au fait que la première lettre que nous ayons de Nûr-Sîn parle justement de Razamâ, le n°25. À la prendre simplement, elle devrait indiquer que Nûr-Sîn se trouvait dans l'Est de la Djéziré! D'un autre côté, il semble bien que le roi de Razamâ ait envoyé à son suzerain d'importantes troupes pour son voyage dans l'Ouest, puisque l'on montre à quel point elles firent défaut, lors de l'attaque des Élamites et d'Atamrum ; cf. *LAPO 17 458*.

¹⁵³Il s'agit d'un *makurum* et d'un *kulîlum*. Le *kulîlum* est bien connu à Mari comme offrande à une divinité féminine (cf. réf. dans *CAD K*, p. 503b) ; le *makurum* est une maquette de bateau votif pour le dieu-Lune, qui peut aussi représenter une lune gibbeuse. Les cadeaux pourraient donc avoir été envoyés au couple divin d'Alahtum.

¹⁵⁴Cf. les références regroupées par Chr. Niedorf, *op. cit.*, p. 535 s. n. Mušunnê.

¹⁵⁵H. Klengel, « Tunip und andere Probleme », dans les *Mélanges E. Lipinski, OLA 65*, p. 125-134.

¹⁵⁶Cf. le texte du traité, *AT 2*, passé entre le roi de Tunip et Niqmepa, le roi du Mukiš. Tunip n'est, paradoxalement, connue dans les archives de Mari qu'à l'époque éponymale où il est question par deux fois de son huile ; cf. *ARM V 63 : 5 & 7*, selon l'heureuse correction de W. von Soden, *Or. 22*, 1953, 208.

Toutes ces convergences ne prennent, en définitive, véritablement de sens que si l'on envisage qu'« Alahum » est la forme paléobabylonienne mariote du toponyme que nous trouvons attesté localement comme Alalah (au plus tôt, une génération après les documents de Mari). La seule façon d'établir un rapport morphologique entre les deux façons de dire serait de postuler que la forme écrite *a-la-ah-tum* dans les documents de Mari est en réalité défective (ou ayant subi la réduction de la géminée) et, en fait, à poser primitivement comme « Allahtum », dont « Alalah » serait la forme absolue, sans élargissement féminin *-atum*¹⁵⁷.

Dès lors, le toponyme serait à rapprocher, pour la racine dont il est dérivé, d'autres noms de villes comme Allahad, au Sud-Sindjar, comportant la sonorisation bien observée localement d'une consonne finale, ou encore Eluhut / Elahut, avec *Umlaut* de l'initiale¹⁵⁸.

En tout cas, les coutumes d'achat d'Alalah, comme on le verra, sont parfaitement illustrées par les textes qui parlent d'« Alahtum ».

2. La date de l'achat d'Alahtum et autres villes

ARMT XXV 134 est la première attestation d'Alahtum dans les textes administratifs de Mari et a été rédigé lors du grand voyage que fit le roi Zimrî-Lîm avec son beau-père jusqu'à la Méditerranée, mais ne nous renseigne pas sur la question de la date du projet d'achat lui-même. Le dossier ne permet pas beaucoup d'hypothèses à ce propos.

Si nous savons que la motivation du voyage en Occident de Zimrî-Lîm n'était pas fondamentalement d'aller voir la Méditerranée mais de participer à l'alliance militaire avec Alep contre Azarâ, il est très vraisemblable néanmoins qu'il a profité de son séjour à Alep pour poursuivre sa route vers l'Ouest, une fois finies les opérations militaires. Nous ne pouvons pas encore dire si c'est impromptu que, passant par les riches terres agricoles de l'Amuq, il conçut le dessein de s'y porter acquéreur de propriétés importantes pour subvenir aux besoins du palais de Mari, agissant dans un souci d'économie à l'encontre de l'incidence des intermédiaires sur le renchérissement des prix¹⁵⁹. L'huile d'olive était ainsi sans doute très onéreuse et, dès Samsî-Addu, les gens de Mari étaient parfaitement au courant que la région de l'Amuq en produisait de qualité¹⁶⁰.

Mais il est possible, aussi, que Zimrî-Lîm ait déjà eu des terres en Occident et qu'il ait décidé, à l'occasion, d'accroître ses propriétés. Ce qui me ferait penser qu'Alahtum n'a pas été la première ville achetée et n'est que venue s'ajouter à un ensemble foncier déjà constitué par Tawarambi et Narazzik tient aux paroles d'Addu de Kallassu, ville apparemment proche d'Alahtum/Alalah, qui font allusion à la jeunesse de Zimrî-Lîm que la divinité aurait protégée. Nous ne savons, de fait, pas où la famille royale

¹⁵⁷Plusieurs villes ne sont pas attestées avec la même forme selon les documentations. On connaît déjà l'opposition entre Talhayûm (Mari) et Talhadum (textes cappadociens). De même on soupçonne que Ninuwa et Ninêt seraient la même réalité, à savoir Ninive (cf. *MARI* 5, p. 224). On connaît d'autre part, assez bien, même dans la région de Mari, des formes de toponymes élargies ou non par le suffixe *-ân*. En ce qui concerne le suffixe *-(a)tum*, on peut citer la ville de Dimtum, dont le gentilice apparaît sous la forme féminine pluriel, *dimeyâtum*, donc construite sur une forme sans élargissement féminisant. Le cas n'est pas plus étonnant que celui de la déesse de la ville de Hišamtâ (où il y a une désinence surmarquée de féminin : *-(a)t- + -a*) qui est appelée Hišamîtum et dont le nom est construit sur une forme non augmentée du toponyme. On peut donc supposer l'existence en Syrie paléobabylonienne de paires toponymiques, présentant l'élargissement ou non par un suffixe féminin. Il est possible que les deux variantes n'aient pas été ressenties exactement de la même façon, la forme féminine renvoyant plutôt au pays qu'à la ville. On comprendrait pourquoi le nom de la déesse ou celui de femmes aient été directement construits sur la forme non augmentée. Dès lors, en ce qui concerne Alalah, on peut supposer qu'« Allahtum » désignait le territoire autour de la ville, tandis qu'« Alalah » désignait la ville proprement dite. De fait, c'est le terroir, non la ville (d'ailleurs détruite à l'époque), qui intéresse Zimrî-Lîm.

¹⁵⁸On connaît de fait une grande abondance de variantes pour ce toponyme dont les attestations fluctuent beaucoup. Pour ce qui est de l'*Umlaut* initial, il n'est sans doute pas dû à la laryngale, mais à la réduction d'une diphtongue, comme le montre la forme *ia-lu-hu-ut-ta-i* de A.3718 ; il est courant d'ailleurs d'observer la réduction de l'initiale *Ya-* à *A-* dans les NP (type *Akîn- / Yakîn-, Yakûn-*). Le toponyme pourrait dès lors avoir été formé sur une forme verbale et être d'origine commémorative.

¹⁵⁹Pour ce qui est du transport par eau, cf. les calculs d'un Samsî-Addu, *LAPO* 18 907.

¹⁶⁰Il s'agit de l'huile de Tunip, *ARM* V 63 = *LAPO* 16 388.

bensim'alite s'était réfugiée à l'époque du royaume de Haute-Mésopotamie (RHM), et il est plus que vraisemblable que ce fut au Yamhad. Le fait que l'on voit Zimri-Lim méditer depuis Carkémish l'attaque des possessions de Samsi-Addu ne montre que l'époque finale des tribulations et ne saurait indiquer le lieu effectif de sa résidence d'exil¹⁶¹.

a) Tawarambi et Narazzik peuvent donc avoir été ces établissements bensim'alites au Yamhad. Nous constatons normalement, en ce qui concerne les Benjaminites, l'existence de ce que l'on peut appeler des « royaumes éclatés », éparpillés du Balih à l'Euphrate et, au delà, jusqu'à la Méditerranée, terres où ils sont tantôt chez eux, tantôt chez les autres. Il a pu en être de même pour certains Bensim'alites et la difficulté que nous aurions à l'imaginer tient au fait qu'à la différence des principautés benjaminites des Bords-de-l'Euphrate, le royaume de Mari est considéré comme une des premières puissances de l'époque. Mais le simple rappel de la situation paradoxale pour nous d'un roi d'Angleterre vassal du roi de France pour des terres comme le duché de Normandie illustre une situation aussi complexe. On doit imaginer que, selon les mœurs de l'époque, la communauté tribale bensim'alite installée au Yamhad y avait reçu des terres et que son chef avait rang de « roi ». Or, est-il imaginable que, repartant pour l'Euphrate, les Bensim'alites aient abandonné ces possessions où ils avaient dû investir et faire les travaux courants, la *mânahtum*? Ces terres sont sans doute désignées sous l'appellation de *nihlatum*, « héritage », n°39 et n°40. Telle devait être la désignation géographique du domaine bensim'alite au Yamhad.

Par ailleurs, l'existence de ces grands domaines en Occident pourrait expliquer pourquoi une partie des fonctionnaires mariotes de grande importance attendent si tard pour être documentés, apparaissant soudain à des postes de premier plan, comme Sidqêpuh succédant à Yasîm-Sûmû. Or, on nous dit justement à son propos de lui qu'il s'occupait des terres occidentales, apparemment avant Nûr-Sîn. Si l'on étudie, en outre, la présence au palais de certains très hauts personnages de l'administration, comme Yasîm-Sûmû ou Bûnû-ma-Addu, il est frappant de constater qu'ils ont des périodes où — de façon inexplicable — ils disparaissent des textes administratifs. Or, ces derniers ne visant généralement que la justification de la gestion des stocks du palais, ils ont le plus souvent un horizon borné à son périmètre¹⁶².

Les deux tableaux ci-dessous montrent ainsi la présence au palais de Yasîm-Sûmû et de Bûnû-ma-Addu pendant le règne.

En ce qui concerne le premier, pendant tout ZL 3'¹⁶³ et ZL 4' et de la seconde moitié de ZL 8' à la seconde moitié de ZL 10', Yasîm-Sûmû n'est pas là. En outre, même pendant ses années de fonction, il y a des trous très importants, comme du mois i au mois x de l'année ZL 1'.

Des précisions doivent en outre être apportées : pour ce qui est de ses « attestations » au cours de ZL 2', ARMT XII 17 n'est qu'une perception sur ses biens, donc n'implique nullement sa présence. De la même façon, ARMT XXV 75 est une perception d'argent sur des arriérés à lui, ce qui peut très bien se faire en son absence également. Réserve le cas de M.12015, où Yasîm-Sûmû est gir dans une affaire du *bît têrtim* de la porte de Nergal, concernant des femmes dues (là-u) par un certain Hadnû-Ilum-ma, le haut fonctionnaire est donc en fait inattesté du mois x de ZL 1' au mois iii de ZL 5'. Il n'a pu qu'être ailleurs en fonction. Cet ailleurs n'est certainement pas dans les trois provinces centrales du royaume, ni en Djéziré, car nous l'y verrions.

ZL 1'

XXV 317	16-i
XXI 206	3-x
VIII 87	24-x
VIII 62	11-x
XXI 207	22-x

Addu d'Alep

M.6524	14-i
XXI 322	27-ii

ZL 2'

XII 17	27-xi
XXV 75	3-x

¹⁶¹Voir le document publié par J.-R. Kupper, « Dans les jardins de Carkémish », *FM* VI, sous presse.

¹⁶²Le montre le mieux le fait que, le roi s'absentant, les textes s'interrompent au palais et ne continuent à être écrits qu'au cours du déplacement, à la proximité du monarque.

¹⁶³La présence au mois ii de ZL 3' est, elle-même, suspecte car il s'agit en fait d'une année ZL 2'-bis et ce genre de comput pose à Mari des problèmes non encore résolus.

ZL 3' = ZL 2'-bis		
	M.12015	29-ii gir
ZL 5'		
	XXV 727	x-iii
	XXI 404	x-iv
	VIII 80	14-v
	VII 98	29-v
	M.11842	10-vbis
	XXIV 111*	10-xii
ZL 6'		
	XXIV 272*	10-iii
	M. 11557	29-iii
	M.11642	29-iii
	M.15097	30-iii
	M.12113	30-iii
	M.12063	iii
	XXIII 583	22-v
	M.15207	xi
	M.11584	8-xii
	XXIII 70	8-xii
	FM IV 51	8-xii
ZL 7'		
	M.11985	3-i
	VIII 56	21-i
	M.12134	21-viii
	M.10375	23-viii
	VII 120	(fin)-xi
	M.11645	1-xii
	M.11803	1-xii
ZL 8'		
	M.12087	22-iv
	M.11506	11-vii
ZL 10'		
	XXIII 237	13-vi
	M.15110	11-xii
	M.15122	14-xii
	M.11991	18-xii
	M.7148	x-xii
ZL 11'		
	M.12191	25-ii
	VII 98	29-v
	M.7089	7-vii

La situation n'est pas très différente pour un Bûnû-ma-Addu attesté, lui aussi, dans tout le règne avec une seule occurrence, la plupart du temps, dans l'année, souvent à l'extrême fin. Sans doute était-il ailleurs tout le reste du temps avec les animaux dont il s'occupait :

ZL 1'		
	XXII 9+13	5/8-x
ZL 3'		
	XXII 10	19-x
	XIII 1	19-x
ZL 2'bis		
	M.11204	28-ii
ZL 4'		
	XXII 276	2-v
	VIII 77	5-vi
	XXV 266	24-xii
ZL 5'		
	XXI 216	8-xii

ZL 6'	XXIII 55 FM III 17	25-iii 3-v
ZL 7'	VII 120	fin-xii
ZL 8'	M.10527	21-iv
ZL 9'	M.5288	
ZL 10'	M.11631 M.5697 ⁺	6-xii (10')
ZL 11'	M.15078 XXI 4	8-i 18-vbis

L'envoi de ces administrateurs sur d'autres possessions pourrait donc rendre compte de leurs absences. N. Ziegler a établi un schéma identique de travail dans le palais, puis dans la maison de leurs maîtresses pour expliquer la présence ou l'absence des servantes des reines de Mari des listes du harem ; cf. *FM* IV, p. 92.

b) Si une première ville a été remise à la famille de Mari en exil, lors de la période du RHM, cela n'a pu être fait que sous le règne de Sûmû-êpuh. On peut supposer qu'alors a été conclu un premier pacte de sang entre les deux familles d'Alep et de Mari et, malgré l'absence de toute documentation, qu'il y a eu alors sacrifice d'un âne-*hârum* et conclusion d'un *hipšum*¹⁶⁴.

Lorsque Zimrî-Lîm revient sur le trône de Mari, les deux premières missions d'importance qu'il envoya à Alep, celle d'Asqudum convoyant l'*alûm* ainsi que celle d'Asqudum et de Rîšiya, le chef de musique, pour conclure l'alliance dynastique, le furent à l'occasion du sacrifice du *hiyârum*.

Ce sacrifice du *hiyârum* est quelque chose de récurrent, au moins à Alep, car il serait difficile d'identifier celui dont parle *ARMT* XXVI 11 et celui de *ARMT* XXVI 20. Dans ce dernier texte — qui fait partie d'un dossier qui énonce plusieurs fois le *hiyârum* (cf. n°17 : 16, 19 : 5) — j'avais cru retrouver n°20 : 7 l'idéogramme anše, ce qui aurait prouvé le lien étymologique évident¹⁶⁵ entre le nom de l'ânon du sacrifice, *hârum*, et celui du sacrifice à Addu, *hiyârum*. Cette vue est à abandonner après collation ! Il reste néanmoins vraisemblable que c'est lors d'un *hiyârum* que le *hârum* devait être sacrifié¹⁶⁶.

L'alliance dynastique a été, elle-même, concomitante d'un sacrifice-*hiyârum*, comme le montre *ARMT* XXVI/1 11. On peut supposer que c'est à cette occasion que le *hipšum* entre Mari et Alep a été conclu, entraînant le mariage entre Zimrî-Lîm et Šiptu. De tels pactes étaient certainement affaires personnelles entre contractants, qui devaient être revivifiées à chaque nouvelle génération.

Il est, dès lors, vraisemblable que le second *hiyârum* avait une autre motivation et cette dernière a pu être l'achat d'une autre ville, sans qu'il soit possible de dire laquelle, de Tawarambi et de Narazzik.

¹⁶⁴Pour la définition de ces pactes de sang, cf. « Résumé des cours du Collège de France », 2000-2001, et, provisoirement, le bref aperçu, ci-dessous, p. 74.

¹⁶⁵Dans *AHw*, p. 342, W. von Soden voulait trouver une origine hurrite au nom de la fête qu'il enregistrerait *hiari*. Le terme doit être considéré comme sémitique et la racine en être posée 'îR. Son sens fondamental étant « aller de-ci de-là » la motivation originale du *hiyârum* était peut-être la conclusion d'un accord permettant le libre passage de troupeaux étrangers par des pâturages réservés ou leur admission sur ceux-ci. L'accord pouvait tomber effectivement à un moment fixe dans l'année, celui où les troupeaux se mettaient en branle. Les textes de l'Ida-Maraş nous documentent encore très bien la réalité de tels accords préalables aux mouvements des pasteurs. Le choix de l'âne sauvage 'air qui « va à son gré » et n'est pas arrêté par les barrières ou les limites aurait été symbolique de cette liberté reconnue de mouvements. L'admission sur la pâture était en outre, de façon naturelle, comprise comme une admission dans la communauté familiale. La formule d'accueil chez les Arabes citadins de nos jours, 'ahlân wa-sahlân, « (Il y a pour vous chez nous) une tente et une pâture » garde encore le souvenir de ces accords remontant à la nuit des temps. On ne devrait donc pas trouver difficile de rapprocher de la fête *hiyârum* le nom de mois d'*âyarum* du calendrier babylonien, lequel garde la dénomination mais en a perdu le sens au sein d'une civilisation citadinisée

¹⁶⁶Cf. déjà dans ce sens, les développements de notre article, J.-M. Durand-M. Guichard, « Les rituels de Mari », *FM* III, p. 40.

e) En ce qui concerne Alahum, l'achat a dû en être décidé à Ugarit où nous voyons un accord par sacrifice de l'âne-*hârum* être conclu entre Bensim'alites et Benjaminites, et cela n'a pu, d'après ce que nous apprend le restant du dossier, être décidé qu'avec l'accord du roi d'Alep qui était alors Yarîm-Lîm, sans que l'affaire ait eu le temps d'être conclue de son vivant¹⁶⁷. Toutes les lettres que nous possédons ne parlent en effet plus que du seul Hammu-rabi, le nouveau et sans doute jeune roi du Yamhad. Si nulle allusion ne rappelle un accord passé avec son père, cela est normal puisque le roi ayant changé, l'accord de sang devait certainement être revivifié.

d) Postérieurement à l'achat d'Alahum et alors que les problèmes posés par l'organisation du nouveau domaine battent leur train, une quatrième ville a été choisie, Tuhul, qui, à la différence de Tawarambi et Narazzik se trouvait à proximité d'Alahum/Alalah et devait compléter le premier achat.

En définitive, ce processus d'acquisition de territoires au Yamhad par Zimrî-Lîm ne devrait plus être considéré comme une exception mais comme une réalité relativement banale, aux motivations multiples, et qui sera désormais sans doute de mieux en mieux documentée au fur et à mesure que la documentation directe sur l'Occident s'augmentera. On verra ci-dessous, néanmoins, les différentes modalités de ces droits de propriétés en Occident¹⁶⁸. ARRET

3. La chronologie de l'acquisition d'Alahum

On a vu, dans la première partie, que la mission du chef de musique que narre Nûr-Sîn s'est au plus tôt produite à la fin de l'an ZL 9', Yarîm-Lîm étant mort vers le milieu de l'année. Il faut attribuer à sa démarche une durée relativement importante, une fois compté le temps que ce haut personnage gagne Alep depuis Mari, soit reçu au palais royal, aille arpenter pendant dix jours les terres et reste encore au moins quatre mois¹⁶⁹ à Alep avant de repartir. Au total, il faut bien cinq mois. Nûr-Sîn nous apprend, par ailleurs, dans la lettre n°36, que la reine mère Gašera attendit la mise en culture des terres d'Alahum avant de protester contre la saisie des terres qui lui appartenaient. Pour que les labours, les semailles et le hersage soient accomplis, il ne reste pas beaucoup de temps dans l'an ZL 9'. Il vaut donc bien mieux supposer que la mise en culture a commencé dans la seconde moitié de ZL 10'.

Un problème particulier est posé par le n°35. Cette lettre n'a plus son incipit, mais le chef de musique et Šidqêpuh sont mentionnés tous deux dans le document. On ne voit pas, d'autre part, qui pourrait, dans l'entourage de Nûr-Sîn écrire un tel document si parallèle par ailleurs avec ce que le même Nûr-Sîn dit dans ses propres lettres. On doit donc, jusqu'à preuve du contraire, la lui attribuer. Il est vraisemblable qu'il l'a écrite dans un moment de découragement et la fin du texte (l. 18'-19') semble assez explicite. En ce sens, elle est immédiatement comparable au n°36. Nûr-Sîn s'y livre à une « rétrospective ». Il est possible que ce rappel des « commencements dans l'enthousiasme » se réfère à des faits bien antérieurs à la lettre. Rien ne nous renseigne sur ce Yâwi-Ila qui aurait refusé d'aller avec des serviteurs du Palais à Alahum pour en organiser l'exploitation. Plusieurs administrateurs nous sont connus portant cet anthroponyme. Le départ de Nûr-Sîn « en pionnier » évoque immédiatement le document ARM X 176 (LAPO 18 1207) où l'on voit que le personnel d'Alahum se limitait à un moment à « trois serviteurs ». Nûr-Sîn est donc bien celui qui a eu pour tâche de mettre en place une équipe administrative.

Dès le moment qui a suivi l'arpentage d'Alahum, Nûr-Sîn est présent, selon le n°26 : Hammu-rabi y donne comme directive au chef de musique que Nûr-Sîn fasse revenir les « natifs de la ville » qui se sont expatriés. Dans le n°36, rien de semblable n'est dit mais, après la mention du séjour du chef de

¹⁶⁷Il n'est pas impossible que l'affaire de dame Duššuba (cf. LAPO 18 1191) fit partie des tractations d'Alahum. Même si rien ne nous le dit, nous pourrions l'inférer des demandes de Šimrum à propos de dame Karânatum ; cf. ARMT XXVI/1 9.

¹⁶⁸Cf. p. 74-76.

¹⁶⁹Cf. n°36 : 41.

musique à Alep, le récit se poursuit par l'indication de travaux agricoles sous la direction de Nûr-Sîn. À quel moment donc se réfère le n°35 d'après lequel Nûr-Sîn aurait corrigé une administration incompétente de Šidqêpuh? On doit donc penser que, dans un premier temps, c'était ce dernier qui jouait le rôle de coordinateur des intérêts mariotes au Yamhad et qu'il résidait à Alep. Nûr-Sîn, en revanche, était sur le terrain. C'est par lui que rapport aurait été fait à Mari sur les défauts de l'administration de Šidqêpuh. De fait, ce dernier n'est documenté qu'assez tardivement dans le palais de Mari et ce n'est qu'à partir de la seconde moitié de ZL 11' que nous l'y voyons mentionné, lorsqu'il prend, apparemment, la suite de Yasîm-Sûmû défunt. Il est dès lors naturel de supposer qu'il était auparavant en poste ailleurs. Les affaires d'Alahtum semblent, d'ailleurs, se régler vers le milieu de ZL 11'. Nûr-Sîn pourrait avoir alors acquis une sorte de « promotion sur place » et s'être vu confier peu à peu la haute main sur la gestion des intérêts mariotes au Yamhad.

À la période où Šidqêpuh réside au Yamhad pourrait appartenir la lettre n°31 où on le voit transmettre un ordre du roi à Nûr-Sîn, quoiqu'il ait pu aussi bien le faire depuis Mari.

Un repère chronologique plus sûr nous est fourni par les réclamations de dame Gašera. Comme on le verra, elles ne se comprennent bien que si l'on se trouve l'année de l'accession au trône de son fils. Les graves ennuis où se trouva impliqué Nûr-Sîn nécessitèrent le déplacement jusqu'à Alep de Šû-nuhra-Hâlû, le propre secrétaire particulier de Zimrî-Lîm. C'est lui qui arriva manifestement à débloquer la situation ; or, nous avons mention de vin ramené par Šû-nuhra-Hâlû du Yamhad le 27 du mois x de l'an ZL 11'¹⁷⁰. Son retour de mission est donc à mettre au plus tard de la fin du mois ix, ou au milieu du mois x. C'est cette même année ZL 11' que furent envoyés de riches présents de Mari vers la cour d'Alep, en l'occurrence à Hammu-rabi, le roi, et à la reine mère, Gasera¹⁷¹. Il faut donc considérer que tout le monde s'est réconcilié vers la moitié de ZL 11', la période des problèmes doit se situer de la seconde moitié de ZL 10' à la mi-ZL 11'. Rien ne nous dit, malheureusement combien de temps a duré l'ambassade de Šû-nuhra-Hâlû, mais comme on le voit accomplir la taxe-*šûrubtum* d'un ovin, à Mari en v-ZL 11', il vaut mieux considérer que les mois vi-ix ont été ceux où s'est effectué son déplacement. Toute la période où Nûr-Sîn, manifestement livré à lui-même, se plaint des menées de Gašera et de Samsîyaddu dure donc des semailles de ZL 10' à v-ZL 11'.

Cela s'accorde bien avec les attestations de Nûr-Sîn dans les textes administratifs ; après la seconde moitié de ZL 11', tout semble rentré dans l'ordre : le 10-x-ZL 11', d'après M.11239, Nûr-Sîn envoie un ours pour acquitter la taxe-*šûrubtum*. Un tel animal est facile à livrer par quelqu'un qui vit à proximité d'une montagne comme le Liban. On en a plusieurs exemples en provenance des cours princières de Haute-Mésopotamie¹⁷² ; aucun exemple n'est fourni à partir du centre du royaume.

La seconde (et dernière!) attestation de Nûr-Sîn est de la fin ultime de notre documentation puisqu'elle émane du 10-x-ZL 12', d'après ARM IX 9 : 2047 litres d'huile d'olive, selon la grande mesure, sont envoyés d'Alahtum par l'intermédiaire d'Ikšud-âyabî-šu. Ce dernier est effectivement un des bras droits de Nûr-Sîn et l'un des mieux documentés par l'ensemble du dossier d'Alahtum.

B) LES ASPECTS JURIDIQUES

Le dossier d'Alahtum est surtout passionnant, cependant, par ses aspects juridiques et sociaux qui permettent de retrouver à l'époque de Zimrî-Lîm beaucoup d'aspects documentés jusqu'ici uniquement par des textes de l'époque d'Alalah VII. Plusieurs rencontres entre les deux documentations s'éclairent mutuellement et sont le meilleur indice peut-être qu'Alahtum était bien une ville de l'Oronte.

¹⁷⁰ARMT XXIII 217 ; cf. ci-dessous, p. 108.

¹⁷¹Cf. ARMT XXV 44, du 5-vi-ZL 11' : habits et étain à Hammu-rabi et Gašera.

¹⁷²Exemples regroupés dans mon article « l'exploitation de l'espace dans le palais de Mari », dans *Le Système palatial...*, E. Lévy éd., p. 53 ; y ajouter, plus particulièrement, ARM XXIV 32 : 287, et analogues.

1. Le processus d'acquisition d'une ville par le roi de Mari

Beaucoup d'indications dans le dossier d'Alahtum révèlent que la ville était en fort mauvais état¹⁷³, quoique nulle part le texte ne recourre à la qualification de *harîbatum*, « ruine délaissée par ses habitants¹⁷⁴ ». Le nouvel acquéreur s'était semble-t-il engagé à la réparer¹⁷⁵ et le roi d'Alep à plusieurs reprises insiste sur la nécessité de commencer les travaux. Nous possédons une indication intéressante dans le n°34 : le maître-maçon d'Alep estime à une mine et demie d'argent les frais que doit entraîner l'embauche des ouvriers nécessaires pour préparer les briques avec lesquelles la ville d'Alahtum doit être reconstruite. S'il nous manque malheureusement de pouvoir apprécier combien cela faisait localement d'ouvriers et pour combien de temps, la somme n'en est pas moins importante, même si elle est loin d'être exorbitante¹⁷⁶.

a) On peut estimer que le choix du roi de Mari s'était porté sur une ville en mauvais état parce qu'il jugeait moindres des frais de reconstruction à l'acquisition d'une cité en « bon état de marche ». C'est apparemment le sens des conseils que donne de son côté le chef benjaminite Dâdî-hadun à Nûr-Sîn, lorsque, au moment où il s'agissait d'acheter Tuhul, il lui signale qu'il y a bien une ville mais que le prix en est « fort », c'est-à-dire « élevé¹⁷⁷ ». Toutes ces notations sont fort intéressantes car elles nous montrent la réalité de ces « achats de ville ». Il est possible qu'il en ait été de même dans la plupart des cas. Les textes d'Alalah recourent à deux termes différents pour désigner le bien aliéné : *âlum* (lieu-dit) ou *eperû*¹⁷⁸, « terroir ». Le rapport entre les deux termes n'est pas très net. Le second est généralement

¹⁷³ cf. les n°26 : 11 : *a-lam^{ki} li-ka-šf-ir* ; n°32 : 6-7 : *aš-šum a-lim^{ki}...*, *ba-né-e-im ú-da-ab-ba-[ab]* ; n°27 : 7 : *a-na [ku]-úš-šu-ur a-la-ah-tim^{ki}* ; n°36 : 36 : *a-lum^{ki} šu-ú hu-up-pu li-ka-aš-šf-ir-šu*.

¹⁷⁴ Il y a beaucoup d'exemples explicites : cf. A.3552 : *a-lum ia-ri-ih^{ki} ha-ri-ba-tum*, « les ruines de la ville de Yarih » ; A.4552 : *a-la-nu-ú i-ba-aš-šu-ú à a-la-nu šu-nu, ha-ri-ba-a-tum-ma* = « Il y a bien des villes mais elles ne sont que ruines. » En revanche, ARMT XXVI 373 : 23 parle de *halšû nadûtum*, « des zones abandonnées par leurs habitants ».

¹⁷⁵ « Lui redonner son agencement » ; c'est le terme de *kašârum* qui est employé ; cf. les exemples regroupés ici-même, n. 173.

¹⁷⁶ La dot de la princesse Šimatum, mariée à un moment où le roi de Mari n'était pas encore, tant s'en fallait, au sommet de sa puissance, se montait à une douzaine de mines d'argent : cf. B. Lafont, « Les filles du roi de Mari », dans *La Femme en Mésopotamie*, p. 118. On peut également se référer aux dix mines d'argent nécessitées par les travaux sur les murailles d'Aššur : TCL 4 1 ; cf. P. Garelli, *Les Assyriens en Cappadoce*, p. 197.

¹⁷⁷ On remarquera avec intérêt que toute la nomenclature des prix à laquelle recourt Nûr-Sîn, *dannum* pour « cher » ou *maršum* pour « excessif », était considérée jusqu'ici par les dictionnaires comme un usage cap-padocien. On la voit pourtant d'usage courant entre Mariotes s'entretenant depuis les régions occidentales du Proche-Orient et elle doit, dès lors, refléter un usage beaucoup plus étendu que l'argot commercial d'Aššur.

¹⁷⁸ Les lettres écrites à Alahtum ne nomment pas *eperum* ni *eperû* le terroir acquis par Zimrî-Lîm, mais lorsque le dieu de Kallassu, au n°39, décrit la réalité géographique d'Alahtum ou anticipe ses bienfaits, il recourt à une trilogie *bîtum, eperû, âlum* exactement parallèle à la nomenclature de AT 6, testament d'Ammitakum d'Alalah, où son héritage est décrit (l. 7-8) : *é-šu uru^{ki}-didli-šu e-pe-ri-šu, à mi-im-mu-ú-šu*.

Pour la définition du terme on se reportera à B. Kienast, *WO* 11, p. 37. Il le rend par « Liegenschaften », c'est-à-dire, « biens-fonds » et commente : « Les textes ne donnent aucun détail concret à leur propos ; il s'agit toutefois de quelque chose de plus qu'un é = *bîtum*, “Maisonnée” (Hausgrundstück) ou a-šà, “champ” comme le montre AT 55 : là, d'une part, deux lieux-dits avec territoire communal sont désignés comme *eperû zakûtim*, “biens-fonds libres de services” et, d'autre part, il est remarqué que les *e-pe-ri ša URU Ta-ra-di KI* [note : lire Taraba!], les biens-fonds dans le lieu-dit Taradi, sont soumis au “droit de service (Lehnpflicht)” (*ilkum*), au “service militaire” (*dikûtum*) et à l'impôt (Steuer)-*pabinnu* royal. *Eperû* “biens-fonds” doit donc désigner un territoire peuplé (*gesiedelt*) assez vaste. »

L'interprétation de E. Gaál, « The “eperum” in Alalah », dans *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis...*, *Sectio Historica* XVII, 1976, p. 8, montre plus d'attention aux textes en faisant remarquer que l'on trouve surtout *eperum* dans la formule *e-BI-ri šalina* (NCité) ; dans ce cas l'*eperum* appartient à un certain *âlum*. Dans d'autres cas, *âlum* et *eperum* sont coordonnés au moyen de la copule *u*. Il en conclut : « Il est donc évident que dans les contrats de vente les *âlum* sont vendus avec toutes leurs circonscriptions (« precincts »), ou seulement l'*eperum* qui leur appartient. » Pour lui, la relation entre les « circonscriptions complètes » (*pâtum gamrum*) et l'*eperum* est celui du tout et de la partie. Il résume les divers emplois possibles du terme (*op. cit.*, p. 9) de la sorte : « *eperum* signifie le territoire, le territoire communal de l'*âlum*, ou, dans un sens restreint, un certain lot de terre dans le territoire municipal de la ville. »

compris comme une partie du premier : les champs, non les bâtiments. En termes d'Alahtum, l'*âlum* serait le lieu des *mâr âlim*, l'*eperû* celui où se trouvaient les *samîhum*. Néanmoins, on ne comprend pas très bien pourquoi, dans certains cas, le territoire municipal serait vendu, indépendamment des bâtiments urbains. Les gens de la ville sont présentés comme la force de travail naturelle sur laquelle compter. Il est possible que « territoire » fasse en fait référence à des villes en mauvais état, signifiant au propre « terrain nu » et dont on achetait l'emplacement pour une remise en valeur ultérieure.

Cet état délabré de certains lieux-dits semble effectivement avoir été une réalité de toutes les régions du Proche-Orient paléobabylonien, autant dans la vallée de l'Amuq, que dans la Haute-Djéziré ou qu'au royaume d'Ešnunna, pour s'en tenir à trois régions fort distantes, beaucoup d'endroits se trouvaient inhabités ou en voie d'abandon¹⁷⁹.

Les causes de ces délaissements semblent avoir été multiples : guerres avec leurs massacres ou déportations, épidémies, épuisement des terrains. Pour Alahtum, il ne semble pas que la population ait voulu quitter un lieu qui n'était plus productif pour se transporter ailleurs. À lire la description du terroir, il donne l'impression d'avoir été très fertile. On ne peut bien sûr exclure que ces régions n'aient été châtiées par le roi du Yamhad, suite à une révolte¹⁸⁰. Mais il est également possible, surtout en ce qui concerne la région d'Alahtum, qu'il y ait eu une cause plus « naturelle » comme un tremblement de terre¹⁸¹. Les revendications du dieu de Kallassu sur la ville pourraient ainsi s'expliquer assez bien si elle avait été détruite par un séisme attribuable au dieu : il réclamerait, somme toute, le lieu qu'il avait marqué de sa puissance.

b) Y a-t-il eu vente par versement d'une certaine somme d'argent ou non¹⁸²? Les textes nous présentent une situation ambiguë et la réponse n'est pas simple. Nulle part, effectivement, on ne nous indique à combien Alahtum est revenue au roi de Mari. D'autre part, la lettre n°46, due à Šû-nuhra-Hâlû, est nette : il y est bel et bien question de paiement, mais il est surprenant de voir le roi du Yamhad se récrier à ce propos. Comment expliquer, enfin, que, si tard dans les tractations, le prix n'a toujours apparemment pas été versé?

Une autre histoire singulière est celle de Nûr-Sîn (n°36 : 54) qui se défend comme un beau diable d'avoir prétendu publiquement que son Seigneur avait versé le prix d'achat d'Alahtum et qui va dans son désespoir jusqu'à répandre de la poussière sur sa tête. On a donc bien l'impression que ce sont les Mariotes qui veulent à toute force acheter le territoire et que ce sont les Yamhadéens qui parlent de « don », situation pour le moins paradoxale.

Il y avait pourtant bien la possibilité à l'époque d'acheter une ville en versant son prix puisque dans le n°28 où il s'agit manifestement de l'achat de Tuhul, Zimrî-Lîm est mis en garde contre l'imprudence qu'il y aurait, vu le moment historique, à ne pas « payer le prix fort ». La suite des propos de Šû-nuhra-Hâlû, dans le n°46, prend dès lors un sens très fort : le secrétaire mariote propose au roi d'Alep de contracter un *hipšum* et, immédiatement, le roi d'Alep se calme.

Dans son *The Akkadian of Alalah*, 1970, G. Giacomakis, p. 73, ne retient que le sens « territory, soil ».

Une précision doit être néanmoins apportée : *eperum* au sens de « territoire » n'existe pas, ce n'est qu'un terme désignant la « terre meuble ». En revanche, le pluriel *eperû* signifie bien « terroir ».

¹⁷⁹Pour Ešnunna, on se reportera à *ARMT XXVI/2* 373 : 23 On sait que la toponymie connaît d'autre part à plusieurs endroits une ville de Harbê qui ne peut signifier que « Ruines ». La ville de Yarih, elle-même, au pays de Cana'an, était dite une *harîbatum*, etc. ; cf. ci-dessus, n. 174.

¹⁸⁰Les motivations de l'expédition à Ugarit restent toujours mystérieuses, quoique l'on sache désormais que l'arrivée de Zimrî-Lîm avec ses troupes au Yamhad, à la fin de ZL 8', répondait à un but militaire : réduire la rébellion d'Azarâ, sur la frontière nord-est du Yamhad ; cf. un article de D. Charpin, à venir. La région de la côte en avait-elle profité pour chercher, elle-même, à s'émanciper?

¹⁸¹Pour cette problématique des tremblements de terre, cf. Cl. Schaeffer, *Stratigraphie comparée et chronologie de l'Asie occidentale*, 1948, p. 1 sq., même si l'exposé y est un peu trop systématique.

Si les destructions de bâtiments par tremblements de terre sont bien connues (cf. *CAD R*, p. 321b-322a, s. v. *ribu*), ces derniers ne semblent cependant pas, au moins en Mésopotamie, être attribués à l'action d'Adad, mais d'Ea.

¹⁸²C'est tout particulièrement pour la recherche de la motivation de ce refus de vente par le Yamhad de la terre d'Alahtum que je tiens à remercier H. Reculeau.

Maintenant que le sens du substantif *hipšum* et celui du verbe *huppušum* ont été éclaircis, apparaît enfin la signification de cette cérémonie : plutôt qu'un achat, le don du territoire d's entrant dans la redéfinition du pacte de sang entre Mari et Alep. Peut-être le vieux roi Yarîm-Lîm avait-il accepté de vendre le territoire mais il est sûr que ni le nouveau roi, ni la Haute-Administration alépine n'étaient plus d'accord pour cela. On peut faire un parallèle immédiat avec ce qui se passe au royaume de Mari lui-même en ce qui concerne l'occupation d'une partie du sol par les tribus benjaminites. On sait, aujourd'hui, que le RHM est tombé devant une coalition bensim'alite et benjaminite qui l'ont agressé. Au tout début, lorsque les vainqueurs s'installent, ils se partagent les villes fortes, les Benjaminites prenant entre autres Mišlân et Samânum qui étaient des villes à murailles, sièges de royauté. Le heurt qui arrive très vite entre Zimrî-Lîm et ses alliés s'est produit au scandale de ces derniers et ce qu'ils disent au roi après leur réduction montre bien que l'accord de paix s'est fait sur la définition de l'occupation de leurs terres et que le roi de Mari a éprouvé le besoin d'établir que toutes les terres, y compris l'air et le sous-sol, étaient siennes. En est témoin ce passage d'une lettre du prince Šûra-Hammu¹⁸³ :

« Mon Seigneur m'a envoyé le message suivant à propos du canal d'irrigation de Zurmahhum : "Tu m'as cherché querelle pour des bourgades sur le canal de Zurmahhum. C'est moi le propriétaire!" Voilà le message que mon Seigneur m'a envoyé. OK! les bourgades, terre et ciel¹⁸⁴, appartiennent à mon Seigneur seul! Lorsque mon Seigneur avait libéré ces bourgades pour moi, etc. »

Le terme utilisé pour désigner la dévolution de la terre aux Benjaminites est *wuššurum*, tout comme à Alahum ; il indique que le Palais renonce à une exploitation directe du sol, mais la confie à quelqu'un d'autre.

D'autres textes de princes benjaminites montrent que la terre est en fait louée ou donnée en tenure. Témoin ARM II 61 (LAPO 17 703) :

« Toutes les différentes villes appartiennent à mon père et, nous-mêmes, sommes tes fils.

Pendant, tu sais toi-même que dans ce Pays, alors que mes frères se trouvent avoir reçu en tenure de nombreux villages, je suis, pour ma part, lésé : deux de mes villages ont été (re)pris. Or, sur leur territoire, on avait pratiqué beaucoup de cultures. Des plaintes (venant) de mes deux villages sont arrivées jusqu'à moi, disant : "L'an dernier, on nous avait fait un bail : pour un arpent de champ, on devait nous faire payer 10 kor de grain. À présent, on nous a fait payer 20 kor par arpent. Voilà qui est du joli."

J'ai fait une enquête les concernant : ces gens sont très pauvres.

Autre chose : même si c'est un champ de particuliers, on avait fait un bail "champ du palais" ; pourquoi faire un bail? Si je pars pour chez toi, la troupe qui viendra avec moi, que mangera-t-elle? »

c) Au Yamhad, l'achat de ces biens fonciers très importants s'accomplit à un double niveau : — l'un, purement économique, où la transaction est passée avec le propriétaire — l'autre, à un niveau politique, où l'affaire doit être entérinée par le roi du Yamhad. Le phénomène, clairement exprimé par le n°28 : 30-32, rappelle d'ailleurs certaines clauses de limitation de cessions à Alalah même¹⁸⁵. Il est à nouveau exposé par le n°26 où, pour l'achat d'une ville dont le nom ne nous est pas conservé mais qui ne peut être que Tuhul, il faut passer également par l'intermédiaire du roi d'Alep. On trouvera ci-dessous, p. 104, des considérations sur le fait que cette Tuhul, ruinée, devait faire partie du royaume de Muzunnum. D'une façon ou d'une autre, le roi d'Alep a donc dû donner son accord à celui de Muzunnum, Sûmû-Barah¹⁸⁶, pour qu'elle fût achetée. En tout cas, c'est certainement dans le cadre de la

¹⁸³ARM II 55 = LAPO 705.

¹⁸⁴Le texte recourt à une formule de définition de propriété totale qui ressemble fort à celles que l'on employait à Alalah ; cf ; ici-même, p. 92, ad AT 55.

¹⁸⁵Cf. AT 2, où la dévolution du terroir d'Alahum se passe en présence du roi.

¹⁸⁶On notera que son NP avait été transcrit par P. Villard (et copié par lui, MARI 6, p. 597), *su-mu-ba-ra-ah*. Cela est confirmé désormais par l'occurrence de cet anthroponyme dans le dossier lui-même d'Alahum. Une collation a complété nos lectures de MARI 1, p. 120 ad ARM VIII 80 : 3 [la copie de G. B. est « normalisée »!], d'où il semble qu'il faille lire également *su-mu-ba*-ra-ah*. La lecture de ce nom propre doit donc être considérée comme prouvée et *Barah* comptabilisé parmi les théonymes ou épithètes divines d'époque amorrite. On ne peut dès lors que le rapprocher du *barhu* jusque là attesté uniquement à époque récente dans des noms comme Nabû/Sîn-bar-hulhi-ilâni. On trouvera CAD B, p. 101b, p. 110a et p. b, diverses étymologies pour les termes en BRH. Contrairement aux autres constituants de la série en Sûmû-, *Barah* ne semble pas dans l'onomastique amorrite être rattaché à une série verbale.

préparation de l'achat qu'un cadeau en étain a été envoyé à Sûmû-Barah par Zimrî-Lîm, selon ARMT XXIII 556 : 18-19.

Que quelqu'un ne puisse donc pas aliéner une « ville », au moins à un « étranger », sans l'autorisation du suzerain, le roi d'Alep est bien souligné par le fait que le n°28 :31 désigne Zimrî-Lîm, de façon atypique, par son titre d'étranger, comme le « roi de Mari ».

De la même façon que la terre n'est pas aliénée, on constate le caractère irrévocable de la convocation au service d'host que le généralissime et le ministre du roi du Yamhad pouvaient exiger. C'est cela qui montre la contexture du royaume du Yamhad. Il en était de même sur les Bords-de-l'Euphrate, où le service d'host définissait l'appartenance au royaume : la suzeraineté du roi de Mari se marquait par le fait qu'on ne pouvait se refuser à venir lui prêter l'aide militaire nécessaire¹⁸⁷.

d) Qui a été le donneur d'Alahtum? Pas uniquement le roi d'Alep puisque, malgré tout ce qu'il peut dire, sa mère reste propriétaire et fait triompher ses droits. Le roi d'Alep n'avait donc abandonné que ce qui relevait de lui.

Celui qui a procédé à l'arpentage, selon les n°26 et n°36, porte le nom ambigu pour nous de Yasmah-Addu. Il se présente comme l'autorité yamhadéenne qui représente le roi et c'est lui qui, à ce titre, a été chargé d'instruire la population locale. Le n°36 : 5-8 le désigne nettement comme Alépin :

« Yasmah-Addu, serviteur de Hammu-rabi qui a plusieurs fois servi de messenger vers mon Seigneur, mon seigneur Hammu-rabi l'a envoyé avec le chef de musique à Alahtum. »

Ces « missions » à Mari sont pour nous une surprise. N'est mentionné, en effet, dans notre documentation que le chef yarihéen. Pourtant, identifier les deux personnages me paraît incertain car on n'eût pas manqué de rappeler ses liens de vassalité envers Zimrî-Lîm, lui-même, selon ce qui se fait normalement pour ces Benjamins à obédiences multiples.

L'affaire est compliquée par le fait qu'un Yasmah-Addu accompagne Warad-ili-šu à son retour d'Alahtum et contribue à un cadeau en vin. Il est difficile d'éviter que ce ne soit celui qui a aidé à l'arpentage. Dès lors, il faut qu'il ait été plus qu'un simple agent royal.

Il est vraisemblable, si nous relient à la vente d'Alahtum, le sacrifice du *hârum* d'Ugarit, que ce Yasmah-Addu était un parent de l'Urapéen Hammî-îštamar. Les « missions » dont parle Warad-ili-šu peuvent dès lors se comprendre comme sa venue à Mari pour discuter de l'achat, antérieurement à l'arrivée de Zimrî-Lîm en Occident, tractations qui ne nous sont plus documentées parce qu'elles se sont passées de vive voix au palais royal et non pas par lettres.

Il faut donc supposer qu'une partie des terres d'Alahtum étaient possédées en outre par des Benjamins uprapéens qui les avaient abandonnées, pour cause de tremblement de terre ou autre. C'est cela qui nous permettra plus bas de poser la question de la présence de Gašera à Alahtum. Le seul moyen de comprendre la base juridique des revendications de la vieille reine est en effet de supposer qu'elle n'y possédait pas des terres par le bon vouloir du roi, comme une « tenure », mais parce qu'elle s'en était portée elle-même acquéreur.

2. La transmission de la propriété à Alahtum

L'expression qui indique la propriété dans le n°36 : 15 : *ša-ab-tu-ma i-ri-šu* : « qui détiennent et mettent en culture » peut indiquer qu'il s'agit là de ceux qui ont reçu une terre en « tenure » en échange de services rendus au palais. Ce serait l'équivalent de la terre d'*ilkum* babylonienne.

L'abandon du titre de propriété est marqué par le verbe « sortir ». Le roi d'Alep, lui-même, indique qu'il « sort » de la terre pour dire qu'il la cède à son frère Zimrî-Lîm, selon le n°36 : 38 :

a-na-ku i-na a-lim^{ki} ša-a-ti ú-ší ù ka-lu-ma li-ší

ce qui est aussi exprimé au moyen de *lâ tehûm* « ne pas s'approcher » dans le même texte, à la l. 27 :

¹⁸⁷C'est uniquement par le service d'host, non par l'impôt que se définit dans un texte inédit remarquable l'allégeance d'un prince benjaminite à Zimrî-Lîm.

iš-tu u₄-mi-im an-ni-im
ma-am-ma-an a-na a-ša a-la-ah-tim^{ki} ú-ul i-te₄-eh-hi.

On comparera, de même, l'usage de *wašûm* « sortir » dans le n°28 : 28.

On trouve employé en revanche, dans le n°26 : 7, *duppurum*.

lú^{ma-ás-ka-nu-ú} lú-diri-ga-meš we-du-ú-um ka-lu-šu
 [š]a a-ša aš-ra-nu-um ú-ka-al-lu du-up-pu-ru

Soit :

(« Voilà que j'ai donné cette ville à mon frère.) Les habitants, remplaçants, tout notable qui détiennent céans un champ, sont "chassés". »

Ce verbe *duppurum* a, à Mari, des emplois très complexes qui vont de « démettre quelqu'un de son autorité » à « évincer quelqu'un de ses positions ». D'autres exemples plus concrets, comme *ARM V 37*, illustrent le changement de pâtures d'animaux :

mi-im-ma gu₄-há ù udu-há, i-na li-bi ma-a-tim ú-ul i-ba-aš-šu-ú, i-na qa-šé-em-ma, du-up-pu-ru-ú

Soit :

« Il n'y a plus de bœufs ou de moutons à l'intérieur du pays. Ils ont été évacués et se trouvent à la limite de la steppe. »

Son utilisation dans le registre de la propriété n'est pas courant à Mari où il a des usages surtout politiques, mais il convient de remarquer qu'il était en fait déjà connu dans un tel emploi juridique à Suse par la formule conclusive d'actes de partage *zîzû mesû duppurû tamû* diversement comprise¹⁸⁸, mais qui devrait désormais signifier, à la lumière des exemples de Mari :

« Ils ont opéré le partage : ils ont établi quoi était à qui ; ils ont abandonné leurs droits (sur ce qui n'est pas leur lot) ; ils ont fait un serment. »

L'expression *mesû* qui établit le droit de propriété d'une des parties est donc exactement antinomique de *duppurû* qui reconnaît, au contraire, la renonciation sur la part donnée à l'autre.

Il n'est donc pas sans intérêt pour le statut de la propriété au Yamhad de remarquer que cette reconnaissance de renonciation n'est pas le fait du particulier qui cultivait la terre, mais de l'autorité royale, qui doit donc être considérée comme celle qui avait donné le droit de culture, ce qui est peut-être contenu dans l'expression *šabtû*, « ont en tenure ». L'acte royal sert de modèle immédiat aux autres.

On peut dès lors se demander si l'acte et sa formulation ne portent pas que sur les terres royales. Certes, l'édit royal devait inclure aussi d'autres personnes. On remarque ci-dessus que la formule du n°26 mentionne explicitement la notion de *wêdûm* ; ces derniers avaient pu recevoir des terres de tenure. Or, dans le n°47 : 61-63, on trouve aussi à propos de la reine mère mention qu'il faut lui envoyer copie de son acte de renonciation.

me-he-er tu₃-pí-ša

62 [ša i-na a-la]-ah-tim^{ki} du-up-pu-ri-š[a]
 [li-š]a-bi-la-aš-ši-im

¹⁸⁸V. Scheil a manifestement compris *dubburû* en rapport avec DBR, « parler », de l'ouest-sémitique : le *nî-ga-šu-nu uru^{ki}-šu-nu ù edin-šu-nu, zi-zu me-e-sú du-ub-bu-ru*, de *MDP XXIII 166* : 5-6, a été traduit par lui « leur avoir de ville et campagne ont partagé, acquis, discuté ». P. Koschaker, *Or 4*, p. 56, n. 2, traduit : « Sie sind geteilt, rein, quitt, vereidigt. » Il s'attache surtout à l'aspect du serment, sans trop expliquer pourquoi il traduit *duppurû* par « sind quitt », si ce n'est pour des parallèles implicites avec d'autres formules. *CAD D*, p. 104a, traduit : « They have divided (the property), they are satisfied, they have cleared up the matter », suite à l'équivalent supposé de *dapârum* et de *šebû* à *ta-pa-pu*, ce qui n'est pas repris dans *CAD Š/2*, p. 252a, alors que *AHw*, p. 1379b, lit *a¹-pa-rù*. Les exemples de *dapârum*, « rassasier », du *CAD D*, concernent l'expression *mašqâ i-dap-pir* de *Gilgamesh I* ii 40, parallèle à *mašqâ išatti* de *ibid.* iv 4. Dans *The Epic of Gilgamesh* de S. Parpola, p. 6, l. 111, est proposée la traduction « to frequent » ; cf. le glossaire de *SAACT I*, p. 123, analogue à celle de J. Bottéro, *Épopée de Gilgamesh* (l. 85 : « il fréquentait l'aiguade »). Dans la dernière traduction disponible due à B. Foster, *The Epic of Gilgamesh*, p. 6, ad. l. 111, l'expression est comprise par « he jostled [il se bousculait] at the water hole ». Une lecture *i-lu-ut*, « il engloutissait » ferait sans doute un meilleur parallèle avec *išatti* et désignerait une façon animale de boire.

Soit :

« Il faut maintenant que mon Seigneur lui fasse tenir copie de son acte portant sur son éviction d'Alahtum. »

Cela n'indique pas cependant que dans l'acte définitif établi par Hammu-rabi d'Alep on avait décidé également des terres de la reine mère. Elle ne pourrait en avoir été informée que par l'administration alépine. En fait, elle avait dû établir une renonciation elle-même pour ses terres et lui en faire porter copie devait être un moyen de lui faire ressouvenir de son engagement précédent.

3. Les propriétaires d'Alahtum

Deux documents fondamentaux décrivent les terroirs et les sortes d'habitants qui y vivent.

Le premier est le n°26 : 6-12, discours de Hammu-rabi au chef de musique :

- 6 ^{lú}ma-ás-ka-nu-ú lú-diri-ga-meš we-du-ú-um ka-lu-šu
[š]a a-šà aš-ra-nu-um ú-ka-al-lu du-up-pu-ru
8 [dumu]-meš a-lim ša i-ba-aš-šu-ú a-na a-hi-ia ú-wa-aš-še-er
[ù š]a ki-ma dumu-meš a-lim^{ki} a-ia-nu-um-ma wa-aš-bu
10 [nu]-úr.^dsu'en i-na a-wa-ti-šu da-mi-iq-tim
[li-te]-er-ma a-lam^{ki} li-ka-ší-ir
12 [ma-am-ma ú]-ul ú-da-ab-ba-ab-šu

Soit

« Les habitants, les remplaçants, tout notable, qui détiennent céans un champ, sont déçus. J'ai abandonné à mon frère les natifs de la ville qu'il peut y avoir. En outre tous natifs de la ville qui résident ailleurs, que Nûr-Sîn par un discours amical de lui (les) ramène afin de réparer la ville. Personne ne lui fera d'observation! »

Le second est représenté par le n°36 : 13 -18, discours tenu par Yasmah-Addu :

- i-na a-la-ah-tim^{ki} ^{lú}we-du-tum ^{lú}ma-ás-ka-nu-ú
14 lú-diri-ga-meš ù mi-im-ma ša a-šà i-na a-la-ah-tim^{ki}
ša-ab-tu-ma i-ri-šu uš-ší
16 ù at-tu-nu lú-meš ah-hi-ku-nu ša a-na a-lim ša-ni-im
it-ta-al-ku šu-up-ra-ma lú-meš ah-hi-ku-nu ša <i-na> a-li ša-ni wa-aš-bu
18 a-na a-la-ah-tim^{ki} t[e-e]r-ra

Soit

« D'Alahtum sortiront notables, habitants, remplaçants et qui que ce soit qui détienne un champ à Alahtum et le mette en culture. Quant à vous, envoyez un message à vos frères, à ceux qui s'en sont allés vers une autre ville! Ramenez à Alahtum vos frères qui se sont expatriés! »

Le même texte décrit ainsi les champs que possède la reine mère Gašera à Alahtum :

- 28 (...) a-šà ^{lú}sa-mi-hi-ša
a-šà geštín-ša ù lâl-ša

Soit

à propos des champs de ses serfs, de son vignoble à elle ou de son miel à elle.

Ou :

- 42 a-šà ^fga-še-ra ^{lú}ma-ás-ka-ni-i ù lú-diri-ga-meš
e-ri-iš

Soit :

J'ai mis en culture les champs de Gašera, des habitants et des remplaçants.

Il est facile de voir que le texte distingue deux sortes de personnes dans le territoire communal :

a) une première population doit quitter les lieux pour laisser la place au nouveau propriétaire : elle est définie par les trois référents :

- wêdûm/wêdûtum
- maskanû
- wattarû

b) une seconde population, non seulement doit rester, mais, de plus, doit faire revenir la partie d'elle qui s'est momentanément expatriée pour gagner sa vie ailleurs. Il s'agit des :

- *dumu-meš âlim*.

Il est vraisemblable que les deux populations s'opposent brutalement l'une à l'autre comme les propriétaires fonciers et la force de travail liée à la terre. Cette conception de « propriétaires » du sol à évincer est parfaitement définie par le programme d'acquisition de ville tel qu'il est exposé par le n°28 dans les conseils que donne Dâdî-Hadun :

12 *ù ap-pa-ni a-lu[m^{ki} šu-ú]*
 [hi-še-eh-ti é-kál-lim ú-m[a-a]l-lu ša še ú-lu [sé-er-da-am ir-ri-šu]
 [ka-la-šu n]u-uk-ki-ir-ma [i-n]a a-lim ša-a-tu é-[kál]-lam šu-ku-un

Soit :

« Afin que cette ville remplisse les besoins du palais, chasses-en quiconque (y) cultive grain ou olivier, puis installe dans cette ville un palais. »

repris, apparemment, dans la réponse que lui donne Nûr-Sîn, aux l. 15-16.

a) Les propriétaires forment eux-mêmes un triple niveau : les *wêdûm*, les *maskanûm* et les *wattarum*.

— Il n'y a pas de raison d'imaginer que Nûr-Sîn utilise le terme *wêdûm* d'une façon différente de l'usage mariote. Les « Uniques », pour donner au mot son sens propre, sont des hauts dignitaires : on trouve dans cette catégorie, non seulement les grands administrateurs du palais ou des provinces, mais la reine de Mari elle-même, Šiptu, ou encore dame Inib-šina, sœur du roi : en somme tous ceux qui participent à l'administration à un niveau élevé¹⁸⁹. Les aristocrates locaux peuvent être ainsi dénommés¹⁹⁰, mais non les enfants du roi en bas âge, ou ceux de la famille royale en général, gens qualifiés plutôt de *mâdarum*. Il n'est en tout cas pas surprenant de voir la reine mère Gašera rangée dans cette catégorie de *wêdûm*, tout comme l'était Addu-dûrî, à Mari.

Les *maskanûm* ne doivent pas être considérés comme l'avatar local des *muškênum* paléobabyloniens, même si structurellement ils peuvent en tenir lieu et si ce terme est explicitement mentionné par le n°47 : 48. Il s'agit, presque certainement, d'un mot propre à l'Ouest, signifiant « habitant », soit un dérivé en *-ayum* sur *maskanum*, « habitation¹⁹¹ ». Le verbe *sakânum* et ses dérivés *sikkanum* ou *sakkannum* ont été étudiés ailleurs¹⁹². L'utilisation la plus claire de *maskanum* avec le sens de « place », « lieu d'habitation », se trouve justement dans le dossier de Nûr-Sîn, lorsque ce dernier écrit à son maître que le dieu de Kallassu ne se contente pas d'offrandes, mais convoite le *maskanum*, lui-même, c'est-à-dire la « place d'Alahtum¹⁹³ ». Par « habitant » il faut sans doute comprendre les gens d'Alahtum en général qui ont accès à la propriété. Ils représenteraient ainsi la population des petits propriétaires locaux en général, distingués des *wêdûtum*, grands propriétaires dont les terres étaient non seulement à Alahtum, mais aussi sans doute disséminées dans tout le royaume. Ce phénomène de la dispersion des biens fonciers des nobles est documenté clairement par les textes de Mari, tant à l'époque du RHM qu'à celle de Zimrî-Lîm. Sous le règne de ce dernier, les importantes propriétés qu'avait la reine

¹⁸⁹Beaucoup de textes administratifs qui les énumèrent sont encore inédits ; cf. *ARM VII 220* (cf. *MARI* 2, p. 91) et analogues.

¹⁹⁰Cf. *ARMT XXVI/1* 150 n. a).

¹⁹¹Un tel terme a déjà été repéré à Mari et commenté dans *LAPO* 16, p. 606, 17, p. 322 et 18, p. 143.

— Un exemple d'Ugarit, à époque moyenne, comme *PRU VI 47* : 5, pourrait le mentionner dans l'expression *i-n]a a-šà-há mas-ka-ni* [, mais le texte est cassé et pourrait contenir *maškânûm*, « aire à battre ».

— On devrait, éventuellement, le postuler aussi pour le *maškanu* du *CAD M/1*, p. 373b faisant référence à un groupe de personnes.

¹⁹²Voir *LAPO* 16, p. 368, 17, p. 117, 510 et 18, p. 142.

¹⁹³Cf. n°39 : 32.

Dâm-hurâši dans la région de Saggaratum et qui gênèrent tant le gouverneur Yaqqim-Addu¹⁹⁴, sont tout à fait comparables à celles de Gašera à Alahtum.

Un problème particulier est posé par le recours au terme *wattarum* / *diri-ga* qui est généralement traduit par « de remplacement ». Un texte comme le n°36 : 42, où Nûr-Sîn, resté seul, met en culture les terres des anciens propriétaires, oppose :

a-ša *ga-še-ra* lú *ma-ás-ka-ni-i* ù lú-*diri-ga-meš*.

L'expression neutre généralisante ù *mimma ša...* conclut l'énumération dans le n°36 : 14. Cependant, dans ses diverses occurrences *wattarum* suit *maskanûm* et doit être une spécification de ce terme. Je proposerais donc que la différence entre les deux soit celle d'« exploitant direct » et de « fermier » : le *maskanûm* serait celui qui appartient au lieu, le *wattarum*, celui qui, en certaines situations, prendrait sa place.

4. Le conflit avec Gašera

Les problèmes vinrent des exigences soudaines de la reine mère. Nûr-Sîn souligne avec beaucoup de force qu'elle avait commencé par « laisser faire ». À aucun moment elle n'était intervenue : ni lorsque les deux autorités d'Alep et de Mari avaient procédé à la définition de la ville et à sa cession, ni au moment où le chef de musique mariote avait résidé auprès du roi à Alep avant de s'en retourner chez son maître. Elle avait, en réalité, attendu la mise en valeur des terres par Nûr-Sîn, plus exactement le moment du hersage, lorsqu'après les labours et les semailles, le grain avait été recouvert de terre. Tous les travaux étaient dès lors finis et il n'y avait plus qu'à attendre que Nature fasse son travail et procéder à la prochaine moisson. Les terres étant à l'abandon et les paysans en fuite, Nûr-Sîn s'était chargé de tout le travail ; il avait même fait l'avance du grain à semer.

Comment, cependant, maintenant qu'il apparaît qu'Alahtum était un terroir cédé par le roi et par des Benjaminites, interpréter ces propos que la reine mère Gašera aurait dû intervenir pendant toute la période de vente d'Alahtum et même après, alors que le chef de musique résidait encore à Alep? Il nous manque là une pièce essentielle du dossier : la connaissance de la façon dont la reine mère était devenue propriétaire à Alalah.

Si la reine Gašera a acheté, avant que ne se manifestent les Mariotes, une partie des terres d'Alahtum, les Bédouins avaient peut-être pensé que, du fait que les terres n'avaient pas été mises en valeur, ce qui nous est bien souligné, elle était *ipso facto* démise de ces droits. Cela rappelle les sanctions portées contre les défaillants-*mâyalum* à Ugarit. Ou bien, encore, n'y avait-il eu qu'un accord de principe, sans que la somme fût versée. Auquel cas, les revendications de la reine mère, une fois les travaux des Mariotes bien avancés, auraient avant tout consisté à rappeler qu'un achat avait été conclu *in principio*. Elle aurait, dès lors, proposé de fournir enfin le prix d'achat. Mais c'était celui d'une terre ruinée au moment où elle se trouvait remise en état¹⁹⁵!

Son silence, cependant, ne l'avait pas fait pas déchoir de ses droits puisqu'elle peut, avec succès, revenir sur la vente. À quoi fait référence cependant, cet accord qu'elle aurait donné, d'après Šû-nuhra-Hâlû¹⁹⁶? Il faut supposer une péripétie qui ne nous est plus documentée. La situation semble, de toute façon, avoir été très compliquée, même pour les contemporains rompus à toutes les roublardises économiques.

Les doléances de Gašera sont assez bien exposées dans la lettre de Šû-nuhra-Hâlû, n°47 : 35 sq. Son fils vient de dire (*ibid.*, l. 13 sq.) qu'elle a écrit à Zimrî-Lîm. Manifestement, le roi d'Alep n'a pas

¹⁹⁴Cf. LAPO 17 782.

¹⁹⁵Il était pourtant difficile d'évincer quelqu'un qui, même abusivement, avait commencé à mettre en valeur une terre. On se reportera ainsi à ARM X 88 = LAPO 18 1261, où l'on essaie de trouver un arrangement consistant à reconnaître le statut de métayer à l'accapareur.

¹⁹⁶Cf. n°47 : 46.

envie d'intervenir dans les affaires de sa mère, ni pour la soutenir, ni surtout pour être contre elle. La reine mère expose ses griefs : on lui fait violence alors qu'elle n'a pas pris l'initiative des hostilités. Elle n'essaie en rien de priver Zimrî-Lîm de ses biens légitimes. Elle utilise, elle aussi, le terme de *duppurum* « chasser ». Elle se présente comme réduite à la misère et veut faire appel à son gendre pour qu'il lui donne de quoi vivre (l. 38) puisqu'il la chasse de son bien légitime.

Elle menace même de faire le voyage sur Mari pour se faire donner « champs et demeure », d'où elle puisse tirer de quoi se nourrir (l. 42-43).

La réponse que lui fait Šû-nuhra-Hâlû montre bien que les Mariotes ne sont pas dupes. La reine mère avait primitivement donné son accord (l. 46) et les gens de l'endroit avaient fait allégeance à leur nouveau maître (l. 47-52). Deux précisions intéressantes sont fournies par ce document : il semble qu'à un moment ou un autre Nûr-Sîn se soit mis dans son tort et Zimrî-Lîm avait donné sur ce point satisfaction à sa belle-mère (l. 53-54). D'autre part, on voit poindre un arrangement du fait que l'on fait espérer à Gašera qu'elle puisse recevoir dans le royaume de Mari une ville (*alum*, l. 58), en compensation des propriétés d'Alahtum auxquelles on veut la faire renoncer.

Les problèmes ont dû être assez gênants pour que Šû-nuhra-Hâlû ait été obligé de se déplacer, lui-même, à Alep. Quand on examine les lettres que nous avons gardées de ce moment de sa vie, il est facile d'y trouver deux phases différents : dans la première, il y a une tentative d'acheter réellement Alahtum ; dans la seconde, il faut traiter des problèmes que pose Gašera.

Nous ne pouvons suivre l'affaire dans tous ses détails. Cela est dû en bonne partie à l'état dans lequel se trouvent les documents. Le texte final, dû selon toute vraisemblance à Šû-nuhra-Hâlû¹⁹⁷, montre que la vieille reine finit par céder, après avoir reçu dûment l'hommage et les preuves de soumission de l'envoyé de son gendre. Il est vraisemblable que Zimrî-Lîm sut trouver dans les réserves en objets précieux du palais de Mari de quoi l'attendrir. Toujours est-il que Šû-nuhra-Hâlû revient avec du vin et du miel d'Alep. Nûr-Sîn avait pu envoyer d'importantes quantités d'huile d'olive, un peu auparavant. À un moment indéterminé, mais qui nous aurait certainement indiqué l'instant précis de la réconciliation, Gašera envoya, elle-même, un présent à la cour de Mari¹⁹⁸, tandis que Zimrî-Lîm en faisait de même à son égard ainsi qu'envers le roi du Yamhad¹⁹⁹. Les rapports étaient donc devenus de nouveau excellents.

5. La question de l'*andurârum*

Pour bien comprendre cette revendication, abusive pour nous, de Gasera sur ses propriétés et l'accueil favorable qu'elle reçut — contre toute attente — auprès du roi de Yamhad, il faut remarquer que l'on est à une époque particulièrement ambiguë : il y a eu un changement de règne et c'était donc le moment de « proclamer l'*andurarum* ».

La coutume était bien connue par les textes de Babylone. On se reportera aux différents travaux de D. Charpin pour ce qui est de ses modalités et occurrences²⁰⁰ ; elle était aussi attestée par des textes syriens d'origine aussi diverse que Mari (Yahdun-Lîm, Samsî-Addu, Zimrî-Lîm), Terqa et Alalah VII²⁰¹. Mais rien n'égale pour le royaume du Yamhad la lettre de Šû-nuhra-Hâlû, n°47. On peut légitimement se demander si l'*andurârum*, comme on l'a cru jusqu'ici, est une mesure babylonienne dont la pratique s'étend vers l'Ouest, ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une réalité pan-amorrite désormais documentée par tout le Proche-Orient.

¹⁹⁷Cf. n°48.

¹⁹⁸Le 12-xi ZL 10' (M.10903 = *MDBP* II 195), la reine Gašera envoie à Zimrî-Lîm un *higallum* en argent d'une demi mine.

¹⁹⁹Cf. n. 171.

²⁰⁰« Les Décrets royaux... », dans *AfO* XXXIV, 1987, p. 36-44.

²⁰¹Pour l'*andurârum* à Mari et en Occident, cf. l'article de D. Charpin, *MARI* 6, p. 253-270.

Il s'agit du grand « retour cyclique » de la propriété aliénée à son « légitime propriétaire ». L'*andurârum* est possible à plusieurs moments d'un long règne, mais elle semble inévitable, lorsqu'un nouveau roi monte sur le trône²⁰². Sûre d'obtenir son droit, la vieille reine a patiemment attendu que la terre ait été mise le mieux en valeur par le malheureux Nûr-Sîn.

Ce qui désolait tellement Nûr-Sîn avait suscité des sentiments divers. Selon les termes du ministre alépin, lui-même, « le roi avait beaucoup ri²⁰³ ». Les paroles rassurantes qu'il prononce alors, « Il n'est pas impossible que mon Seigneur (c'est-à-dire Zimrî-Lîm) reçoive la moitié des terres », entrent tout à fait dans un tel contexte d'*andurârum* puisqu'il est avéré que dans certains cas « on tranchait la poire en deux » en donnant moitié du bien aliéné à l'ancien propriétaire, moitié au nouveau qui l'avait mis en valeur²⁰⁴. Même dans ce dernier cas, la vieille reine n'en avait pas moins fait une excellente affaire et ce, d'autant plus qu'il faudrait de nouveau traiter avec elle pour récupérer la moitié qui lui aurait été rendue.

En fait, le cas avait été prévu et les Mariotes avaient bien pris soin de se faire préciser officiellement que la terre de Tuhul était « aliénée définitivement ».

Le *kaspu(m) maršum*, l'« argent difficile²⁰⁵ », qu'il était conseillé au roi de Mari de verser à cette occasion devait être une somme grossie d'un « pretium doloris » suffisant pour que l'on considère que le vendeur n'avait pas à se plaindre, ni à réclamer le retour de son bien aliéné. Cette pratique originale s'ajoute à tous les faits réunis par D. Charpin dans son étude de *MARI 6* déjà citée pour montrer que, malgré les doutes de F. R. Kraus, les acheteurs avaient bien les moyens de passer outre l'obligation de rendre le bien, une fois l'acte de *mīšarum* décrété par le nouveau roi.

Toutefois, on voit, une fois arrivés les problèmes avec Gašera, l'ambassadeur mariote réclamer une surenchère à l'*andurârum* plutôt qu'il n'en redoute les effets. Le passage est malheureusement assez abîmé. Voici quelques explications sur la façon dont je l'ai compris : Hammu-rabi a l'air de s'indigner à propos de l'*andurârum* qu'il avait proclamée à la mort de son père, comme si l'on critiquait les mesures qu'il venait de prendre et qu'on les jugeât insuffisantes :

« Est-ce peu de chose que j'aie envoyé Sîn-abu-šu...? »

Le chef de l'administration palatiale du Yamhad avait donc reçu l'ordre de n'appliquer l'*andurârum* qu'au domaine royal. Le passage permet encore de voir que la mesure royale s'est exercée dans deux domaines fondamentaux : celui des ergastules (*nêpârâtum*) et celui du palais. Dans un premier temps, on a donc dû viser à l'affranchissement personnel des débiteurs : ceux qu'on avait fait entrer au palais comme gages en sortent et retrouvent leur liberté. Il est vraisemblable que, dans un second temps, on s'est occupé des biens qui avaient été confisqués. L'*andurârum* dans la mesure où elle se limitait aux biens royaux ne pouvait être qu'une mesure très populaire et illustrer la figure du « roi de Justice ».

Le texte semble indiquer ensuite que la mesure n'a pas à être étendue aux biens de la reine mère.

En quoi les envoyés de Zimrî-Lîm pouvaient ils être intéressés par une telle extension de l'*andurârum*? Quoique nous ne sachions rien sur les origines de Gašera, il y a toutes chances que Sûmû-êpuh ait choisi pour son fils Yarîm-Lîm une princesse royale dans une cour voisine et contracté une alliance dynastique. Dès lors, la reine mère ne pouvait qu'avoir acquis par achat les terres qu'elle détenait dans le Yamhad et elle ne pouvait les faire considérer comme un patrimoine hérité (*nihlatum*). Faire por-

²⁰²Pour tous ces problèmes dans la Babylonie en général ainsi que dans les régions occidentales, cf. l'article de D. Charpin, *AfO* XXXIV, 1987, p. 36-44.

²⁰³Cependant *šâhum* à Mari, « rire » ou « crier », est ambivalent ; cf. commentaire à n°36, n. i).

²⁰⁴La réalité est complexe : il pouvait être question de reverser tout ou partie du prix initialement perçu, voire de rendre la moitié du champ ; cf. F.R. Kraus, *SD XI*, p. 210-213, et D. Charpin, *RA* 83, 1989, p. 106-167.

²⁰⁵Pour le recours dans ces textes du Nord-Ouest à une nomenclature jugée jusqu'ici cappadocienne, cf. ci-dessus, n. 177.

ter le phénomène de l'*andurârum* sur les terres de Gašera devait donc amener à remettre en question la légitimité de sa possession et passer outre son refus de céder la terre. Une fois la terre récupérée par les anciens propriétaires, c'est avec ces derniers qu'il fallait désormais s'entendre. La réponse du roi du Yamhad est remarquable : cette politique reviendrait à n'avantager plus personne puisque dès lors, en toute justice, on devrait revoir tous les titres de propriété de Zimrî-Lîm, lui-même, dans le Yamhad.

Le dossier documente en réalité à propos de cette coutume le terme de la *passistum*, lequel était non seulement inconnu jusqu'ici mais se présente aussi, de façon évidente, comme non akkadien²⁰⁶. Pourtant sa racine PSS, vraisemblablement une forme D, est d'une grande clarté dans le contexte actuel : *pasâsum* ou *pussusum* sont les termes techniques par lesquels on désigne l'annulation d'un texte juridique ou d'un accord. Le *Codex* de Hammu-rabi y recourt en ce qui concerne les verdicts (XXVI r. 28). On ne peut donc qu'y voir le terme technique lui-même par lequel on appelait, dans l'Ouest, l'abrogation des actes passés sous le règne précédent, tout particulièrement ceux d'achats, au moment où un nouveau roi prenait le pouvoir.

Šû-nuhra-Hâlû termine sa grande lettre, le n°47, par un conseil très énergique : « Il faut que mon Seigneur lui fasse porter le double de la lettre lui notifiant son expulsion d'Alahtum » (*meher tuppi-ša [ša] duppuri-ša*). Il doit s'agir soit d'un texte yamhadéen détenu par Zimrî-Lîm qui faisait cession des terres, portant le sceau du roi, soit d'un acte scellé par Gašera elle-même. Plusieurs passages de la correspondance de Nûr-Sîn insistent sur le même thème : Zimrî-Lîm doit prendre toute mesure appropriée pour « arracher » quiconque d'Alahtum. Il est vraisemblable que les fonctionnaires de Zimrî-Lîm, au moment de l'accord, avaient pris toutes leurs précautions pour ne pas exposer leur maître à la déconvenue de perdre les investissements faits.

C) LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

1. La définition du terroir d'Alahtum : sa réalité géographique

Lorsque l'on définit la terre de Gašera qui, elle, est une propriétaire, on énumère « le champ de ses *samîhum* », « son vignoble » ainsi que « son champ à miel ». Cela nous donne une définition en gros du paysage agricole de la région de l'Oronte. Les champs des *samîhum* sont ceux où est pratiquée la culture du grain ; la culture de la vigne s'y ajoute ; la dernière expression désigne très vraisemblablement les grandes pâtures où butinaient les abeilles²⁰⁷. Il est plus malaisé de décider où situer la culture de l'olivier, peut-être à la fois dans les champs et les vignobles, si ces derniers étaient à flanc de côteau.

Des descriptions de terroirs équivalents existent, tant à Alalah qu'à Ras Šamra. Cf. AT 87 : a-šà-meš-šu, giš-geštin-há ^{giš}se₄-er-de₄, tout comme à Ugarit PRU 4 108 (RS. 18. 114) : 8 [...] giš-kiri₆ giš-geštin ^{giš}se₂₀-er-dum, [...] giš-ki]ri₆-babar-šu à a-šà-meš ša mun : *še-e-ši-ma*, distinguant cependant chaque fois l'olivette.

Le n°36 : 21-23, qui énumère les activités agricoles de Nûr-Sîn, devenu l'exploitant des lieux, donne une vision complémentaire du terroir :

- a) a-šà-há *ú-ma-ad-di-<du>-ma*
- b) *pa-aṭ a-gàr i-[m]u-ru*
- c) ^{giš}se₄-er-da-am *im-nu-ú*

²⁰⁶Dans GAG, p. 62 (§55 m, b) les termes de référence, *zammertum* « Sängerin » ou « Fem. zu *parris* III », ne correspondent pas au statut de *passistum*.

²⁰⁷Il est loisible de supposer un paysage agricole équivalent à celui des terres de Bâbu-aha-iddinam à l'époque médioassyrienne : sa politique d'achat extensif de terres agricoles avait dû entraîner la constitution de vastes parcours pour les ovins, ce qui explique qu'un des textes de ses archives mentionne des quantités relativement très importantes de cire (plus de 11 talents!) et qu'était devenue possible une importante apiculture ; cf. KAJ 242 et son commentaire dans D. Charpin-J.-M. Durand, « Remarques sur l'élevage intensif dans l'Iraq ancien », in *l'Archéologie de l'Iraq*, M.-Th. Barrelet éd., 1980, p. 153 et n. 82.

- d) a-ša geštin iš-tú-ru
- e) é-tam ú-pa-aq-qi-du

Ces cinq opérations différentes, même si l'apiculture n'y apparaît pas, doivent rendre compte de la totalité des terres :

a) On procède à l'arpentage (*madâdum*) des champs. Cela porte à la fois sur les terres à grain et sur les jachères et pâturages.

b) On « examine » la limite (*pâtum*) de l'*ugârum*. L'*ugârum* représente donc le territoire communal tout entier dont les « champs-*eqlêtum* » (cultivés) ne sont qu'une partie. Il s'agit là de définir les limites communales par rapport à d'autres territoires. Cela ne pouvait que s'accompagner de l'examen de repères, voire même de l'établissement de bornes communales, à la façon de ce que les Hittites nous font connaître plus tard. Dans les textes d'Alalah, où l'on voit des « villes » être vendues, la détermination du *pâtum* est effectivement un moment important de la définition du territoire cédé²⁰⁸.

Il faut donc supposer dans ces régions un tissu agraire continu, à la différence certainement de ce qui se passait dans la région de Mari où, au contraire, les terroirs cultivés étant définis comme des unités d'irrigation, il faut supposer une certaine discontinuité dans la mise en valeur des campagnes ainsi que l'existence de zones non exploitées entre les différents villages²⁰⁹.

c) On « compte » les oliviers. La coutume est encore la même de nos jours où une olivette se compte en « pieds », non en superficie. Cela est une différence importante avec les textes de l'époque d'Ébla où les « terres à huile » ne sont pas distinguées, pour ce qui est de l'arpentage, des « terres à grain²¹⁰ ». S'il ne s'agit pas d'une simple uniformisation, à la haute époque, de procédés d'enregistrements administratifs, on pourrait supposer que c'est entre ces deux moments historiques que s'est imposée dans l'Occident du Proche-Orient la pratique de laisser une distance fixe entre chaque plant, la culture de l'olivier, vers le milieu du troisième millénaire, consistant encore à cueillir les fruits d'arbres venus naturellement.

d) On « écrit » la vigne. Le procédé est là encore spécifique. Le vignoble ne se compte pas en « pieds de vigne ». Il est vraisemblable que cette notation doit être comprise comme signifiant plus exactement « décrire » le vignoble : on fait attention avant tout à sa situation (terres basses ou en pente) ou encore à son orientation (ensoleillement), deux conditions essentielles en effet pour définir la qualité du vin que l'on peut en attendre. À partir du moment où l'on peut présumer de la bonté du produit, il est évident que le compte brut du nombre de ceps est bien moins important que pour la culture de l'olivier. Cela peut révéler en outre la pratique de remplacer périodiquement les plans de vigne qui ont une durée d'existence de moins grande ampleur que celle d'arbres fruitiers, *a fortiori* que des oliviers qui peuvent être centenaires.

e) « On fait l'inventaire de la maisonnée. » Le verbe *paqâdum* est pris ici dans un sens technique : « établir la *piqittum* ». Nous possédons encore beaucoup de textes de Mari qui nous donnent de ces inventaires fort circonstanciés, commençant par des esclaves, poursuivant par les animaux, les matières plus ou moins précieuses et qui portent comme rubrique *inûma piqittim ša bît NP* = « lors de l'inventaire de la maison de NP ». Le texte n'explicite pas l'opération : il ne s'agit, sans doute, pas d'une seule « maison », comme le singulier « é » pourrait le faire croire, auquel cas, il faudrait comprendre qu'il s'agissait du domaine agricole d'Alahtum, dévolu à Zimrî-Lîm. Il vaut mieux considérer qu'il s'agit de « chaque feu (foyer) » d'Alahtum dont on vérifie l'équipement²¹¹. Cela permettait d'estimer la popula-

²⁰⁸Cf. dans AT 53 (Alalah VII), l'achat par Yarîm-Lîm du village de Kunuwa *qa-du-um pá-at-ti-šu* « avec son terroir », et textes analogues. Textes parallèles : AT 52 : *pa-tà-šu ga-am-ra-am* ; A. 54 : *pa-ti-su ga-am-ra-am* ; A. 55 : *pa-ta-šu-nu ga-am-ra-am* ; A. 56 : *qa-du-um pa-ti-šu-nu* ; A. 58 : *pa-ti-šu ga-am-ra-am*.

²⁰⁹Voir pour cette problématique, le résumé du cours au Collège de France, 1999-2000, p. 707 sq.

²¹⁰Cf. A. Archi, « Cultures de l'olivier et production d'huile à Ébla », dans *Mélanges P. Garelli*, p. 211-222.

²¹¹Pour cette coutume de ne pas livrer une simple terre nue, mais aussi de quoi la mettre en valeur, cf. *inter alia* ARMT XXVI/1, p. 253. Aussi fallait-il s'attendre à ce que le Palais reprît une partie au moins de ces biens d'équipements à la mort d'un « fonctionnaire ».

tion locale. De fait, les textes d'Alalah nous fournissent une série d'inventaires de « maisons » qui sont des textes de recensements. L'expression est toutefois inusitée pour la langue de Mari.

Il faut, en tout cas, en rapprocher le recours à *sunnuqum* que fait AT 56 : 11 :

a-ša-ar i-ba-aš-šu-ú
ú-sa-an-na-aq-ma i-le-eq-qé

Soit :

« ... tout lieu qui existe, il en fera l'inventaire et en prendra possession (= il en prendra possession après inventaire). »

Dans la langue de Mari, *puqqudum* et *sunnuqum* sont très proches l'un de l'autre et désignent deux sortes d'inventaire ou d'inspection, de biens et de personnes.

2. L'exploitation économique du terroir

Le désir, souventes fois répété, du roi Hammu-rabi était que la ville d'Alahtum fût reconstruite. On ne nous précise pas ce que supposait ce souhait, surtout à partir du moment où tous les propriétaires devaient être expulsés.

Les « natifs », les *dumu-meš ālim*, étaient sans doute des villageois qui habitaient leurs maisons en torchis. S'il y a eu des constructions « en dur » ou au moins en « plus soigné », cela devait concerner les structures où s'installait l'« autorité », à la rigueur les demeures des habitants aisés.

On pourrait imaginer que par « construire une ville », on entendait avant tout fortifier la ville et bâtir des murailles. Il est sûr que ce sens, très bien attesté par ailleurs dans les textes mariotes, n'a pas à être envisagé ici. S'il y a dans la correspondance (inédite) de Mari des récits de construction de murailles neuves, en plan régulier, à la façon de ce que nous ont documenté les fouilles françaises de Diniyé (cf. D. Charpin, *MARI* 7, p. 194), l'intérêt économique de telles fortifications pour les Mariotes qui voulaient s'installer dans la région de l'Oronte n'apparaît pas bien et le fait ne serait de toute façon pas toléré par le roi du Yamhad.

Il semble que « construire la ville » veuille dire avant tout « y faire un palais », c'est-à-dire « organiser un centre d'exploitation ». Plusieurs passages conduisent à cette façon de voir et le disent explicitement, comme le n°28, où « construire un palais », semble être la légitimation de l'achat d'une ville aux yeux de Dâdî-hadun. Devait y servir tout particulièrement le bois qu'il fallait aller chercher dans le Liban²¹². C'est l'impossibilité de mener à bien la construction du palais d'Alahtum qui fait se lamenter Nûr-Sîn dans un autre passage²¹³. D'après la rétrospective à laquelle se livre l'intendant, chaque ville avait son palais²¹⁴.

La mission confiée par Hammu-rabi à Nûr-Sîn était donc plutôt de rénover une exploitation locale, façon de remettre en valeur la région, le roi n'envisageant que cette réalisation purement économique. Cela est tout à fait en accord avec mainte affirmation de rois mésopotamiens pour qui « construire une ville » consistait à y faire un palais. On se reportera, par exemple, à ce que dit Tukulti-Ninurta II :

« J'ai construit des palais dans toute la longueur de mon royaume et j'ai attelé des charrues dans toute la longueur de mon royaume²¹⁵. »

— Est-il possible d'avoir une idée de l'importance de la ville d'Alahtum? Nous n'avons aucun recensement des habitants ou, s'il a été fait, on ne l'a pas retrouvé dans le stock très important de textes analogues, archivés au palais de Mari. Si j'ai bien compris le n°35 : 4'-5', cependant, il semble que le départ des « propriétaires » ait entraîné l'exode de 300 personnes :

« Les remplaçants et les habitants [c'est-à-dire les deux catégories de propriétaires autres que celles des *wêdûm*] ne doivent pas « faire sortir » un groupe (*šâbum*) de 300 personnes. »

²¹²Cf. le n°32 : 19.

²¹³Cf. le n°33.

²¹⁴Cf. n°35 : 14.

²¹⁵Cf. Schramm, *BiOr* 27, p. 154 (Tn. II, r. 50) = *RIMA* 2, p. 154, l. 120-121..

Cette « sortie » représente certainement la contribution d'Alahtum au service d'host, telle que la calculent les autorités militaires du Yamhad. En fait, poursuit le texte, on a gardé 50 personnes, pour maintenir localement une force de travail. Ce dernier chiffre est confirmé par le n°33 : 11 :

« Les gens qui habitent à l'intérieur de cette ville (sont) 50. »

Ce chiffre de « 50 » doit représenter parmi la catégorie des *mâr âlim* la seule force disponible. Faute d'elle, Nûr-Sîn déclare ne plus rien pouvoir faire. Si les critères de peuplement sont identiques à ceux de la Haute-Djéziré, à partir d'une population mobilisable de 300 habitants, on peut proposer pour Alahtum un total d'un millier et demi, à deux milliers d'occupants. La ville serait l'équivalent de ce que l'on imagine pour Terqa (cf. *LPO* 798, *LPO* 17, p. 582).

— Sur le « peuplement », lui-même, rien ne nous renseigne. Il eut été intéressant d'avoir confirmation de ce que l'on pense, à savoir que les villageois n'étaient pas à Alalah VII aussi mêlés ethniquement qu'à l'époque mitanienne et comportaient une moins grosse proportion d'anthroponymes hourrites. On remarquera, cependant, que des deux femmes dont Nûr-Sîn réclame l'envoi depuis Mari pour l'aider dans l'administration interne du palais, l'une au moins portait sûrement un nom propre hourrite : Dame Šen-nirzi. En ce qui concerne Dame Mennâ, cela n'est pas assuré, mais probable²¹⁶.

Il est possible que leur collaboration ait été particulièrement désirée par Nûr-Sîn parce qu'elles étaient à même de pouvoir communiquer directement avec une population hourritophone pour une part importante.

— Dans l'ignorance où nous sommes de la richesse des particuliers à l'époque paléobabylonienne, il est intéressant d'apprendre que la reine mère possédait à Alahtum une propriété de 200 arpents, ce qui représente une superficie non négligeable. Quelles que déchirantes que soient les plaintes de Gašera, il est certain que toutes ses possessions n'étaient cependant pas sises dans la seule Alahtum. D'autant plus que ces terres étaient à l'abandon : Nûr-Sîn n'en remit ainsi que 60 arpents en culture, la première année, sans doute faute de moyens humains suffisants, certainement aussi parce qu'il fallut débroussailler avant de songer remettre en état l'infrastructure agricole. On peut donc se représenter la reine mère comme une grosse propriétaire par tout le royaume du Yamhad²¹⁷.

— Si nous pouvions comprendre tous les items dont on nous parle, nous aurions le catalogue des ressources du terroir d'Alahtum.

Nous savons déjà qu'il y a des terres à blé : 60 arpents sont remis immédiatement en valeur.

Mais il y a aussi de l'olivier et Alahtum est présentée comme une exportatrice d'huile d'olive.

Des vignobles, enfin, sont mentionnés mais nous n'avons pas retrouvé à Mari de textes documentant des livraisons de vin depuis Alahtum. Sans doute la remise en culture du raisin avait-elle été plus lente que la récolte des olives et Alahtum n'avait pas été à même de produire dans ce domaine avant la chute de Mari. Rien ne nous renseigne sur l'origine du vin rapporté par Warad-ili-šu, Yasmah-Addu ou Šû-nuhra-Hâlû. Le Yamhad, de toute façon, était un gros producteur de vin²¹⁸. Il est intéressant d'en voir enfin documentée de façon précise une région productrice.

²¹⁶Le NP est désormais bien attesté à Mari ; cf. M.7439a et M.10397. Ce peut être une forme courte (sémitisée par l'adjonction de la désinence féminine *-a*) de NP féminins comme ^fMenni-geraše ou ^fMenni-waše de Nuzi, clairement hourrites ; cf. le NP Mennatum de *ARMT* XIII 1 v 22. Une séquence *-menni* se trouve bien attestée en outre comme second terme de NP féminins ; cf. *NPN*, p. 234b. Une formation toute entière sémitique sur la racine MN' « aimer », cf. Huffmon, *APN*, p. 231, quoique moins probable, n'est pas totalement exclue.

L'idée de P. Villard, *UF* 18, p. 393, n. 58, d'y retrouver la Mennazi qui, selon *ARMT* XXV 121, reçoit, à la fin de ZL 9', un bijou à Zilhân n'est pas prouvable. Il pourrait simplement s'agir d'une servante de Šimatum, reine d'Ilân-šûrâ ; cf. N. Ziegler, *FM* IV 29 et parallèle.

²¹⁷La situation semble avoir été la même tant pour les femmes de la famille royale à l'époque du royaume de Haute-Mésopotamie (cf. Dame Šibbatum, épouse d'Išar-Lîm, qui possédait des terres dans la région de Mari, *LPO* 18 1090) que, surtout, pour celles de l'époque de Zimrî-Lîm, à propos desquelles nous sommes bien renseignés, telles la reine Dâm-hurâši ou la reine mère Addu-dûrî ; cf. N. Ziegler, *FM* IV, p. 50 et p. 52.

²¹⁸*ARM* VII 238, à lui seul, mentionne une centaine de jarres de vin.

En ce qui concerne les terres de la reine mère, nous avons postulé l'existence de vastes prairies, susceptibles d'offrir à des abeilles le terrain de parcours où faire leur miel²¹⁹. Il est de fait que le Yamhad était aussi gros producteur de ce produit, qui nous apparaît surtout comme quelque chose de complémentaire de la vinification²²⁰. Ces prairies sont documentées par la correspondance même de Nûr-Sîn : c'étaient celles où erraient les moutons dont avaient la charge Alpân et Abî-šadu-ni, d'après le n°31. L'affaire d'Addu de Kallassu montre également l'existence de troupeaux d'ovins et de bovins (n°39), même s'ils ne paraissent pas avoir été inépuisables.

On notera, enfin, que, parmi les travailleurs qui étaient au service de Nûr-Sîn, il y avait au moins deux forgerons-*nappâhum*, avec leurs familles. La constitution d'un palais à Alahtum n'avait donc pas négligé l'organisation de structures de transformation. Il faut supposer qu'outre ces techniciens du métal, il y avait aussi des spécialistes des étoffes, hommes et femmes. Ce phénomène de fuite de travailleurs, à propos duquel sont mentionnés les deux artisans, n'est pas en soi étonnant et nous en avons plusieurs attestations du côté de Mari, elle-même. L'aide sans faille qu'apportent immédiatement les autorités d'Alep à Nûr-Sîn est banale et a, elle aussi, ses parallèles. Je serais assez enclin à penser que ces gens qui pratiquaient une apochorèse avec toute leur cellule familiale n'avaient pas été trouvés sur place par Nûr-Sîn, puisque la ville était ruinée, mais y avaient été amenés depuis le royaume de Mari, éventuellement à titre de personnes déplacées ; ils faisaient sans doute partie de ces unités familiales complètes déportées par les armées mariotes après la conquête du Hurmiš²²¹. Nous les voyons arriver à Mari, à la fin de ZL 11', ou au commencement de ZL 12'. Leur affectation à Alahtum aurait permis d'organiser une structure palatiale économique complète, sans prendre sur les effectifs du palais de Mari lui-même que nous savons avoir été plutôt déficitaire en la matière.

Aussi Qaṭna, l'éternelle antagoniste d'Alep à sa frontière sud, était-elle le lieu naturel où ils étaient soupçonnés de vouloir fuir²²². Il n'était, de toute façon, certainement pas question pour eux de rentrer dans leur patrie, en traversant tout le Yamhad jusqu'à Imâr.

Le fait que l'on donne leurs noms à Zimrî-Lîm devrait s'expliquer par le fait que des travailleurs aussi précieux étaient portés sur un rôle nominal dont le roi de Mari avait copie.

— La motivation même de l'achat d'Alahtum, comme nous l'avons vu, était de pallier les manques d'approvisionnement du palais. On peut y trouver les limites du système commercial de l'époque. Jusqu'à présent, nous avons vécu avec l'idée que les Mésopotamiens pratiquaient le grand commerce pour compenser leurs manques de matières premières, la guerre elle-même ou la conquête pouvant être d'autres façons d'arriver aux mêmes buts. Zimrî-Lîm en acquérant chez l'un de ses voisins d'importants territoires essayait d'une façon toute pacifique et économe de se procurer ce dont il avait besoin. Il est certain, en même temps, que la dépense était bien moindre qu'en chargeant des gens d'aller lui chercher par voie de caravane les produits manquants.

Le n°28 montre cependant qu'il reste toujours à régler la question du transport des marchandises. Plusieurs indices semblent indiquer qu'il était entre les mains de guildes privées. Des documents remarquables, autant de l'époque de Samsî-Addu que de celle de Zimrî-Lîm²²³, nous attestent encore la cherté du convoiement de biens d'un endroit à un autre.

— L'achat d'Alahtum permet de poser, enfin, dans sa réelle complexité la question de la définition du domaine royal et de la fortune du souverain. Il existe un consensus plus ou moins tacite chez les historiens modernes que le roi est propriétaire de tout dans son royaume et que ce dernier

²¹⁹Cf. ci-dessus, p. 82.

²²⁰Cf. *ARMT XXI*, p. 104 sq.

²²¹Ces déportations par cellules familiales, surtout d'artisans spécialisés, ont donné lieu à d'importants inventaires de personnels, en cours de publication ; cf. B. Lion, *Ktéma* 22, 1997, p. 109-118.

²²²Cf. n°40.

²²³Cf. *LAP O* 18, p. 40 sq.

représente en outre la limite de ses possessions et de sa richesse. Or, déjà à l'époque du royaume de Haute-Mésopotamie, on voyait un Yasmah-Addu avoir une « maison », non seulement à Mari, mais aussi à Šubat-Enlil ou à Ekallâtum. Ces dernières comportaient non seulement un personnel administratif²²⁴ (qui avait à gérer d'importants biens fonciers) mais aussi de quoi constituer des unités parallèles à celles de Mari puisqu'on y voit s'installer des filles de Yahdun-Lîm pour y être « musiciennes », donc des sortes de concubines²²⁵. Un Išme-Dagan, de son côté, avait des possessions chez son frère Yasmah-Addu, sises du côté de Qaṭṭunân, tout comme au moins une autre personnalité du royaume de Haute-Mésopotamie, Dame Šibbatum²²⁶.

Ces faits remarquables depuis longtemps étaient interprétés implicitement par le fait que le royaume de Haute-Mésopotamie était géré par une même famille royale dont les membres s'étaient, en somme, partagés leurs conquêtes, gérant ces dernières sous la forme d'une certaine indivision.

Il faut désormais aller beaucoup plus loin. De la même façon qu'il apparaît que le roi n'est pas le seul homme riche de son royaume, mais qu'il a d'autres puissances économiques face à lui (et qui ont sur lui l'avantage d'avoir moins de charges et d'obligations), il faut supposer aussi qu'il a des possessions dans d'autres royaumes que le sien et que des « collègues » à lui en ont chez lui.

La demande de Gašera est très claire en ce sens²²⁷. Elle réclame pour sa part une propriété chez son gendre. Là encore l'explication familiale pourrait jouer. En revanche, elle ne vaut plus lorsque l'on voit le fils de Hammu-rabi de Babylone s'installer à Terqa et une « maison » lui y être constituée, avec une infrastructure économique complète qui montre qu'il ne s'agit pas d'un lieu de résidence occasionnelle²²⁸. D'une façon patente, Qarnî-Lîm d'Andarig possédait une « maison » à Šubat-Enlil, sans en être pour cela le souverain²²⁹. L'endroit où s'installe à Ilân-šûrâ la princesse mariote Kirû porte l'appellation de la « maison de Mari²³⁰ ».

Tous ces indices pointent vers le fait que, sans que de véritables installations diplomatiques (extraterritoriales) existent comme le sont aujourd'hui nos ambassades, les puissances étrangères devaient entretenir dans les diverses autres capitales des lieux de stockage, centres où n'arrivaient sans doute pas que des marchands et des marchandises en circulation internationale, mais aussi peut-être des biens produits sur des terres achetées et exploitées localement. On en a un indice fort lorsque l'on voit à Babylone les messagers élamites être contraints à aller loger dans « l'entrepôt du Sukkal », puisque « Sukkal » était le titre que portait l'Empereur d'Élam²³¹.

Il faut sans doute, désormais, aller encore plus loin : quand une princesse royale se mariait à l'étranger, nous savons qu'elle recevait de la part de son père d'amples biens mobiliers, son « trousseau », ainsi que des serviteurs, tout ce pour quoi des textes explicites nous renseignent bien, mais qu'en était-il des terres? Nous ne connaissons en fait que ce que son époux lui donnait, à son arrivée : Šibtu, venant à Mari, tout comme Dâm-hurâši, se voyait donner une « maison », qui ne devait certes pas être un simple lieu de résidence extérieur au palais. Pourquoi n'aurait-elle pas, aussi, gardé dans son ancienne patrie des propriétés dont elle aurait continué à toucher les revenus? La question mérite d'être

²²⁴Cf. la contribution de P. Villard, *Amurru 2*, 2001, p. 9-140.

²²⁵Cf. N. Ziegler, *Le Harem de Zimrî-Lîm*, p. 69 sq.

²²⁶À Tizrah ; cf. *LAPO* 18, p. 272.

²²⁷Cf. le n°47 : 37-44.

²²⁸Cf. B. Lion, « Des princes de Babylone à Mari », *FM* II, p. 221-234. Quelles que soient les véritables motivations de l'installation de Sûmû-Ditana à Terqa, il devait avoir un intendant (*abarakkum*) et ses terres être mises en valeur par au moins deux équipes de travailleurs agricoles (« charrues »).

²²⁹Cf. le premier inventaire des textes retrouvés en dehors des structures palatiales de Šubat-Enlil par M. van de Mieroop, « The Tell Leilan Tablets 1991 », *Or. NS* 63, 1994, spéc., p. 342.

²³⁰Cf. *ARM X* 31 (*LAPO* 18 1223).

²³¹Cf. *ARM II* 72 (= *LAPO* 17 585, particulièrement, p. 220, ad n. j). C'était sans doute, de même, dans la « maison de Mari » que les « courriers-*lâsimum* » de Zimrî-Lîm, lesquels assuraient la poste entre Alep et les Bords-de-l'Euphrate, étaient entretenus. Cf. n° 16 : 10.

posée car l'on voit les enfants royaux — au moins les mâles²³², il est vrai — être très tôt pourvus d'une maison, et on n'imagine pas une princesse perdre, en partant, ce dont elle avait été jusque là pourvue.

Il faut donc considérer le dossier de l'« Affaire d'Alahtum » comme une documentation (pour l'instant encore) exceptionnelle, certes, mais révélatrice de l'ordre amorrite et n'y voir que l'aspect économique d'un phénomène bien plus général selon lequel, par delà le phénomène des alliances matrimoniales ponctuelles, les princes de l'époque avaient l'impression de ne former qu'une vaste famille (le vocabulaire « politique » est d'ailleurs là pour le montrer) et avaient entrepris de le vivre complètement.

3. La population d'Alahtum

Face aux « nobles », aux « habitants » et leurs « remplaçants », que pouvaient représenter les « natifs de la ville », *mâr âlim*? Sans doute une masse de travailleurs plus indifférenciée, ceux auxquels il fallait recourir pour pouvoir mettre en valeur la terre. On voit en effet qu'à leur propos le roi du Yamhad emploie le verbe technique *wuššurum*, « laisser aller », qui note que le palais renonce à exercer, non pas son droit de propriété éminente, lequel semble inaliénable, mais son droit d'usage²³³. Par rapport aux terres, *wuššurum* signifie ainsi, dans la région de Mari, que le Palais en confie désormais l'exploitation directe à un usufruitier, n'exerçant à leur propos ses droits que lorsque ce dernier (un fonctionnaire, le plus souvent) décède.

On peut considérer, en outre, que les *mâr âlim* sont les gens du bourg, relevant du roi lui-même, s'opposant, en revanche, aux *samîhum* qui, eux, se trouvaient sur les terres privées. Pour Alahtum, nous connaissons ainsi ceux des terres de Gašera ; pour Mari, ceux de Sammêtar.

Ce terme de *samîhum*, qui est certainement une réalité fondamentale de la société mésopotamienne centrale et de l'Ouest (il n'est pas attesté pour les régions mésopotamiennes orientales) n'a pas encore été bien reconnu. On le trouve traduit par « Weinmischer » (*AHW* p. 1018b) ou « Wine mixer » (*CAD S*, p. 116a). Cette interprétation est sans doute un faux sens à partir d'une note de A. Finet, dans *ARMT XIII*, p. 171 à n° 142, l. 41 :

« Les *samihu* [sans indication de longues!] paraissent bien être ici plus que du personnel d'appoint... des « mélangeurs » ou des « fouleurs » de profession. »

« Mélangeurs » peut avoir eu le sens sous la plume de A. Finet de « mélangeurs de grappes » et avoir rapport à la préparation du vin ou au moment de la récolte. Dans *AfO XXV*, 1974-1977, p. 126, n. 39, revenant sur ce terme, A. Finet note en effet :

« Il est très improbable que le spécialiste qui s'occupait de cette opération [le « mélange » du vin et de l'eau] se soit appelé *sâmihum*. »

Il est certain que c'est l'échanson qui devait faire cette opération, à moins d'une division incroyable du travail, d'autant plus que le « mélange » s'exprime dans la langue de Mari, non point en recourant à *samâhum* mais à *hiâqum*²³⁴.

On notera, tout d'abord, que *samâhum* signifie au propre « être mélangé » ; c'est la forme *summuhum* qui est utilisée pour « opérer un mélange ». Même en s'en tenant à la simple étymologie, abstraction faite des contextes, le **sâmihum*, si un tel terme existait, ne saurait donc n'être qu'un « mélangeur ».

La traduction de *ARMT XIII* 142 : 37, passage le plus clair pour un sens de « Wine mixer » est, en fait, fautive parce que sortie de son contexte, telle que la présente *CAD S*, p. 116a :

« En ce qui concerne les raisins des gens de Nagabbinum, il n'y a pas d'hommes dont Mâšum puisse disposer. Mon Seigneur doit donc envoyer un ordre écrit à Samûm afin qu'on lui donne trois ^{l4}*sa-mi-hi* et que ce raisin ne se gâte pas (*la i-ga-li-il*) et que Mâšum n'ait point de prétexte (pour ne pas faire son travail). »

²³²Pour les biens des enfants de Zimrî-Lîm, cf. N. Ziegler, *FM* 4, p. 68-69.

²³³Pour ces emplois, voir les commentaires de *LAPO* 16, p. 288 et *LAPO* 18, p. 225, 272, 311.

²³⁴Cf. *ARMT XXI*, p. 105.

Une traduction « so that this wine will not be too weak » est peu vraisemblable. Ces *sa-mi-hi* doivent venir suppléer un manque de bras non spécialisés, notés par un *lú* indifférencié, non pas des « techniciens du vin ».

De même, à Tell Rimah (OBTR 145) trouve-t-on ces *sa-mi-hu* mobilisés pour accomplir un transport de grain. Le texte est difficile à exploiter dans son détail et devrait être collationné. J'en proposerais, avec réserves, la relecture suivante :

- 4 *aš-šum lú-sipa-ki ù lú-gì[r-si]g₅-[g]a-k[i]*
ša ta-aš-pu-ri-im
6 *a-yi-ša-am ú-da-ab-ba-[ab]*
anše-há ša ma-a-tim
8 *ù ša lú-gìr-[si]g₅-ki*
še-em iš-tu a-zu-hi-in-[nim^{ki}]
10 *i-za-ab-bi-lu-[ma]*
a-di [w]a-aš-[š]a-bé-[e uru]
12 *lú-si[pa-me]š ša ku₅-ia [is-ku]*
ù uru ša igi ha-mi-x-[
14 *a-di sa-mi-hi ša igi sa[!]-mi-im*
is-ku etc.

« En ce qui concerne tes pâtres et tes domestiques, sujets de ta lettre, chez qui irai-je me plaindre? Ce sont les ânes (des gens) du pays et ceux de tes domestiques qui devront transporter le grain depuis Azuhinnum. Les pâtres qui font partie de ma section ont affectation conjointe avec les habitants de la ville (Azuhinnum?) et la « ville » qui relève de Hammi-... a reçu affectation conjointe avec les *sa-mi-hi* qui relèvent de Samûm, etc. »

Dans ARM IX 26 : 8, un *sa-mi-hu* fait partie d'une équipe agricole *giš-apin* au sein d'un groupe de *mušaqquûm*, « chargé de l'abreuvement » et non « échanton », d'après CAD lui-même. Ces *mušaqquûm* sont bien attestés au sein des équipes agricoles de Mari. Ils précèdent un groupe de *kâsimum*, gens chargés de couper du bois ou des roseaux.

L'exemple actuel montre, lui aussi, les *sa-mi-hu* employés aux champs et, en outre, ailleurs que sur le vignoble! Il faut donc reprendre les considérations qui étaient déjà celles de M. Birot dans ARMT IX, p. 333. Le terme y était posé comme *samîhum*. M. Birot (*ibidem*, n. 3) rappelait heureusement les sens de *samîhum* : « enfants associés ou non à un héritage... » ; « soldats qui se joignent à d'autres... » ; « conjurés qui se concertent... ». Il concluait :

« Nos (*awîl*) *samîhi* sont donc à rapprocher des « travailleurs supplétifs » (*awîl*) *wattâri*... »

La bonne explication est certainement dans ce sens. Nulle part, on ne constate un lien effectif et obligé entre *samîhum* et vignoble. Si l'on garde à ce terme son sens obvie de « mélangé », « adjoint », le plus simple est de les considérer comme des travailleurs agricoles indifférenciés, dont le nom correspond d'assez près au « *glebæ adscriptus* » des Anciens. Sur les terres de Gašera, ils représentaient une masse où il était loisible de puiser des travailleurs d'appoint. Une traduction par « paysan » est sans doute à proscrire, parce qu'en français le terme représente une couche sociale dont les *samîhum* ne seraient qu'une petite partie, les *muškênum* étant certainement pour leur majorité des « paysans », établis sur des terres à eux. Une traduction par « ouvrier agricole », sans doute la meilleure, permet de comprendre pourquoi le terme peut servir à désigner l'individu, même lorsqu'il est réquisitionné dans un contexte qui n'est pas celui de travaux des champs, comme dans ARM XIV 62 : 22.

a) Il faut donc poser l'existence à l'époque amorrite, au moins dans l'Ouest et le Centre, de gens attachés à la terre qu'ils travaillaient et dont les mouvements devaient être extrêmement surveillés. Ils représentaient manifestement une communauté forte, non une collection d'individualités, puisqu'on les désigne comme des « frères²³⁵ » ; ils reçoivent aussi l'appellation générique de « fils de la ville » (*dumu-meš âlim*). On voit, dans le dossier d'Alahtum, l'importance que l'on attache à les faire revenir là d'où ils étaient partis, sans doute suite à la dégradation de la ville. Cependant, il n'est pas question d'une opération de police ; on recommande de recourir à la persuasion. Nûr-Sîn doit utiliser une « bonne

²³⁵Cf. n°36 : 17.

parole » pour ce faire²³⁶. Ils ne peuvent donc, même s'ils représentent une couche inférieure de la société, être considérés comme des esclaves ou des serfs. On n'a pas du tout l'impression que l'acheteur de la ville, nouveau propriétaire, ait plus qu'un droit moral à leur labeur. Il n'en reste pas moins qu'ils ne semblent en aucune façon propriétaires de la terre où ils vivent et travaillent.

b) Les *samîhum*, en revanche, qui sont rattachés à un nom propre de grand propriétaire foncier (c'est le cas pour Sammêtar, dans le royaume de Mari) ont plus de chance d'avoir été des serviteurs agricoles et de faire partie de la catégorie de nos serfs, *mutatis mutandis*.

— M.11847 montre dans quel contexte se produit ce terme de *samîhum* :

4 lú-meš *ag-ru*, engar NP,

5 ^{lú}*sa-mi-hu*, AN-*mu-lu-uk*,

5 ^{lú}*sa-mi-hu*, ^{lú}*sa-ma-nu-um*, si-lá NP₂,

šunigin 14 ^{lú}*ag-ru*^{meš}, ša lú-engar-meš, *i-na ra-ma-ni-šu-nu*, *i-ga-ru*, ša é *sa-am-mi-e-tar*

Pour un total de 14 journaliers embauchés, relevant des chefs d'équipe agricoles qui les ont embauchés (*agârum*) à leur demande, on compte 4 embauchés (*agrum*), dépendant d'un chef de travail et 10 *samîhum* de deux villes Benjaminites, confiés à un responsable. Ces gens faisaient partie de la maisonnée de Sammêtar.

— M.5754, intitulée « tablette de *samîhum* » ([*tup-pí* ^{lú}*sa-mi-hi-im*), montre leur diversité : elle énumère des « cordiers²³⁷ » (lú-éš-meš), des « jardiniers (nu-giš-kiri₆), des « arboriculteurs (*ša giš-tir-ra*), des « bergers » lú-sipa.

— M. 11382 est intitulée « tablette de *samîhum*, de (chef benjaminite) » (*tup-pí* lú-meš *sa-mi-hi*, ša šú-ri-ha-am-mu) ; suivent des NP.

— A. 824 montre également des *samîhum* dans un contexte agricole, susceptibles d'être pris sur les « natifs ("fils") » du Pays :

« Il a donné 7 individus pour mes équipes de laboureurs, disant : "On te donnera ce qui te manque, en *samîhum*, natifs du Pays". Je ne cesse de demander des *samîhum*, mais le gouverneur ne me donne pas satisfaction²³⁸ ! »

4. La clause de l'exemption militaire

Le sujet revient plusieurs fois dans le cours du dossier et il fait l'objet de beaucoup de récriminations de Nûr-Sîn. C'est une péripétie majeure. Non seulement, l'ambassadeur de Zimrî-Lîm intervient de façon pressante auprès du roi d'Alep lui-même ou des chefs de l'administration civile ou militaire, mais le roi de Mari envoie des demandes écrites dans le même sens au Yamhad. La mention la plus ancienne date des origines mêmes de l'achat. Elle est contenue au n°28 : 80 sq. Lorsque Nûr-Sîn vient de chasser les propriétaires d'Alahtum, il demande au ministre Ṭâb-balâṭî de libérer la ville du service militaire. L'expression employée semble un hapax : *ša šâb sapqi ša šâb...* « le service d'host du *sapqum* et le service d'host du... ». Ce terme de *sapqum* est lui-même très rare. Une glose récente l'équivaut à *dannum* « fort » et le verbe *sapâqum* est employé par un passage des ABL dans un contexte militaire :

« Les troupes de cette région ne représentent pas une force suffisante en ce qui concerne les citadelles²³⁹. »

²³⁶Cf. n°26 : 10.

²³⁷La transcription lú-éš doit correspondre à une lecture *ša eblim*, « spécialisé dans la fabrication des cordes » ; lú-TÛG lui est homographe et instantanément compris comme *ašlâkum*, « foulon » (cf. CAD A/2, p. 445b), ce que les textes ne confirment pas. Il doit correspondre à Mari à *ša šubâtim* et être, sinon un « tailleur », plutôt un tisserand. On ne voit pas, cependant, ce qu'un spécialiste du tissu (tissage, coupe ou lavage) ferait dans un tel contexte.

²³⁸7 am lú-meš *a-na giš-apin-há-ia iddinam ummâ-mi mi-ṭi(DI)-it-ka* lú-meš *sa-mi-hi dumu-meš mâtim inaddinû-kum* lú-meš *sa-mi-hi êtengerriš-ma* ^{lú}*šâpîṭum ûl ippalanni*).

²³⁹ABL 868, r. 2 : *ana birâti lâ isappiqû*. Cf. la traduction de CAD S, p. 161 : « The men from this region are not even sufficient to (protect) the forts. » Le terme est traité par W. von Soden, *Or. NS* 24, p. 145.

Sapâqum devrait donc signifier quelque chose comme « être une force d'appoint », « être un renfort ». Le *šâb sapqi* serait donc la « réserve » sur laquelle le roi du Yamhad pouvait compter. D'emblée l'opposition yamhadéenne est complète. Ṭâb-balâtî met dix jours à accepter de recevoir une lettre de Zimrî-Lîm plaidant l'affaire et, six mois après, la situation n'a pas avancé d'un pouce.

C'est, cependant, surtout avec le chef des troupes yamhadéennes, Samsîyaddu, que les choses se gâtent. Dans le n°29, tout en protestant de ses bonnes intentions envers le roi de Mari, il déclare ne faire qu'appliquer le règlement. À partir de ce moment, les textes recourent uniformément à l'expression *giš-šukur-há* ou *giš-šukur-zabar-há* : « les lances (de bronze) ». Cette expression est celle qui désigne le service militaire que l'on doit au roi. Le *giš-šukur* (anciennement lu *giš-IGI.KAK*, « plaque rivetée ») doit être en effet désormais considéré comme une arme en métal²⁴⁰.

L'expression utilisée à l'époque amorrite continue à être utilisée aux époques ultérieures pour désigner l'accomplissement du service militaire, comme le montre l'usage d'Emâr, où *zag* (= *imittu*) *zabar našû* remplace le *giš-šukur zabar našûm* mariote. On se reportera, transitoirement, à mon compte rendu de D. Arnaud, *Recherches au Pays d'Aštata* VI/1 n°17, dans *RA* 83, 1989, p. 175 et *ibidem* n. 43.

Dans le n°30 : 40, ce sont les natifs (*dumu-meš âlim*) qui sont « appelés » (*nabû*) au service. La mesure vise donc la force de travail sur laquelle pouvait compter Nûr-Sîn. De fait, au n°32 où Hammurabi réclame que l'on reconstruise la ville d'Alahtum, Nûr-Sîn lui fait remarquer qu'une exemption de ceux que l'on a pris (*ilqû*) pour le service lui permettrait de les envoyer chercher du bois dans le Liban. Même attitude au n°33. En faisant une telle remarque, Nûr-Sîn ne fait que se conformer à ce que lui disait au début le roi Hammurabi, lui-même, de ramener les villageois qui s'étaient expatriés et de leur faire faire les réparations (cf. n°26 : 9-11). Il est possible que l'assertion générale (l. 12) *mamma lâ udabbab-šu*, « que personne ne lui dise rien » ait eu comme sens précis, en fait, qu'on ne lui contesterait pas le droit de les mettre au travail.

Selon le n°32, le roi d'Alep a, apparemment, complètement changé d'avis. Zimrî-Lîm n'a qu'à envoyer à Nûr-Sîn soit de l'argent, soit des *kinattû*. L'argent servirait à engager des travailleurs libres autres que les villageois qui, eux, sont partis au service. Cela est illustré lors de l'estimation des travaux de reconstruction par le chef maçon, Yarpa-Addu d'Alep (n°34). Les *kinattû*, eux, représentent des gens du palais de Mari, envoyés travailler au Yamhad. L'expression qui rend idéogrammatiquement le *kinattû*, « ú-fl » ou « un-fl », donc une sorte de « porteur » ou « d'homme de charge », est traditionnellement, de fait, employée dans les textes cunéiformes pour désigner le travailleur non spécialisé, tout particulièrement, celui qui est affecté en équipes à des travaux agricoles. Il faudrait donc que Zimrî-Lîm veuille à remplacer les *samîhum* ou les villageois (*dumu-meš âlim*).

L'affaire a été très grave. On le voit par les accusations portées par Hammurabi contre Nûr-Sîn, comme quoi il se serait servi de cette affaire pour altérer les rapports entre les deux rois (n°33). Le passage le plus dramatique est celui où Nûr-Sîn échange des mots assez vifs avec le généralissime alépin, à la porte du palais et en présence des deux principales autorités civiles du royaume, Ṭâb-balâtî et Sîn-abu-šu.

De fait, conférer l'exemption militaire à Alahtum serait revenu, vu le rang du nouveau propriétaire, à renoncer purement et simplement à une partie du royaume et constater son annexion par Zimrî-Lîm. L'établissement d'une simple concession entraînait sans doute pour les Alépins suffisamment de tracasseries pour qu'ils n'envisagent pas de faire la part trop belle au roi de Mari. Il est particulièrement intéressant de constater à la lecture des textes retrouvés à Alalah même et datés du niveau paléobabylonien (Alalah VII) que tout ce dont parle la correspondance de Nûr-Sîn est parfaitement documenté :

²⁴⁰Pour ce vocabulaire des armes, voir *LAPU* 17, p. 387-388 ; le terme pour « service militaire », est traité, *ibid.*, p. 387.

Alalakh n° 55²⁴¹

	uru a-ge-eki		i-na uru a-ge-eki
2	uru i-ga-an-da-an ^{ki}	22	ù i-ga-an-da-an ^{ki}
	pa-ṭa-šu-nu ga-am-ra-am		ib-ba-aš-ši
4	e-le-nu dingir-ut-sú-nu	24	na ₄ ma-qí-it-tum
	ša-ap-la-nu er-še-es-sú-nu		ugu su-mi-a-du
6	e-pé-ri za-ku ¹ -tim	26	ša ib-ba-la-ak-ka-tu
	ša il-kam ù ¹ di-ku-ut		1 ri-ib-ba-at kù-gi
8	erin ₂ -meš giš-šukur zabar	28	a-na é-kál-lim ú-ma-al-la
	ù sar-šub pá-pé-en ₆ -ni		ù i-na e-pé-ri-šu it-ta-aš-ší
10	la i-il-<la>-ku-ú	30	igi di-ni-a-du lú-sukkal
	ù e-pé-ri ša uru ta-ra-ba ^{ki}		igi na-ak-ku-uš-še šeš-ni
12	ša il-kam ù di-ku-tam i-šu-ú	32	igi da-ri-a máš-šu-gíd-gíd
	ù sar-šub pá-pé-en ₆ -ni		igi a-ia-an máš-šu-gíd-gíd
14	ú-wa-ši ¹ -ru-šu	34	igi uš-ta-an-ni dumu ia-ki-in-a-du
	ki su-mi-a-du dumu am-mi-ta- /kum-ma sanga		igi eh-li-aš-tar x x x
16	Iam-mi-ta-ku-ma	36	igi pé-en-di-i-lí ha-za-an-[ni]
	lú a-la-la-ah ₄ ^{ki}		igi wa-ri-mu-za sag[i]
18	a-na ši-im ga-me-er	38	igi i-lí ^d utu dub-sar
	i-ša-am		mu ni-iq-mé-e-pu-uh lugal a-ra-zi
20	šum-ma il-kum ù di-<ku>-tum		lig ^{ki} iṣ-ba-tu

Soit :

« La ville d'Agû (et) la ville d'Igandân, la totalité de leur territoire – au-dessus, leurs dieux²⁴², au-dessous leur enfer – terrains francs qui ne subissent pas la corvée ni la mobilisation des troupes portant la lance de bronze, ni le rôle de la montagne, ainsi que les terrains de la ville de Taraba qui subit corvée et mobilisation, mais qui a été affranchie²⁴³ du rôle de la montagne, de Sûmî-Addu, fils d'Ammî-Takum, l'administrateur, Ammî-Takum, prince d'Alalah, (les) a achetées pour leur prix complet.

Si jamais il y avait corvées ou mobilisation dans les villes d'Agû ou d'Igandân, le jeton au sort²⁴⁴ serait à la charge de Sûmî-Addu. Qui contreviendrait, paiera en totalité 10.000 (sicles) d'or au Palais et perdrait ses terrains... » (Témoins dont le premier ministre, deux devins, le maire, un échanson et le scribe ; date de Niqmêpuh.)

Ce texte nous indique donc que l'expression complète est *dikût šâb giš-šukur-zabar*. Quand nos textes nous parlent uniquement de *giš-šukur-zabar*, ils emploient donc une expression raccourcie.

Le terme de *šarrubabinni* (l. 9) n'a pas suscité beaucoup de littérature²⁴⁵ et n'est apparemment cité par aucun de nos deux dictionnaires, ni par nos glossaires hourrites. Extérieurement, il se présente comme une

²⁴¹Cf. l'édition de B. Kienast *WO* 11, 1980, p. 54-55.

²⁴²Plusieurs éditeurs ont lu ^dutu-sú-nu, « leur soleil » ; je me demande s'il ne faut pas simplement lire *ilûtu*, « les dieux », avec le même *-ûtu* collectif que celui qui est documenté par Mari.

²⁴³*Wu''urum* ne forme pas ici un bon sens et devrait entraîner en outre la présence d'un *ana*. Dans G. Giacomakis, *The Akkadian of Alalah*, p. 111, est proposée une dérivation à partir d'un *warû* (D), « to dispatch », inexistant, ce que la graphie */-wa-a-/* de toute façon n'encourage pas ! La compréhension vient en fait de *CAD I*, p. 75a qui doit le dériver de *wu''urum*. Si le *šarrubabinni* était dû, d'autre part, il aurait été adjoint à l'*ilkum* et à la *dekûtum*, comme c'est le cas pour les l. 7-8-9. Or un ŠI et un A peuvent être facilement confondus dans une écriture rapide. Je propose donc de retrouver ici une forme de *wuššurum* : « on l'a exempté du š. »

²⁴⁴*Abnu maqittum* semble de lecture claire sur la tablette (cf. G. Giacomakis, *op. cit.*, p. 87) et une correction *il'-ku ù¹ di'-ku'-tum* restaurant la séquence attendue, trop drastique. C'était peut-être au moyen d'une pierre lancée (cf. l'emploi d'*isqum*) qu'était opéré le calcul du rachat des obligations militaires ; cette solution semble celle de *CAD I*, p. 75. On ne peut toutefois pas exclure une pénalité (la pierre jetée sur le coupable). cependant, aucun des deux dictionnaires ne cite cette entrée lexicale !

²⁴⁵A. Drafkorn-Kilmer, *Hurrians and Hurrian at Alalah*, p. 202, l'analyse *šarru-babinni* et le qualifie de « some specified service due to the king ». Elle commente « from the context, we see that š. is in a category with feudal services. » On notera qu'elle ne corrige pas le texte comme Kienast, mais que sa transcription est erronée par rapport à la copie (nulle collation n'est indiquée !) puisqu'elle lit l. 10 *i-il-lu^o-ú* et, l. 14, *ú-wa-ar^o-ru-šu*.

formation hourrite (cf. la finale en *-inni*), mal analysable. L'initiale devrait être en *šarri-*, non en *šarru-*, si le terme pour « roi » s'y trouvait²⁴⁶. Selon la documentation de Mari, on devrait s'attendre à voir mentionner le service de la porte du palais, *bâb ekallim*; il s'agit du service des *šût rêši*²⁴⁷. Pour le désigner *bâb šarrim*, quoique compréhensible, n'est toutefois pas documenté à ma connaissance et fournirait, d'autre part, une séquence peu justifiable linguistiquement²⁴⁸.

Aussi me demandé-je si ce terme mystérieux ne doit pas être lu *sar-šub ba-bi-in-ni* et être analysé *sar-šub-(ba) + pá-pé-en₆-ni* = « la tablette-*saršubba* qui a trait à la montagne ».

Mari montre, d'une part, l'usage d'une surprenante nomenclature de tablettes, originaire du monde savant sumérien, documentée de façon vivante et qui lui est propre²⁴⁹; il n'est pas plus étonnant en soi qu'Alalah documente le terme (im)-*sar-šub-ba*, lequel se retrouve d'ailleurs à Ugarit²⁵⁰, et représente une certaine forme de catalogue. Il est donc possible qu'ait été répertoriée de la sorte à Alalah une catégorie de tablettes énumérant des corvées civiles ou des astreintes militaires.

D'un autre côté, *papenni*, « la montagne », au lieu du hourrite classique « *pabanni* » rappelle la forme *papenna* caractéristique des listes kizzouvatniennes de *KUB XX 95, XXVII 48, KBo 15 52*, enregistrée comme un dialectalisme par E. Laroche, *RHA XXXV*, 1977, p. 190. Ce « service de la montagne » trouve son explication immédiatement dans la corvée d'aller chercher le bois de construction au Liban qui est documentée par les documents d'Alahtum; cf. ci-dessus, p. 63.

D) LES ARRIÈRES-PLANS HUMAINS ET RELIGIEUX

1. Les protagonistes du drame

Un des intérêts du dossier est de nous faire pénétrer le monde du palais royal d'Alep, lequel nous est toujours opaque puisque nous ne possédons pas ses archives.

a) Parmi les Yamhadéens, se présente d'abord la famille royale : le roi Hammu-rabi, sans doute un assez jeune homme qui avait à compter tant avec l'administration héritée de son père — aussi bien dans le domaine civil que militaire —, qu'avec sa mère Gašera (« La-Forte »), l'épouse du roi défunt, toujours présente et qui ne semble pas avoir été encline à s'effacer ou à rabattre d'aucune de ses prérogatives²⁵¹. Son rôle dans le dossier d'Alahtum est étudié ci-dessous.

Le roi d'Alep était alors lui-même déjà marié. Nul indice ne permettait de repérer le nom de son épouse parmi les récipiendaires des présents faits par Zimrî-Lîm à la cour d'Alep à la fin de ZL 8' ou au début de ZL 9'²⁵². Il possède, cependant, au moins déjà deux enfants, Abbân qui devait lui succéder et

Kienast, *op. cit.*, p. 54, lit. l. 9-10, *ša(sic!)-ru pá-bi-in-ni, la il-qú'-ú* et l. 13 *šar-ru pá-bi-in-ni, ú-wa-a-ru-šu*, « und (wo) der König die *pabinnu*-Steuer nicht erhebt/erhebt », au prix néanmoins de très lourdes corrections l. 8 (il supplée un <la i-šu-ú>. En cela, en fait, il suit *CAD I*, p. 75 (« The king does dispatch the (collector of) *pabinnu* dues »). Tout cela est néanmoins sans parallèles aucuns.

E. Gaál a discuté du terme dans « Alalahian Miscellanies I », *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de R. Eötvös Nominatae - Sectio Classica VII*, 1981, sub. n. 2, où il comprend « quarry [-sarr-i, « looted »] of the mountains, the (wild) animal brought down in the mountains. »

²⁴⁶Notez la même réaction chez A. Drafkorn-Kilmer et Kienast.

²⁴⁷Pour cette activité militaire, cf. *LAPO* 16 327 et commentaire n. g).

²⁴⁸Speiser avait essayé de trouver des composés régressifs en hourrite, mais son analyse de *šarri-elli*, comme « sœur du roi » (cf. *Ugar. V* 262, n. 1), a été rejetée par E. Laroche (cf. *RHA XXXV*, 1977, p. 218) et cette reine est considérée aujourd'hui comme différente d'Ahat-milki à laquelle on voulait l'identifier. Une analyse /šarru-babi-/ signifiant « porte du roi » me paraît donc impossible.

²⁴⁹Ces termes sont analysés dans les sections « Travaux pour les Dieux » ou « La Musique à Mari » de mon ancien *AEM V/3 = ARMT XXVI/3*.

²⁵⁰Cf. *Ugaritica* 5 162 :7.

²⁵¹Son importance après la mort de Yarîm-Lîm est très bien montrée par *ARMT XXVIII* 17 que me rappelle D. Charpin. Dans ce document, Zimrî-Lîm en appelle au témoignage de Gašera et de Tâb-balâfi pour confirmer ses dires à propos d'une promesse que lui aurait faite le défunt Yarîm-Lîm. La pugnacité de Gašera se montre dans l'affaire de dame Duššuba dont la venue à Alep lui déplaisait. On se reportera à la lettre que se proposait de lui envoyer son gendre, lorsque Yarîm-Lîm est mort : *ARM X* 139 = *LAPO* 18 1191.

²⁵²Cf. cependant dans *MDBP II* 161 la mention anonyme concernant une dépense faite à Yabuhum pour l'épouse de Hammu-rabi : *zi-ga ana dam Hammu-rabi ina Yabuhim*.

le tout petit Yarîm-Lîm qui vient de naître et qui était, peut-être, alors, désigné par le terme de *terdûm*²⁵³. Le nom de son épouse semble néanmoins avoir été Bittakku, comme le montre l'inédit M.12595 :

		(3/4 l.)
	[x]	bar-si ú-[<i>tub-lu</i>]
2'	2	giš-illuru <i>šu-bu-ul-tum</i>
4'		<i>a-na ha-am-mu-ra-b[i]</i>
	1	túg <i>ra-qa-tum</i> s[ag]
6'	10	ma-na an-n[a] <i>a-na ^fbi-it-ta-ku</i>
8'	1	túg <i>ra-qa-tum</i> sag
	5	ma-na ^g <i>ba-lu-hu-um</i>
10'		<i>a-na ^fga-še-ra</i>
		(4 l.)
	[x]	túg <i>ha-lu</i> <i>us-sú-hu</i>
2''	[x]]- <i>tum</i>
	[<i>a-na ha]-am-mu-la-[bu]-a</i> ²⁵⁴
		(L. blanche.)
4''	[šunigin x]	túg-há gal 2 [túg-há tur] 1 gú gal 1 gú-tur
6''		<i>šu-bu-ul-tum a-na ia-a[m-ha-ad^{ki}]</i>
		(Blanc.)

La place de cette dame Bittakku²⁵⁵ entre le roi d'Alep et sa mère, le don qui lui est fait d'une quantité relativement importante d'étain, tout indique sa proximité de Hammu-rabi et l'importance de son rang. Elle n'apparaît pas nommément parmi ceux qui reçoivent des présents, à l'aller, lors du voyage de Zimrî-Lîm ; elle peut n'être qu'une toute jeune mariée, mère du petit Yarîm-Lîm qui tête encore. Si Abbân existe déjà et est assez grandet au moment de l'ambassade de Šû-nuhra-Hâlû pour faire un sacrifice par lui-même, on pourrait supposer que Hammu-rabi d'Alep a déjà eu une épouse, décédée au moment du voyage de Zimrî-Lîm en Occident. Abbân et Yarîm-Lîm n'auraient donc pas eu la même mère.

Le nouveau roi paraît, en tout cas, encore mal assuré sur son trône et il est certain que toute cette histoire d'Alahtum ne serait pas arrivée si le pouvoir avait été entre des mains plus fermes. Peu après, le jeune Yatar-Âmî, à lire XXVIII 18, semble tout aussi peu assuré sur son trône que le sort lui ôta vite. À la fin du règne de Zimrî-Lîm, il semble donc que les grandes puissances du Nord-Ouest du Proche-Orient étaient entre des mains mal assurées et cela a pu jouer *a contrario* dans l'affermissement de l'hégémonie babylonienne.

— Le pouvoir réel semble avoir été, en revanche, exercé de façon énergique par le ministre (*šukkalum*²⁵⁶) Ṭâb-balâṭī. Ce dernier était effectivement en mesure, le lendemain, d'annuler *motu proprio* un rendez-vous donné par le roi lui-même au secrétaire mariote, la veille au soir²⁵⁷. Manifestement la reine mère n'avait invité l'étranger de haut rang au banquet que parce que l'en exclure aurait paru in-

²⁵³Cf. n°48 : 10', et commentaire afférent.

²⁵⁴Pour cet individu, cf. *LAPO* 16, p. 424-425. Un roi d'Ašnakkum ne convient cependant pas dans le présent contexte. Faut-il penser que celui qui est présent à Mari en ZL 12', « fils de roi », est en réalité un prince yamhadéen, un autre fils de Hammu-rabi, voire un frère à lui?

²⁵⁵Il est difficile de savoir comment interpréter ce NP. Des quasi-parallèles existent dans les textes d'Alalah : *bi-it-ta-ku-bi* de AIT 278 : 6 et *bi-it-ta-ku-wa* de AIT 159 : 13. On pourrait y retrouver l'avatar d'un *Binta-Kubi. De même, ^f*bi-it-ta-ma-al-ki* serait une Binta-Malki. Dès lors, le nom de la reine du Yamhad serait à comprendre comme Binta-Akka? Mais une formation apparentée au hurrite *putki* ne serait pas impossible.

²⁵⁶Exactement, il devait s'agir du *šukkal ubârî*, puisqu'on le voit en relation avec l'étranger qu'était Šû-nuhra-Hâlû ; cf. *LAPO* 18, p. 393.

²⁵⁷Cf. le n°45 : 22-26.

vraisemblable, vu les liens familiaux entre les deux cours²⁵⁸ mais aussi, parce qu'elle n'avait rien à craindre, l'étiquette empêchant manifestement d'aborder des sujets politiques lors d'une cérémonie religieuse²⁵⁹. Nous voyons Tâb-balâtî arriver au pouvoir vraisemblablement au tout commencement du règne de Zimrî-Lîm. Il était donc depuis au moins dix ans²⁶⁰ à la tête des affaires. On peut supposer qu'il existait, sinon une complicité, au moins une alliance objective entre la reine mère et le ministre et que tous deux avaient leurs raisons de ne pas faciliter la cession d'Alahtum à Zimrî-Lîm.

— Une autre figure importante à côté de ce ministre est représentée par son collègue Sîn-abu-šu. Nous ne connaissons pas son titre précis mais il est vraisemblable qu'il avait la direction des « affaires intérieures » et qu'il formait aux côtés de Tâb-balâtî le second du couple normal d'officiels à la tête de l'administration d'époque amorrite, analogue aux Šû-nuhra-Hâlû et Habdu-Malik de Mari ou aux Sîn-bêl-aplim et Tâb-eli-mâtîm de Babylone. C'est en tout cas un personnage qui intervenait manifestement de façon décisive dans les affaires économiques²⁶¹.

— Samsî-Addu (« Samsîyaddu »), lui, est en poste depuis au moins ZL 6'. Il s'agissait du gal mar-tu, « chef des Amorrites ». Son rôle prééminent est clairement montré par les présents qu'il reçut au cours du voyage de Zimrî-Lîm en Occident. C'était en effet lui qui avait la charge de l'armée yamhadéenne. À ce titre, sa compétence était immédiatement sollicitée dans les affaires de service militaire. Les textes le marquent nettement comme un yamhadéen. Ce genre de poste était souvent donné à un frère du roi. Cela se voit très nettement pour les royaumes du Zalmaqum ou d'autres lieux dans le Nord²⁶². Il pouvait en être de même au royaume du Yamhad. Il pourrait, dès lors, s'agir d'un oncle du jeune roi²⁶³.

b) En revanche, en ce qui concerne la partie mariote, la première place est tenue par Nûr-Sîn, représentant de Zimrî-Lîm. Comment se fait-il, cependant, l'affaire d'Alahtum réservée, qu'il soit un parfait inconnu pour nous? Il est certain qu'il avait exercé d'importantes fonctions avant ZL 10' au service du roi de Mari, puisqu'il y fait lui-même allusion²⁶⁴. Il n'y a plus toutefois qu'une seule lettre qui nous resterait de cette période de sa vie et il est, sans doute, significatif qu'il nous y parle d'événements qui orientent l'attention vers la Syrie du Nord-Est. Le moment ne semble pas, de plus, antérieur de beaucoup à l'affaire d'Alahtum. Vu la mention de l'attaque élamite, il faudrait situer cette lettre soit de l'extrême fin de ZL 8', soit du début de ZL 9'. Faut-il supposer que Nûr-Sîn, en allant prendre son poste à Alahtum, aurait changé de nom? Son sceau qui nous a été conservé²⁶⁵ n'indique pas de patronyme et on ne voit pas quel fonctionnaire du palais de Mari y aurait cessé ses activités vers la fin de ZL 9', ou au début de ZL 10', pour les poursuivre ailleurs.

Le dossier d'Alahtum nous montre bien, en outre, d'autres limitations de la documentation retrouvée à Mari. Plus un seul document ne nous renseigne sur les activités de Šidqêpuh dans l'Ouest. Les

²⁵⁸Cela est expressément dit par Rîšiya et Asqûdum lorsque mourut la mère de Yarîm-Lîm, au moment de la négociation de l'alliance matrimoniale : les Mariotes se devaient d'assister aux funérailles, mais les Alépins n'avaient pas accepté les deux personnes originaires d'Ekallâtum ; cf. *ARMT XXVI/1*, p. 107, n. b)

²⁵⁹Ce n'est qu'ainsi que peuvent s'expliquer les propos eux-mêmes du roi d'Alep.

²⁶⁰Voir D. Charpin-N. Ziegler, « Mari et le Proche-Orient à l'époque amorrite », *FM V* (sous presse).

²⁶¹Cf. le n°47 : 20, pour son rôle éminent dans la gestion économique du Yamhad.

²⁶²Cf. les exemples regroupés dans *LAPO 17*, p. 365-366.

²⁶³Une autre hypothèse doit au moins être envisagée : le NP n'est pas, à l'époque, unique quoique porté seulement par des gens très importants : outre le grand roi du royaume de Haute-Mésopotamie (l'écriture du NP est alors presque toujours idéogrammatique, tandis que celles de ses deux homonymes est presque toujours phonétique) et le généralissime yamhadéen, on connaît le prince benjaminite du tout début du règne de Zimrî-Lîm. Il n'est pas totalement exclu que le Benjaminite (disparu dans la période qui suivit la guerre) reparaisse, à une époque ultérieure, comme général yamhadéen, ainsi qu'on le constate pour des officiers d'Ekallâtum qui reprennent du galon à Babylone. Rien ne conforte pour l'instant une telle hypothèse.

²⁶⁴Cf. n°39 : 34-45. Il dit clairement que lorsqu'il était à résidence à Mari, avant d'aller à Alahtum, il avait coutume de transmettre au roi de Mari les récriminations des répondants, hommes et femmes, littérature épistolaire dont il est pourtant facile de voir que rien ne reste! À moins de supposer que sa résidence à Mari lui faisait transmettre oralement de telles informations?

²⁶⁵Cf. sa publication par Nagel, *AfO 18*, 1958, p. 323.

missions de Šû-nuhra-Hâlû sont, d'autre part, à l'origine de l'essentiel des lettres que nous avons gardées de lui, alors que ses tâches propres au service de Zimrî-Lîm devaient être beaucoup plus diversifiées.

Sur l'administration interne de Nûr-Sîn à Alahtum, nous n'avons que très peu de renseignements puisque nos seuls documents sont épistolaires. Il n'est pas impossible que l'on ait rédigé des textes sur place. On notera, en effet, que Nûr-Sîn parle lui-même de « tablettes de dépenses » pour le grain et sans doute aussi pour l'huile²⁶⁶. On gardait donc localement une trace de l'activité économique des palais. On notera au passage, grâce aux mentions faites des dames Mennâ et Šen-nirzi, le rôle joué par des femmes mariotes dans cette organisation interne du « palais » des bords de l'Oronte, ce qui nous serait, sinon, totalement inconnu.

— Deux collaborateurs émergent parmi l'équipe de Nûr-Sîn. Ils sont avant tous des « messagers » : Ikšud-âyabî-šu et Zû-Hadnim. Si le premier ne nous est pas très bien documenté ailleurs²⁶⁷, le second a laissé une trace plus nette dans l'histoire.

Zû-Hadnim²⁶⁸ est une des personnalités les plus souvent citées dans le dossier d'Alahtum autant par la correspondance de Nûr-Sîn que par celle de Šû-nuhra-Hâlû. Son rang n'était certainement pas mince puisqu'on le voit invité avec Šû-nuhra-Hâlû à banqueter au palais royal d'Alep²⁶⁹. Le rôle de Zû-Hadnim paraît assez facile à déterminer : la documentation déjà publiée de Mari le montre avoir été régulièrement chargé de faire la navette entre l'Occident et Mari et de transmettre des messages.

On le voit arriver à Terqa en même temps que Niqmiyaddu, messenger yamhadéen, d'après ARM III 54 (= LAPO 16 380). Le gouverneur de Saggaratum mentionne le même fait, selon ARM XIV 30 (= LAPO 18 919). Il est possible que ARM XIV 36 (= LAPO 16 393) ait comporté une information identique. Ses déplacements d'Alep à Mari, ou en sens inverse, sont mentionnés pour les années ZL 7', du 17-x (ARM IX 53), et ZL 8', du 15-ix (ARMT XXIII 524). Il s'agit donc de quelqu'un de spécialisé dans les affaires occidentales qui est commis à Nûr-Sîn. À la fin du règne de Zimrî-Lîm, il était donc régulièrement en place à Alahtum.

La correspondance qui nous a été conservée à son nom et qui ne comporte que sept lettres, semble, au contraire dater du début du règne et être concomitante de l'affaire des Benjaminites. Zû-Hadnim était alors vraisemblablement aux affaires dans le district de Ziniyan et, à ce titre, il renseignait sur les affaires de Tuttul, Manûhatan, Gânibatun, etc. Les missions qu'il reçut vers Alep n'auraient donc fait que l'envoyer plus en amont sur le cours de l'Euphrate.

On sait que ce rang de messenger était assez prisé pour donner accès assez facilement aux personnes royales²⁷⁰.

De nombreux autres personnages sont énumérés autour de Nûr-Sîn, sans que leur spécificité soit patente. Il est donc certain que les Mariotes à Alahtum formaient une équipe conséquente.

— Dagan-šadu-ni n'est certainement pas l'administrateur d'un assez haut rang, spécialisé dans la gestion des ânes²⁷¹ et du gros bétail, et qui est normalement énuméré dans la liste des *wêdûm* du palais. On le voit, en effet, être présent à Mari courant ZL 10' (M.11760) ou ZL 11' (M.11945, M.12532), alors que l'affaire d'Alahtum bat son plein.

— Les autres serviteurs font éventuellement la navette avec Mari, comme Alpân et Abî-Addu (n°31). Le même texte nous parle de leurs compétences très précieuses pour gérer les troupeaux d'Alahtum.

²⁶⁶Cf. les n°31 : 8 et n°35 : 21.

²⁶⁷Nous le connaissons par ARM IX 9, où il apporte de l'huile d'Alahtum (ZL 12').

²⁶⁸Le fonctionnaire mariote est mentionné dans des textes du palais, comme présent dans la capitale et non pas en fonction, par ARM VII 217 ; IX 53 ; XXII 319 i 9' ; XXIII 238. L'affaire de son *bîtum* est mentionnée par ARM XIV 56-57 (= LAPO 18 918 et 1024). Il faut préciser tout de suite que ce Zû-Hadnim doit être soigneusement distingué d'un homonyme, prince de l'Ida-Maraş. ARM XXI 3, du 4-v-ZL 11' nous le montre être sire de Šurnat. À ce titre, il est voisin du prince d'Abilim, Yumraş-El. Ces deux personnes sont mentionnées de conserve présentes à Mari par ARM XXIV 75 qui date vraisemblablement de ZL 7'. C'est le même prince qui « marche à la tête » des troupes envoyées vers Qaṭṭunan par Hâya-Sûmû et Yumraş-El, selon ARM II 79. Son rang de dynaste de l'Ida-Maraş est au mieux indiqué par le catalogue d'ARM IX 298 ; cf. encore ARM XIV 31 (= LAPO 16 191) et la notice de ARMT XXVII, p. 137, n. a.

²⁶⁹Cela est montré par le « il nous a invités, Zû-Hadnim et moi-même » (l. 8).

²⁷⁰Cf. ARM II 76 (= LAPO 16 404) pour le statut des ambassadeurs et de leurs serviteurs à la cour de Babylone.

²⁷¹C'était sans doute sa tâche principale, comme le montrent ARM IX 149 // IX 150 // M.10542 (15-xi-ZL 6') zi-ga ni-šu ^d*da-gan-kur-ni*.

— Dans le grand texte n°39, Nûr-Sîn en appelle au témoignage de plusieurs serviteurs de ce que les dieux lui transmettent comme message : outre Alpân, il y a Abî-šadî, Zuhân et Ahu-halim.

2. L'affaire d'Addu de Kallassu

Cet événement se présente, à beaucoup d'égards, comme un « hors d'oeuvre ». Rien ne le relie au reste du dossier. Contre la proposition de B. Lafont (RA 78, 1984) de dater l'épisode du début du règne, milite désormais le fait que le n°40 mentionne le roi Hammu-rabi. Cela ne peut se passer donc au plus tôt qu'après le milieu de ZL 9'. L'affaire est dès lors contemporaine du reste du dossier.

Plutôt qu'à une divinité revendicatrice, nous avons à faire à un couple divin où s'affrontent deux figures d'Addu : l'un qui demande, l'autre qui souligne qu'il ne demande pas. Le premier est affamé de biens matériels, l'autre vise à une certaine élévation de pensée et limite de façon un peu ostentatoire ses exigences au monde moral. Il est vraisemblable que c'est dans ce jeu antithétique qu'il faudrait chercher la solution historique de l'événement. Il n'est pas impossible que les revendications du dieu de Kallassu n'aient été en fait suscitées par Gašera au moment où elle voyait la situation lui échapper. Si elle doit perdre sa terre, que ce soit dès lors une divinité qui la venge. La leçon morale d'Addu d'Alep où vivait la reine mère, ses exhortations à « faire ce qui est juste », à donner son appui « à celui qui est opprimé » peuvent ne pas être complètement innocentes. Gašera souligne, elle-même, selon les dires de Šû-nuhra-Hâlû, qu'on lui fait subir une violence à laquelle elle ne participe pas. Les « malheurs » de la reine mère pourraient très bien avoir servi d'illustrations concrètes *hic et nunc* à ce qu'enjoignait de faire Addu d'Alep.

L'importance de certains aspects du dossier apparaissent nettement mais échappent cependant à notre claire compréhension. On verra en introduction aux documents eux-mêmes, ci-dessous, que tant pour ce qui concerne Addu de Kallassu que pour Addu d'Alep, il y a eu d'importants enjeux politiques qui avaient trait à l'exercice même de la royauté par Zimrî-Lîm. Addu d'Alep a l'air de lui proposer d'être son nouveau favori, comme l'ont été avant lui Yahdun-Lîm, puis Samsî-Addu. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas bien comprendre, à la veille de l'écroulement de Mari. Le heurt entre Zimrî-Lîm et Hammu-rabi de Babylone supposa-t-il une compétition pour le leadership au Proche-Orient et la restauration de l'idée impériale?

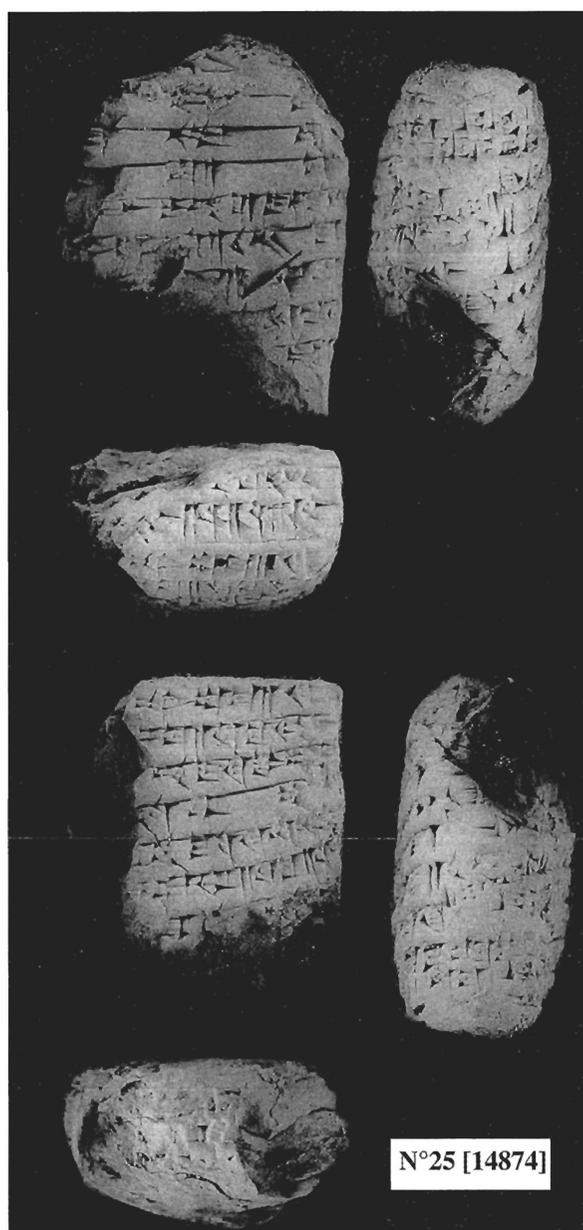
L'exigence de l'offrande du *zukurum* nous apparaît, également, à la lumière des documents d'Emâr médiobabylonienne, comme la consécration du rang politique d'une figure religieuse. Mais nous ne savons rien sur la rivalité des clergés au Yamhad. Là encore, nous ne pouvons que pressentir l'importance de questions qu'une documentation ultérieure permettra de poser à nouveaux frais.

LES TEXTES DE NÛR-SIN

25 [M.14874]

Nûr-Sîn au Roi. N-S vient d'apprendre qu'on a arrêté quatorze colporteurs élamites, porteurs d'un message pour Atamrum, lui demandant de se réconcilier avec le roi de Razamâ... (Lacune).

	[a-na] be-lî-[ia]	14	[kù-babar kù]-gi i-di-in-šum-ma
2	[qî]- bî- ma		[îr-meš-šu p]u-ut-ra-am
	[um]-ma nu-úr- ^d su'[en]	16	[šî-ip]-tâ-am lu-ud-di-na-kum-ma
4	[îr]-ka-a-ma		[lu-uš-p]u-ur ù a-na-ku a-na ma-ti-ia
	[i-na] pa-an wa-šé-e i-šî-qa-ṭar	18	[lu-tu]-ra-[a]m an-ni-tam eš-me
6	[îr] be-lî-i[a] i-na a-hi-ti-ia		[i-na-an-na a-nu-um-ma ṭe ₄ -m]i
	[ke-em eš-me u]m-m[a]-a-[mî]† ¹⁴ lú a-hi-zi	20	[a-na be-lî-ia aš-pu-ra-am]
8	[ša lú-sukkal l]ú [e]lam-ma ^{ki}		[.....]
	[ša šî-pî-ir-tam] ub-ba-lu iṣ-ba-tu-/nim-ma	22	[.....]
Tr. 10	[ú-še-r]i-bu-šu-nu-ti		[.....]
	[ke-e-e]m a-na a-tam-ri-im	24	[.....t]e ₄ -em-šu [.....]
Rev. 12	[iš-ša]-pî-ir um-ma-a-mi		[.....-i]t-ra [.....]
	[lú ra]-za-ma-a ^{ki} sù-ul-li-im	26	[.....] ? [.....]



¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁵Avant que ne parte Iši-Qaṭar, ⁶serviteur de mon Seigneur, ⁷j'ai entendu dire ceci ⁶autour de moi : ⁹« On a capturé ⁷quatorze colporteurs^a ⁸de l'Empereur d'Élam ⁹qui portaient un message et ¹⁰on les a emprisonnés^b. ¹¹Voici ce qui ¹²était mandé^c ¹¹à Atamrum : « ¹³Conclus un accord de non-belligérance^d avec le Razaméen ; ¹⁴donne-lui de l'argent et de l'or et ¹⁵libère ses serviteurs. ¹⁶Pour ma part, je t'en donne et ¹⁷t'en envoie par écrit ¹⁶avis^e, pour qu'ainsi, moi-même, ¹⁸je puisse rentrer ¹⁷chez moi! »

¹⁸Voilà ce que j'ai appris ¹⁹et que, présentement, j'écris à mon Seigneur.

(Suite fragmentaire.)

Note : pour cette crainte que des lettres de l'Empereur d'Élam soient véhiculées par des marchands, cf. le texte de Meptûm, *LAP*O 18 912 ; la lettre à laquelle il est ici fait allusion ne peut cependant être une de celles que mentionne II 121 (*LAP*O 16 434), puisqu'elles ne contenaient nulle information importante, encore moins XXVIII 181. Il y a donc dû y avoir un courrier très abondant d'Élam vers la plaine mésopotamienne

a) Pour le terme *âhizum*, cf. *LAP*O 18, p. 46-47. On remarquera que ce sont généralement des marchands qui sont soupçonnés de véhiculer du courrier secret.

b) Le verbe *erêbum* à la forme III sous-entend *ana ekallim* ou *ana nêpârim* ; cf. *LAPO* 17, p. 327. Pour les biens, il revient à « percevoir », voire « confisquer », pour les personnes, à « emprisonner ».

c) Une restauration *šapir* serait trop courte, vu la place sur la tablette. Pour cet emploi d'une forme IV impersonnelle, CAD Š I/1, p. 448b donne plusieurs références, toutes hors corpus mariote.

d) Pour cette construction acc. + SLM (II), cf. *ARM* X 121 [*LAPO* 18 1141] : 10 et 16 où le sens est comme ici « reprendre des contacts normaux avec... ».

e) *Šiptum* paraît être la meilleure proposition, eu égard au net HI qui ne peut ici avoir que la valeur ṬÀ. Le sens de *šiptam nadânum* signifierait ici « donner un avis motivé ». Cela rappelle le parallélisme de *šiptum* et de *milikum* dans le document eshunnéen publié dans *MARI* 5, p. 218, où il s'agit également de l'avis donné par un supérieur.

26 [A.2635+M.13597]

Nûr-Sîn au Roi. Rappel de la vente d'Alahtum par le roi d'Alep. (Lacune.) Achat d'une ville par Hammu-rabi pour Zimrî-Lîm. Question de « figues amorrites ».

a-na be-lî-ia qí-bí-ma
2 *um-ma nu-úr^dsu'en ir-ka-a-ma*
i-nu-ma a-la-ah-tam^{ki} a-na be-lî-ia id-di-nu
4 ^I*ha-mu-ra-bi a-na lú-nar-gal ki-a-am iq-bi u[m-ma š]u-ú-ma*
a-nu-um-ma a-lam ša-a-ti a-na a-hi-ia ad-di-in
6 ^{lú}*ma-ás-ka-nu-ú lú-diri-ga-meš we-du-ú-um ka-lu-šu*
[š]a a-šà aš-ra-nu-um ú-ka-al-lu du-up-pu-ru
8 [dumu]-meš a-lim ša i-ba-aš-šu-ú a-na a-hi-ia ú-wa-aš-še-er
[ù š]a ki-ma dumu-meš a-lim^{ki} a-ia-nu-um-ma wa-aš-bu
10 [^Inu]-úr^dsu'en i-na a-wa-ti-šu da-mi-iq-tim
[li-te]-er-ma a-lam^{ki} li-ka-sí-ir
12 [ma-am-ma-am ú]-ul ú-da-ab-ba-ab-šu
[an-ni-tam ha-mu-ra-bi a-na lú-n]ar-gal i[d-b]u-ub
14 [.....] x [... dumu-meš a-li^m]^{ki}
[ú-da-ab-bi-bu-ni-ni ù a-na] dumu-meš a-lim^{ki}
16 [^{lú}ia-ás-ma-ah-^dIM ke]¹ e-em¹ [i]q-bi um-ma šu-ú-ma
[ša li-ib]-bi a-lim^{ki} an-ni-i-im ú-ka-al-lu
18 [an-na-nu-um ma-am]-ma-an ú-ul ik-k[a-a]l-[l]u
[ša a-l]am^{ki} ša é-kál-lam an-[na-nu-um]
20 [lu-ú] ú-¹da¹-an-na-nu úš-ša-bu [ú-la-šu-ma / dum]u-meš
[a-lim]^{ki} [a]n-n[a-nu-u]m ú-ul ú-[uš-ša-bu]
22 ¹ia¹-á[s]-m[a-ah-^dIM i]q-bi-šu-nu-ši-[im]
[ù ma-a]m-ma-an ú-ul ú-¹da¹-ba-ba-an-ni
Tr. 24 [ù ša-ba-a]m ú-pa-ah-hi-ir
[.....g]u⁴ ša¹ giš-apin-¹há¹
26 [.....]
[.....]
Rev. [.....]
^d[a-gan-kur-n[i] i]q-bi um-ma-mi a-hu]-šu
30 [a]-al-šu a-na be-lî-ia [lu-ú it-ta-a]^d-di-in
[ša a-lam]^{ki} i-te-né-ep-pé-[šu i-na a-lim^{ki}]



- 32 [an-né]-[e¹-im it-ta-š[í-i-m]a²
[ù šum-ma ma]-aq-tum-ma [i¹-ma-aq-qú-ut
- 34 [wa-šu-r]a-am ki-a-am i-qa-ab-bi
[um-ma-mi a-lam]^{ki} a-na a-hi-ia ad-di-in-ma
- 36 [tup-pa-ka] [lu¹-uh-pí
[i-na-an-na be]-lí li-iš-pu-ur-[m]a
- 38 [a-hu-šu o o] x-há e-li a-lim^{ki} ša-a-ti
[o o o o o] li-pu-úš
- 40 [aš-šum a-lim^{ki} k]ù-babar ša-mi-im a-na a-ma-ri-im
[pa-nu-a ša-ak-nu i]t-ti 2 lú 3 lú-meš
- 42 [o o o o o áš]-ta-a-al-ma ki-a-am iq-bu-nim
u[m-ma lú-meš š]u-[nu¹-ma ša-ma-am
- 44 ú-[lu ka-a-ši-i]m ú-lu-ma a-na be-lí-ka
ú-[ul i-na-a]d-di-nu kù-babar be-el-ka a-na ha-mu-ra-bi
- 46 l[i-iš-ku-u]n-ma ha-mu-ra-bi-ma i-ša-am
i-n[u-ma š]a-am a-lim^{ki} ša-a-ti 4₄-ma-am
- 48 [a-na p]a-an ha-mu-ra-bi li-te-er
aš-šum 0,0.1 àm ti-na-tim a-mu-ur-re-tim
- 50 a-na še-er be-lí-ia šu-bu-lim be-lí iš-pu-ra-am
aš-ta-a-al-ma ú-ul i-ba-aš-ši
- 52 [gi]š-pèš a-mu-re-em lu-úš-m[u-ut l]i-il-qú-nim
lú-lú-meš ka-lu^o-šu ú-pa-ah-[hi-i]r-ma
- Tr. 54 igi ^dda-gan-kur-ni ki-a-am aq-bi u[m-ma] a-na-ku-ma
šum-ma [mu-ru-uš¹] [l]i-ib-bi-ku-nu mi-im-ma
- 56 i-ba-aš-š[i 4₄-em-ku-nu a-n]a be-lí-ia li-bi-il
um-ma š[u-nu-ma ma-a]l li-ib-bi-ni
- 58 ú-ul [ni-iš-bu]-us
- C. i [.....] ^dd[a-gan
- 60 i-na-a[n-na] a-na ^dd[a-ga]n-š[a-du-ni]
ú-um ša-ar-hu ú-ul ša na-ZA-ri-[im-ma
- C. ii [.....]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Lorsqu'il donna Alahtum à mon Seigneur, ⁴Hammu-rabi a tenu ce discours au chef de musique : « ⁵Voilà que je donne cette ville à mon frère. ⁶Les habitants, remplaçants, tout notable ⁷qui détient céans un champ, sont déçus. ⁸J'abandonne à mon frère les natifs de la ville qu'il peut y avoir. ⁹En outre, tous natifs de la ville qui résident ailleurs, ¹⁰que Nûr-Sîn par un amical discours de lui ¹¹(les) ramène afin de réparer la ville. ¹²Personne ne lui cherchera noise! »

¹³Voilà ce que Hammu-rabi a dit au chef de musique.

¹⁴(...) Mais les habitants de la ville ¹⁵m'ont cherché noise et ¹⁶Yasmah-Addu ¹⁵leur ¹⁶a dit ceci : « ¹⁷Quiconque occupe une possession dans cette ville, ¹⁸n'y est nullement retenu! ¹⁹Qui ici ²⁰renforceront la ville, ¹⁹qui le palais, ²⁰seront résidents. Sinon, ils ²¹n'y habiteront pas ²⁰en natifs ²¹de la ville. »

²²Yasmah-Addu leur a (ainsi) parlé ; ²³du coup, nul ne me cherche plus noise.

²⁴J'ai réuni une troupe de travail... ²⁵les bœufs des charrues...

(Lacune de 3 l.)

²⁹Dagan-šadu-ni a dit : « Son frère ³⁰a complètement donné sa ville à mon Seigneur. ³¹Quiconque travaillait cette ville en ³²est sorti. ³³Que si d'aventure quelqu'un se présente, ³⁴il en prononcera ainsi l'éviction : «³⁵J'ai donné la ville à mon frère ; ³⁶je veux briser ta tablette!» ³⁷Maintenant, que mon Seigneur écrive ³⁸pour que son frère ³⁹fasse... ³⁸au sujet de cette ville. »

⁴⁰Au sujet de *la ville* à acheter, ²¹je me disposais ⁴⁰à (la) visiter ; ⁴²j'ai discuté ⁴¹avec deux ou trois hommes ⁴²... Ils m'ont dit ceci : « ⁴⁵Ils ne permettront ni à toi, ni à ton Seigneur ⁴³de faire l'achat. ⁴⁵Ton maître ⁴⁶doit remettre l'argent ⁴⁵à la disposition de Hammu-rabi et ⁴⁶c'est Hammu-rabi qui fera l'achat. ⁵⁷Au moment de l'achat de cette ville, ⁴⁸il (Z-L) doit s'en remettre^{a)} pour l'affaire à Hammu-rabi. »

⁵⁰Mon Seigneur m'a écrit ⁴⁹relativement à 10 litres de « figues amorrites »^{b)} ⁵⁰à faire porter chez lui. ⁵¹Je me suis renseigné. Il n'est pas possible^{c)} ⁵²que je dépouille un figuier amorrite et qu'on (le) prenne^{d)}.

⁵³J'ai rassemblé tous les serviteurs et ⁵⁴par devant Dagan-šadu-ni, je leur ai parlé en ces termes : « ⁵⁵S'il y a du mécontentement chez vous, ⁵⁶qu'il (= D-Š?) en apporte la nouvelle à mon Seigneur! » ⁵⁷Ils ont dit : « De tout notre cœur, ⁵⁸nous ne sommes pas mécontents! » ⁶⁰... Maintenant, c'est un jour *de gloire*^{e)} pour Dagan-šadu-ni. Il ne s'agit pas de *l'envier*^{f)}...

a) *Ṭēmam ana pân* NP *turrum* = « renvoyer la décision par devant... », « s'en remettre à quelqu'un dans une affaire... ». Pour cette expression, on comparera les NP *Ina-pân/Pâni*-ND-*ṭēmu* = « La décision appartient à ND ». La formule indique que Zimrî-Lîm sera obligé de passer par l'intermédiaire de Hammu-rabi d'Alep pour conclure l'affaire.

b) Les « figues amorrites » semblent, d'après les dictionnaires, être un hapax.

c) Cette expression *ûl ibašši*... + forme en l- doit signifier « il n'est pas possible que... en sorte que ». On comparera avec la formulation positive documentée par ARM V 9 : 26 : *ibašši-ma ahî lišpuram liwaššeru-šunûti* : « Il est possible que mon frère écrive afin qu'on les délivre », formule polie pour dire : « J'aimerais bien que mon frère écrive pour qu'on les délivre. »

d) Le verbe *šamâṭum* s'emploie pour indiquer que l'on dépouille un arbre : le CAD cite un passage de Teglaphalasar (= Tadmor, ITPKA, p. 162 : 24) où ce verbe est mis en parallèle avec *adûk*. Le contexte est alors nettement un contexte de destruction. Je ne comprends pas très bien, en revanche, l'usage qui en est fait ici, où *leqûm* devrait signifier « transplanter un arbre » ; cf. AKA 91 vii 19 : *giš-meš šâtunu... lu alqâ-ma* + une forme de ZQP.

e) Le passage m'est obscur. J'ai exclu qu'il s'agisse d'un rituel à Dagan, et qu'il ne faille pas restaurer ici le NP Dagan-šadu-ni. Dès lors le *ûm šarhum* serait le jour où l'on fête quelqu'un.

f) Pour *nazârum*, signifiant « convoiter ce qui est à autrui », cf. ci-dessous, commentaire à n°39 : 43.

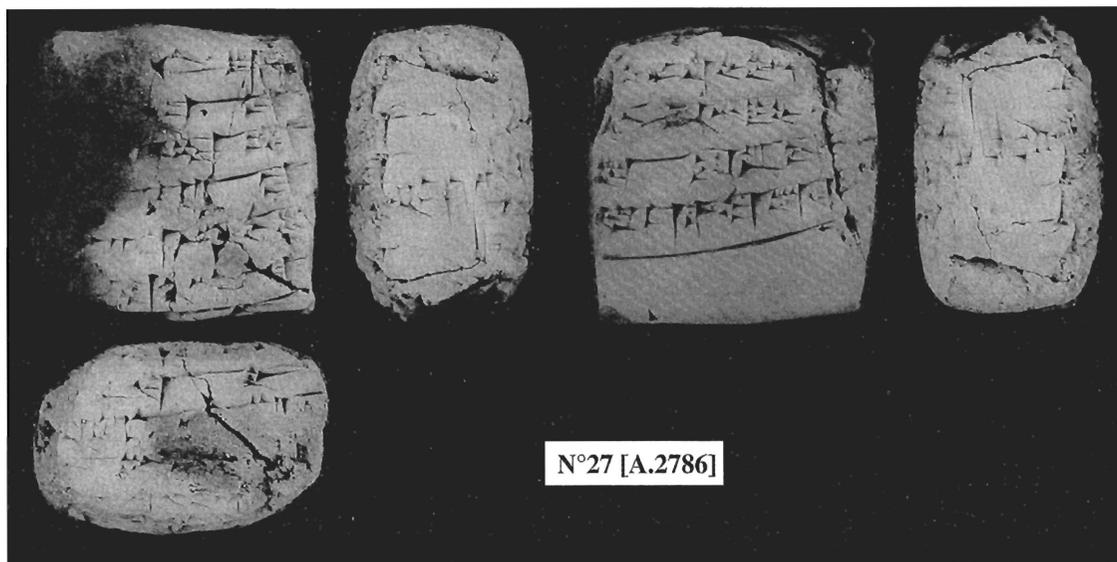
27 [A.2786]

Nûr-Sîn au Roi. N-S redemande encore une fois que dame Šen-nirzi vienne s'occuper du palais d'Alahtum^{a)}.

[a-na b]e-lî-ia
 2 [qî-b]î-ma
 [um-ma] nu-úr-^dsu'en
 4 [îr]-ka-a-ma
 [1-šu] 2-[š]u aš-šum ^fše-en-ni-ir-zi
 6 [a-na] a-la-ah-tim^{ki}
 Tr. [tâ-r]a-di-im
 8 [a]-na še-er [be-l]î-ia
 aš-pu-[ur]
 Rev. 10 [i-n]a-an-na ^fše-e[n-ni-ir-z]i
 be-lî it-ti dumu-munus š[e]š[?]-ia
 12 li-iṭ-ru-da-aš-ši
 û é-kâl-lam li-ki-[î]l

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

J'ai déjà écrit une et deux fois à mon Seigneur relativement à l'envoi de dame Šen-nirzi^{b)} à Alahtum. Il faut, maintenant, que mon Seigneur envoie dame Šen-nirzi avec ma nièce pour qu'elle s'occupe^{c)} du palais.



Bibliographie : cf. *LAPO* 18, p. 407, n°1207 ; B. Lafont, « Techniques agricoles... », *FM* III, 1997, p. 263-268.

a) Cette lettre est d'inspiration très semblable à *ARM X 176*, dont l'incipit est endommagé mais où l'on peut désormais reconnaître comme expéditeur Dâriš-lîbûr, adressée à une haute dame du palais dont le nom ne nous est plus gardé. Elle pouvait traiter de l'envoi de cette dame Šen-nirzi à Alahtum :

« [Dis à dame... : ainsi (parle) Dâriš]-lîbûr :

Adresse-toi à dame [Šen-nirzi(?)] qui se trouvait au service d'Inib-šunu en ces termes : "Jusqu'à ce que dame Mennâ aille à Alahtum, les enfants qui s'y trouvaient n'étaient que trois. À présent, il y a des enfants supplémentaires. Va à Alahtum et vis avec dame Mennâ, ta sœur. Assure alors l'éducation des enfants!"

Si cela lui plaît d'aller, confie(-la) au porteur de cette tablette de moi. Sinon, si ça ne lui plaît pas, qu'elle ne vienne pas! Je t'écris cette tablette sur l'ordre du roi. »

b) Il s'agit, manifestement, d'un NP hourrite à décomposer en šen+nirzi, sur le modèle de Šehrum-nirzi. Cet élément *-nirzi* est bien attesté à Nuzi comme le montre *NPN* p. 240a, s. n. *nirše*. Il s'agit là de l'échange très courant *š/z* dans les NP d'origine hourrite, attesté par le syllabaire syrien paléobabylonien. La graphie en *z* est déjà attestée pour cet élément à Chagar-Bazar. Cf. le NP de femme : *at-ta-i-ni-ir-zi* dans *Iraq VII*, 1940, 36b. Dans son *Glossaire de la langue hourrite* = *RHA XXXV*, 1977, p. 185, E. Laroche range le thème *nir(i)še* sous *niri* = « bon ».

Le signe qui suit *dumu-munus* est très endommagé mais l'interprétation par ŠEŠ est raisonnable. Il ne peut s'agir que d'un idéogramme et, vu le rapport avec la personne de Nûr-Sîn (*-ia*), ce dernier désignait un rapport de parenté. S'il s'agit de la nièce de Nûr-Sîn, dame Mennâ qui était sa « sœur » devait donc être la propre fille de Nûr-Sîn. L'administrateur serait dès lors allé s'installer dans l'Ouest avec sa famille. Nûr-Sîn qui possède un nom clairement sémitique aurait donc eu dans sa propre famille des porteurs de NP hourrites. L'aspect très « mêlé » d'une certaine onomastique syrienne du Nord est désormais bien connu à l'époque de Mari.

c) Le terme *kullum* pour « exercer un office » est bien documenté. On peut le trouver avec un terme géographique comme *halšum* « district ». À ma connaissance, il est nouveau avec *ekallum*. Le sens doit être que dame Šen-nirzi sera intendante du palais d'Alahtum. L'aspect « familial » de l'administration palatiale paléobabylonienne est bien souligné par cette demande de Nûr-Sîn.

Le document suivant, un texte majeur du dossier, est très difficile à comprendre. Il semble néanmoins s'ordonner autour de deux axes de récit²⁷². Le premier représente les efforts pour acheter une ville ruinée dans les environs de la « ville du fleuve ». Il ne peut s'agir d'Alahtum, déjà acquise puisque se pose à la fin du texte le problème de l'exemption militaire (d'où mon choix de ne pas restaurer *a-[la-ah-tam^{ki} li-ša-a]m*, l.19), mais de Tuhul, la quatrième possession mariote. J'avais cru, primitivement, à une très longue rétrospective par Nûr-Sîn de l'achat d'Alahtum elle-même, mais une telle interprétation serait, en fait, bien moins intéressante. Accessoirement, où sont passées toutes ces lettres que nous aurions dû retrouver dans les archives du palais royal? Ont-elles été rangées ailleurs, ou détruites? Il n'est pas exclu non plus que toutes ces allusions fassent référence à des contacts directs entre Mariotes et locaux et qu'on n'en ait pas gardé de traces écrites.

Le premier moment de la lettre raconte les débuts du projet : Dâdî-Hadun a été consulté et a offert ses bons services pour enquêter plus avant. Cela indique donc que les Rabbéens, lorsqu'ils pénétraient au Yamhad, terminaient leur course au moins dans la région de l'Oronte, sinon sur les bords de la Méditerranée. Les projets s'étaient orientés assez vite vers une ville détruite.

Le projet d'achat de la nouvelle ville ne peut se comprendre qu'après la prise du pouvoir de Hammu-rabi. Plane en effet la menace de la *passistum* (cf. ci-dessus) et les Mariotes veulent l'éviter en payant au prix fort (*kaspum maršum*, cf. ci-dessus). Il est vraisemblable que la longue cassure qui suit devait concerner ce problème du prix. Zimrî-Lîm avait dû essayer d'avoir un rabais, ou peut-être de simples facilités. À partir de la l. 50, où un texte suivi reprend, on a, manifestement, un discours dans le discours, très difficile à démêler. Il semble que le ministre Sîn-abu-šu se voit supposer un discours peu conciliant, ce qui l'agace prodigieusement. Ce sont apparemment les prodromes de cette hostilité qu'apparaissent avoir suscitée les vellétés mariotes auprès des responsables administratifs et qui finit par affecter la bonne volonté royale. Il est donc conseillé à Zimrî-Lîm de payer le prix demandé, sans obtenir de faveurs.

Si la mention de Hazâzar, à la fin ultime du texte, est difficile à exploiter, on remarquera avec intérêt que l'achat doit se faire à des Yamhadéens, avec l'aval du roi d'Alep. Si l'intervention de ce dernier est, pour ainsi dire, naturelle, les deux hauts personnages mentionnés l. 33, méritent un commentaire particulier : Samsîyaddu est le généralissime et le restant du dossier montre clairement qu'il avait son mot à dire dans les questions de transfert de propriété car c'est lui qui convoquait au service d'host. En revanche, Sûmû-Barah ne peut être que le prince de Muzunnum, mentionné par A.1270 (= XXIII 556), publié dès 1970 par G. Dossin. Muzunnum, sous sa variante Mušunni, est documentée par deux références des textes d'Alalah IV²⁷³. Il pourrait bien se faire qu'à l'époque de Mari Tuhul ait été sise sur un territoire qui avait pour centre administratif Muzunnum, Hazâzar et Tunip en étant les deux autres plus proches.

On se rappelle néanmoins que Hazâzar et Muzunnum avaient été deux étapes de la caravane royale avant Alep sur le chemin du retour depuis Ugarit et que c'est de là qu'un contact avait été noué avec Alahtum, montrant clairement la proximité de tous ces lieux entre eux.

L'exploitation d'Alahtum avait en tout cas déjà commencé, ce qui montre qu'on est déjà avancé dans ZL 10'. Le *hišehti ekallim* est prêt et ce dont nous entretient la suite de la lettre doit représenter la poursuite des transactions mariotes normales au Yamhad, gérées depuis la maison de Zimrî-Lîm à Alep. L'arrivée des bateaux est cependant singulière : on ne s'attend à les voir qu'au quai d'Imâr. Serait-ce là que se trouvait, pour le Yamhad, le centre des intérêts mariotes?

La tablette poursuit en montrant que l'on en est après le moment où les divers exploitants ont été déchus de leurs droits (l. 80 *uddappirû*). Se pose en effet déjà un autre problème, avec l'autre ministre, Tâb-balâfi, concernant l'exemption du service militaire. Là se place un épisode inédit dans le restant du dossier, celui d'une lettre de Zimrî-Lîm, portée par Ikšud-âyabî-šu, et à laquelle un long délai de 10 jours est imposé avant qu'elle ne soit acceptée par son destinataire. Six mois après, nulle suite n'était encore donnée à la lettre du roi de Mari et il a fallu une intervention personnelle du roi d'Alep pour que

²⁷²Merci à Hervé Reculeau pour la relecture perspicace qu'il a entreprise de ce document déconcertant!

²⁷³Voir les références dans l'article de Chr. Niedorf, « Die Toponyme... », *UF* 30, 1999, p. 535.

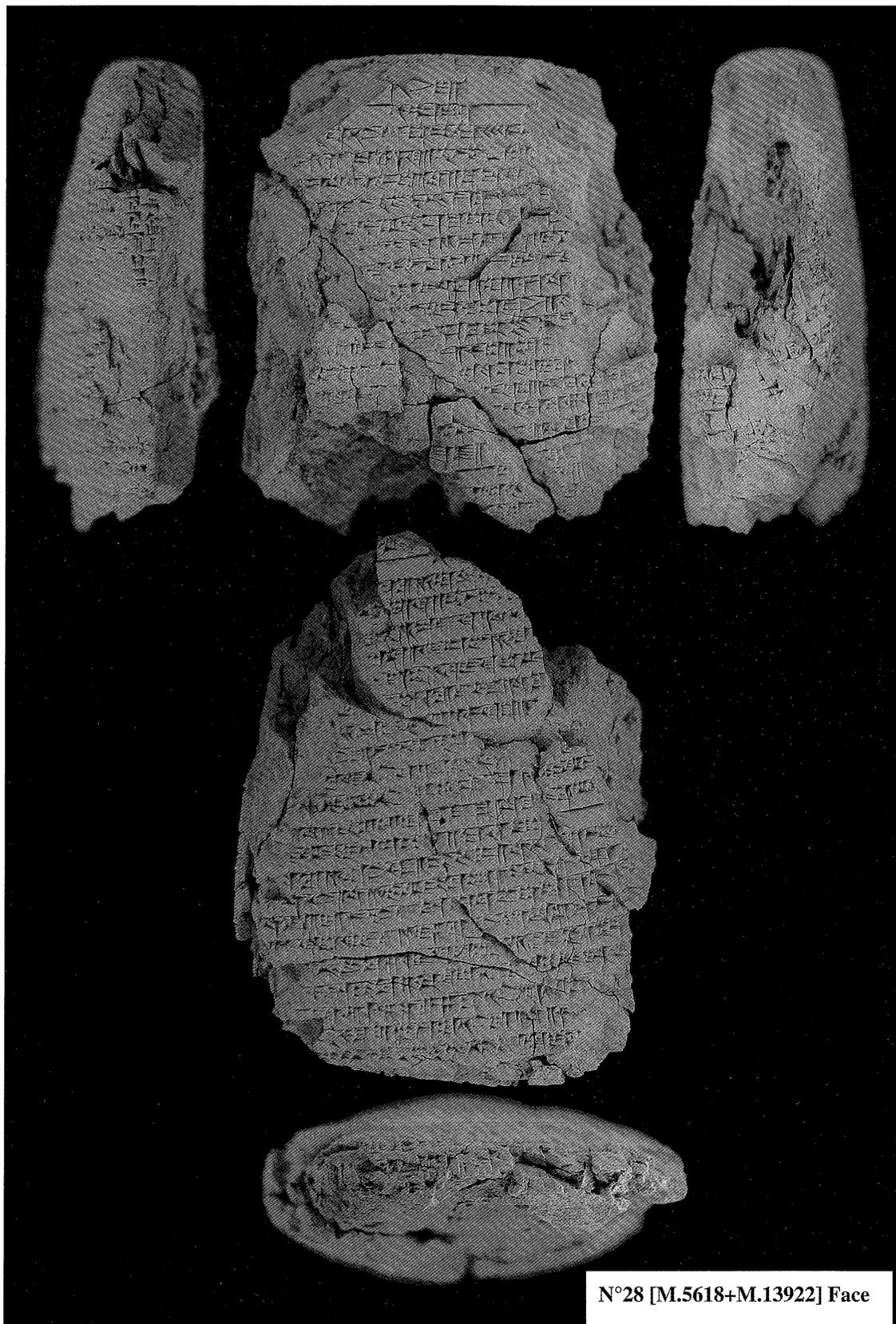
l'envoyé mariote s'enhardisse à faire des remontrances. Tout cela donne l'impression de la force de la haute administration à l'encontre de la volonté expresse d'un nouveau roi.

Il est vraisemblable que c'est suite à cette très longue lettre de Nûr-Sîn que les Mariotes ont pris la décision d'envoyer Šû-nuhra-Hâlû à Alep. Le fait que l'important personnage ne soit nullement nommé dans le n°28 est un précieux marqueur de sa date réelle.

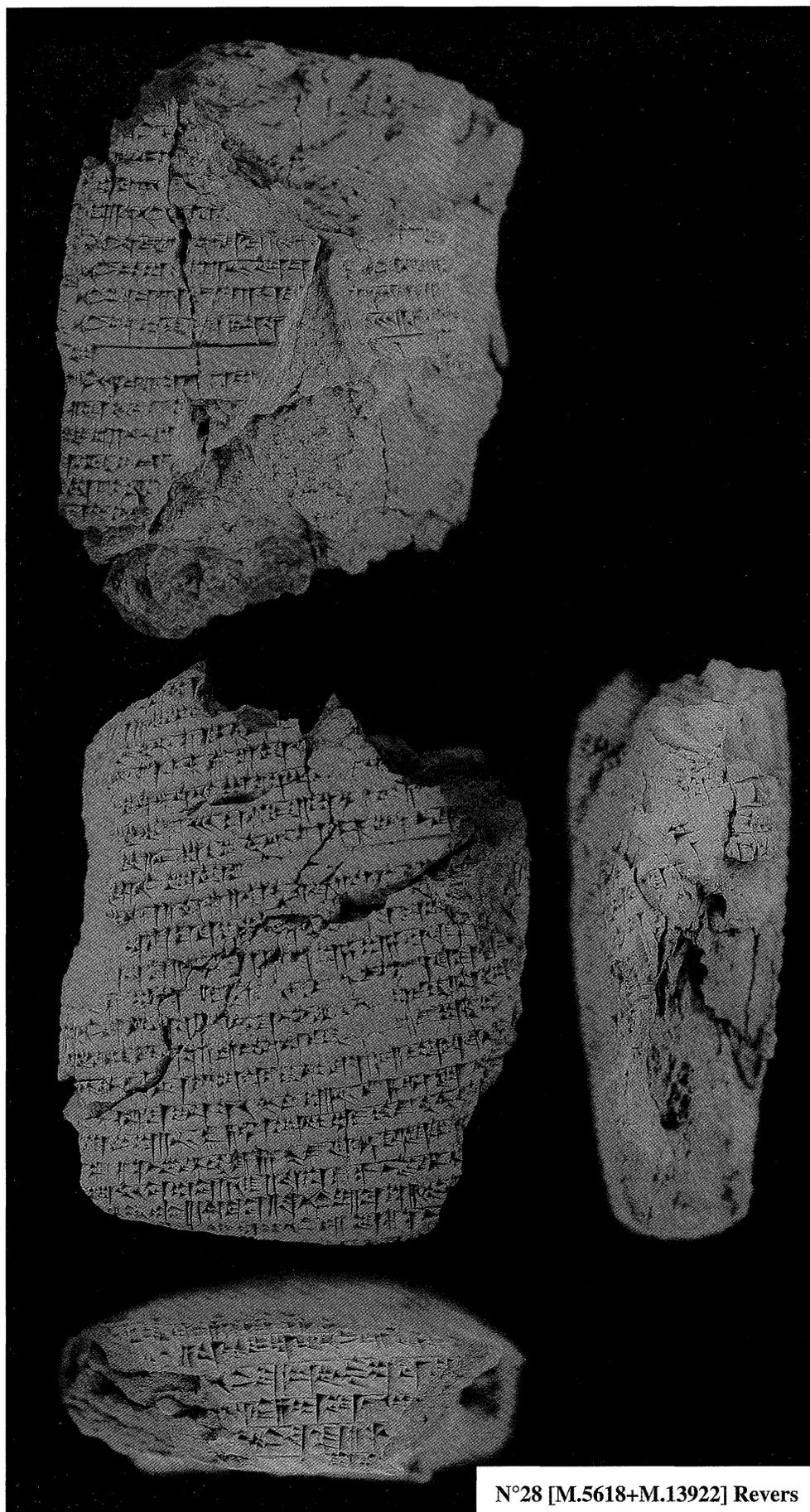
28 [M.5618+M.13922]

Nûr-Sîn au Roi. Sur les conseils de Dâdî-Hadun, N-S entreprend d'acheter une ville détruite dans la région de la « Ville du Fleuve ». (Lacune.) Problèmes concernant l'*andurârum*. Convoiement de biens jusqu'à Mari. Désaccord des autorités du Yamhad pour accorder l'exemption militaire. Mauvaise humeur de Ṭâb-balâṭu qui met 10 jours à recevoir une lettre envoyée par le roi de Mari.

- [a-na b]e-lí-ia q[í-bí-ma]
 2 [um-ma] nu-úr^dsu'en [ir-ka-a-ma]
 [tup-pa-a]m ša be-lí ú-ša-bi-lam eš-me be-[lí ki-a-am iq-bé-em]
 4 [a-na]a da-di-ha-du-un ki-a-am aš-pu-ur um-m[a-a-mi]
 aš-š[um a-a]l na-ri-im ša a-na íd^l-da qé-e[r-bu...]
 6 [ši-ta-a]l ap-pa-ni hi-še-eh-ti é-kál-lim ú-ma-[al-lu]
 [šu-um-šu] šu-up-ra-am-ma lu-ša-am-šu an-ni-tam [be-lí a-na lú ša-a-šu]
 8 [iš-pu-ur] ù da-di-ha-du-un ki-a-am i[q-bé-e-em um-ma-a-mi]
 [a-lum]^rki⁷ [i-ba-ši] ù ši-im-šu da-a-[a]n i-na-an-n[a a-nu-um-ma]
 10 [an]-ni-ke-[e-em lú-tur]-ka i-na ma-a-at a-al n[a-ri-im a-lam^{ki} li-ba-'i-i]
 [ù al-k]am^r [ù] [at-t]a bu-'i-i ù ap-pa-ni a-la[m^{ki} i-ša-mu-ma]
 12 [re-ša-am š]a é-kál-lim ú-k[a-a]l-lu ša še ú-lu [sé-er-da-am i-ir-ri-šu]
 [ka-la-šu n]u-uk-ki-ir-ma [i-n]a a-lim ša-a-tu é-[kál-lam šu-ku-un]
 14 [um-ma] a-na-k[u-m]a [a-lam^{ki} la]-ap-tam ma-li i-ba-aš-[šu-ú]
 [a-ša-a-am ù iš-tu li-ib-bi] a-lim^{ki} ša-a-ti ma-li i-ir-ri-šu
 16 [ú-na-ak-ka-ar ṭe₄-ma-am ga-am]-ra-a[m š]u-bi-lam-ma kù-babbar lu-ša-bi-lam
 [qa-ta-te-ku-nu a-na ra-k]a-ás a-l[im^{ki} š]a-a-ti šu-uk-na
 18 [l^lda-di-ha-du-un ki-a-am] i[š-pu]-ra-am
 [um-ma-a-mi lú-tur-ka l]i-li-kam-m[a ur]u^{ki} a-[an-né-em li-ša-a]m
 20 [da-di-ha-du-un ki-a-am a-pu-la]-am um-ma [a-na]-ku-ma
 [.....] ru x [.....] ? ? [
 22 [..... a-na še-er] be-l[í-ia a-bi-kur-i]
 [qa-du-u]m zu-ha-ad-nim i[l-li-ik]
 24 [a-na-ku a-na] be-lí-ia ki-a-am aš-pu-ra-[am um-ma a-na-ku-ma]
 [i-na-an-na lú ia-a]m-ha-du-ú^{ki} a-na be-l[í-ia a-lam^{ki} i-na-di-nu]
 26 [be-lí i-pu-la-ni u]m-ma-a-mi ap-pu-ha-at a-[lim^{ki} ša-a-ti]
 [kù-babar a-na l]ú ia-am-ha-di-i^{ki} ša ur-[te-hu-ú a-na-di-in]
 28 [ù lú-meš ša r]a-h[u]-[ú] uš-šú-ú ù a-na-ku-[ma er-re-eb]
 [ù lú ia-am]-ha-du-ú b[e-e]l a-lim^{ki} ša a-[ša-mu li-šú-nim]
 30 [a-na-ku a-na be]-lí-ia aš-pu-ra-am um-m[a a-na-k]u-ma n[a-tú-ú-ma]
 [a-lam^{ki}] ba-lum be-lí-šu a-na l[u]gál ma-r[i^{ki}] i-n[a-ad-di-nu]
 32 [ù a-na h]a-mu-ra-bi be-lí [l]i-ga-am-me-er-ma ha-mu-ra-bi [li-im-gu-ur]
 [ù] a-na sa-am-si-ia-ad-[d]u ú-lu a-na su-m[u]-ba^o-ra-ah [a-an-nam]
 34 [ha-m]u-ra-bi i-qa-ab-bi a-lam^{ki} i-ša-[a]m-[mu]
 a[n-n]i-tam zu-ha-ad-ni ù a-bi-kur-i a-na be-lí-[i]a aš-pu-[ra-am um-ma-a-mi]
 36 [i-na]-an-na be-lí a-na ha-am-mu-ra-bi-ma li-ga-am-me-er-ma ù 1 l[ú ták-lam li-iš-pu-ur]
 [i]-na ka-a-ia-an-tim ú-da-ab-ba-bu ša ká é-kál-lim ú-[š]a-al-[la-mu]
 38 [ša] a-lim^{ki} ša-mi-im ú-ha-as-sà-sú be-lí li-iṭ-ru-da-aš-šum



- [t]a-[ah¹]-ha-ti lú ma-ri-^{ki}ma um-ma-a-mi pa-as-sí-is-¹tum¹
 40 [it-t]a-ah-da-am-ma a-lam^{ki} ša be-lí i-ša-am-mu i-na mu ša-[ni-tim]
 [la-a] ú-ta-ar kù-babar mar-ša-am be-lí li-iš-qú-ul i-[na-an-na]
 42 [ša-ba]-am ù e-mu-qa-at be-lí-ia a-na a-lim^{ki} [i nu-še-ri-ib-ma]
 [i ni-ig]-mu-ra ù hi-še-eh-ti be-lí-ia la i-ma-[aq-qú-ut]
 Tr. 44 [da-di-h]a-du-un a-lam^{ki} a-na ši-[mi-šu ga-am-ri-im li-ša-am]
 [.....] ma [.....]
 (L. 47 à 51 détruites.)
- Rev. 52 [o] x ni an-[ni-.....]
 [dum]u-meš ši-i[p-ri-šu i-ša-pa-ar ù ^dsu'en-a-bu-šu ki-a-am i-qa-ab-bi]
 54 um-ma-a-mi [..... pa-as-sí-is-tam]
 ša a-na be-lí-[k]a² na-ah-[da-at be-lí li-wa-aš-še-er]
 56 an-ni-tam ^dsu'en-[a]-bu-šu ma-ha-ar [o] x x i-qa-[ab-bi an-ni-tam i-da-bu-ub]
 be-lí pí-iš-ta[m] ša-a-ti li-iš-[ri-i]m an-ni-tam ^dsu'en-a-bu-[šu iq-bi]
 58 be-lí li-iš-ri-im-ma a-lam ša-[a-ti-m]a ha-du-ú a-na [ši-mi-šu ga-am-ri-im]
 be-lí li-ša-am ù i-na u₄-m[i-šu-ma ša e-p]é-eš a-lim^{ki} ù [é-kál-lim]
 60 li- [p]u- [úš]
 aš-šum 27 giš-há ša i[š²]-ša-ap-p[a-ru o o o o o] kù-babar a-n[a
 62 [i]š-tu kur-i ú-še-[šú-ú(?)]
 lú-tur ša-a-ti ša [
 64 [k]a-ra-am i-du-ú [
 [m]i-it-ga-ru lú-t[ur
 66 [i]-nu-ma lú-tur [
 (L. 67 à 70 détruites.)
- [be-lí l]i-iṭ-ru-dam [
 72 be-lí a-na ha-mu-ra-b[i
 aš-šum hi-še-eh-ti é-kál-lim ša be-lí iš-[pu-ra-am
 74 hi-še-eh-ti é-kál-lim er-se-et ù [
 [o o]-x i-na-an-na be-lí iš₇-ta-ap-[pa-ra-a]m ù [ki-ma tup-pí]
 76 [an-né-em i]-še-em-mu-ú 30 giš-má-tur-há ša 3 a-gàr àm [ú-lu-ma]
 [ša 2] a-gàr àm ša hi-še-eh-ti é-kál-lim i-na-aš-šu-ú
 78 [ar-h]i-iš be-lí li-iṭ-ru-[dam]
 [ù] i-nu-ma a-lam^{ki} a-la-ah-tam^{ki} a-na b[e-l]i-i[a am-hu-ru]
 80 [er-re-šu]-um ka-lu-šu i-na a-[l]a-ah-tim^{ki} ud-da-ap-[pé-ru Iṭà-ab-ba]-la-ṭú
 [aš-ba-a]t um-ma a-na-ku-ma a-l[am]^{ki} ša ša-ab sà-ap-qí ša š[a-ab...]
 82 w[a-a]š-še-er um-ma šu-ú-ma ú-ul ú-wa-aš-ša-ar ki-ma la ú-[wa-ša-r]u
 a-na be-lí-ia ik-šu-ud-a-ia-bi-šu aš-pu-ra-am be-lí ṭup-pa-am a-na ṭà-ab-ba-la-ṭú
 84 iš-pu-ra-am ik-šu-ud-a-ia-bi-šu ṭup-pa-am ša be-lí-ia ú-ṭe₄-hi-šum-ma
 [ú]-ul im-hu-ur iš-tu ṭup-pa-am ik-šu-ud-a-ia-bi-šu id-di-nu-šum-lma
 86 [im]-hu-ru-ma i-na u₄ 10-kam lú ša-a-ti ú-sà-al-li-mu-n[im]
 [iš]-tu lú ša-a-ti ú-sà-al-li-mu ṭup-pa-am ú-ṭe₄-eh-hi-m[a ki-ma a-lam]
 88 [la-a] ú-ta-aš-še-ra-am iti 6-kam ú-ki-il iš-tu lugal a-n[a² a-la-ah-tim^{ki} (?)]
 [il]-li-kam-ma um-ma-a-mi a-šà ša ú-wa-aš-še-ra-a[m ù at-ta-ma]
 90 [wa-aš-še]-ra-am um-ma a-na-ku-ma a-šà be-lí-ia-ma ša ha-mu-r[a-bi ú-wa-ši-ru]
 Tr. [im-m]a-tim^o a-na pí-i ṭup-pí be-lí-ia tu-ta-aš-[ša-a-ar]
 92 [o o o a-na] be-lí-ia du-bu-ub um-ma šu-ú-[ma.....]
 [.....]-šu aš-ša-ab-tu ú-ul [.....]
 94 [a-la]-ah-tim^{ki} ka-ta x [.....]
 [.....] ú-ša-ap-[pa-r
 i 96 [.....]



N°28 [M.5618+M.13922] Revers

[o o o o o]^{ki} à *ia-r[i-im-li-im.....]*
 98 [o o o o o] *m-ma šu-ú-ma a-[.....]*
 ii [.....]
 100 [..... *ša tup]-pí-šu eš-me-ma*
 [.....]KI
 iii [.....]
 à *a-na-ku i-na ha-[...]^{ki}.....]*
 104 *a-na ha-ša-ša-ar^{ki} [.....]*
be-lí a-bu-ha-lim? [.....]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³J'ai pris connaissance de la tablette que mon Seigneur m'a fait porter. Mon Seigneur me disait ceci : « ⁴Voici ce que j'ai mandé à Dâdî-Hadun : «⁶renseigne-toi ⁵au sujet d'une ville qui ne soit pas éloignée du fleuve, ⁶pour que^{a)} l'on assure les besoins du palais. ⁷Écris-moi son nom que je l'achète. » Voilà ce que ⁸j'ai écrit ⁷à Dâdî-Hadun. »

⁸Alors^{b)} Dâdî-Hadun m'a dit ceci : « ⁹Il y a (bien) une ville, mais son prix élevé. En fait, voici que ¹⁰ton serviteur^{c)} doit chercher ici une ville au pays de la "Ville du fleuve", ¹¹ou bien viens et cherche toi-même! ¹²Alors pour acheter cette ville et qu'elle soit à la disposition du palais, ¹³chasses-en^{d)} quiconque ¹²(y) cultive grain *ou olivier!* ¹³Ensuite, installe dans cette ville un palais! »

¹⁴J'ai dit : « ¹⁵J'achèterai ¹⁴une ville détruite, quelle qu'elle soit, et ¹⁶je chasserai ¹⁵de cette ville tout cultivateur. ¹⁶Fais-moi tenir un rapport complet que j'envoie l'argent. ¹⁷Mettez-vous à réparer cette ville! »

¹⁸Voici ce que Dâdî-Hadun m'a écrit : « ¹⁹Il faut que ton serviteur aille acheter cette ville. »

²⁰Voici ce que j'ai répondu à Dâdî-Hadun :

(Lacune de 3 l.)

²³... Abî-šadî est allé avec Zû-Hadnim chez mon Seigneur.

²⁴Et, moi, j'ai écrit en ces termes à mon Seigneur : « ²⁵À présent, les Yamhadéens vendront la ville à mon Seigneur. »

²⁶Mon Seigneur m'a répondu : « En échange de cette ville, ²⁷je donnerai de l'argent aux Yamhadéens qui restent, ²⁸mais les restants^{e)} sortiront pour que, moi, j'y entre! ²⁹Il faut que les Yamhadéens, propriétaires de la ville que j'achèterai, en sortent! »

³⁰J'ai écrit à mon Seigneur : « Est-il convenable ³¹qu'ils vendent la ville au roi de Mari, sans l'aveu de son^{f)} seigneur? ³²Mon Seigneur doit s'entendre^{g)} avec Hammu-rabi, pour que Hammu-rabi soit d'accord. ³³Alors, ³⁴Hammu-rabi dira ³³oui à Samsîyaddu ou bien à Sûmû-Barah ³⁴et on achètera la ville. »

³⁵Voilà le message que j'ai envoyé par Zû-Hadni et Abî-šadî à mon Seigneur.

³⁶Maintenant, mon Seigneur doit s'entendre avec Hammu-rabi et lui envoyer un homme de confiance. ³⁷Ils auront un discours approfondi^{h)}; ils feront les formalités administrativesⁱ⁾; ³⁸ils réfléchiront sur les clauses d'achat de la ville^{j)}. Il faudra que mon Seigneur lui envoie ³⁹les préoccupations des Mariotes en ces termes : « On prévoit une annulation des conventions^{k)}. ⁴⁰La ville que mon Seigneur va acheter, ⁴¹il ne faut pas qu'il ait à la rendre ⁴⁰l'année prochaine. ⁴¹Mon Seigneur veut bien payer le prix fort^{l)} ⁴²afin que nous fassions entrer dans la ville les gens et les forces de travail^{m)} de mon Seigneur. ⁴³Convenons d'un accord afin que le désir de mon Seigneur ne soit pas déçu. ⁴⁴Il faut que Dâdî-Hadun achète la ville pour son prix total.

(Lacune de 6 l.)

⁵³... enverra ses messagers à *mon seigneur (Hammu-rabi)*, alors Sîn-abu-šu dira ceci :

«⁵⁴... l'annulation des accords, ⁵⁵qui est préoccupante pour ton[?] Seigneur, mon seigneur doit la promulguer! » ⁵⁶Voilà ce que Sîn-abu-šu dira devant *son seigneur*. » Voilà ce qu'il prétendra. ⁵⁷Il faut que mon Seigneur prenne en considération (la possibilité de) cet affrontⁿ⁾! »

Voilà ce qu'a dit Sîn-abu-šu.

⁵⁸Que mon Seigneur réfléchisse donc et, de bon coeur^o), ⁵⁹achète ⁵⁸cette ville pour son prix total ⁵⁹et que, dès lors, ⁶⁰il fasse ⁵⁹ce qu'il faut pour la (re)construction de la ville et du palais.

⁶¹Au sujet des 27 arbres qui ont été envoyés... l'argent à... ⁶²On les fera venir de la montagne... ⁶³ce messenger que... ⁶⁴On connaît le quai... ⁶⁵ils sont d'accord... le messenger... ⁶⁶lorsque le messenger...

(Lacune de 4 l.)

⁷¹Il faut que mon Seigneur envoie... ⁷²Mon Seigneur ... à Hammu-rabi.

⁷³À propos des besoins du palais dont mon Seigneur m'a parlé..., ⁷⁴les besoins du palais sont prêts et... ⁷⁵Présentement, mon Seigneur a envoyé plusieurs messages et lorsqu'⁷⁶il entendra cette ⁷⁵tablette de moi, ⁷⁸mon Seigneur doit m'envoyer rapidement ⁷⁶30 barques de 3.600 ou ⁷⁷2.400 litres chaque, lesquelles transporteront les besoins du palais.

⁷⁹D'autre part, lorsque j'ai reçu Alahum pour mon Seigneur et ⁸⁰que d'Alahum a été déchu tout exploitant agricole, ⁸¹j'ai entrepris ⁸⁰Ṭâb-balâtî en ces termes : « ⁸²Libère la ville du service militaire de... et du service militaire de...P. » ⁸²Il m'a répondu : « Je ne le ferai pas ! »

Comme il ne le faisait pas, ⁸³j'ai envoyé Ikšud-âyabî-šu à mon Seigneur et mon Seigneur ⁸⁴a envoyé ⁸³une tablette à Ṭâb-balâtî. ⁸⁴Ikšud-âyabî-šu lui a amené la tablette de mon Seigneur. ⁸⁵Il ne l'a pas acceptée. Il a fallu 10 jours de conciliations^q) pour qu'Ikšud-âyabî-šu lui donne la tablette et ⁸⁶qu'il la reçoive.

⁸⁷Une fois l'individu concilié, il lui a amené la tablette, mais ⁸⁸il a tenu bon pendant six mois^r) ⁸⁷sans ⁸⁸libérer ⁸⁷la ville. ⁸⁸C'est une fois que le roi ⁸⁹fut allé ⁸⁸à Alahum ⁸⁹et qu'il lui eut dit : « ⁹⁰Libère ⁸⁹les champs que j'ai libérés ! », ⁹⁰que je lui ai dit : « Le champ de mon Seigneur que Hammu-rabi a libéré, ⁹¹quand donc^r) le libéreras-tu selon les termes de la tablette de mon Seigneur ? ⁹²Parle à... de mon S/seigneur. »

Il m'a dit : « ... ⁹³que je viens de prendre... ⁹⁴Alahum... »

(Suite lacunaire^s.)

a) *Appâni*, à décomposer en *ana + pâni*, fonctionne comme une conjonction (plus subjonctif) et le contexte indique un sens « afin que... ». L'expression attestée aux l. 6 & 11, ne paraît cependant pas documentée ailleurs.

b) La citation de la lettre du roi pourrait se poursuivre et indiquer quelle réponse lui avait faite Dâdî-hadun. Dès lors, tout l'échange épistolaire se poursuivrait jusqu'à la l. 20 comprise et le « ton serviteur », l. 10 et l. 19, serait Nûr-Sîn qui rendrait compte de sa mission l. 23. Cela ferait néanmoins une très longue citation du roi, fait sans doute sans égal dans le restant de la correspondance. J'ai longtemps hésité car il y a du pour et du contre dans les deux sens. Ainsi, la l. 16 se comprendrait-elle au mieux, dite par le roi ; mais la l. 11, « cherche toi-même » est mieux, dite à Nûr-Sîn.

c) Dans le découpage que j'ai adopté, « ton serviteur » pourrait être une façon polie de s'autodésigner de la part de Dâdî-hadun (cf. *LAPO* 18, p. 603 s. v.), quoique surprenante de la part d'un roi envers un administratif d'un rang moyen ; mais, nous sommes mal au courant des usages de la politesse à l'époque.

d) Les Yamhadéens (collectif?) encore installés dans la ville ruinée et sur son territoire-*pâṭum* (cf. p. 83) devront être déplacés, mesure d'ailleurs promulguée par le roi d'Alep, lors de l'acte de dévolution ; cf. le n°36 : 38.

e) *Rehûm* est bien attesté à Mari pour signifier « rester à faire », ou « rester à avoir ». De fait, le dossier montre que beaucoup ont déjà fui la ville détruite.

f) Les cassures du texte le rendent ici ambigu. J'ai compris que le possessif renvoyait à la ville.

g) *Gummurum ana* doit être ici à comprendre comme le raccourci du plus explicite *libbam gummurum ana* = « être dévoué à.. » ou « être sincère envers... ». Cf. l'expression documentée par le texte de Mari, *Semitica* 1, 20 : 23 : *libba-šu ana bêlî-ia ugdammer*. On dit de même assez souvent « parler à quelqu'un *ina libbim gamrim* », « à cœur ouvert », « sans faux fuyants ». Cf. l'expression contraire « parler avec la moitié de son cœur » (*ina muttat libbi-šu*), documentée par *ARMT XXVII/2*, p. 308 : 27-28.

h) = *ina kâyantim dubbubum* ; l'expression ne paraît pas documentée ailleurs. Le contexte indique un sens comme « passer en revue toutes les éventualités ». Il est possible que *ina kâyantim* signifie « selon l'usage, selon les normes ».

i) Le sens courant de *šullumum* à Mari est d'« achever ». La « Porte du Palais » est le centre de l'administration, *Bît têrtim* ; cf. « L'organisation de l'Espace dans le Palais de Mari », dans *Les Systèmes Palatiaux*, E. Lévy éd., Strasbourg, 1986. Le passage semble indiquer que les autorités compétentes vont discuter du statut de la nouvelle concession que va acquérir Zimrî-Lîm au royaume d'Alep. On constate, effectivement, que c'est

le premier ministre-*šukkallum*, Ṭâb-balâtî, dont le poste se trouve effectivement « à la Porte du Palais », qui décide souverainement, semble-t-il, sauf intervention exprès du roi du Yamhad, des questions de l'exemption militaire.

j) *Hussusum* signifie couramment « faire penser à », sens peu probable ici. On supposera donc documenté ici le sens de « to study, investigate », bien attesté pour l'époque paléobabylonienne.

Cf. CAD H, p. 125b.

k) Ce passage m'a été source de beaucoup de perplexités. Une lecture *Pazzi izziz-ma...* où l'on aurait attesté un certain *Pazzi*, principal propriétaire du lieu à acheter, m'a longtemps retenu ; au début de la l. suivante, on aurait eu le verbe *šahâdum*, « cananaïsme », pour « donner », verbe déjà supposé pour la langue poétique par W. von Soden dans *Or.* 38, 425, et utilisé à la forme *l/2 ištahdam*.

En fait, l'existence d'un seul vendeur rendrait l'affaire incompréhensible, du point de vue de Gašera. ZI, après IZ, n'est pas bon épigraphiquement : il manquerait les trois Winckelhacken supérieurs. En revanche, l'initiale serait excellente pour un TUM. J'ai, dès lors, supposé un substantif *passistum*, pour lequel, cf. plus haut, p. 82.

l) *maršum* « difficile » avec le sens dérivé de « exorbitant » en parlant d'un prix avait été bien deviné par CAD M/1 p. 294b, pour le paléo-assyrien : *kaspam maršam ašqul* « I paid an exorbitant(?) price ». Ce sens doit désormais être généralisé dans tous les usages et une expression comme *kaspam maršussu šuqullašaqqal* devait signifier « achète/j'achèterai à n'importe quel prix... ». D. Charpin me signale aussi *AbB XIII 110 : 14*.

m) Le terme *emûqâtum* qui, en néoassyrien, n'a plus qu'un sens militaire, peut avoir celui de « forces de travail », associé à *šâbum*, en paléobabylonien. Dans *AbB 2 5 : 12* les *e-mu-qâ-at erin₂-im* creusent un canal ; dans *AbB 2 25*, *erin₂-am e-mu-qâ-tim* (construction par apposition) est employé dans un contexte de tonte.

n) Pour la compréhension de ces lignes, cf. ci-dessus, introduction au texte.

o) Pour le sens de cette expression, cf. *MARI 3*, 1984, p. 281 : « De bon coeur ».

p) Pour ces expressions, cf. p. 90-91.

q) Le texte est problématique. On considère, d'habitude, qu'une graphie en SA renvoie à *sullumum* et une graphie en ZA, à *šullumum*. Cependant, si *šullumum*, « faire grise mine », conviendrait assez bien pour le premier exemple, le second qui ne doit pas en être séparé, ne ferait plus sens !

r) M. à m. « Comme il ne libérait pas la ville, il a “tenu” 6 mois ». On a ici, tout comme en français, l'usage de *kullum* « tenir » absolu pour « tenir bon », « durer ». Ce sens semble bien documenté surtout à l'époque néoass. : *kî maši ûmê lûke'il*, « combien de jours dois-je l'endurer ? » De même dans les textes médicaux SB : *BAM 104, 99* : « tu lui donnes ce remède en lavement (m. à m. dans son anus) et il doit se retenir (*ukâl*). » De même, *AMT 5 7 : 3* : *adi iparrû ukâl* « il se retiendra de vomir ».

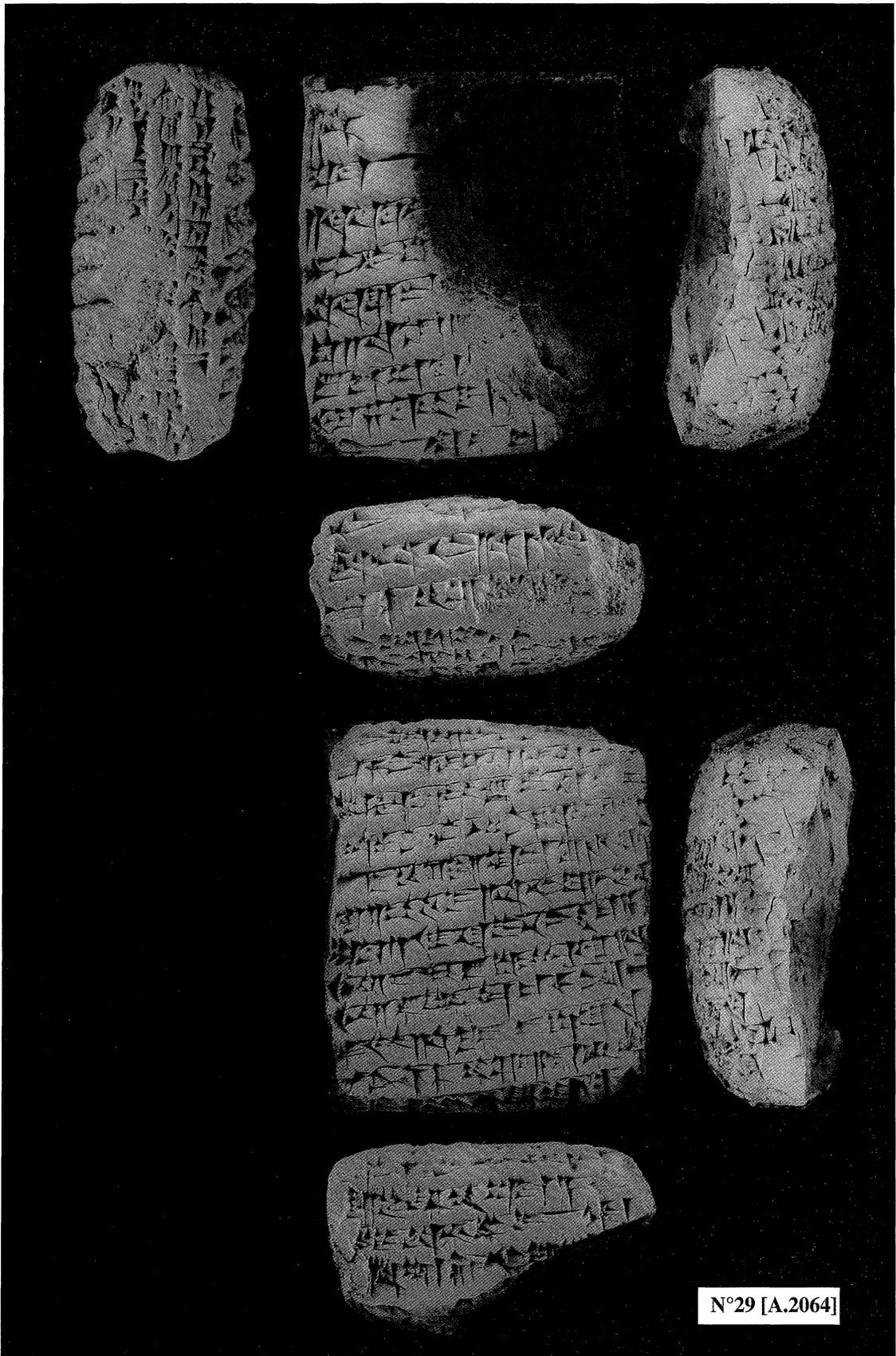
s) On attend un interrogatif, pour lequel *adilana mati-ma* serait le meilleur candidat. Une écriture apocopée *matim*, dans de telles expressions, enregistrée par les dictionnaires, m'est cependant inconnue à Mari.

t) Il ne m'est pas possible de proposer quoi que ce soit pour la tranche de la tablette, qui était apparemment divisée en trois registres. On remarquera, cependant, tout à la fin, la mention de Hazâzar, ville d'où un premier contact avait été noué avec Alahtum, lors du passage de Zimri-Lîm. Ce devait être un chef-lieu yamhadéen important de la région, proche d'Alahtum, tout comme Tunip et Mušunnum (cf. ci-dessus). La forme inédite à Mari de Hašâšar est cependant celle que documentent les textes hittites comme l'avait remarqué en son temps M. Astour, *RA 67*, 1973, p. 74 : « Une des villes qu'Ilim-ilimma avait arrachées à Tunip et que Suppiluliumaš lui a restituées. » La ville est encore mentionnée à Ugarit et faisait certainement partie, pour M. Astour, de la zone qui se trouvait entre Alalah et Tunip.

29 [A.2064]

Nûr-Sîn au Roi. Il faut absolument régler l'affaire du service militaire. Le roi de Nuraddi veut établir des relations avec le roi de Mari.

a-na be-lî-[ia qî-bî-ma]
 2 *um-ma nu-[ûr.^dsu'en ir-ka-a-m]a*
a-di ki-ma h[u-bu-ul giš-šukur za]bar-há
 4 *an-né-tim ša [i-na a-la-ah-tim^{ki}]*
na-de-e du-u[p-pu-ru]
 6 *ša a-na ka-a-[ia-an-tim a-na-be-lî-i]a*
û-da-ab-ba-[bu-ma ú-pa-l]a-su
 8 *ù ša-ba-am dumu-m[eš a-lim^{ki}]*
be-lî la ú-da-[ak-ki]
 Tr. 10 *i-na-an-na be-lî a-na ha-mu-r[a-bi]*



ù *sa-am-si-i[a-a]d-d[u]*
 12 [b]e-lí li-iš-pu-r[a-am]
 Rev. giš-šukur zabar-há ši-na-t[i]
 14 li-da-ap-pí-ru ú la ú-pa-la-as-s[ú]
i-na pa-né-tim aš-šum ta-az-zi-im-ti
 16 I sa-am-si-ia-ad-du zu-ha-ad-ni
 ù a-bi-kur-i a-na be-lí-ia aš-pu-ra-a[m]
 18 um-ma-a-mi ki-i be-lí hi-is-sà-at [X]
 áb-há ú-ul ú-ša-bi-lam ù a-na-k[u]-m[a]
 20 áb-há ú-ša-bi-lam giš-šukur-há an-né-ti[m-ma]
 ú-ul a-na-ku-ú ú-ša-ad-di
 22 an-ni-tam sa-am-si-ia-ad-<du> iq-bi
 ša-ni-tam lugal nu-ra-ad-di^{ki}
 tr. 24 iš-pu-ra-am um-ma-a-mi
 lú-tur it-ti lú-tur-ka
 26 a-na še-er be-lí-ia l[i-il-li-ik]
 C. um-ma a-na-ku-ma ba-lum be-lí-ia
 28 ki-i lu-še-ti-iq-[š]u a-na be-lí-ia lu-uš-pu-lur
 i-na-an-na a-na be-l[í-ia aš-pu-ra-a]m
 30 be-lí l[u-ú i-d]i

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Jusqu'à ce que cette sorte de dette^{a)} que constitue ce service militaire ⁴qui grève Alahtum ⁵soit ôtée, ⁶(ce) dont ⁷je parle ⁶sans cesse à mon Seigneur ⁷et à propos de quoi je l'importune^{b)}, ⁸Hé bien! ⁹mon Seigneur ne saurait lever^{c)} ⁸la troupe que composent les natifs de la ville. ¹⁰En fait, mon Seigneur ¹²doit envoyer un message à Hammu-rabi ¹¹et Samsîyaddu ¹⁴afin que l'on ôte ¹³ce service militaire ¹⁴et que je ne l'importune plus (avec ce sujet).

¹⁵Auparavant, ¹⁷j'ai envoyé à mon Seigneur ¹⁶Zû-Hadni ¹⁷et Abî-šadî ¹⁵au sujet des plaintes ¹⁶de Samsîyaddu, ¹⁸disant : « Quoi! Sans que mon Seigneur ¹⁹n'ait fait ¹⁸mention ¹⁹de vaches, de moi-même, ²⁰je lui en ai fait porter! Or, ce service militaire, ²¹ce n'est pas moi qui l'ai fait instaurer. » ²²Voilà ce que Samsîyaddu a dit.

²³Autre chose : le roi de Nuraddi ²⁴m'a écrit, disant : ²⁶« Il faut que mon serviteur ²⁶aille avec ton serviteur ²⁶chez mon Seigneur (Zimrî-Lîm). » ²⁷J'ai dit : « Sans l'aveu de mon seigneur (Hammu-rabi), ²⁸comment pourrais-je le faire passer? Il faut que j'écrive à mon Seigneur^{e)}. »

²⁹Maintenant, j'ai écrit à mon Seigneur ³⁰et il est informé.

a) Les cassures du texte le rendent malaisé. Comme une expression *adi kîma* ne me semble pas documentée, *adi* a été compris comme gouvernant le *duppurû* (ou infinitif, *duppurim*?) de la l. 5 et l'ensemble *kîma hubul* comme l'équivalent du français « une quasi-dette », « une espèce de dette ».

b) Un *pullusum* « donner du tracàs à qu'un » est désormais très bien documenté à Mari ; cf. *LAPO* 17, p. 239, p. 648. Pour la restauration, cf. l. 14.

c) La mobilisation pour le service militaire royal empêche la convocation au travail local. J'ai donc restauré une forme de *dekûm*, quoique *dukkûm* ne me soit pas documenté à Mari.

d) Le sens du passage est que Samsîyaddu n'est pas hostile à Zimrî-Lîm puisque spontanément, il lui a rendu service. En l'occurrence, il ne fait qu'appliquer une loi dont il n'est pas responsable.

e) Pour cette histoire du roi de Nuraddi (Nuranti), cf. p. 63-64.

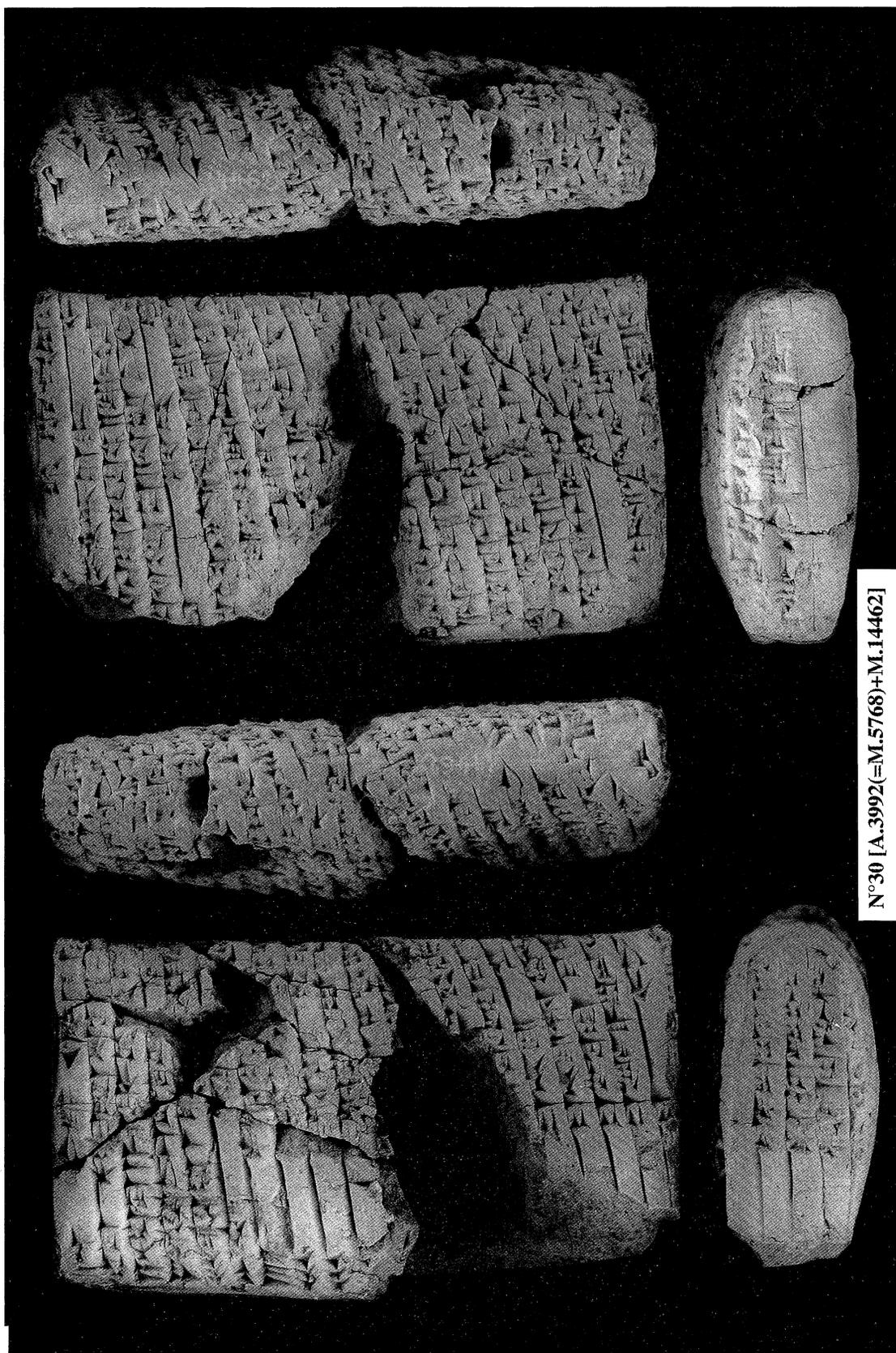
30 [A.3992(=M.5768)+M.14462]

Nûr-Sîn au Roi. Liste de produits divers envoyés au Roi. Nûr-Sîn ne peut venir pour l'instant. Il habite à Narazzik. Trois serviteurs qui se sont enfuis avec leurs gens ont été repris. Le roi doit prendre des décisions concernant des gens d'Alahtum qui ont été mobilisés et à propos de l'achat de la ville de Tuhul.

	<i>a-na</i> [be]-lí-ia qí-bí-ma
2	<i>um-ma nu-úr^dsu'en ìr-ka-a-ma</i> <i>a-nu-um-ma</i> 1 me 1 šu-ši dug m[e-e]h-sí ša ì sé-er-dí
4	44 dug-há ì qa-na-ku-ur-tum 30 dug-há làl 1 dug [š]a-p[u ša u]s-ka-ra-at làl
6	2 gú [h]a [?] -šu-[ri-im (?)] 3 me <i>pa-ri-si</i> [še-gis]-ì
8	30 <i>pa-ri-si</i> g[ú-gal sa-a]m-da-tum 30 <i>pa-ri-si</i> gú-tur
10	30 <i>pa-ri-si</i> {x} <i>ap-pa-nu</i> [.....] 2 <i>za-ak-ka-am-bu</i>
12	[.....š]im [.....] [.....] 4 gú <i>la-ab-du</i>
14	[x] giš <i>a-ma-ra-at</i> giš-taskarin [x] giš <i>ti-ia-ru</i>
16	[x] giš <i>ti-ia-ar</i> ʿereš ^l - <i>ti-ni</i> [x] giš <i>bu-ba-at</i> giš-gigir
18	[x] giš <i>li-ú</i> gal ša <i>du-ul-bi</i> [x] giš-šukur
Tr. 20	[x] giš <i>pa-du</i> ša <i>ka-ta-pí</i> [x] <i>pa-ri-si</i> zi-bu-ú
22	[x] gi-pisan ša ninda <i>em-ší</i>
Rev.	[x] dug ša <i>na-ga-ap-pí</i>
24	[ša h]i-še-eh-ti é-kál-lim [a-n]a qa-at ik-šu-ud-a-ia-bi-šu
26	[a]p-qí-dam-ma a-na še-er be-lí-ia <i>uš-ta-bi-lam</i>
28	[š]a-ni-tam aš-šum a-la-ki-ia ia-ší-AN [a-n]a b[e-l]í-ia iq-bí i-na-an-na a-la-kam
30	[a-na be]-lí-ia ú-ul e-li-i [i-na-an-n]a še-pí a-na-as-sà-ah-ma
32	[ki-ma at-ta]-al-[l]a-ku [pa-ri-ik-tum a-na pa-ni-i]a ik-šu-dam
34	<i>i-na na-ra-a</i> [z]-z[i-ik] ^{ki} w[a-a]š-ba-ku <i>a-na pa-ni-ia</i> ¹ e-tel-lum ¹ š ^u -eš ⁴ -tár
36	ù sú-sú qa-du-um ni-ši-šu-nu <i>ih-ta-al-quí la-ma</i> u[z]-za-at be-lí-ia da-an-na-ma
38	¹ ik-šu-ud-a-ia-b[é]-šu aš-pu-ur-ma [k]a-la-šu-nu qa-du-um ni-ši-šu-nu il-quí-[ni]m-ma
40	[ú]-te-er-ra-am <i>aš-šum</i> dumu-meš a-la-ah-tim ša a-na giš-šukur zabar
42	[in-n]a-bu na-sà-hi-šu-nu ù a-lim tu-hu-ul ^{ki}
Tr.	[š]a-mi-im be-lí li-iš-ri-im

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Présentement, 160 récipients-mehsûm^a) d'huile d'olive, 44 pots d'huile de kanakurtum^b), ⁵30 pots de miel, 1 pot-šappum de cire d'abeille^c), ⁶2 talents de..., ⁷300 mesures^d) de sésame, ⁸30 mesures de fayots en farine^e), ⁹30 mesures de petits pois, ¹⁰30 mesures d'appanu^f), ¹¹... 2 zakkambu^g), ¹²..., ¹³... 4 talents de labdu^h), ¹⁴... x planches de buisⁱ), ¹⁵x troncs de cèdre blanc, ¹⁶x troncs de cèdre blanc de notre plantation^j), ¹⁷x essieux^k) de char, ¹⁸x plaquettes de grande taille en platane^l), ¹⁹x (bois de) lances, ²⁰x manches^m) à hache anséeⁿ), ²¹x mesures de cumin noir, ²²x coffres de pain aigre, ²³x pots



de conserves⁰), ²⁴(tout cela) représentant les besoins du palais, ²⁶je l'ai confié ²⁷aux bons soins d'Ikšud-âyabî-šu et ²⁷l'ai fait porter ²⁶à mon Seigneur.

²⁸Autre chose : Yaši-El ²⁹avait parlé à mon Seigneur ²⁸de ma venue. ²⁹En fait, ³⁰je n'ai pu ²⁹aller ³⁰chez mon Seigneur. ³¹En fait, je me mettais en route^P), mais, ³²alors que je partais, ³³un désagrément m'est arrivé : ³⁴j'étais à Narazzik ; ³⁵Etellum, Šû-Eštar ³⁶et Sûsû, avec leurs familles, ³⁷se sont enfuis ³⁵de-devers moi. ³⁷Avant même^Q) que la colère de mon Seigneur ne sévisse, ³⁸j'avais envoyé Ikšud-âyabî-šu et, ³⁹eux tous, avec leurs familles, on les avait (re)pris et ⁴⁰il me (les) avait ramenés.

⁴³Mon Seigneur doit se soucier ⁴²de la démobilisation ⁴¹des citoyens d'Alahtum qui ⁴²ont été désignés ⁴¹pour le service militaire, ⁴²ainsi que de ⁴³l'achat ⁴²de la ville de Tuhul.

Note : pour les productions d'Alahtum, cf. ici-même, p. 82-85. On constate qu'il y a dans ce texte beaucoup d'exemples de bois pré-découpé en fonction de besoins précis (essieux, manches d'armes) ; il était donc choisi en fonction de commandes nettes, venues depuis le Palais de Mari.

a) Pour le contenant *mehsûm*, apparemment un vase fermé, cf. M. Guichard *MDBP* II, s. v. Ici il ne s'agit manifestement pas d'une sorte luxueuse.

b) Variante inattendue en *q-* pour un assez grand nombre d'occurrences en *k-*. Le *klqanakurtum* est vraisemblablement un arbre ou une plante qui produit une huile aromatique, avec laquelle on pouvait éventuellement parfumer du vin. Le terme, absent des dictionnaires, est signalé par *ARMT* XXI, p. 120 et n. 1 ; cf. XXI 100.

c) Ce terme *uskarat dišpim* semble être la variante locale de *iškurum* qui désigne la « cire ». Il y a effectivement plusieurs exemples d'une alternance initiale en *i/a/u* dans des termes relevant de la culture matérielle, entre dialectes sémitiques de l'Est et de l'Ouest. Pour ce qui est de la forme féminine, en outre, on remarque que le *AHw*, s. v., cite « 2 ma-na iš-ku-ra-tim tunipêtim », d'après l'inédit IM 30976 : 80. *iškuratum* peut être un croisement de l'initiale en *u-* et de la forme en *-atum*, Tunip étant justement une ville de la région de l'Oronte. Mari semblait, jusqu'à présent, documenter plutôt une forme *haškurum*, comme le montrent gipisan *ha-aš-ku-ri-im*, M.8408 : 14' et surtout 8 *li-ib-na-at ha-aš-ku-ri-im, ša mu-tù ia-ri-im-li-im*, M.6521⁺ : 19'. Faut-il supposer que *haškurum* représentait la forme propre à Alep et *uškartum* celle d'Alahtum, voire de Mari? Si la cire peut être livrée dans des contenants (*pišannum*, mais ici on recourt au *šappum*, ce qu'attestent les lexiques qui parlent du dug-šab lâl) ou sous forme de briquettes (*libittum*), son caractère de sous-produit du miel est bien montré par la spécification lâl. Le présent texte est une précieuse indication pour la lecture en akkadien de l'idéogramme duh-lâl qui devait effectivement comporter le terme *dišpum*.

d) Cf. *MARI* 5, p. 605. Le *parisu* était une mesure attestée jusque là uniquement pour Alalah et Boghaz-Köy, avec la valeur d'un 1/2 kor. Il est significatif que ses premières apparitions à l'époque amorrite (paléobabylonienne) soient dans des textes qui proviennent du royaume d'Alep (ici) ou de Carkémish (XXVI/2, Šidqum-Lanâsi). Dans notre texte, cette mesure est utilisée pour des produits en grain : sésame (l. 7) ; fayots (l. 8) ; petits pois (l. 9) ; pois chiches (l. 10) ; cumin noir (l. 21).

e) Cf. pour cette réalité, *ARMT* XII, p. 6 et n. 5. On trouve dans *ARMT* XII 696 : 14 « 97 qa gû-gal sà-am-du ». L'expression sous la forme féminine se retrouve cependant à l'époque paléobabylonienne dans *YOS* 2 58 (*AbB* 9 58) : 6 et *AbB* 5 211 : 6'.

f) Pour ce terme « pois chiches », cf. *ARMT* IX, p. 262, e & p. 281, n. 58, ainsi que *ARMT* XII, p. 6.

g) *Zakkambu*, ou analogue : *sakkambu* etc., ne m'est pas autrement documenté.

h) Pour le *labdum* on consultera, provisoirement, la documentation réunie par D. Soubeyran dans *ARMT* XXIII, p. 436-437 et D. Duponchel, *FM* III, p. 238 ad n°73 n. b). Il est possible qu'ici ce soit un produit naturel (des champs), et qu'il faille simplement y retrouver le *laptum* = « poireau ».

i) Pour les plateaux en buis, ou « planches en buis », cf. la documentation réunie par D. Soubeyran, *ARMT* XXIII, p. 444-445.

j) Cette espèce de génévrier, si la lecture est bonne, ne m'est pas autrement documentée. Le signe NIN est plus vraisemblable qu'une forme de EL, quoiqu'une pierre soit venue malencontreusement se loger dans le signe! NIN-ti doit se lire *erîšti*, or *erîštum* entre dans toute une série de noms de plantes que CAD E a rangé sous *ereštu* « désir » ; on pourrait aussi bien envisager qu'il s'agit de *erîštu*, « plantation ». Au moins cela semble-t-il probable pour la présente occurrence.

k) *Bubâtum* est le pluriel, déjà attesté, de *bubûtum*, partie de char. *AHw* traduit « (Wagen) Achse » et CAD « the two lateral pieces of the chariot frame under-neath the running board ». L'exemple de Mari fait monter de plusieurs siècles l'utilisation d'un terme qui paraissait typique de la charrierie du milieu du II^e millénaire : Mitanni (in lettres d'El Amarna), Boghaz-Köy et Nuzi. Là encore, il est significatif que ce terme soit documenté par un texte provenant de l'Ouest. On remarquera, cependant, qu'il ne semble pas appartenir au vocabulaire des chars propre à Mari, tel qu'il a été réuni dans *ARMT* XXI, pp. 280 sqq. Cf. *ibid.* p. 287 : le *bubûtum* serait sous le *huppum*.

l) Le *dulbum* représente le « platane d'Orient ». Ce nom d'arbre attesté depuis Gudéa (^{giš}*tu-lu-bu-um* de Cyl. A XV, 32) n'était pas encore mentionné par des textes paléobabyloniens. L'habitat de cet arbre était à l'Ouest et au Nord de la Mésopotamie comme le montrent, outre l'exemple de Gudéa, la VIII^{ème} campagne de Sargon et les textes de Cappadoce.

m) Cette expression « *pâdu ša katappi* » est sans doute une faute pour *napâdu ša katappi*, bien documentée ; cf. *ARMT XIII 22* : 48 d'après la collation de *MARI 2*, 1983, p. 145. *Pâdum*, pour autant que je puisse en juger, fonctionne comme verbe ; cf. *XXII 323* : 5, 3 *marhašu* (coutelas) tur-tur *ša a-ti-di pa-du* avec le parallèle, *XXII 323* : 25, 14 *sí-qa-at e-ti-di 4 ú-ba-na-a*. Ces deux exemples ne sont cependant pas de traduction assurée.

Pour *napâdum*, partie d'une arme, cf. *ARMT XXI*, p. 365-366.

n) Pour l'arme-*katapum*, cf. *ARMT XXI*, p. 342-343, et *LAPO 17*, p. 392.

o) *Nagabbum* est donc la lecture correcte de ce qui nous était jusqu'ici attesté par des lectures défectives *na-ga-bul/bi*. Il faudra, désormais, comme l'avait pressenti le *CAD N/1* p. 104b, unifier les deux entrées lexicales **nagabbu** et **nagabu**. Dans *ARMT XI*, p. 141, Mme Burke avait proposé de le rapprocher du terme ougaritique *ngb* qui signifie « to supply an army with food » (cf. *An. Or.* 38, p. 441b s. n. 1605a) ; mais Del Olmo Lete et Sanmartín, *DLU II*, p. 319, ne connaissent plus que *ngb*, « avituallamiento ». Cela convient parfaitement à l'exemple de *ARM II 69* [= *LAPO 16 412*] : 6' : *šâbu-šu šiditam na-gi-ib* « son armée est pourvue de provisions ». Il est dès lors intéressant de voir qu'un des équivalents lexicaux de *nagabbum* est *kurullum*, un des termes pour le « tas » ; cf. *XXVI/1*, p. 561, n°259 n. b).

Dans le même ordre d'idées, il faudrait rattacher à la racine *NGB nagabtum*, nom de l'endroit où l'on parquait de grands troupeaux, à l'époque d'Ur III (ce serait au propre la « Réserve »), ainsi que *nagbum* qui, désignant la « nappe phréatique » et ses résurgences, peut être tenu pour signifier au propre la « réserve d'eau souterraine ».

Il est moins vraisemblable que le sens du terme soit à dériver d'un *NGB* « être desséché », sens fondamental en hébreu et araméen, comme le propose M. Birot dans *ARMT XII*, p. 7 et n. 1 : les provisions données *ana nagabbi* entrent en effet en parallèle avec celles qui l'étaient *ana magarrê* « pour le voyage en bateau ». Il faut, plutôt, poser désormais, vu que la dessiccation est le moyen par excellence de faire des réserves, que l'akkadien, Mari et Ugarit attestent le sens fondamental de la racine et qu'il n'existe plus qu'un sens dérivé de cette dernière en hébreu et araméen.

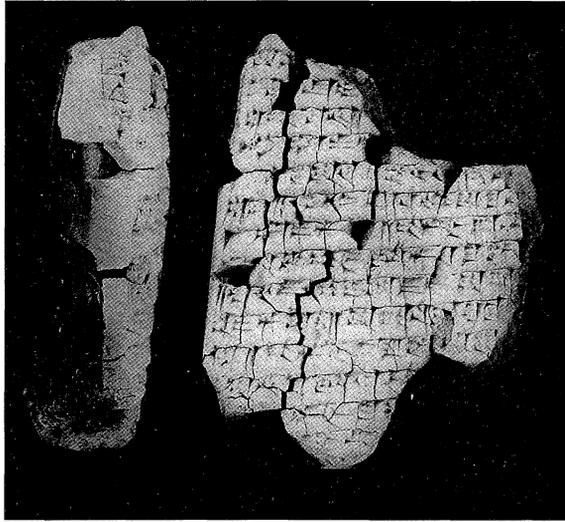
p) *Šêpam nasâhum* était documenté pour le I^{er} millénaire et enregistré par *CAD N/2* p. 12a comme de sens incertain. Le contexte actuel confirme, cependant, le sens approximatif donné par *CAD* : « ôter le pied » signifie « quitter l'endroit où l'on est ». On traduira donc *Maqlu V 24* : « Mets ton pied sur les traces de pas de celui qui m'a ensorcelé. »

q) Le *-ma* qui termine la proposition introduite par *lama* est à rattacher à la préposition. Pour *lâma + ma*, « avant même que », cf. *XXVI/1* n°85 n. e).

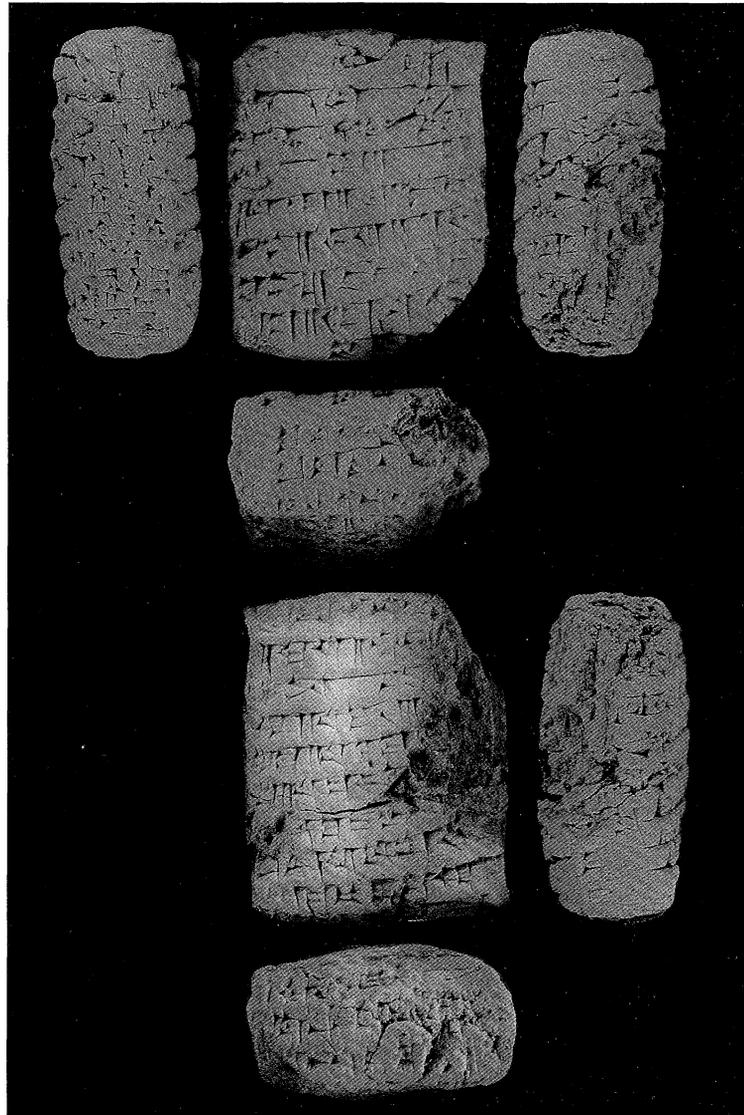
31 [M.14456]

[Nûr-Sîn au Roi]. (lacune). Malgré les ordres du roi, Alpân et Abî-Addu ne pourront aller à Mari qu'au printemps, pour beaucoup de raisons... (Lacune.)

[*a-na be-lí-ia*]
 2 [*qí- bí- ma*]
 [*um-ma nu-úr^dsu'en*]
 4 [*ir- ka-a- ma*]
 [*aš-šum*]
 6 *iṭ-r[u]-u[d*
ni-i[k]-ka-as-[sí
 8 *ṭup-pí šu-ti-a* [
aš-šum al-pa-an [*ù a-bi^dIM*]
 10 ¹*sí-id-qí-e-pu-uh k[i]-a-am i[q-bé-e-em*
um-ma-a-mi be-lí dan-na-tim iš-ku-na-[am]
 12 ¹*al-pa-an* *ù a-bi^dIM* *ṭá-ra-[du-um-ma ṭú-ru-ud]*
a[n-n]i-tam iq-bé-em i-na-an-na ku-uš-[šú-um ik-šu-ud]
 14 *a-la-ka-am ú-ul i-le-ú ú^o it-ta-[al-la-ku-ma]*
ša pa-an udu-há it-ta-na-a[p]-la-su [ma-an-num]
 16 *ù a-bi^dIM ma-ru-uš [i]š-tu [ku-uš-šú-um]*



N° 31 [M.14456]



N° 32 [A.1496]

- 18 *it-ti-quí i-na di-ši-i*[m¹*al-pa-an it-ti*]
 [I] ¹*a-bi*¹-^dIM *lu-u*[*t-ru-dam*]
 [*i-na na-r*]*a-az-z*[*i-ik*^{ki}]
 (Longue lacune : manquent tout le revers (22 l.) et les tranches (3 l. x 2), soit au moins 28 l.)
 C. [*i-na ma*]-*ri*^{ki} *wa-aš-b*[*u*]

[¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur].

⁵Au sujet de... a expédié et ⁷les comptes... ⁸les tablettes de reçu^{a)}...

⁹Au sujet d'Alpân et d'Abî-Addu, ¹⁰voici ce que m'a dit Šidqêpuh : ¹¹« Mon Seigneur m'a donné des ordres exprès : ¹²tu dois absolument expédier Alpân et Abî-Addu. » ¹³Voilà ce qu'il m'a dit. Désormais, l'hiver est arrivé. ¹⁴Ils ne peuvent pas bouger. De plus, s'ils partent, ¹⁵qui s'occupera^{b)} des moutons? ¹⁶En outre, Abî-Addu est malade. Une fois l'hiver ¹⁷passé, au printemps, ¹⁸je ne manquerai pas d'expédier ^{12'}Alpân ^{13'}avec Abî-Addu. ^{14'}À Narazzik...

(Longue lacune d'une trentaine de l.)

Ils se trouvent à Mari.

a) Pour cette expression, cf. dans le n°35 :21, *šup-pí mu-tù-há*.

b) Pour PLS (IV) + *pân* = « inspecter », cf. VS 16, 93, 30 : *ana pânê alpî itaplusi*, au fréquentatif comme dans le texte actuel. Pour l'expression, en général, cf. LAPO 18 p. 110 et p. 282.

32 [A.1496]

Nûr-Sîn au Roi. Le roi d'Alep, Hammurabi, presse Nûr-Sîn de (re)construire Alahtum et d'en demander les moyens à Zimrí-Lîm. Nûr-Sîn réclame en échange une exemption militaire et des poutres. Devant le refus du roi d'Alep, Nûr-Sîn fait appel à son maître.

- [*a-na*] *be-lí-ia*
 2 *qí-bí-ma*
um-ma nu-úr-^dsu'en
 4 *ir-ka-a-ma*
a-na ka-a-ia-an-tim ha-mu-r[*a-bi*]
 6 *aš-šum a-lim*^{ki} *a-la-ah-tim*^{ki}
ba-né-e-im ú-da-ab-ba-[*ab*]
 8 *um-ma-a-mi a-na be-lí-k*[*a*]
 Tr. [*šu*]-*pu-ur*-[*ma*]
 10 *ú-lu-ú kù*-[*babar*]
ú-lu-ma ^{lú}*ki*-[*na-a-te*]
 Rev. 12 [*l*]-*id-di-na-ak*-[*kum-ma*]
a-lam^{ki} *a-la-ah-t*[*am*^{ki} *bi-ni*]
 14 *an-ni-tam iq-b*[*é-e-em*]
ù a-na-ku ki-a-a[*m a-pu-ul-šu*]
 16 *um-ma a-na-ku-ma ša*-[*ba-am*]
ša a-na giš-šuk[*ur-zabar*]
 18 [*l*]-*quí-ú wa-aš-š*[*e*₂₀-*er*]
giš-úr-há iš-tu kur [*a-ab-n*]*a-nim*
 20 *li-iz-bi-lu-nim ù a-na-ku*
 Tr. *a-lam*^{ki} *lu-ub-ni*
 22 [*u*]-*m-ma šu-ú-ma ú-ul ú-w*[*a-aš*]/-[*š*]*a-ar*
[l]-*na-an-na ú-lu kù*-*babar*
 C. 24 [*ù*] ^{lú}*ki*-*na-te-e*
[ù]-[*u*]-*ma munus-meš* *te*₄-*i-na-ti-šu-nu*

26 *be-lí [li-i]t-ru-dam à a-lam^{ki}
lu-ka-ší-ir*

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁵Hammu-rabi ⁷(me) presse ⁵continuellement ⁷à la (re)construction ⁶d'Alahtum ⁸disant :
« ⁹Écris ⁸à ton Seigneur ¹²pour qu'il te donne ¹⁰soit de l'argent, ¹¹soit des ouvriers ¹³et (re)construis
la ville d'Alahtum! » ¹⁴Voilà ce qu'il me dit.

¹⁶Alors moi, je lui ai répondu ceci : « ¹⁸Relâche ¹⁶les gens ¹⁸qu'on a pris ¹⁷pour le service
militaire ²⁰afin qu'ils me transportent ¹⁹des poutres depuis le Liban^a). Alors, moi, ²¹ je pourrais
(re)construire la ville! »

²²Il m'a dit : « ²²Je ne (les) relâcherai pas! »

²³Maintenant donc, ²⁶il faut que mon Seigneur m'expédie ²³soit de l'argent ²⁴et des ouvriers,
²⁵soit des femmes qui fassent leur moûture^b). ²⁷Alors, je pourrais réparer ²⁶la ville.

a) C'est en référence à ce passage que B. Lafont écrivait dans RA 78, 1984, p. 76 : « La tablette A.1496 mentionnée par A. Malamat [= *Prophecy*, p. 76]... nous apprend qu'Alahtum était ravitaillée en bois à poutres depuis Qatna. » G. Dossin avait effectivement lu dans son manuscrit kur *q[a-ta-n]im^{ki}* à la place de kur *l[a-ab-na-n]im*. On verra p. 63 le point sur ce sujet. Il suffit de rappeler, pour l'heure, que KUR ne se prépose jamais, dans la langue de Mari, à un nom de pays mais uniquement à celui d'une montagne. KUR ne devrait donc pas être employé ici s'il s'agissait du nom de Qatna qui n'est point sur une montagne.

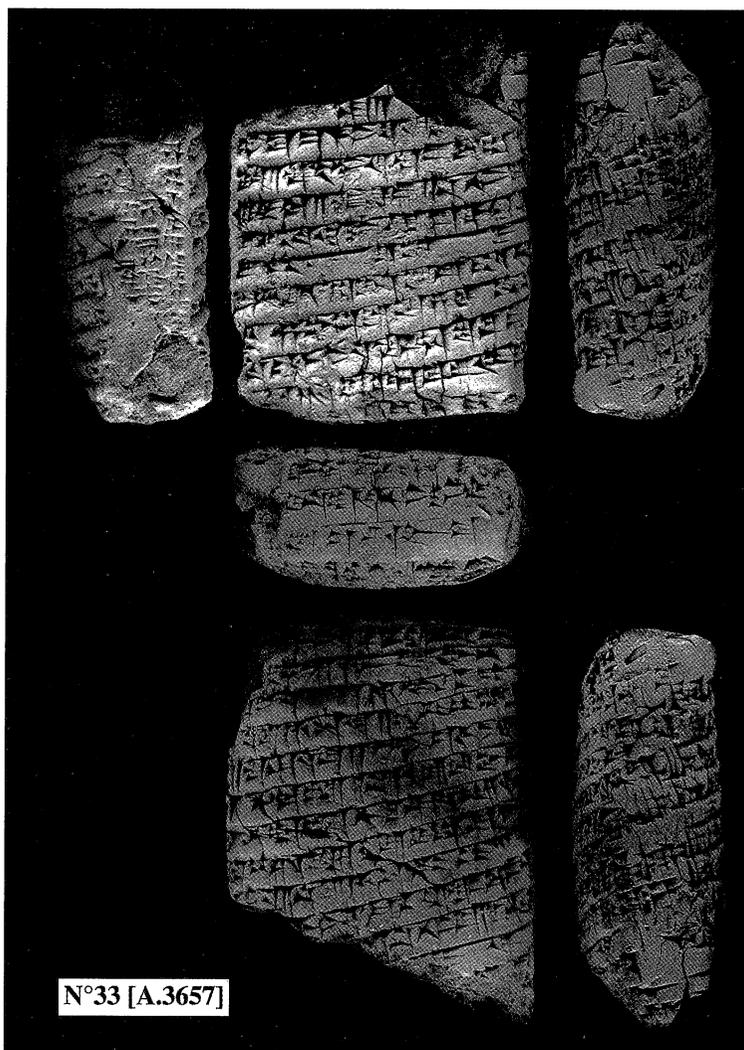
b) L'argent représente donc le prix que les ouvriers devraient verser pour la moûture.

33 [A.3657]

Nûr-Sîn au Roi. Affaire du service militaire. Tant qu'elle n'aura pas été réglée, la construction du palais d'Alahtum ne sera pas possible. Hammu-rabi d'Alep accuse Nûr-Sîn de se servir de l'affaire pour altérer ses rapports avec Zimrí-Lîm. Texte lacunaire.

[a-na be-lí-ia]
2 [qí-bí-ma]
[um-ma nu-úr-^dsu'en]
4 [ír]-ka-a-[ma]
šum-ma giš-šukur zab[ar-há ši]-na-ti
6 *i-na a-la-ah-tim^{ki} la ú-da-ap-[pa-r]u*
mi-im-ma a-lum šu-ú a-na be-lí-ia
8 *ú-ul na-di-in ù é-kál-lam e-pé-ša-am*
ú-ul e-le- i
10 *lú-meš šu-nu ša i-na li-ib-bi a-lim^{ki} ša-a-ti wa-aš-bu*
[5]0 *ša-bu-um iš-tu ša-ba-am ša-a-ti*
12 [a]-na giš-šukur zabar il-te-qú-ú
[ša] *da-'a₄-tam i-ša-al-lu ú-ul i-ba-aš-ši*
Tr. 14 [é]-kál-lam e-pé-ša-am
[ú-ul] *i-na-ad-di-nu-ni-in-ni₅*
16 [be-lí] *li-iš-ri-im-ma*
Rev. [ša giš]-šukur zabar-há ši-na-ti
18 [du-u] *p-pu-ri-im li-pu-úš-*
[š] *a-ni-tam I¹ha-mu-ra-bi*
20 *l^a1-na zu-ha-<an>-nim ki-a-am iq-bi um-ma šu-ú-ma*
a la ka-tam-ma-a aš-šum giš-šukur zabar-há
22 I *nu-úr-^dsu'en a-na a-hi-ia iš-pu-ur*
I *nu-úr-^dsu'en nu-ku-ur-tam bi-ri-ti-ia*
24 *ù bi-ri-it a-hi-ia i-ša-ka-an*
an-ni-tam a-na zu-ha-<an>-nim iq-bi

26	[aš-šum giš-š]ukur zabar-há la ú-da-pa-ru	(3 l. sur tr.)
	[ka-ar-ší-i]a a-na be-lí-ia i-ik-ka-al	C. [......]š]a-ma-am úl i-le-i [
28	[be-lí lu-ú] i-di	36? [......]x-ma a-lam ša-a-[ti
	[i-na-an-na li-ib-bi m]a-ru-uš	[.....]-li-ša ² -am a-lum šu-[ú
30	[.....]-x-an	
	[.....]x-šú-n[u	



¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁵Si l'on n'exempte point Alahtum ⁴de ce service militaire, ⁷cette ville n'est en rien ⁸donnée ⁷à mon Seigneur ⁹et je ne peux pas « monter » un palais^a). ¹⁰Ces gens qui habitent à l'intérieur de cette ville ¹¹(représentent) 50^b) personnes. Une fois que ¹²l'on aura pris ¹¹ces gens¹²pour le service militaire, ¹³il n'y aura plus personne qui sera concerné^c) et l'on ne me permettra pas ¹⁴de « monter » un palais. ¹⁶Il faut que mon Seigneur se sente concerné et ¹⁸ fasse ce qu'il faut pour faire exempter de ¹⁷ce service militaire.

¹⁹Autre chose : Hammu-rabi ²⁰a parlé en ces termes à Zû-Hadnim^d) : « ²¹N'est-ce pas à contre-temps^e) que ²²Nûr-Sîn a écrit à mon frère ²¹au sujet du service militaire? ²³Nûr-Sîn ²⁴va instaurer ²³de l'hostilité dans nos rapports ²⁴à mon frère et à moi. »

²⁵Voilà ce qu'il a dit à Zû-Hadnim. ²⁶C'est afin de ne pas exempter du service militaire ²⁷qu'il me dénigre. ²⁸Il faut que mon Seigneur le sache.

²⁹En fait, je suis très affligé...

(Texte lacunaire.)

³⁵Il n'a pu acheter... ³⁶... cette ville ³⁷... cette ville...

a) L'expression *ekallam epêšum* est technique pour signifier « créer les structures économiques et sociales qui vont avec un palais ».

b) Pour ce chiffre, cf. le n°35 : 4'-5'.

c) Le sens de *da'atam šâlum* est ici non pas, comme souvent, « demander son avis à quelqu'un » mais « être concerné par une affaire ». Ces deux variantes de sens montrent que l'expression, presque toujours employée à la forme négative, revient à dire « montrer de l'indifférence à » (quelqu'un ou une chose), « l'ignorer ». Le sens de l'expression peut correspondre à des expressions modernes plus violentes, comme le montre A.953 : 29 *um-ma a-na-ku-ma, am-mi-nim ki-a-am te-pu-úš, um-ma šu-ma da-'a₄-at-ka, [ú]-ul a-ša-al* = « (Devant la ville) je lui dit : "Pourquoi as-tu agi ainsi?" Lui m'a dit : "Je ne t'ai rien demandé." », ce qui revient à dire : « Fous-moi la paix! »

Dans le présent texte, le contexte indique qu'une fois mobilisés les gens susceptibles de travailler à la réfection d'Alahtum, il n'y aura plus personne sur le travail de qui compter. L'emploi de l'expression n'est ici qu'en apparence au positif puisque le texte dit en fait : « Il n'y aura pas de gens concernés par la reconstruction de la ville. »

La traduction du CAD concernant ARM II 33 : 18' doit donc être changée. L'expression *da-'a₄-at alânê ša itti-šu nakrû ašâl* ne signifie pas « I shall get information concerning the cities that are hostile to him » mais « je vais m'occuper des cités qui lui sont hostiles. » Cf. LAPO 17, p. 217.

d) La tablette offre à deux reprises *zu-ha-nim* ; il ne s'agit sans doute pas d'une faute pour le Zû-Hadnim attendu. Ou bien l'on considèrera qu'il s'agit d'un traitement *-dn-* → *-nn-*, noté de façon déficiente. (inciterait à une telle façon de voir le traitement analogue que connaît la langue de Mari rendant *šat-nûrim*, « lampe » par *šannûrim* : *ša-an-nu-ri*, XXI 125 : 5 ; *ša-an-nu-ra-tim*, *ibid.* : 2 ; cf. XXI, p. 142, n. 9), ou bien l'on considèrera qu'il s'agit d'une forme longue pour *zu-ha-an*, un autre collaborateur de Nûr-Sîn. La première hypothèse me paraît meilleure.

e) Pour l'expression *an(a) lâ kattam-ma*, cf. LAPO 16, p. 132 et 17, p. 344.

Dans la présente lettre, les renseignements transmis à contretemps par Nûr-Sîn à Zimrî-Lîm risquent d'entraîner une détérioration des rapports entre les deux rois. C'est donc d'une façon naturelle qu'une telle démarche est jugée « intempestive ».

34 [A.2787]

Nûr-Sîn au Roi. Question de la rétribution des ouvriers engagés pour faire les briques nécessaires à la reconstruction d'Alahtum. (Lacune.) Querelle avec Samsîyaddu, le général, à propos de troupes. Confusion de ce dernier.

a-na be-lí-ia qí-bí-ma
 2 *um-ma nu-úr^dsu'en ir-ka-a-ma*
í¹ia-ar-pa^dIM lú-šidim ša ha-mu-ra-bi
 4 *a-na a-la-ah-tim^{ki} il-li-kam-ma*
ki-a-am iq-bé-e-[e]m um-ma šu-ú-ma
 6 1 2/3 *ma-na kù-[babar] a-na i-di lú-meš ag-ri*
ša sig₄ a-na [ku]-úš-šu-ur a-la-ah-tim^{ki}
 8 *i-la-ab-bi-nu id-na-am*
an-ni-tam lú-šidim iq-bé-e-em-ma
 10 *a-na ha-la-ab^{ki} at-ta-al-kam*
a-na [lâ-a]b-ba-la-tú ki-a-am aq-bi um-ma a-na-ku-ma

- 12 [aš-šum kù-ba]bar ša lú-šidim a-na sig₄ la-ba-nim
[a-na a-la-ah-ti]im ba-lum be-lí-ia-a kù-babar a-na-ad-di-in
- 14 [i-na-an-na(?)] a-na be-lí-ia a-ša-ap-pa-ar
[šum-ma kù-babar ú]-ša-ab-ba'-lam
- 16 [o o o o o]-x-¹am¹? ¹a¹-tâ-ar-ra-dam
(4 l. sur la face et 4 sur la tranche +10 l. sur le revers.)
- Rev. i-[o o o o o o o x]-pu-úš
- 2' ša-ni-[tam sa-am-si-ia-ad-du lú ga]l mar-t[u]
igi tât-ab-ba-[la-tú ú] ^dsu'en-a-bu-šu
- 4' i-na é-kál-[[im im-q]ú-ut^o-an-ni-ma
ki-a-am iq-bé-e-em um-ma šu-ú-ma
- 6' a[m]-mi-nim kar-ší-ia a-na be-lí-ia
t[a]-ku-ul ù be-lí iš-pu-ra-am
- 8' [p]a-n[a-n]u-um a-wa-tam ša-a-ti a-na sa-am-si-ia-ad-du
¹ú¹-ša-ak-ši-id ki-ma ša-ba-am ša-a-ti
- 10' [1] sa-am-si-ia-ad-du-ma la ú-wa-aš-ša-ru
[šú]m-ma be-lí iš-pu-ur-šum da-mi-i[q]
- 12' [šú]m-ma la ki-a-am-ma ša-pí-ra na-am
- Tr. [b]e-lí li-[i]s-ni-iq
- 14' ù a-na sa-am-si-ia-ad-du ki-a-am aq-bi
um-ma a-na-ku-ma a-ga-na tūp-pí be-lí-ia
- 16' ša te₉-er-t[i]m bi-la-am ú-lu-ma
a-wi-lam ša ša-pí-ir-[t]i id-na-[am]
- C. i 18' an-ni-tam aq-bi-šum-ma
it-bi-ma a-na é-kál-lim
- 20' i-te-ru-[ub-ma]
- ii mi-im-ma tūp-pa-am ú-ul ú-[bi-il]
- 22' ù a-wi-lam ú-ul ú-[wa-e-ra-am]
be-lí lu-ú [i-de]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Yarpa-Addu^a), maître maçon de Hammu-rabi, ⁴est venu à Alahtum ⁵et m'a dit : « ⁸Donne-moi ⁶une mine 2/3 d'argent pour le salaire des journaliers ⁸qui doivent fabriquer ⁷les briques pour réparer Alahtum. » ⁹Voilà ce que le maître maçon m'a dit ¹⁰et je suis parti pour Alep. ¹¹J'ai dit à Tât-balâtî : « ¹²À propos de l'argent du maître maçon pour fabriquer des briques ¹³pour Alahtum, est-ce que, sans l'aveu de mon Seigneur, je peux donner de l'argent? ¹⁴Présentement, je vais écrire à mon Seigneur ; ¹⁵s'il me fait porter l'argent, ¹⁶j'expédierai...

(4 l. sur la face, 4 l. sur la tranche et une dizaine au début du revers manquent.)

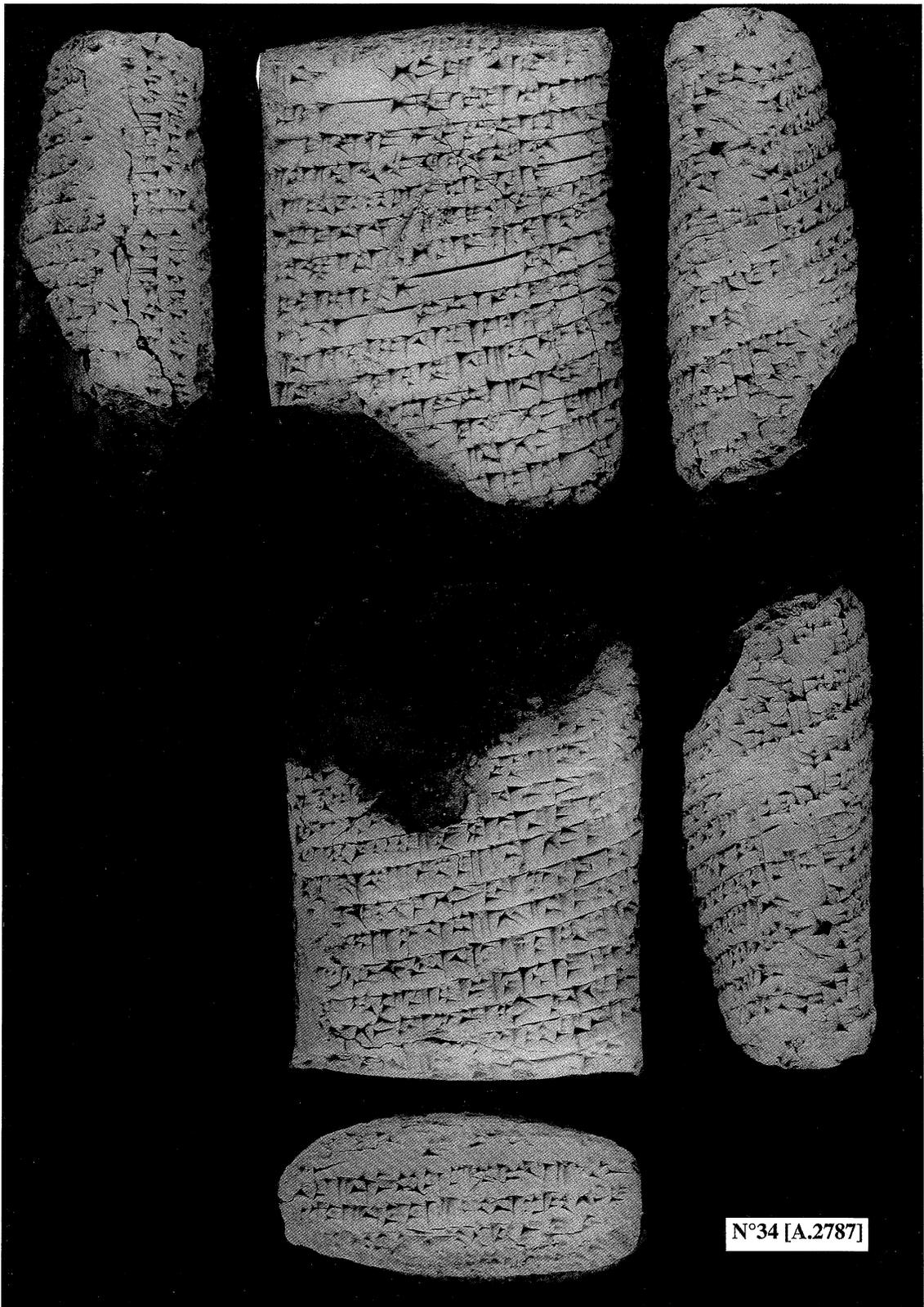
... ²Autre chose : le général Samsîyaddu ⁴m'est tombé dessus dans le palais, ³en présence de Tât-balâtî et de Sîn-abu-šu, et ⁵il m'a dit ceci : « ⁶Pourquoi ⁷m'as-tu dénigré ⁶auprès de mon Seigneur (Hammu-rabi)? ⁷J'ai bien une lettre de mon seigneur (Zimrî-Lîm)! »

⁹(De fait), j'avais fait parvenir, ⁸il y a quelque temps, à Samsîyaddu ce propos, ⁹comme ¹⁰il persistait à ne pas libérer ⁹cette troupe^b) : « ¹¹Si mon Seigneur (Zimrî-Lîm) lui a (bien) écrit, parfait! ¹²Sinon, ¹³il faudra que mon Seigneur (Z-L) se fasse rendre des comptes ¹²par notre chef^c)! »

¹⁴J'ai alors dit à Samsîyaddu : « ¹⁵Hé bien! ¹⁶apporte-moi ¹⁵la tablette de mon Seigneur ¹⁶comportant l'ordre ou bien, ¹⁷livre-moi l'homme du message^d)! »

¹⁸Voilà ce que je lui ai dit. ¹⁹Du coup, ²⁰il est rentré ¹⁹dans le palais. ²¹Il n'a pas apporté de tablette ni ²²ne m'a conduit d'individu.

²³Mon Seigneur est informé!



a) Ce NP, très rare à Mari, se trouve avant tout comme un messenger de Qatna dans ARM VI 14 et 19, ainsi que dans M.18657 (viande) et A.2002, lettre de Hammî-šâgiš, où il est explicitement qualifié de lú *qa-tá-na-yu*^{ki}, *âlik idim* de Yahmuš-El, ainsi que dans A.742, lettre de Puzur-Bahli, sans doute en provenance de Qatna. Ce NP, « Addu a guéri », appartenait donc peut-être surtout à la région Ouest.

b) Ce qu'expriment la seconde partie de la l. 9^e et la l. 10^e doit être rattaché à ce qui précède et indique les griefs de Nûr-Sîn. Ce dernier est parvenu à ce que quelqu'un rapporte (*ušakšid*) à Samsîyaddu ses propos. La forme verbale *uwaššarû* indique la permanence dans le passé, d'où la traduction « persistait... ».

c) Ce titre de *šâpirum* ne peut que désigner Samsîyaddu ; cependant, plutôt qu'il ne fait allusion au sens militaire du terme, il doit être une façon ironique de le désigner, analogue à certains usages d'*awîlum* dans la langue du temps. Pour cet emploi d'un *nûm* emphatique, cf. J.-M. Durand, NABU 02/26.

d) On ne peut mieux opposer les deux sortes de messages possibles à l'époque : soit le texte écrit que l'on peut montrer et qui fait foi, soit le messenger qui porte le message oral (*puzzurtum*) et qui ne laisse pas de traces. Plusieurs billets des lettres de Mari se contentent de dire « écoute attentivement ce que mon messenger a à te dire » ; cf. D. Charpin, *Lire et écrire en Babylonie ancienne...*, en préparation.

35 [M.7904]

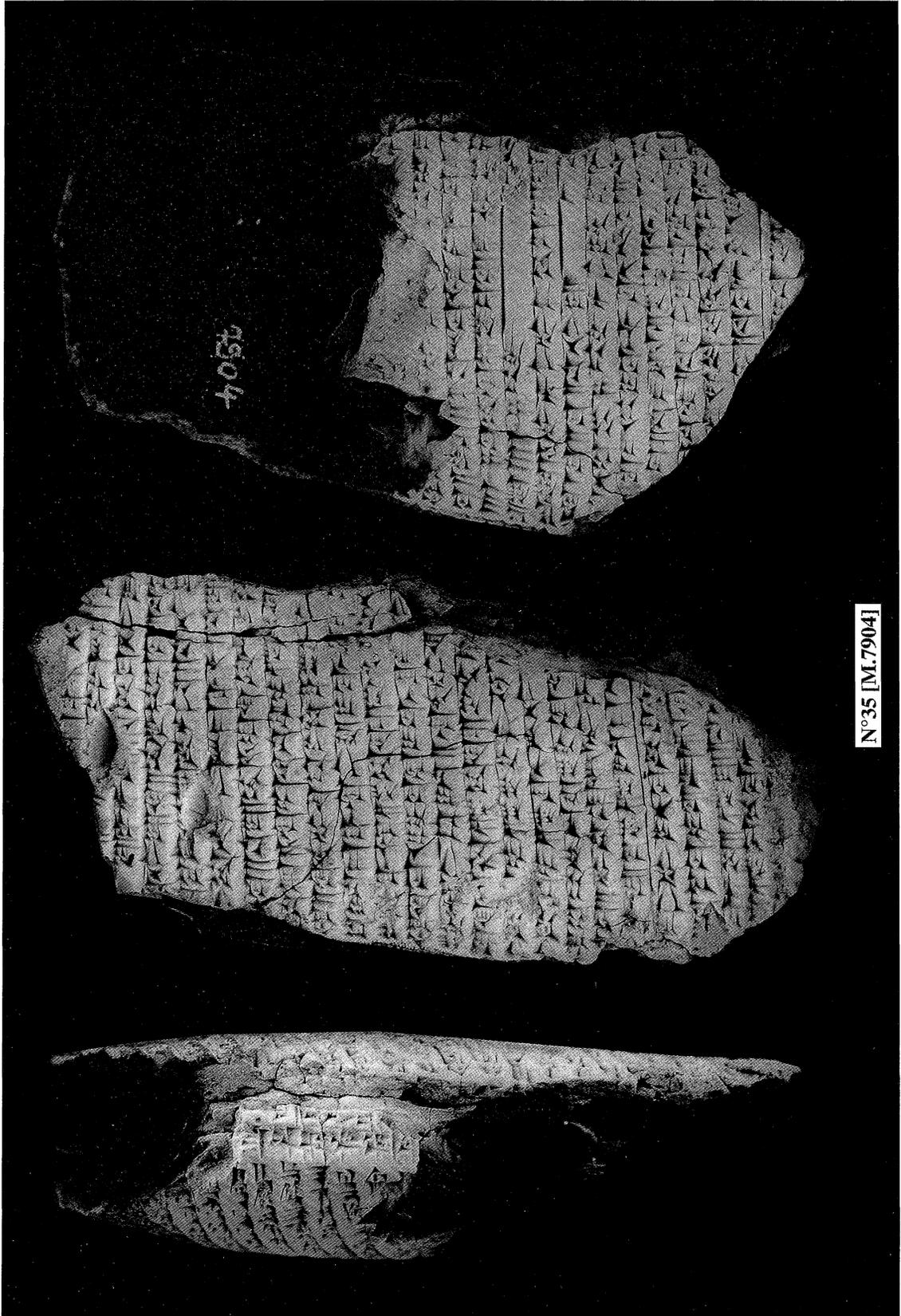
[Nûr-Sîn au Roi. Nûr-Sîn] a accepté, au contraire de Yâwi-El, d'aller avec des serviteurs au Yamhad. Il a constaté des prévarications et a envoyé les justificatifs des comptes au Roi. Pour l'heure, il s'est attiré l'hostilité des gens et veut revenir au royaume de Mari. (Texte lacunaire.) Problèmes occasionnés par Samsîyaddu et touchant du personnel (Texte assez fragmentaire.)

[a-na be-lí-ia]
 2 [qí- bí- ma]
 [um-ma nu-úr-^dsu'en]
 4 [ír- ka-a- ma]
 [ki-ma lú-lú-m]eš é-kál-lim be-lí [a-na ia-am-ha-ad^{ki} iṭ-ru-du]
 6 [lⁱ i]a-wi-AN i[t-t]i lú-lú-meš é-kál-[lim be-lí iṭ-ru-ud/i-ṭà-ra-ad]
 [lⁱ] ia-wi-AN i[p]-ri-ik-ma be-lí i-r[i²-ša-an-ni]
 8 [a-n]a be-lí-ia ki-a-am aq-bi um-ma a-na-ku-[ma]
 [a-n]a-ku lu-ul-li-ik an-ni-tam a-na be-lí-i[a aq-bi-ma]
 10 [be]-lí it-ti l[ú]-lú-meš é-kál-lim a-na ia-[am-ha-ad^{ki} iṭ-ru-da-ni]
 [i]-nu-ma a-na ia-am-ha-ad^{ki} it-ti lú-lú-[meš é-kál-lim ak-šu-du]
 12 i-na é ha-la-ab^{ki} na-ra-az-zi-ik^{ki} [...]
 ù a-la-ah-tim^{ki} ša lú-nar-gal še-em ì [ù sé-er-da-am]
 14 ša i-na é-kál-la-ni^{há} i-ba-aš-[šu]-ú-m[a ni-ik-ka-sí-šu-nu]
 lú-nar-gal ù ší-id-qí-e-pu-uh a-na be-lí-[ia ú-ul i-pu-šu]
 16 ù ki-ma mi-im-ma la i-ba-aš-šu-ú be-lí [lu-ú i-dí]
 še-em ù ì ša i-na a-la-ah-tim^{ki} [a-na ku-ru-ma-tim]
 18 ip-qí-du-nim ší-id-qí-e-pu-uh i[š²-ṭú-ur ki-ma ka-ša-di-ia]
 ni-ik-[ka]-as-sí še-im ì ù [sé-er-dí-im e-pu-uš]
 20 ni-ik-ka-as-sí šu-nu-ti be-lí¹ iṭ-[mu-ur ṭup-pí zi-ga-há]
 ù ṭup-pí mu-tù-há še-im ad-dí-[in iš-tu u₄-mi ma-du-tim]
 22 [i-n]a ma-a-tim na-ka-ar-tim wa-a[š-ba-ku i-na-an-na]
 [a-na be-l]í-ia lu-še-ší i-na é be-[lí-ia lu-ši-ib]

 24 [i-n]a pa-ni-tim i-nu-ma ik-šu-ud-[a-ia-bi-šu...]
 [um-m]a a-na-ku-ma as-su-ur-ri ki-[ma...]
 26 [ma-am]-ma-an kar-ší-ia a-na be-l[í-ia i-ka-al]
 [šum-ma k]ar-ší ma-am-ma-an [i-ka-al...]

(2 l. face +² 3 l. tr. + 14 l. sur rev.)

Rev. [o o o o o o o aš-šum lú o]-meš an-nu-¹tim¹ tá[k-lu-tim]



- 2' ù [ú²-o-meš² an-n]u-tim ú-u[l t]a-ša-ap-pa-[ra-am]
ma-a lú-diri-ga-meš-ma ù lú¹ma-ás-k[a]-nu^o-[ú]
- 4' 3 me *ša-ba-am la ú-še-eš-šú-ú ú 50 ša-[b]u-u[m]*
e-li 3 me ša-bi-im im-tí-[ma]
- 6' *du-li-ha-tim an-né-tim sa-am-si-ia-ad-d[u i-pu-úš]*
wu-di 1-šu 2-šu a-na be-lí-ia aš-p[u-ur um-ma-mi]
- 8' [ul]-la-nu-um 50 ša-bi-im an-ni-im ša a-na [giš-šukur₂-há zabar]
 [ú-še-eš]-šú ú-ul i-ba-aš-ši šu-nu-ti-ma a-na w[u-šu-ri-im]
- 10' [ak-k]i²-ma a-na pa-ar-še ša a-lim^{ki} tu-u[r-ru be-lí li-iš-ri-im]
 [a-wa-tum d]an-na-tum a-na pa-ni-ia ša-ak-na um-ma-[mi...]
- 12' [o o o] ú-ul te-ṭe₄-eh-hi ù 𐎶^šsé-er-[di]
 [tu-...] -er a-na ma-an-nim mi-n[a-am lu-uq-bi]
-
- 14' [o o o o o o] i-na li-x- [
 [o o o o o o] x [
 (4 l. sur rev. +² 3 l. sur tr.)
- C.i [.....] ù a-na be-lí-ia [
 2" [.....]-ma uš-ta-ak-ka-sú [
 (C. ii² = 2 l.)

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁵Lorsque mon Seigneur devait expédier du personnel du palais au Yamhad/à Alahtum, ⁶c'est Yâwi-El qu'il voulait expédier avec eux. ⁷Yâwi-El a fait des difficultés et c'est moi qu'a sollicité mon Seigneur. ⁸J'ai dit ceci à mon Seigneur : « ⁹Je veux bien aller! » Voilà ce que j'ai dit à mon Seigneur et ¹⁰mon Seigneur m'a expédié au Yamhad avec le personnel du palais.

¹¹Lorsque je suis arrivé au Yamhad avec le personnel du palais, ¹²dans l'établissement d'Alep, à Narazzik, à *Tawarambi* ¹³et à Alahtum qui relevait du chef de musique, le grain, l'huile et les olives ¹⁴qui se trouvaient précisément^{a)} dans les différents palais, ¹⁵le chef de musique ni Šidqêpuh n'en avaient fait ¹⁴les comptes ¹⁵pour mon Seigneur. ¹⁶Mon Seigneur sait bien que (ces derniers) n'existaient pas^{b)}. ¹⁷(Seuls) le grain et l'huile qu'à Alahtum ¹⁸on avait livrés pour les rations d'entretien, Šidqêpuh l'avait inscrit. À *mon arrivée*, ¹⁹j'ai fait les comptes de grain, d'huile et d'olives et ²⁰ces comptes, mon Seigneur (en) a constaté l'existence. ²¹J'ai fourni ²⁰les tablettes de dépenses ²¹et les tablettes de reçus de grain. *Depuis un long temps*^{c)}, ²²je me trouve à l'étranger^{d)}. Maintenant, ²³je veux quitter pour chez mon Seigneur et habiter chez mon lui.

²⁴Précédemment, lorsque Ikšud-âyabî-šu..., ²⁵je me suis dit : « Il ne faudrait pas que, lorsque/vu que... ²⁶quelqu'un ne me dénigre auprès de mon Seigneur. ²⁷Si quelqu'un le fait...

(Lacune d'une vingtaine de l.)

²« ... *Ce n'est pas la peine que* tu écrives ¹à... *concernant* ces... qui sont dignes de confiance ²ni ces... ³Voilà, les supplétifs et les habitants ⁴ne doivent pas faire "sortir" 300 personnes! »

En fait, il y a eu 50 hommes ⁵qui ont manqué sur le groupe des 300 hommes. ⁶C'est Samsîyaddu qui a fomenté ces problèmes^{e)}. ⁷Assurément, j'ai écrit à deux reprises à mon Seigneur pour lui dire : « ⁸Faute de ces 50 hommes ⁹que l'on ferait "sortir" ⁸pour le service militaire, ⁹il n'y a(ura) plus rien. Ces gens-là il faut que mon Seigneur se soucie de les faire exempter pour que l'on rende à la ville son statut^{f)}! ¹¹Des instructions très fermes m'ont été données disant : "¹²Tu ne t'approcheras pas de... et ¹³tu... ¹²les oliviers!" »

¹³Que dirai-je à qui?

(Lacune d'une dizaine de l.)

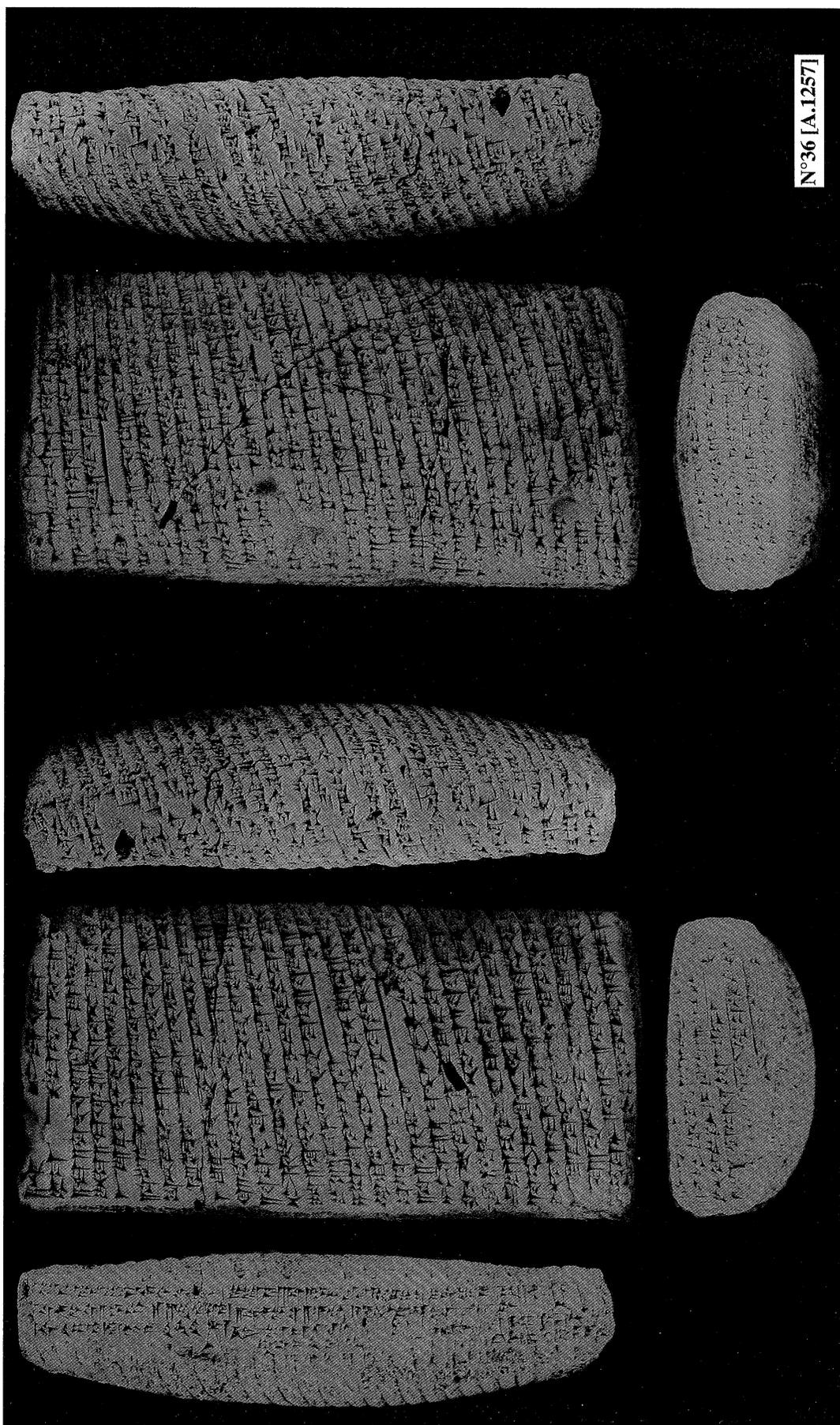
1"... et à mon Seigneur... 2"... on fera casser...

- a) Le *-ma* qui termine la relative, l. 14, n'a pas valeur de coordination.
 b) Les restaurations envisagées pourraient amener à taxer le chef de musique ou Šidqêpuh de grivèleries. Cependant, considérer qu'ils aient pu s'approprier des productions d'Alahtum ne permettrait pas de comprendre pourquoi Šidqêpuh succéda à Yasîm-Sûmû en ZL 11' à la fonction de *šandabakkum*.
 c) Ce genre de doléances est courant à Mari, où au bout d'un certain temps le fonctionnaire réclamait à corps et à cris d'être réaffecté aux services de la capitale ; cf. XXVI/2 345. Le mot à mot est indécis.
 d) La situation dans une ville « autre » est toujours senti comme un désagrément ; cf. l'inquiétude des femmes du harem concernant Yasmah-Addu LAPO 18 1118 et 1217.
 e) Le terme de *dulihâtum* (*dullihâtum?*) est nouveau. L'époque d'El Amarna connaît *dulluhtum* (CAD l'enregistre comme *duluhtu*).
 f) L'expression « *paršû* de la ville » me semble inédite, mais facile à comprendre : il s'agit de refaire d'Alahtum une ville digne de ce nom. Pour cela, on envisage uniquement, semble-t-il, l'aspect économique, matérialisé par l'organisation d'un palais.

36 [A.1257]

Nûr-Sîn au Roi. Récit de la dévolution d'Alahtum par le roi d'Alep au Roi de Mari et début de la mise en culture des terres. À aucun moment, la reine Gašera n'a émis de réclamations concernant ses propriétés. Tardivement, elle intervient auprès du roi son fils pour faire libérer ses terres en accusant N-S. Ce dernier raconte ses protestations véhémentes.

a-na be-lí-ia qí-bí-ma
 2 *um-ma nu-úr^dsu' en ìr-ka-a-ma*
a-lam a-la-ah-tam^{ki} a-na be-lí-ia ha-mu-r[a-bi i]d-di-in
 4 *i-nu-ma a-lam^{ki} ša-a-ti a-na be-lí-ia id-di-nu*
I ia-ás-ma-ah^dIM ìr ha-mu-ra-bi ša a-na dumu ši-ip-ru-tim
 6 *a-na še-er be-lí-ia it-ta-na-al-la- ku*
it-ti lú-nar-gal a-na a-la-ah-tim^{ki} be-lí ha-mu-ra-bi
 8 *iṭ-ru-us-sú { SÚ } dumu-meš a-la-ah-tim^{ki} ú-pa-ah-hi-ir-ma*
I ia-ás-ma-ah^dIM wu-ú-ur-ti be-lí-šu ú-ša-an-ni
 10 *ki-a-am iq-bi-šu-nu-ši-im um-ma-a-mi a-lam a-la-ah-tam^{ki}*
a-ša-šu geštin-šu ḡšsé-er-da-am iš-tu pa-aṭ a-la-ah-tim^{ki}
 12 *be-lí ha-mu-ra-bi a-na be-lí-ia zi-im-ri-li-im id-di-in*
i-na a-la-ah-tim^{ki} lúwe-du-tum lúma-ás-ka-nu-ú
 14 *lú-diri-ga-meš ù mi-im-ma ša a-ša i-na a-la-ah-tim^{ki}*
ša-ab-tu-ma i-ri-šu uš-ṣí
 16 *ù at-tu-nu <a-na> lú-meš ah-he-ku-nu ša a-na a-lim ša-ni-im*
it-ta-al-ku šu-up-ra-ma lú-meš ah-he-ku-nu ša <i-na> a-li ša-ni wa-aš-bu
 18 *a-na a-la-ah-tim^{ki} [e-e]r-ra*
an-ni-tam ia-ás-ma-ah^dIM igi lú-nar-gal a-na dumu^l-meš a-lim^{ki} iq-bi
 20 *u₄ 10-kam lú-nar-gal [ù] ia-ás-ma-ah^dIM*
i-na a-la-ah-tim^{ki} úš-bu-ma a-ša-há ú-ma-ad-di-<du>-ma
 22 *pa-aṭ a-gàr i-[mu^l-ru ḡšsé-er-da-am im-nu-ú*
a-ša geštin iš-ṭú-ru ù é-tam ú-pa-aq-qí-[du^l
 24 *i-nu-ma a-lam^{ki} é-[tam^l] a-ša še a-ša geštin ù ḡšsé-er-da-am*
I ia-ás-ma-ah^dIM [i-na^l] [q]a-at lú-nar-gal ú-pa-qí-du
 26 *[ù] ki-a-am iq-bu-ú um-ma-a-mi iš-tu u₄-mì-im an-ni-im*
ma-am-ma-an a-na a-ša a-la-ah-tim^{ki} ú-ul i-ṭe₄-eh-hi
 28 *i-na u₄-mì-šu fga-še-ra aš-šum a-ša lúsa-mì-hi-ša*
 Tr. *a-ša geštin-ša ù làl^o-ša a-na lú-nar-gal ú-ul iš-pu-ur*
 30 *i-nu-ma lú-nar-gal iš-tu a-la-ah-tim^{ki}*
a-na [ha^l-la-ab^{ki}] it-ta-al-kam-m[a]
 32 *ṭe₄-em a-lim^{ki} a-ša-geštin ù ḡšsé-er-di-im*



- Rev. a-na be-[lí]-ia ha-mu-¹ra¹-bi ú-te-er-r[u]
 34 ¹ ha-mu-ra-bi a-na lú-nar-gal ki-a-am iq-b[i um-m]a-a-m[i]
 a-nu-um-ma a-lam^{ki} ša zi-im-ri-li-im i-ri-ša-an-ni
 36 ad-di-na-kum^o a-lum^{ki} šu-ú hu-up-pu li-ka-aš-ší-ir-šu
 mi-i[m]-ma-a pí-ri-ik- tum
 38 a-na-ku i-na a-lim^{ki} ša-a-ti ú-ší ù ka-lu-ma li-ší
 an-ni-[tam] be-lí ha-mu-ra-bi a-na lú-nar-gal iq-bi
 40 iš-tu a[n-n]i-tam be-lí ha-mu-ra-bi a-na lú-nar-gal iq-bu-ú
 u₄-mi iti 4-kam lú-nar-gal i-na ha-la-ab^{ki} ú-ši-ib
 42 a-ša^f ga-še-ra^{lú} ma-ás-ka-ni-i ù lú-diri-ga-meš
 e-ri-iš ma-ti-ma^f ga-še-ra a-na lú-nar-gal
 44 ú-ul iš-p[u-ur-m]a i-na 2 me a-ša^f ga-še-ra 1 šu-ši a-ša še-numun / ak-tu-um
 ma-t[i-ma a-na l]ú-nar-gal ú-ul iš-pu-ur
 46 i[š-tu lú-na]r-gal it-ta-al-ku aš-šum a-ša-ša še-numun ak-tu-mu
^fg[a-še]-ra ú-da-ab-ba-ba-an-ni a-na še-er lugal^f ga-še-ra
 48 i-ru-ub-ma lugal a-ša-ša ú-ta-aš-še- er
 ù a-ša ša az-ru-ú it-ta-ad-nu-ši- im
 50 [i]š-tu a-ša il-ta-qú-ú ù a-wa-tam e-li-ia id-du-ú
 [u]m-ma-a-mi dumu-meš a-lim^{ki} tu-pa-ah-hi-ir- ma
 52 ki-a-am ta-aq-bi um-ma at-ta-a-ma be-lí kù-babar iš-qú-ul-ma
 a-lam a-la-ah-tam^{ki} i-ša-am an-ni-tam a-na dumu-meš a-lim^{ki} ta-aq-bi
 54 a-[w]a-tam an-ni-tam iq-bu-nim-ma e-pé-r[a-a]m a-na qa-qa-dì(TI)-ia
 aš-[p]u-uk ma-<a> dumu-meš a-lim^{ki} ša a-wa-tam an-ni-tam aq-bu-šu-nu-ši-im
 56 [igi] ^dIM li-ki-nu-ni-in-ni₅-ma be-lí ha-mu-ra-bi
 ba-lum be-lí-ia a-na ši-ni-šu li-ih-ru-ša-{NI}-an-ni
 58 ù ša-nu-um [i-n]a qa-ti-ia li-mu-ur a-ša le-qú-um-ma
 le-qé-e a[m-mi]-nim ka-ar-ší-ia ta-ak-ka-la
 60 an-ni-tam a-na lugal aq-bi u₄ 1-kam iš-du-du-ma
 i-na ša-ni-im u₄-mi-im ¹ [ṭà¹]-ab-ba-la-ṭi iṭ-hi-ma
 62 ki-a-am aq-bi um-ma a-n[a-k]u-ma a-wa-tum ra-bi-tum ¹ e-li¹-ia
 Tr. [m]a-aq-ta-at li-ki-nu-ni-in-ni₅ um-ma šu-ú-ma
 64 lugal iṣ-šé-ni-ih am-mi-ni a-wa-tam an-ni-tam a-na li-ib-bi-ka
 ta-aš-ku-un pí-qa-at mu-ut-ta-at a-lim-ma^{ki}^o
 66 a-na be-lí-ia i-na-ad-di-nu a-na be-lí-ka šu-pu-ur
 an-ni-tam ṭà-ab-ba-la-ṭi iq-bé-em
 C. i 68 ¹ a¹-tu-ur i-na ša-al-ši-im u₄-mi-im
¹ a¹-na ši-bu-ut a-wa-tim a-ha-am aš-ku-un-ma
 70 a-na ṭà-ab-ba-la-ṭi ú-ṭà-ah-hi-ma
 ii i-tu-ur a-na a-wa-ti-šu ki-a-am iq-bi
 72 a-na ši-bu-ut a-wa-tim a-ha-am aš-ku-un
 be-lí li-iṣ-ri-im-ma
 74 ša na-sa-ah ma-am-ma
 iii i-na li-ib-bi a-lim ša-a-tu
 76 li- pu- úš
 [i]-na u₄-m[i] šu-a-tu a-al be-lí
 78 ¹ i¹-ša-m[u] ú-da-ab-ba-bu-ni-in-n[i₅]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Hammu-rabi avait donné à mon Seigneur la ville d'Alahtum. ⁴Lorsqu'il avait donné cette ville à mon Seigneur, ⁵Yasmah-Addu, serviteur de Hammu-rabi qui ⁶a plusieurs fois servi de ⁵messenger ⁶vers mon Seigneur, ⁷mon seigneur^a) Hammu-rabi ⁸l'a envoyé ⁷avec le chef de musique à Alahtum. ⁸Il a ras-

semblé les natifs d'Alahtum et ⁹Yasmah-Addu a répété les instructions de son seigneur. ¹⁰Voici ce qu'il leur a dit :

« ¹²Mon seigneur Hammu-rabi a donné à mon Seigneur Zimrî-Lîm ¹⁰la ville d'Alahtum, ¹¹ses champs, ses vignobles, l'olivieraie, depuis les limites (municipales) d'Alahtum. ¹³D'Alahtum ¹⁵sortiront ¹³hauts dignitaires, habitants, ¹⁴supplétifs et quoi que ce soit^{b)} ¹⁵qui détienne ¹⁴un champ à Alahtum ¹⁵et le mette en culture. ¹⁶Quant à vous, ¹⁷envoyez^{c)} à vos frères qui ¹⁷s'en sont allés ¹⁶vers une autre ville! ¹⁸Ramenez à Alahtum vos frères ¹⁷qui se sont expatriés! »

¹⁹Voilà ce que Yasmah-Addu a dit aux natifs de la ville en présence du chef de musique. ²⁰Dix jours, le chef de musique et Yasmah-Addu ²¹ont séjourné à Alahtum. Ils ont fait l'arpentage des champs ; ²²ils ont reconnu la limite du terroir ; ils ont compté (les pieds d')oliviers ; ²³ils ont décrit le vignoble ; en outre ils ont passé en revue (chaque) patrimoine.

²⁴Lorsque ²⁵Yasmah-Addu, par l'intermédiaire du chef de musique, eut passé en revue ²⁴ville, patrimoines, champs à grain, champs à vigne et olivette, ²⁶qu'il eut dit en outre : « De ce jour, ²⁷nul ne s'approchera du terroir d'Alahtum », ²⁸à ce moment là, Gašera ²⁹n'a pas écrit au chef de musique ²⁸à propos des champs de ses serfs^{d)}, ²⁹de son vignoble à elle ou de son miel à elle.

³⁰Lorsque le chef de musique ³¹a quitté ³⁰Alahtum ³¹pour Alep, ³³qu'il eut fait ³²rapport ³³à Hammu-rabi, mon seigneur, ³²sur la ville, le vignoble et l'olivette, ³⁴voici ce qu'a dit Hammu-rabi au chef de musique : « ³⁵Maintenant, ³⁶je t'ai donné ³⁵la ville que Zimrî-Lîm m'a réclamée. ³⁶Cette ville n'est plus qu'une ruine ; il faut qu'il la répare. ³⁷Y a-t-il quelqu'empêchement? ³⁸Moi, je suis sorti de cette ville de telle façon que le monde en sorte! » ³⁹Voilà ce que mon seigneur Hammu-rabi a dit au chef de musique. ⁴⁰Une fois que mon seigneur Hammu-rabi eut tenu ce discours au chef de musique, ⁴¹quatre mois pleins, le chef de musique a séjourné à Alep. ⁴³J'ai mis en culture ⁴²les champs de Gašera, des habitants et des supplétifs. ⁴³Jamais Gašera ⁴⁴n'a écrit ⁴³au chef de musique. ⁴⁴J'ai recouvert^{e)} de grain une soixantaine d'arpents sur les deux cents qui appartenaient à Gašera. ⁴⁵Jamais elle n'a écrit au chef de musique.

⁴⁶Une fois que le chef de musique s'en fut allé, ⁴⁷Gašera s'est plaint de moi ⁴⁶à propos du champ que j'avais couvert de semence. ⁴⁷Gašera ⁴⁸est entrée ⁴⁷chez le roi ⁴⁸et le roi a « laissé aller » pour elle son champ. ⁴⁹Dès lors, on lui a (re)donné le champ que j'avais ensencé^{f)}. ⁵⁰Depuis qu'on a (re)pris le champ, on m'a en outre accusé en ces termes : « ⁵¹Tu as rassemblé les natifs de la ville et ⁵²tu as dit ceci : "Mon Seigneur a pesé l'argent et ⁵³a acheté la ville d'Alahtum!" Voilà ce que tu as dit aux citoyens de la ville. »

⁵⁴On m'a tenu ce discours-là et ⁵⁵j'ai répandu ⁵⁴de la poussière sur ma tête^{g)}, disant^{h)} :

« ⁵⁵Que les citoyens de la ville à qui j'a(urai)(s) tenu ce discours, ⁵⁶m'(en) convainquent par devant Addu et que mon seigneur Hammu-rabi, ⁵⁷sans (même) l'aveu de mon Seigneur, m'en confisqueⁱ⁾ le double! ⁵⁸Que quelqu'un d'autre inspecte ce que je détienne. ⁵⁹Prenez ⁵⁸donc (ces) champs! Pourquoi me dénigrez-vous? » ⁶⁰Voilà le discours que j'ai tenu au roi.

Ils ont laissé passer une journée^{j)} et ⁶¹le lendemain, Ṭâb-balâṭî s'est approché. ⁶²J'ai dit : « C'est une grande affaire qui m'est ⁶³arrivée! Il faut qu'on m'en convainque! » Il m'a répondu : « ⁶⁴Le roi n'a fait que rire^{k)}! Pourquoi as-tu pris cette affaire au sérieux? ⁶⁵Il est vraisemblable qu'⁶⁶on va donner ⁶⁵la moitié de la ville ⁶⁶à mon seigneur^{l)} (Zimrî-Lîm). Écris-(le) à ton Seigneur! »

⁶⁷Voilà le discours que m'a tenu Ṭâb-balâṭî. ⁶⁸Derechef, le surlendemain, ⁶⁹je me suis mis en quête de^{m)} témoins pour l'affaire et ⁷⁰les amène à Ṭâb-balâṭî. ⁷¹Il en revint à son discours et me parla de mêmeⁿ⁾. ⁷²Je me suis mis en quête de témoins pour l'affaire.

⁷³Que mon Seigneur se motive et ⁷⁶fasse ⁷⁴en sorte que tout le monde soit éloigné ⁷⁵du sein de cette ville. En ce jour, la ville que mon Seigneur a achetée, on me la conteste.

a) Tout au long de ce texte, *bêlî* est un titre honorifique qui accompagne tout nom de roi, sans indiquer cependant un rapport direct entre le souverain et celui qui le nomme. En ce sens, autant Hammu-rabi d'Alep que Zimrî-Lîm de Mari ont droit au titre de la part de Nûr-Sîn (cf. *ex. gr.* 1.7 : *bêlî Hammu-rabi*), de Yasmah-Addu (l. 12 : *bêlî Hammu-rabi ana bêlî-ia Zimrî-Lîm...*) ou de Ṭâb-balâṭî (cf. commentaire à l. 66). On peut considérer, dès lors, que *bêlî* à le sens de « Sa Majesté ».

La reconnaissance de ce phénomène a éclairci une série de lettres de femmes où *bêlî* renvoyait tantôt à l'époux, tantôt au père ; cf. *LAPO* 17, p. 235-236 ; *LAPO* 18, p. 431, 437, 442, 447, 449, 482.

b) Cet emploi de *mimma ša* là où l'on attendrait *mamma ša* a des chances d'être un dialectalisme occidental. On se reportera à A.1314 : 6 où l'on trouve *mannum gimillum ša ina kakkî Addu û Yarîm-Lîm âlam Bâbilî ušêzibû* avec le commentaire de J. Sasson dans *Miscellanea Babylonica* (= Mélanges M. Birot), 1985, p. 240 (ad 8.D 6) : « *Mannum gimillum* is difficult... Dossin... regards *mannum* as confused for *mînum*, and I follow him. » Nous avons là l'exemple exactement inverse de notre texte. Il faut donc supposer une neutralisation dialectale entre *mannum* et *mînum*, au moins dans la région d'Alep, à l'époque paléobabylonienne.

c) On ne peut comprendre ^{lu}*ahhê-kunu... šuprâ-ma* comme « envoyez vos frères ». Le sens recommande « envoyez un message par/à vos frères ». Plutôt, cependant, que la construction de *šapârum* avec un double accusatif pour exprimer les notions de message et d'intermédiaire du message (*MARI* 3, 1984, p. 280-281), il s'agit ici d'une simple faute.

d) Pour *samîhum*, cf. plus haut, p. 88-90.

e) Pour cet emploi de *katânum* « recouvrir », cf. l. 46 : a-šà ša še-numun *aktumu*. Le *CAD* K ne connaît que des exemples de *katânum* + acc. + *ina* pour noter « recouvrir quelque chose de quelque chose » ; ainsi, K p. 299a et 300a. Il est possible que cet emploi inattesté de *katânum* dans les travaux agricoles, fasse allusion au « hersage », lorsqu'après les semailles les grains qui ont été semés, sont enfouis sous la terre.

f) On remarquera dans cette lettre, toute une série de formes verbales sans *Umlaut* : l. 49 : *az-ru-û* ; l. 50 : *il-ta-qû-û* ; l. 70 *û-řà-ah-hi-ma*, etc.

g) Pour cet idiotisme typique du « deuil oriental », cf. *CAD* E p. 187a qui enregistre un exemple venant des textes paléoassyriens : KT Hahn 3, 19 : *epram ana qaqqidiya ašpuk-kum-ma* = « J'ai versé de la poussière sur ma tête pour toi », avec le parallèle de *AMT* 90 l. 14 : « Qu'il raconte son chagrin et répande (*ND'*) de la poussière sur sa tête. » Voir déjà *ARMT* XXVI 257 : 22', avec *napâšum*.

h) Il manque manifestement l. 55 l'introducteur du discours qui se termine à la l. 60. Or, on n'a pas besoin d'un *-ma* après *ašpuk*, cette même l. 55. Plutôt, cependant, que de suppléer un *<um-ma a-na-ku>-ma*, une très grosse correction, j'ai pensé à *ma-a* qui peut se produire à l'occasion à Mari pour introduire le discours direct.

i) L'expression est étrange : *harâšum* est surtout utilisé à Mari pour indiquer que l'on retranche à un champ une certaine superficie. Cf. cependant un emploi analogue dans A.1289 : *a-lam ša-a-tu a-ha-ar-ru-us₄-sû, ar-hi-iš i-na ġištukul dan-nim ú-ša-am-qa-sû-ma* = « Je lui retrancherai cette ville et rapidement je la ferai tomber par un combat violent »

j) *Šadâdum* dans un emploi temporel est enregistré par *AHw* p. 1121b, 13, avec le sens de « se mettre en retard » (*in Verzug kîmmen*) et « avoir de la patience » (*Geduld haben*). Le sens semble être ici simplement de « laisser s'écouler un certain temps ».

k) *Šiâhum* « rire » à la forme G-tn ne semblait pas documenté en paléobabylonien. Le sens est manifestement de « ne pas prendre une chose au sérieux » et s'oppose donc à *ana libbim šakânum* « prendre une chose à cœur », « prendre quelque chose au sérieux ».

Ce *ši'âhum* devrait être séparé de *šahâqum*, au sens de « crier » (cf. A.1017 : 54 : *muškênum iš-ha-aq*), que j'ai étudié dans *NABU* 95/48, mais qui lui est apparenté. Le sens est donc ici : « L'affaire aura fait plus de bruit que de mal. »

l) *Bêlî-ia* : pour cette expression, cf. commentaire n. a). Il est vraisemblable que Tâb-balâtî entend par là, non le roi d'Alep, son propre Seigneur, mais « Sa Majesté Zimrî-Lîm ».

m) *Aham šakânum* ne semble être attesté jusqu'ici qu'au sens concret de « poser le bras sur... », « prendre par le bras... ». Le sens de l'expression semble ici « faire tous ses efforts pour... » + *ana*.

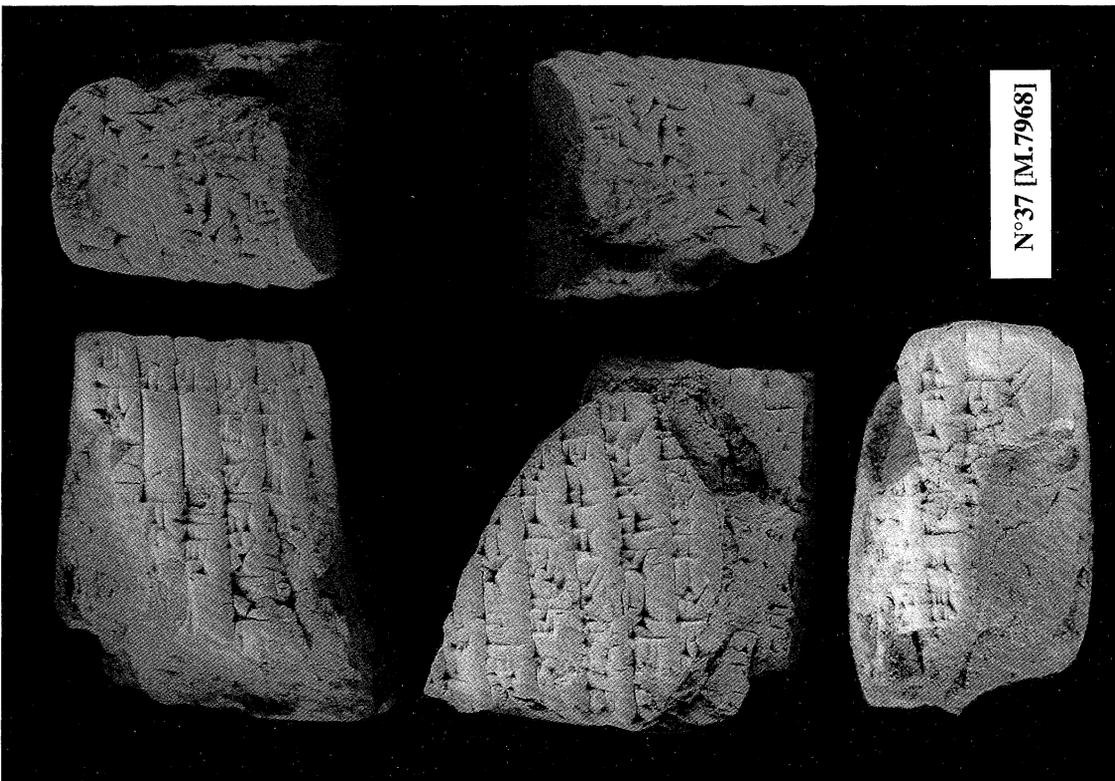
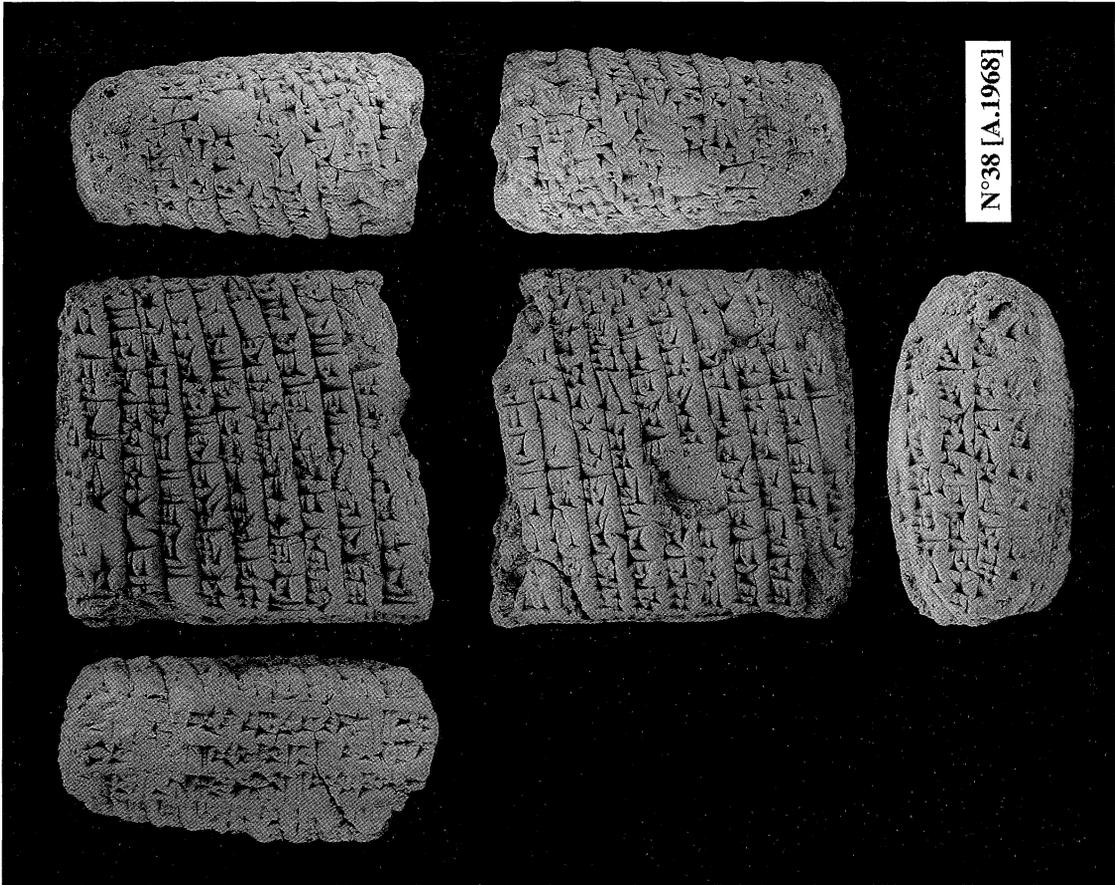
n) l. 71 comporte une double étrangeté : *itûr* est suivi de son complément et *ki'âm* est utilisé à la place de *annêtim*. Suit une répétition peu motivée de la l. 69. On a l'impression que le texte n'est pas complètement en place.

37 [M.7968]

Nûr-Sîn au Roi. Tablette fragmentaire qui parlait des terres d'Alahtum, détenues par la reine Gašera.

[a-na be-lî-i]a qî-bî-ma
 2 [um-ma n]u-úr^dsu'en
 [ir]-ka-a-ma
 4 [aš-šum] é-há û a-šà ša fga-še-ra
 [i-x-a]m[?]-mu-ú ú-ka-al-lu
 6 [... dumu[?] ši-i]p-ri-im

(...)



Rev. [o o] *me-hi-i[r ʃup-pí-šu/ša]*
 2' [a-na] *še-er be-lí-i[a ú-ša-bi-lam]*
 [ša-n] *i-tam iš-tu qa-at [ha-mu-ra-bi]*
 4' [a]-*lam ša-a-ti aš_x(IZ)-ša-ba-[at-ma]*
 [m] *a-am-ma-an na-sà-ha-am ú-u[l e-le-i]*
 6' [a-nu-u] *m-ma^f ga-še-ra a-na [še-er be-l]t-ia / [tu]p-pa-am*
 [aš-šum] *é-ša i[š-p]u-ra-a[m as-sú-u]r-re*
 8' [be-lí ʃ] *a-ba-a-š[a?] i-[ša]-ka-an-ši-im*
 Tr. [a-šà-ša] *ù é-há-ša ú-wa-aš-ša-ar*
 10' [um-ma-mi nu-ú] *r^dsu'en-ma*
 [iš-tu a-lim ša-a]-*ti*
 C. i [li-ší.....]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁴Au sujet des maisons et de(s) champ(s) que Gašera ⁵ ... retient, un messenger?...
 (Lacune.)

²J'ai fait porter chez mon Seigneur ¹ copie de sa tablette.

³Autre chose : ⁴j'ai reçu cette ville ³ de la main de Hammu-rabi et ⁵je n'ai pu en faire sortir personne! ⁶Voilà que Gašera ⁷ a envoyé ⁶ une tablette chez mon seigneur (Hammu-rabi) ⁷ au sujet de son domaine! Il ne faudrait pas que ⁸ mon seigneur (Hammu-rabi) lui accorde son désir^a ⁹ et lui libère son champ et son domaine, ¹⁰ disant : « Que Nûr-Sîn ¹¹ *quitte* ¹⁰ cette ville... »

a) Le texte est mal assuré, mais de lecture plausible. J'ai considéré *šabûm* comme l'équivalent du récent *šebûm*, « désirer », et l'expression *šabûm šakânum* + dat. comme « accorder à quelqu'un ce qu'il demande ».

38 [A.1968]

Nûr-Sîn au Roi. Message d'Addu par son répondant. Rappel de faits historiques. (Lacune.)
 Légitimité de Zimrî-Lîm. Exhortation à la justice.

a-na be-lí-ia qí-bí-ma
 2 *um-ma nu-úr^dsu'en ir-ka-a-ma*
¹ *a-bi-ia a-pí-lum ša^dIM be-el ha-la-a[b^{ki}]*
 4 *il-li-kam-ma ki-a-am iq-bé-e-em*
um-ma-a-mi^dIM-ma ma-a-tum ka-la-ša
 6 *a-na ia-ah-du-li-im ad-di-in*
ù i-na giš-tukul-meš-ia ma-hi-ra-am ú-ul ir-ši
 8 *i-ia-tam i-zi-ib-ma ma-a-tam ša ad-di-nu-šu[m]*
a-na sa-am-si^dIM ad-[di-i]n
 10 [l] *sa-am-si^dIM*

(...)

lu-t[e-e]r-ka a-na giš-g[u-za é a-bi-ka]
 2' *ú-te-er-ka giš-tukul-[meš]*
ša it-ti te-em-tim am-ta-ah-šú
 4' *ad-di-na-ak-kum ì ša nam-ri-ru-ti-ia*
ap-šu-úš-ka-ma ma-am-ma-an a-na pa-ni-ka
 6' *ú-ul iz-z[i-iz a]-wa-ti iš₇-te-et ši-me*
i-nu-ma ma-am-ma-an ša di-nim
 8' *i-ša-as-sí-ik-<kum> um-ma-[a]-mi*
h[a-ab-ʔ]a-ku i-zi-iz-ma di-in-šu di-in

- 10' [i-ša]-ri-iš a-p[u-ul-šu]
[an]-ni-tam ša it-ti-ka e-[er-ri-šu]
12' i-nu-ma gi-ir-ra-am tu-u[š-šú-ú]
[b]a-lum te-er-tim la t[u]-u[š-šú]
14' [i]-nu-ma a-na-ku i-na te-[e]r-ti-i[a]
[a]z-za-[az-z]u gi-ir-ra-am ta-ší
16' [š]um-ma [la k]i-a-am-ma ba-ba-am
[la] tu-[u]š-ší an-ni-tam a-pí-lum iq-bé-[e]m
18' a-nu-um-[ma ša-ra-at a-pí-lim]
ù sí-[sí-ik-ta-šu a-na be-lí-ia]
20' [uš-ta-bi-lam]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

³Abiya, le répondant d'Addu d'Alep, ⁴est venu me tenir ce discours : « ⁵Ainsi parle Addu : « ⁶J'avais donné ⁵tout le pays ⁶à Yahdun-Lîm ⁷et, grâce à mes armes, il n'a pas eu de rival au combat. ⁸Il a abandonné mon parti et le pays que je lui avais donné, ⁹je l'ai donné à Samsî-Addu. ¹⁰Puis..., Samsî-Addu...^{a)} ».

(Lacune.)

¹'... en sorte que je te ramène [sur le trône de ton père]. ²'Je t'ai ramené ¹'sur le trône de ton père ²'et les armes ³'avec lesquelles je m'étais battu contre la Mer^{b)} ⁴'je te les ai données. ⁵'Je t'ai oint de ⁴'l'huile de mon invincibilité^{c)} et nul ⁶'ne s'est tenu face à toi. ⁶'Écoute cette seule parole de moi : ⁷'Lorsque quelqu'un qui aura un procès ⁸'en appellera à toi en te disant : «⁹'On m'a fait du tort^{d)}», tiens-toi debout et rends-lui jugement ; ¹⁰'réponds-lui droitement. ¹¹'Voilà ce que je désire de toi.

¹²'Lorsque tu partiras en campagne, ne sors point sans avoir pris d'oracle^{e)}. ¹⁴'Lorsque moi, dans un oracle de moi, j'aurai été favorable, tu sortiras en campagne. S'il n'en est pas ainsi, ne franchis pas la porte^{f)}. »

Voilà le discours que le répondant m'a tenu. Présentement la mèche de cheveux du répondant et la frange de son manteau, je les ai porter à mon Seigneur.

Bibliographie : édité par J.-M. Durand, *MARI* 7, p. 53-54, « Le mythologème du combat entre le dieu de l'Orage et la Mer en Mésopotamie » ; repris dans *LAPO* 18 934, p. 83.

a) Pour une première exploitation historique de ces propos du répondant d'Addu, cf. *MARI* 4, 1985, p. 297 et n. 21 ; voir, en tout dernier lieu, D. Charpin, *FM* VI, en cours de publication.

b) Pour ce mythe, première attestation du combat entre Ba'al et la Mer, cf. p. 2.

c) Plusieurs textes inédits de Mari attestent que le moment essentiel de la dévolution de la royauté est l'onction qui est faite à un individu. La pratique étant attestée depuis Ébla (cf. Pettinato, *RivBibIt* 25, 1977, p. 235 qui parle de « la cerimonia del'unzione del re ») jusqu'à la tradition hébraïque, on considèrera qu'elle était une des conduites symboliques fondamentales de l'Ouest du Proche-Orient ancien.

Pour le terme nouveau *namrirûtum*, sur la racine MRR, « vaincre », cf. *MARI* 7, p. 53-54.

d) Cf. la formule *habtâku issi-ma* commentée par Fr. Joannès, *ARMT* XXVI/2, p. 299.

e) Cf. l'écho de ce souci dans *ARM* X 54 [= *LAPO* 18 1097] : « Je cours partout à la recherche de présages qui soient bons. » Cf. *MARI* 3, 1984, p. 158.

f) La construction de *wašûm* + acc. ne semble pas exactement pareille aux l. 12' et 16'. Pour le premier usage, *wašûm* + *gerram*, cf. *ARM* II 138 : 7 : *inûma bêlî kaskal ûšû* opposé à *ARM* II 20 : 7 : *ana kaskal-nim ûši*. Pour le second, *bâbam* a l'air de fonctionner comme un « accusatif de lieu adverbial » = « par la porte », analogue à l'expression *imittam u šumêlam ittaši* = « il sort à droite ou à gauche ».

Les documents retrouvés à Emâr, d'époque médiobabylonienne, jettent désormais un jour décisif sur le n°39 où Nûr-Sîn expose les revendications d'Addu de Kallassu²⁷⁴. Le terme fondamental, incompréhensible à partir de la simple documentation de Mari, était *zukurum* qui avait été tenu par G.

²⁷⁴La documentation sur le *zukurum* commence à devenir extensive. On trouve désormais une très utile et intéressante synthèse dans l'ouvrage de D. E. Fleming, *Time at Emar, The Cultic Calendar and the Rituals from the Diviners's House*, Winona Lake, 2000, spécialement le chapitre 3, aux p. 120-124.

Dossin, et B. Lafont à sa suite, comme dérivé de *zikârum* « mâle » avec le sens d'« ensemble d'animaux mâles ». Les propres termes de Zimrî-Lîm :

« Offre le sacrifice du *zukurum*, (en) bœufs et vaches. »

vont contre cette acception. Selon les termes de D. Fleming, *op. cit.*, p. 122, n. 321, « The word *zukru*... is never used for a specific offering, and at no point do the scribes emphasize participation of male animals or male humans. In fact, descriptions of the *zukru's kubadu* offerings, which close each processional day, specify sacrifice of a ewe..., an unusual requirement. »

Dans sa reconstruction du *zukurum* ancien D. Fleming a eu certainement tort de considérer, contre l'avis de D. Charpin²⁷⁵, que le Alpân mentionné par le n°39 pouvait être le père de Yasmah-Addu, le prince yarihéen, vassal de Zimrî-Lîm. Cet homme est mort bien avant l'avènement du roi de Mari. En revanche, Fleming a bien compris que l'on avait voulu entraîner Zimrî-Lîm à participer à un culte local dont les implications politiques étaient très fortes, comme le montrent les textes d'Emar. Ces derniers tournent autour de la personnalité divine de Dagan, certainement parce que tel était le roi de cette région de l'Euphrate²⁷⁶, alors que dans la région de l'Oronte s'affirmait la royauté d'Addu.

D. Fleming dérive *zukurum* de ZKR, « mentionner, se souvenir de » ; il rappelle heureusement les emplois bibliques où Dieu reconnaît ses obligations envers son peuple en « se souvenant de lui » tandis que le peuple montre sa dévotion continue en « se souvenant de Dieu » (*ibid.*, p. 123, n. 322), tout comme il propose que le *zukurum* soit l'équivalent syrien du *mugawar* ou *mukeššar* hittites.

Quoi qu'il en soit, le *zukurum* était adressé au chef des dieux par la communauté toute entière : « The Emar rite would have celebrated a spoken approach to Dagan, a prayer that renewed the link between the people and the god who was ultimately responsible for its survival as a community », *ibid.* p. 124. Addu de Kallassu a donc dû essayer de se faire reconnaître comme la référence divine locale, contrebalançant la divinité de la capitale.

Tout cela semble être légitimé par des références à la jeunesse de Zimrî-Lîm, ce qui devait être un point fort dans le message, mais qui nous sont encore obscures. La région de l'Oronte était-elle le lieu où la famille royale de Mari s'était réfugiée lors de l'épisode de l'occupation des Bords-de-l'Euphrate par les troupes du royaume de Haute-Mésopotamie? Deux Addu se disputent le privilège d'avoir élevé le jeune roi, disant l'avoir alors tenu, l'un entre ses *pahallum* (Addu de Kallassu, l. 16), l'autre dans son *suhatum* (Addu d'Alep, l. 50 *i-na 'sú-ha-ti-ia'*).

Ce dernier terme de partie du corps a donné lieu à beaucoup d'hypothèses : le « pubis » (R. Labat, *TDP* 114, n. 206) ou « la lèvre supérieure » (G. Meier, *ZA* 45, 1939, p. 211), apparenté au « double menton » (Unterkin) de *AHW*, p. 1054a. C'est, de fait, un endroit velu, qui peut être rasé et qui peut avoir une odeur forte (*nipšum*). Le passage décisif semble être donné par une glose qui le définit comme le « creux du bras²⁷⁷ » ; un sens d'« aisselle » (*CAD* S, p. 347, « armpit ») dès lors s'impose, la possibilité que cette partie soit poilue faisant éliminer une traduction par « creux du coude ». Mais la posture décrite ici, qui devrait correspondre au *kirimmum* des nourrices, est très difficilement compréhensible avec le terme d'aisselle. Les parallèles à d'autres époques, par exemple pour le roi Aššurbanipal, utilisent le terme de *birku* ou *burku*, rendu par « giron ».

Un point décisif vient des propos de Zimrî-Lîm lui-même qui dit, au n°17 : 11 et 14, qu'il a grandi sur les *pahallum* d'Addu ; ce dernier ne peut alors être que le dieu d'Alep. Il faut donc supposer que *biru pahalli* et « *suhatum* » sont équivalents l'un de l'autre. Or, en arabe, *fiḥāluⁿ* et *faḥīluⁿ* sont des noms de l'étalon, tout comme *puḥālum* en akkadien. Il est ainsi vraisemblable que *pahallum* doit être plutôt le nom du testicule²⁷⁸, ce qui est d'ailleurs le cas en Syriaque où *pāḥ^elātā* désigne « les testicules ». Dans tous les dialectes sud-arabiques, la racine sert, en revanche, à dénommer le « pénis », comme *fēḥ^el* en Mehrî, *fāḥal* en Soqotrî, etc. Dès lors, « *suhatum* » devrait désigner le bas-ventre. Cela convient à la situation que le roi de Mari réclame pour sa

²⁷⁵« Les champions, la meule et le fleuve... », dans *FM* [1], p. 33, n. 5.

²⁷⁶Pour ces provinces religieuses qui divisaient le Proche-Orient, dès l'époque amorrite, cf. J.-M. Durand, « La religión en Siria durante la época de los reinos amorros... », dans *Mitología y Religión del Oriente antiguo* II/1, « Las Provincias Religiosas », p. 256.

²⁷⁷Cf. von Weiher, *Uruk* 54 : 25, = *bur-ti a-hi*, cité *CAD* s. v.

²⁷⁸*AHW* fait un rapprochement que je ne comprends pas entre *pahallum* et *hallum*, « l'entre-jambe ». L'analyse-t-il *pū + hallum*?

statue sur la représentation d'Addu d'Alep. La situation est identique pour le terme plus banal *birkum* qui désigne à la fois les genoux et les parties sexuelles, de l'homme *et* de la femme (cf. ASKT, p. 118, r. 5 sq.).

Si « *suhatum* » est à identifier à *birit pahallî*, la traduction de R. Labat, « pubis » ou bas-ventre s'impose. Le passage de TDP 13 : 38', avec ses très nettes connotations sexuelles, ne favorise pas une compréhension « aisselle ». Il faut ajouter que la description des symptômes dans les textes médicaux semble aller du haut vers le bas ; or, dans TDP 13 : 38' le « *suhatum* » vient après l'épigastre. Il est vraisemblable que le mot n'a plus été utilisé aux basses époques avec ce sens précis, d'où sa glose *burti ahi*, citée ci-dessus, qui le met en rapport avec le bras. Par ailleurs, d'autres gloses l'équivalent à *arûpum* dont les équivalents des langues sémitiques désignent clairement chez l'homme l'occiput (hébreu 'ôrep, Soqotrî, 'arib « nuque »), chez l'animal l'arrière de la tête, entre la tête et la bosse du chameau (arabe 'arib, Mehrî, 'arb). Cela correspond, enfin, au fait que *suhatum* (cf. CAD *suḥātu* B) décrit apparemment un accident de terrain dans la cour de l'Esaggil ; il doit s'agir là d'une déclivité (cf. *šubti ahi*, ci-dessus). S'il est même vraisemblable que « déclivité », « creux », était le sens propre de *suhatum*, le terme ne doit plus être séparé de *sâhatum*, « fosse²⁷⁹ pour attraper les animaux », documenté par ARMT XIV 2 ; cf. LAPO 16 216, n. c). La comparaison de *sâhatum* avec l'hébreu *šahāt*, indique une dérivation à partir de la racine SŪḤ, arabe *sāḥa*, « tomber au fond d'un trou, et y rester captif », hébreu *šāḥāh*, « couler, sombrer ». Le terme doit donc être posé *sâhatum* et désigner au propre la « déclivité du bas-ventre ». Après la haute époque, il a désigné des parties du corps en déclivité, comme dans KAR 307 : 5 où le terme arrive après la lèvre et la langue et avant le bas de la joue (*lašhu*). Il doit y désigner la « fossette ».

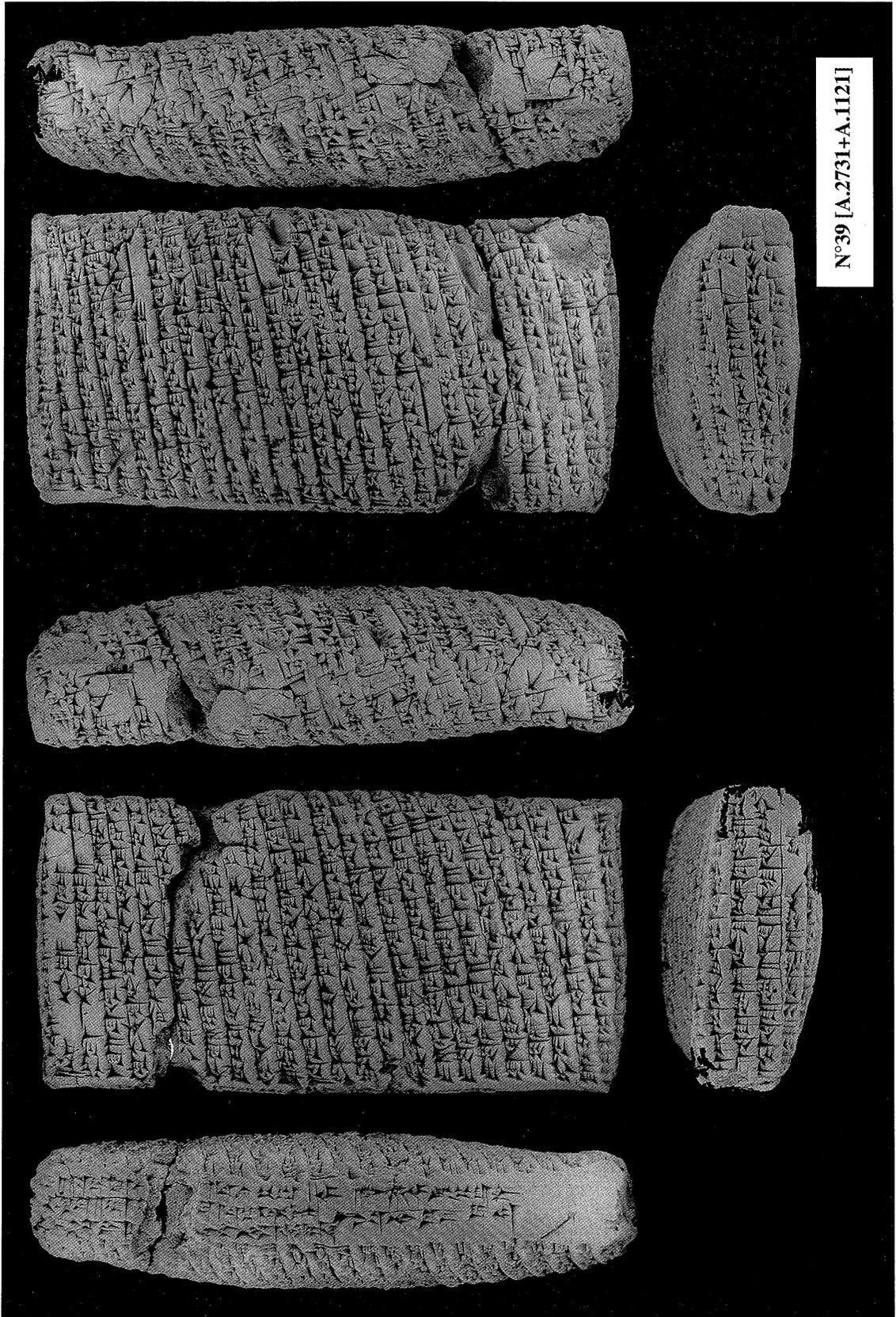
En définitive, la proximité des parties sexuelles du protecteur était certainement sentie comme un gage d'intimité. Aussi mettrais-je volontiers en relation le motif de l'éducation à proximité de la force virile du dieu et le don de ses armes au moment du couronnement du jeune roi.

39 [A.1121+A.2731]

Nûr-Sîn au Roi. Affaire d'Addu de Kallassu. Déclaration d'Alpân sur la décision du roi de livrer les bêtes réclamées par le dieu. Dans les oracles Addu de Kallassu réclame la place d'Alahtum et promet toutes prospérités. Le prophète d'Addu exhorte le roi de Mari à la justice, et fait des promesses semblables.

- a-na be-lî-ia qî-bi-ma*
 2 *um-ma nu-úr^dsu'en ïr-ka-a-ma*
 1-šu 2-šu ù 5-šu *aš-šum zu-uk-ri-im a-na^dIM na-da-[nim]*
 4 *ù ni-ih-la-tim ša^dIM be-el ka-al-la-sú^{ki}*
[it-ti-n]i ir-ri-šu a-na be-lî-ia aš-pu-ra-am
 6 *[aš-š]um zu-uk-ri-im a-n[a^dIM n]a-da-nim al-pa-an*
igi¹ zu-ha-ad-nim a-bi-kur-[i ù] [z]u-ha-an
 8 *iq-bé-e-em um-ma-a-mi zu-uk-ra-[a]m gu[₄há]*
ù áb-há i-di-in be-lî igi lú-[m]eš k[a-li-šu-nu]
 10 *zu-uk-ra-am na-da-[n]am iq-bé-e-em um-ma-a-m[i]*
a-na ur-ra-am še-ra-am la ib-ba-la-ka-ta-an-[n]i
 12 *lú-meš šî-bi aš-ku-un-šum be-lî lu-ú i-di*
i-na te-re-tim^dIM be-el ka-al-la-as-sú^{ki}
 14 *[iz-z]a-az um-ma-a-mi ú-ul a-na-ku-{Ú}-ú*
[^dIM] be-el ka-al-la-as-sú^{ki} ša i-na bi-ri-it
 16 *pa-ha-al-li-ia ú-ra-ab-bu-šu-ma a-na giš-gu-za é a-bi-šu*
ú-te-er-ru-šu iš-tu a-na giš-gu-za é a-bi-šu
 18 *ú-te-er-ru-šu a-tu-ur-ma a-šar šu-ub-ti*
ad-di-in-šum i-na-an-na ki-ma a-na giš-gu-za é a-bi-šu
 20 *ú-te-er-ru-šu ni-ih-la-tam i-na é-ti-šu e-le-eq-qé*
šum-ma ú-ul i-na-ad-di-in be-el giš-gu-za
 22 *e-pé-ri ù a-lim^{ki} a-na-ku-ma ša ad-di-nu*

²⁷⁹Le *šubtum*, lui-même, désigne une « fosse », tout particulièrement pour attraper les animaux.



- a-ta-ab-ba-al šum-ma la ki-a-am-ma*
- Tr. 24 ʿe¹-ri-iš⁷-ti i-na-ad-di-in giš-gu-za e-li giš-gu-ʿza¹
 ʿé¹-tam e-li é-tim e-pé-ri e-li e-pé-ri
- 26 a-lam^{ki} e-li a-lim^{ki} a-na-ad-di-in-šum
 ʿù¹ ma-a-tam iš-tu ší-ti-ša
- Rev. 28 a-na er-pé-ša a-na-ad-di-in-šu^o
an-ni-tam lú-meš a-pí-lu iq-bu-ú ù i-na te-re-tim
- 30 it-ta-na-az-za-az i-na-an-na ap-pu-na-ma
 lú a-pí-lum ša ^dIM be-el ka-al-la-sú^{ki}
- 32 ma-ás-ka-nam ša a-la-ah-tim^{ki} a-na ni-ih-la-tim^{ki}
i-na-az-za-ar be-lí lu-ú i- di
- 34 pa-na-nu-um i-nu-ma i-na ma-ri^{ki} wa-aš-ba-ku
 lú a-pí-lum ù munus a-pí-il-tum mi-im-ma a-wa-tam
- 36 ša i-qa-a[b-b]u-nim a-na be-lí-ia ú-ta-ar
i-na-an-na i-[n]a ma-a-tim ša-ni-tim wa-aš-ba-ku
- 38 ša {ʿIM¹} e-ʿše-em-mu¹-ú ù i-qa-ab-bu-nim
a-na be-lí-ia ú-ul a-ša-ap-pa-a-ar
- 40 šum-ma ur-ra-am še-ra-am mi-im-ma hi-í-[i-tu]m it-ta-ab-ši
be-lí ki-a-am ú-ul i-qa-ab-bi-i um-ma-a-mi
- 42 a-wa-tam ša lú a-pí-lum iq-bé-kum ù ma-ás-ka-anl-ka
i-na-az-za-ar am-mi-nim a-na še-ri-ia
- 44 la ta-aš-pu-ra-am a-nu-um-ma a-na še-er be-lí-ia
á[š-p]u-ra-am be-lí lu-ú i-[d]i
- 46 [ša-n]i-tam lú a-pí-lum ša ^dIM be-el ha-la-ab^{ki}
 [igi a-bu]-ha-lim il-li-kam-ma ki-a-am iq-bé-e-em
- 48 ʿum-ma-a-mi¹ a-na be-lí-ka ʿšú-pu¹ -ur
um-ma-a-mi ^dIM be-el ha-la-ab^{ki} ú-[ul] a-na-ku-ʿú¹
- 50 ša i-na ʿsú-ha-ti-ia¹ ú-ra-ab-bu-ka-ma
 ʿa¹-na giš-gu-za é a-bi-ka ú-te-er-ru-k[a]
- 52 [m]i-im-ma it-ti-ka ú-ul e-er-r[i-i]š
- Tr. [i]-nu-ma lú ha-ab-lum ù munus ha-bi-i[l-tum]
- 54 i-ša-as-sé-ek-kum i-zi-iz-ma di-í[n]-šú-nu di-in
 [a]n-ni-tam ša it-ti-ka e-ri- šu
- 56 an-ni-tam ša aš-pu-ra-kum te-ep-pé-eš-ma
a-na a-wa-ti-ia ta-qa-al-ma
- C. i 58 ma-a-tam iš-tu š[í-ti-š]a a-na er-pé-ša
 ù ma-a-at-k[a ma-t]ám a-na-ad-di-na-kum
- 60 [a]n-ni-tam lú a-[pí-lum ša] ^dIM be-el ha-la-ab^{ki}
- ii igi a-[b]u-ha-lim iq-bé-e-em
- 62 an-ni-tam be-lí lu-ú i-di

¹Dis à mon Seigneur : ²ainsi (parle) Nûr-Sîn ton serviteur :

²Une fois, deux fois, et (jusqu'à) cinq fois, ⁵j'ai écrit à mon Seigneur ³à propos du sacrifice du *zukrum* à offrir à Addu ⁴et du Domaine^a) qu'Addu de Kallassu ⁵nous réclame.

⁶Au sujet du sacrifice du *zukrum* à offrir à Addu, Alpân, ⁷en présence de Zû-Hadnim, Abi-šadî et Zuhân, ⁸m'a parlé en ces termes : « ⁹Offre ⁸le sacrifice du *zukrum*, (en) bœufs ⁹et vaches^b). Mon Seigneur, par-devant tout le monde^c), ¹⁰m'a ordonné d'offrir le sacrifice du *zukrum* en disant : "11] ne faut pas qu'à un moment ou à un autre, il ne change d'avis à mon égard!" » ¹²Je lui ai imposé des témoins ; que mon Seigneur le sache!

¹³Lors des oracles, Addu de Kallassu ¹⁴apparaît en disant : « Ne suis-je pas ¹⁵Addu de Kallassu, qui ¹⁶l'ai élevé sur le haut de mes cuisses et qui ¹⁷l'ai fait revenir ¹⁶sur le trône de la maison

de son père? ¹⁷Depuis que ¹⁸je l'ai fait revenir ¹⁷sur le trône de la maison de son père, ¹⁹je lui ai donné ¹⁸à nouveau une résidence. ¹⁹Maintenant, puisque ²⁰je l'ai fait revenir ¹⁹sur le trône de la maison de son père, ²⁰je m'approprierais un bien dans son Domaine. ²¹S'il ne (me le) donne pas, le maître du trône, ²²des territoires et de la ville c'est moi, et ce que j'ai donné ²³je (le) reprendrai. Si au contraire ²⁴il accède à mon désir, ²⁶je lui donnerai ²⁴trône sur trône, ²⁵maison sur maison, territoire sur territoire, ²⁶ville sur ville, ²⁸et je lui livrerai ²⁷le pays, de son levant à son ponant. »

²⁹Voilà ce qu'ont déclaré les répondants. De fait, lors des oracles, ³⁰(Addu) apparaît à chaque fois (de la sorte).

Et c'est ainsi que ³¹le répondant d'Addu de Kallassu ³³prétend à la résidence d'Alahtum pour Domaine. ³³Mon Seigneur est informé!

³⁴Auparavant, lorsque je résidais à Mari, ³⁵le répondant et la répondante, quelque parole ³⁶qu'ils me disent, je (la) répétais à mon Seigneur. ³⁷Maintenant que j'habite dans un autre pays, ³⁸ce que j'entends et ce que l'on me dit ³⁹je ne (l')écrivais pas à mon Seigneur? ⁴⁰Si, tôt ou tard, quelque catastrophe venait à se produire, ⁴¹mon Seigneur ne dirait-il pas ceci : « ⁴²La parole que t'a dite le répondant, prétendant ^d ⁴²à ton territoire, ⁴³pourquoi ne me ⁴⁴(l')as-tu pas écrite? » En conséquence, ⁴⁵j'ai écrit ⁴⁴à mon Seigneur. ⁴⁵Mon Seigneur est informé!

⁴⁶Autre chose : le répondant d'Addu d'Alep ⁴⁷est venu à moi en présence d'Abu-halim et m'a dit ⁴⁸ceci : « Rappelle à ton maître ⁴⁹ces propos (du dieu) : “Ne suis-je pas Addu d'Alep ⁵⁰qui t'ai élevé sur mon bas-ventre et ⁵¹qui t'ai fait revenir sur le trône de la maison de ton père? ⁵²(Cependant) je ne te réclame rien. ⁵³Lorsqu'un plaignant ou une plaignante ⁵⁴feront appel à toi, tiens-toi debout et rends-leur justice. ⁵⁵C'est la (seule) chose que je te demande. ⁵⁶(Si) tu fais ce que je t'ai indiqué et ⁵⁷que tu prêtes attention à ma parole, alors ⁵⁹je te livrerai ⁵⁸le pays de son orient à son ponant et un pays à toi peuplé. ” »

⁶⁰Voilà ce que le prophète d'Addu d'Alep ⁶¹m'a dit en présence d'Abu-halim. ⁶²Mon Seigneur est informé!

Bibliographie : publié en deux fois par G. Dossin : A.1121 dans A. Lods, *Studies in Old Testament Prophecy*, Mélanges Robinson, 1950, p. 103 sqq. et A.2731 dans la XIVE RAI de Strasbourg, 1966, p. 77 sq. ; republié par B. Lafont, une fois que j'eus réuni les deux fragments, *RA* 78, 1984, p. 7-18 ; cf. *LAPO* 18 984.

a) Pour le *Nihlatum*, cf. p. 67 et 81.

b) Tel me paraît être aujourd'hui la bonne lecture du texte, plutôt que le *k[i]-m[a e-re-šu]* de la *LAPO*. Cette lecture repose sur le parallèle supposé du n°40 : 6.

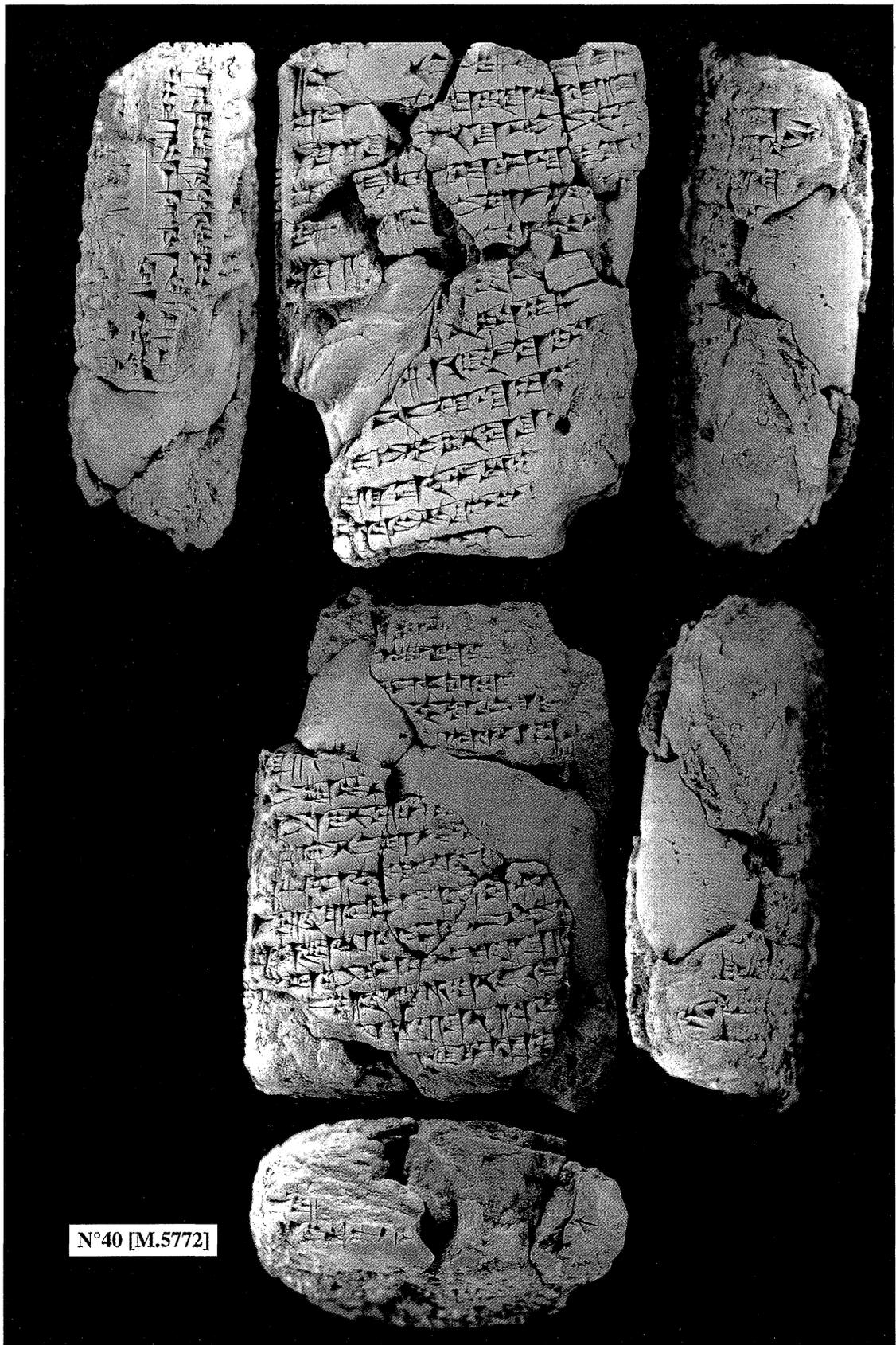
c) Tel me paraît également être aujourd'hui le texte. Le PA-[... que j'avais interprété S[IPA me paraît un peu plus compliqué et indiquer plutôt une initiale de K[A].

d) Pour *nazârum* « émettre des revendications territoriales », (non *našârum* qui ferait contre-sens!), cf. *LAPO* 16, p. 440 et 18, p. 157, 218.

40 [M.5772]

Nûr-Sîn au Roi. Affaire d'Addu de Kalassu. Présages pour Alahtum. Lacune. Affaire concernant Alpan et Išhi-Ebal. Fuite de serviteurs.

a-na be-lí-ia qí-bí-ma
 2 *um-ma nu-úr^dsu'en ír-ka-a-ma*
1-šu 2-šu [5-š]u 10-šu aš-šum ni-ih-la-tim°
 4 *ša^d[IM] be-el ka-al-la-as-sú^{ki}*
i-ri-[šu] a-na [be]-lí-ia aš-ta-na-ap-[pa-ar]
 6 *um-ma a-[na-ku-ma gu₄-há] áb-há amar m[u 1-kam]*
[ka-la-šu-nu ú-ga]-am-me-[er]
 8 *[ù ma-ás-ka-n]a-am i-na-az-za-[ar]*
[siskur₂]-re mi-im-ma i-na q[a-ti-ia ú-ul]
 10 *[i-ba]-aš-ši ù la-ap-t[u-tum ga-am-ru]*
[i-na] pa-né-tim i-nu-ma šu-l[a-...]



- 12 [ù] *ia-ás-ma-ah-^dda-gan* [*te-re-tim i-pu-šu*]
 [ke-e] *m a-na lú-máš-šu-su₁₃-su₁₃* a[*q²-bi um-ma-a-mi*]
 14 [o] *x x x* ¹*li-it*-[...]
 (Lacune de 4+3+4 l.)
 Rev. [o o o] *x it-ti a²*-[...]
 2' [*ú-da-a*]-*li-ip ú*-[*te-er-ma*]
 [*ù ša*]-*al-ši-iš te-er-t*[*am*]
 4' [*a-na šu-lum n*]-*i-ih-la-tim^{ki}* *i*-[*pu-úš/šu*]
ù a-nu-u[*m-ma-nu-u*]-*m ma-tam hu-ša-h*[*u i-ša-ba-at*]
 6' *be-lí li-mu-u*[*r-ma sis*]-*kur₂*-[*re li-pu-úš*]
ša-ni-tam i-nu-ma al-p[*a-an a-na ma-ri^{ki}*]
 8' *a-na še-er be-lí-ia aš-pu-r*[*a-am-ma*]
it-ta-al-kam ù iš-hi-e-[*ba-al be-lí it-ru-ud*]
 10' ¹ *iš-hi-e-ba-al iš-tu ma-ri*[^{ki} *ik-šu-da-an-ni*]
ša il-li-kam a-na al-pa-an aš-šum s[*ag²-...*]
 12' [*a*]-*š-pu-ur-šum al-pa-an udu-há-šu a-n*[*a^d-...*]
[iq-qē]-em ia-am-ší-ha-ad-nu-ú ù [...]
 14' [*il-li-ku*]-*nim udu-há-šu-nu a-na* sa[*g-...*]
[iq-qú-nim um-ma]-¹*a¹-mi al-ka-at* [
 16' [.....]
 Tr. [.....]
 18' *š*[*a-ni-tam i-na a-la-ah-tim^{ki}*]
¹ *ia*-[... ù NP₂]
 20' ² *lú-na-pa-h*[*u*] *q*[*a-du ni-še₂₀-šu*]-*nu*
 C. i [*i*]-*t-ta-bi-tu a-na ha-mu-ra-bi*
 22' [*a*]-*q-bi-ma a-na qa-tá-nim^{ki}*
*[iš-ta-p]**a-ar*
 ii 24' ¹ *ù*? [*a-na sa-ag-bi-šu*]
dan-na-[*tim iš-ku-un-ma*]
 26' ¹ *ù* *li*-[*ta-ru-ni-šu-nu-ti*]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Nûr-Sîn, ton serviteur.

⁵J'ai envoyé des messages à plusieurs reprises à mon Seigneur, ³une fois, deux fois, cinq fois, dix fois, au sujet du Domaine ⁴qu'Addu de Kallassu ⁵a réclamé, ⁶disant : « Bœufs, vaches, veaux d'un an, ⁷je les ai tous épuisés ; ⁸c'est le lieu lui-même qu'il convoite. ⁹Je n'ai plus^a) de quoi faire les sacrifices ¹⁰et les bêtes perçues en surplus^b) sont finies.

¹⁰Auparavant, lorsque Šu-La... ¹¹et Yasmah-Dagan prirent les oracles, ¹²voici ce que j'⁷avais dit au(x) devin(s)^c)...

(Lacune d'une dizaine de lignes.)

¹... avec... ²je (les/l') ai exténués.

Une seconde fois, ³puis une troisième fois, ⁴il(s) a/ont pris ³un présage ⁴concernant l'état du Domaine^d). ⁵Hé bien! ici-même, la famine va se saisir du pays^e). ⁶Il faut que mon Seigneur, (le) constatant, fasse les sacrifices.

⁷Autre chose^f) : lorsque ⁸j'eus envoyé chez mon Seigneur ⁷Alpân à Mari, ⁸et qu'il fut parti, alors mon Seigneur m'expédia Išhêbal ¹⁰et Išhêbal me rejoignit depuis Mari. ¹²J'ai envoyé ¹¹à Alpân en vue de... , ce qui était arrivé. ¹²Alpân ¹³a offert ¹²ses moutons à (NDiv.). ¹³Yamši-Hadnû et ... ¹⁴sont allés et ¹⁵ont offert ¹⁴leurs moutons pour..., ¹⁵disant : « ... »

(Lacune de 2 l.)

¹⁸Autre affaire :... ¹⁹Ya... et (NP), ²⁰deux techniciens du métal, ²¹se sont enfuis^g) ¹⁸d'Alahtum avec leurs familles. ²²Je (l') ai dit ²¹à Hammu-rabi : ²³il a dès lors envoyé un message

22' à Qaṭna. 25' Il a donné des ordres en bonne et due forme 24' à ses patrouilles 26' pour^x) qu'elles les ramènent.

- a) La place de la négation (qui me semble nécessaire) en fin de ligne est néanmoins atypique!
- b) Pour ce sens de *lapātum* « réquisitionner », « prélever en plus », cf. *ARMT XXI*, p. 24 et n. 22.
- c) Il est possible que les « devins » de la l.13 soient les deux NP mentionnés l. 11 et 12.
- d) Ici, tout comme au n°39 : 32, on a la position de KI, classificateur toponymique à *nihlatum* ; pour une identification de ce « Domaine » avec le terroir bensim'alite, cf. p. 67 et p. 81.
- e) On a ici un verdict de l'oracle-*tērtum* sous forme d'apodose ; cf. *YOS X 36 i 28* (extispicine) et *YOS X 56 i 22* (*šumma izbu*). Cf. déjà *ARMT XXVI/1*, p. 54-55, pour des apodoses repérées dans des réponses de devins. L'exemple actuel est d'autant plus intéressant que l'on se trouve fort loin de Babylonie, en terres occidentales.
- f) Cette histoire d'Alpân et d'Išhêbal m'est très obscure et je ne restaure pas bien les cassures. Il s'agit, sans doute, de mouvements de personnel entre Mari et Alahtum.
- g) Il y a une affaire indentique au n°30 : 35-36 où il est question d'Etellum, Šû-Eštar et Sûsû enfuis, *qadu nišê-šunu*, d'où la restauration actuelle. Le n°30, en revanche, ne nous précise pas le statut social de ces fugitifs.

ANNEXE : LES LETTRES DE ŠIDQÊPUH

Comment juger de la place de Šidqêpuh qui apparaît lui aussi comme un des protagonistes du dossier d'Alahtum?

Šidqêpuh est défini dans *ARMT XVI/1* p. 187 comme un « haut fonctionnaire » du palais de Mari, attesté à la fois par des lettres et des textes administratifs. La fourchette chronologique de ses attestations est remarquable. Un texte dépourvu de nom d'année fait cependant partie des archives de dépenses d'huile de l'année de la prise de Kahat²⁸⁰ ; or nous avons désormais de bonnes raisons de penser que Kahat est le nom de la première année complète de Zimrî-Lîm. Il est donc attesté depuis le début du règne. Une deuxième attestation (*ARMT XII 57*) date du 2-xii-ZL 2', où il est intermédiaire-gîr pour la réception d'une quantité considérable (10 *ugâr 90 qa* = 12.090 litres) de farine-*tappinum* sur le patrimoine de Mutu-Bisir. Il est donc toujours au royaume de Mari. Ces deux attestations réservées, il faut attendre le mois x de ZL 11' pour le voir réapparaître, et être désormais bien attesté, tout particulièrement parmi les *wêdâtum*. Comme ses dates d'arrivée coïncident avec la disparition de Yasîm-Sûmû et que sa correspondance (inérite) montre qu'il convoite justement les tenures de ce dernier, il est vraisemblable qu'il lui a succédé. Cela convient bien avec le champ d'activités qu'on lui voit alors occuper. Force est donc de considérer qu'il a été tout le temps intermédiaire en poste ailleurs et qu'il en a été rappelé.

Pourrait être de cette époque la lettre n°41 où le roi de Mari se plaint de ce que son serviteur soit dans l'abondance et gaspille. Cela a l'aspect d'une critique contre une administration provinciale loin du contrôle direct des autorités palatiale. On trouve les mêmes soupçons sous le calame d'un Yasîm-Sûmû à l'encontre de l'administration de la lointaine Nahur²⁸¹. Comme on ne voit pas où placer à l'Est l'administration de Šidqêpuh, il faut imaginer qu'il se trouve plutôt dans les régions occidentales, peut-être à gérer les biens que Zimrî-Lîm y possédait avant de revenir chez lui, à Mari²⁸².

²⁸⁰M.13269 (= *FM III 105*) datant d'un mois xii (le 3) ; huile en ration (sá-sag) pour Simahilanê. Le texte porte l'empreinte du sceau : *šî-id-qî-e-pu-uh*, *ir zi-im-ri-li-im*, sans filiation ni titre. On notera néanmoins *ibid.*, p. 207, la mention de 14 empreintes du sceau de Šidqêpuh, ce qui le montre en fait omniprésent.

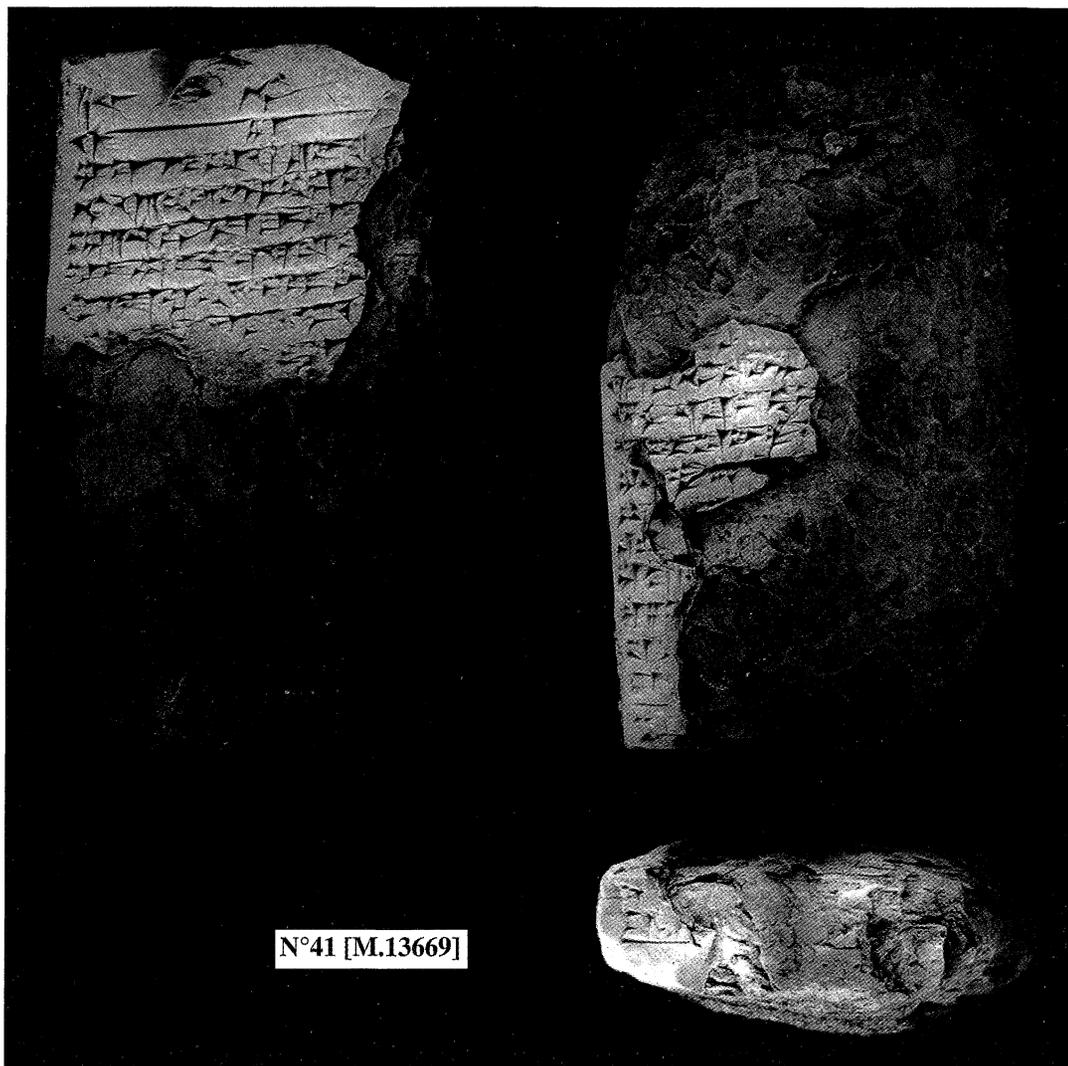
²⁸¹Cf. *ARMT XIII 36* (= *LAPO 16 242*).

²⁸²On constate l'envoi à l'Ouest d'autres personnes par Zimrî-Lîm, dès sa prise du pouvoir : c'est, par exemple, le cas pour les dames Šewrum-parati et Attukki qui, tout en gardant des intérêts sur les Bords-de-l'Euphrate, se retrouvent au Yamhad ; cf. *LAPO 18*, p. 412-413. Il s'agit de femmes qui portent une onomastique hourrite, tout comme dames Šen-nirzi et Mennâ, affectées à Alahtum. De plus elles se réclament de Teššub et de Hébat. Tout en maintenant qu'elles aient été données comme religieuses à un temple occidental, on peut penser qu'elles ont été logées sur des possessions yamhadéennes de Zimrî-Lîm, voire qu'elles ont été chargées de leur gestion.

41 [M.13669]

Šidqêpuh au Roi. Le roi s'est plaint de ce que Š. étant dans l'abondance, il gaspille son grain (Lacune.) Conformément aux ordres du roi, Š. a fait diverses actions concernant le domaine alimentaire... (Lacune.)

	<i>a-na be-lí-[ia]</i>		<i>ù anše-há-šu ú-up-pí-[iš]</i>
2	<i>qí-bí-[ma]</i> <i>um-ma ší-id-qí-e-pu-uh [ir-ka-a-ma]</i>	4'	<i>ù še-em tu-bu-uq-i[am]</i> <i>at-[b]u-uq šum-m[a] b[e²-lí i-qa-bi]</i>
4	<i>be-lí ki-a-am iš-pu-ra-am um-ma-a-[mi]</i> <i>še-um a-na pa-ni-ka i-me-ed-ma [še-a-am]</i>	6'	<i>amar-h[á] x [</i> <i>e-p[í?]</i>
6	<i>tu-sa-ap-pa-ah ma-di-iš ma-[di-iš]</i> <i>ù a-ka-la-am ha-al-pa-ku i-na [a-yi-im še-im]</i>	8'	<i>um-ma-a-[mi]</i> <i>iz-za-b[i-l]</i>
8	<i>še-b[é]-ku¹ ul¹ bé-re-ku {X}ù mi-[im-ma</i> <i>[.....]-hi ú-te-[</i> (Lacune d'environ 20 l.)	10'	<i>te₄-em [</i> <i>é [.....]</i>
Rev. x-[o-o-h]u ² -šu-n[u		12'	<i>x [.....]</i>
2' <i>ki-ma ša be-lí iš-pu-ra-a[m</i>		C.	<i>x [.....]</i>
		14'	<i>é [.....]</i>



Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šidqêpuh, ton serviteur.

Mon Seigneur m'a écrit ceci : « Il y a beaucoup^{a)} de grain à ta disposition et tu le gaspilles en grande quantité. »

Alors, je suis accusé^{b)} de consommer? Sur quel grain me rasassiè-je? Ne suis-je pas mort de faim? En outre...

(Longue lacune.)

... selon la lettre que mon Seigneur m'a envoyée... et j'ai calculé (ce que représentaient) ses homers... En outre j'ai versé la farine. Si mon Seigneur *le veut bien*... les veaux... disant... sera porté...

a) La forme *i-me-ed* est l'inaccompli de *miâdum* dans le dialecte de Mari. Les l. 5-6 doivent donc être des accusations portées par le roi contre son serviteur : « Le grain est en abondance à ta disposition et tu gaspilles... »

b) *Akâlam halpâku* devrait signifier : « On m'accuse de manger. » Est-ce déjà la réponse de Š. qui proteste qu'il connaît lui aussi la disette? Dans ce cas, les l. 7-8 peuvent signifier : « En quoi suis-je rassasié? je meurs de faim... »

On remarquera que *halpum* « accusé » était tenu jusqu'à présent pour un trait de langue cappado-cienne, les deux dictionnaires ne le connaissant que comme « vieil assyrien ».

Le texte n°42 se trouve mentionner Warad-ili-šu, dans un contexte de délation obscur, qui était le fait d'un Nanna... La correspondance de Šidqêpuh, en résidence à Mari²⁸³, à la fin du règne mentionne un Nanna-ša-la-sù. Ce pourrait donc être une péripétie du palais de Mari. On doit réserver cependant, vu l'état du texte, qu'il ne fasse allusion à la situation décrite dans la lettre de Nûr-Sîn, le n°35, où l'on voit le chef de musique et Šidqêpuh gérer ensemble les biens d'Alahtum. Nanna-šalasu serait revenu avec Šidqêpuh à Mari.

42 [M.5801]

Šidqêpuh au Roi. Plaintes à propos de... (Texte lacunaire.)

[a-na] be-lí-ia
 2 [qí]-bí-ma
 [um-ma] ší-id-qí-e-pu-uh
 4 [ír]-[ka-a-ma]
 [I] ^dnanna-šàl-[lá-sú]
 6 [a-w]a-tum la da-mi-i[q-tum ša lú šu-ú / e-li-ia (?)]
 i-[n]a pí-i-[š]u ú-[da-ab-bi-bu]
 8 ù ^Iír-ì-[í-šu
 [.....]

(2 l. éventuellement sur la tranche.)

Rev. 12 [o] x [...]

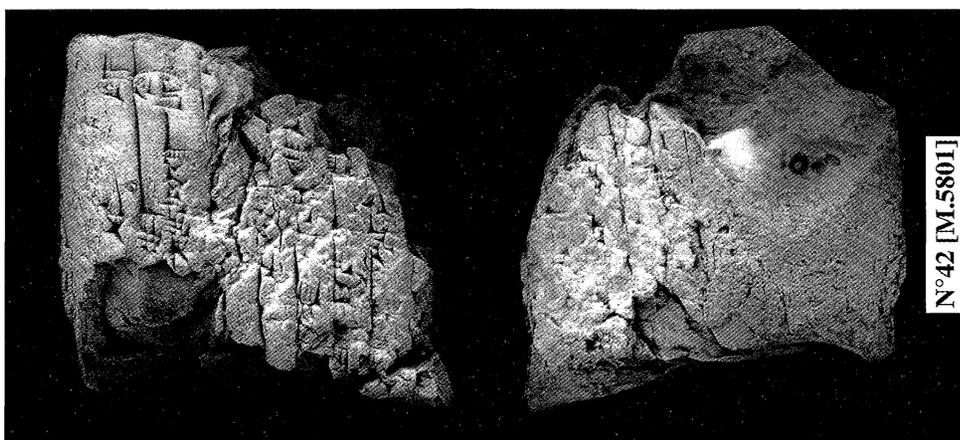
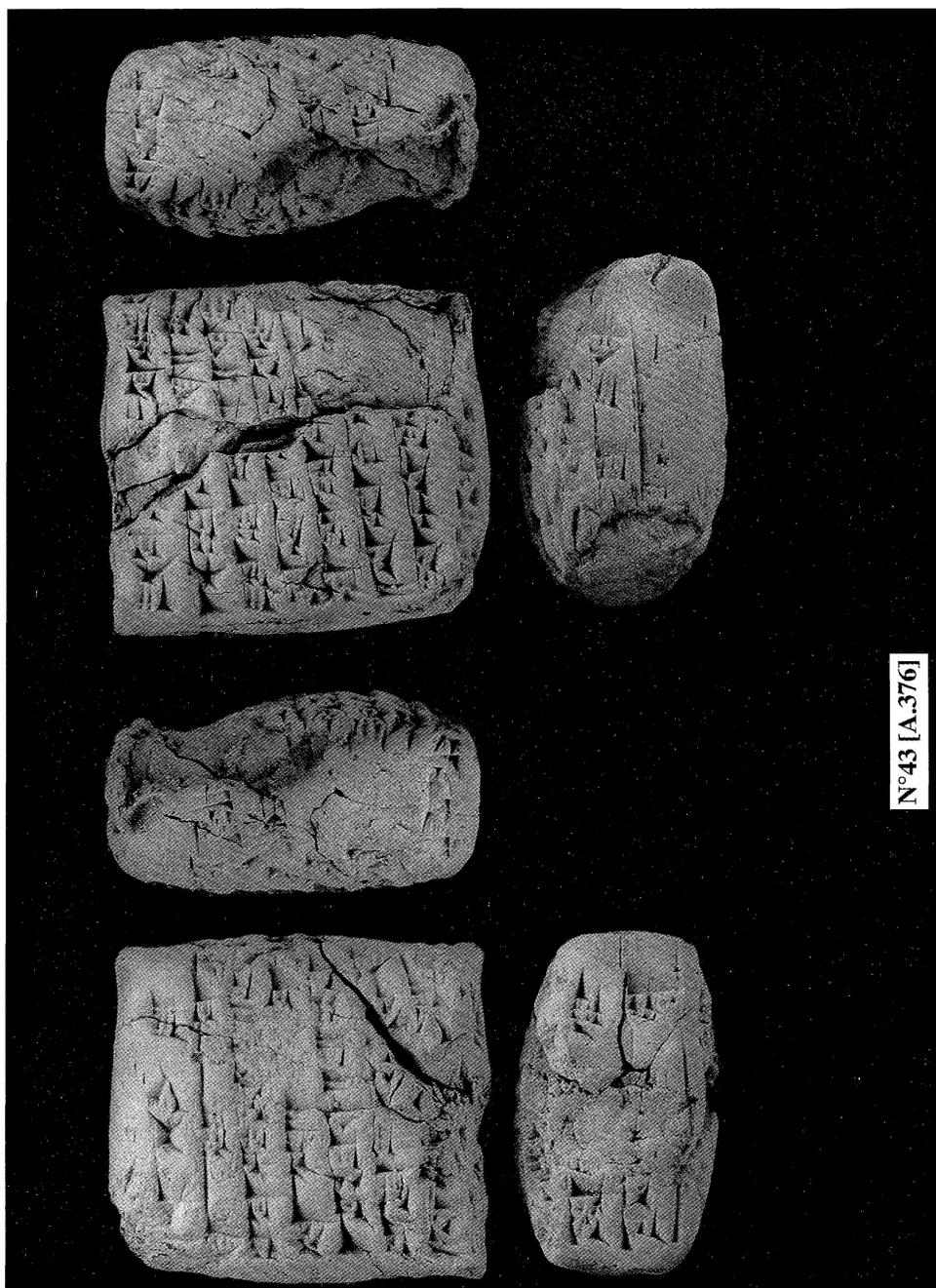
iti [x-k]am lú šu-[ú ...]

x x x a-na x-ar-[...]

²⁸³M.14660 parle en effet d'affaires de Qaṭṭunân et de Sabburatâ. Pour Nanna-šalasu (cf. pour les graphies de ce NP sumérien, *ARMT* XXIII, p. 450), il faut distinguer au moins deux homonymes, pour des différences de chronologie et d'activités.

Le premier, le mieux documenté, est, comme le propose *ARMT* XXIII, un travailleur du métal et plus exactement un tibra. Il est attesté au début du règne : XXI 267 : 16-x-1' : fabrique des outils ; XXIII 527 : 22-xi-2' : reçoit de la pierre abrasive-šammu ; XXII 204 : x-x-2' : texte de travaux sur du métal ; XXII 284 : iii-xii 3' : rations à des travailleurs du palais. Il est mentionné avec d'autres éminents métallurgistes que Iddin-HILIB (Hubur), Yašûb-Ašar, Šilli-Mamma, etc.

En revanche, à la fin du règne, à partir de l'an ZL 11', on trouve des mentions de quelqu'un qui s'occupe d'ovins, semble-t-il, dans la région de Terqa : M.11977 : 15-v-11' : taxe-šûrubtum d'un ovin ; *ARM* IX,37 : 6-vi-11' : intermédiaire-gîr dans des livraisons d'ovins.



[o o o] x x [...]
[o]-x-sú ka-ni-[ik...]

Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šidqêpuh, ton serviteur.
Nanna-šalasu! C'est une parole inamicale qu'il a tenue contre moi de sa proche bouche!
Or, Warad-ili-šu...

(Suite très fragmentaire.)

Deux lettres documentent vraisemblablement les rapports entre l'administration centrale et Nûr-Sîn. Le n°31, qui est malheureusement acéphale, appartient certainement au dossier, vu qu'y sont mentionnés Alpân et la ville de Narazzik. En revanche Abî-Addu n'est pas autrement mentionné ; cependant ce NP apparaît très probablement dans ARM VII 86²⁸⁴ où il est qualifié d'« homme du Yamhad ». On remarque, en outre, qu'elle a été manifestement envoyée d'une région assez éloignée de Mari pour que l'hiver marque une interruption dans les relations avec la capitale. En revanche Šidqêpuh semble être dans la capitale d'où il transmet les ordres du roi. On est donc au moins dans la seconde moitié de l'année ZL 11'.

Dans la lettre n°43 il est fait mention d'une mission d'Ikšud-âyabî-šu, bien connu pour être au service de Nûr-Sîn. Ce dernier est explicitement mentionné. Il est difficile de bien comprendre le document, si ce n'est que Šidqêpuh dit se conformer à l'usage du temps de son prédécesseur Yasîm-Sûmû.

43 [A.376]

Šidqêpuh au Roi. Ikšud-âyabî-šu est (re)parti avec un message. En cela, Š. se conforme à la conduite de Nûr-Sîn.

a-na be-lí-ia
2 *qí-bí-ma*
um-ma ší-id-qí-e-pu-uh
4 *ir-ka-a-ma*
¹ *ik-šu-ud-a-ia-bi-šu*
6 *iš-tu sa-[g]a-r[a-t]im^{ki}*
a-na še-er [be]-lí-ia
Tr. 8 *it-t[a-l]a-ak*
pa-na-[n]u-{UM}-um
Rev. 10 *i-nu-ma i[a-si-i]m-sú-mu-ú ba-al-tú*
¹ *nu-úr-^ds[u'en] ki-a-am*
12 *i-te-ne-pí-[i]š a-di-i*
it-ti ia-s[i]-im-sú-mu-ú
14 *la iš-ta-al-lu*
a-na še-er be-[lí-ia iš-ta]-pa-ar
16 *i-na-an-na uz-[ni-ia i]p-tu-ú*
Tr. *ù a-na be-lí-i[a aš-pu-ur-šu]*
18 *[be-l]í lu i-di*

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šidqêpuh, ton serviteur.

⁵Ikšud-âyabî-šu ⁸vient de partir ⁶de Saggaratum ⁷pour chez mon Seigneur. ⁹Auparavant, alors que Yasîm-Sûmû vivait encore, ¹¹Nûr-Sîn ¹²avait l'habitude d'agir ¹¹ainsi : ¹²avant même ¹⁴de s'en être entretenu ¹³avec Yasîm-Sûmû, ¹⁵il dépêchait chez mon Seigneur. ¹⁶Maintenant que l'on m'(en) a informé, ¹⁷j'ai écrit à ce sujet chez mon Seigneur.

¹⁸Mon Seigneur est informé.

²⁸⁴Cf. la collation du passage dans MARI 2, p. 101 s. n.

Le n°44 est une fort longue missive, datant apparemment de ZL 12' et l'une des dernières de nos archives, sans doute envoyée à Zimrî-Lîm lorsqu'il guerroyait dans le Nord, en Haute-Djéziré, et ramenée par lui, à son retour dans sa capitale. Le texte mentionne explicitement d'ailleurs, vers sa conclusion, l'arrivée de butin à Mari. Elle a, en fait, un intérêt majeur pour la représentation de l'alvéole de Mari dont elle nous donne une description très précieuse. À ce titre, elle n'a pas sa place ici mais dans le corpus géographique, n'en était néanmoins la fin ultime qui concerne l'exploitation directe d'Alahtum et que j'en extrais ci-dessous.

On notera qu'est mentionnée dans ce passage l'arrivée d'Ikšud-âyabî-šu auprès du roi (en Haute-Djéziré, ou plutôt tôt sur le chemin de retour du roi, à Saggarâtum, ou Terqa?) et que c'est sur lui que compte l'administrateur pour entrer en communication avec Alahtum. Incidemment, la caravane d'ânes dont il devait être chargé pourrait bien nous indiquer comment l'huile d'Alahtum arrivait à Mari, sans payer le coût élevé de la batellerie imariote.

44 [A.105] (Extrait.)

Šidqêpuh au Roi. (...) Affaire d'huile en provenance d'Alahtum.

(...)

aš-šum ʔe₄-em ì-giš ša a-na a-la-ah-tim^{ki} a-ṭà-ar-ra-du
 56 *a-na ʔe-er be-lí-ia aš-ta-na-ap-pa-ar-ma ʔe₄-ma-am ša-a-tu*
be-lí ú-ul iš-pu-ra-am ù ki-a-am eš₉-me um-ma-a-mi
 58 ^I *ik-šu-ud-a-ia-bi-šu ma-ha-ar be-lí-ia*
ap-pí-iš lú šu-ú igi be-lí^o wa-aš-bu lú ša-a-tu
 60 *be-lí li-wa-i-[ir]-ma anše-há ù ʔa-ba-am lu-up-qí-sú-um*

(...)

(...) Au sujet de l'affaire d'huile pour laquelle je dois envoyer (quelqu'un)^{a)} à Alahtum, ⁵⁶j'envoie maint message à mon Seigneur, ⁵⁷sans que mon Seigneur ne m'écrive. ⁵⁷Or, voici ce que j'ai appris : ⁵⁸« Ikšud-ayabê-šu (est) chez mon Seigneur. » ⁵⁹Puisque cet homme est chez mon Seigneur, ⁶⁰mon Seigneur doit l'envoyer afin que je lui confie ânes et gens.

(...)

a) Cette traduction a été adoptée parce qu'il ne saurait être question d'envoyer de l'huile à Alahtum qui en est, au contraire, productrice et en exporte vers Mari.

LA MISSION DE ŠÛ-NUHRA-HÂLÛ

Šû-nuhra-Hâlû est une figure mariote de tout premier plan et il est très bien connu pour avoir été le secrétaire du roi de Mari, celui qui lui lisait son courrier et qui, en tant que tel, recevait parfois le double des lettres adressées au roi, assorti d'un commentaire, voire d'un petit cadeau²⁸⁵. C'était donc un homme très important²⁸⁶ et la lettre ARMT XXVIII 109 5-8 le montre de façon éloquent :

« Lorsque je me trouvais à Mari auprès de mon Seigneur, et que tu étais mon ami et que tu combattais de mon côté, j'ai pu constater ta puissance. Tout ce que tu disais devant mon Seigneur était agréé ; rien ne passait outre ton avis. »

²⁸⁵Pour tout cela, cf. D. Charpin, *FM* 5 (sous presse).

²⁸⁶Le fait qu'Inib-šarri l'appelle son « frère » n'est pas complètement sans parallèle : un très haut administrateur comme Dâriš-lîbûr se voit appelé « père » par une Tizpatum qui est peut-être la princesse de ce nom. Il appelle Bêl-šunu « frère », Bêltum, la reine d'Andarig, se dit sa « mère ». Zakira-Hammu, gouverneur de Qaṭṭunan, l'appelle « frère ». Un autre gouverneur de rang élevé, comme Yaqqîm-Addu se dénomme « son ami » (« qui t'aime »), tout comme le *mer'ûm* Ibâl-pî-El. Toutes ces indications auront un sens le jour où nous en saurons plus sur l'origine et le rang de naissance de ceux qui ont écrit les lettres de Mari.

On peut donc considérer que Šû-nuhra-Hâlû, lorsqu'il était envoyé par son Seigneur à l'étranger, le représentait *kîma pagri-šu*, pour reprendre l'expression du roi d'Alep²⁸⁷ et, de fait, il a été chargé d'importantes missions diplomatiques ponctuelles : d'après XXVI/2 397, lettre de Habdu-Malik, Zimrî-Lîm l'a envoyé au mois ii de ZL 11' en mission à Andarig chez Atamrum, qui venait d'éprouver le deuil de son fils. Ce faisant, sa présence était concomitante à celle de Habdu-Malik. De la même façon à Alep, il eut à doubler la mission de Warad-ili-šu.

Les n°45 et n°47 montrent bien le très haut rang de ce fonctionnaire, normalement invité à la table du roi ou de la reine mère.

1. Les dates de la mission

Le moment de son retour est déterminable grâce à ARMT XXIII 217 qui est du 27-x-ZL 11' et où il est question de 18 jarres de vin rouge et de 12 de miel rapportées d'Alep, de façon concomitante à du vin acheté par Yakrub.El-tillatî à Carkémish²⁸⁸.

Quand s'est passée l'arrivée du secrétaire à Alep? Son séjour a apparemment duré quelque temps.

— Au mois v de l'année ZL 11', il est encore à Mari : M.6383 le montre ce mois-là accomplissant la *šûrubtum* d'une chevrette (ás-gàr), laquelle est transmise à Addu-rabi. Il n'est donc pas encore parti pour Alep.

— Le texte M.11835, daté du 4⁺-v-ZL 11', scellé à son sceau et portant par ailleurs aussi les empreintes de ceux de Bêl-šunu et de Dâriš-lîbûr, traite d'une fillette, faisant partie du « butin du Hurwaš », sortie du service de Hammî-êpuh.

— Il est déjà à Alep lorsqu'y arrivent des nouvelles de la rémission d'Aplahanda²⁸⁹. Or ce dernier meurt au cours d'un mois viii. Il faut donc supposer que Šû-nuhra-Hâlû est arrivé à Alep vers les mois vi ou vii.

Son séjour à Alep a duré un certain temps : les « ragots » du n°49 ne se comprennent bien que comme émanant de quelqu'un qui vit à la cour même d'Alep. Dans le n°51, clairement envoyé depuis le Yamhad²⁹⁰, puisqu'il y est fait mention de Sîn-abu-šu, ministre ou intendant du palais d'Alep, il réclame à Bêl-šunu de veiller à ce que Habdu-Malik lui renvoie Zû-Hadnim, celui-là même avec lequel il est invité au palais de Gašera et que l'on voit ailleurs aux côtés de Nûr-Sîn : cela ne peut se comprendre que de la part de quelqu'un qui se voit imposer un séjour de longue durée à Alep.

Il est même vraisemblable que toute la correspondance avec Bêl-šunu, « son frère », doit être placée à ce moment-là. Si Šû-nuhra-Hâlû envoie des conseils pour l'administration de biens de la région de Mari, il est vraisemblable que c'est parce qu'il est en train d'accomplir une mission de longue durée.

2. Les motivations de la mission

Il va de soi, quoique Šû-nuhra-Hâlû ne mentionne qu'une seule fois dans ses lettres le nom de Nûr-Sîn²⁹¹, que c'est dans le dessein d'arranger la situation inextricable où s'est mis l'intendant qu'il a été dépêché. Le n°51 montre, cependant, que les missions de Šû-nuhra-Hâlû étaient, elles aussi, complexes : il devait acheter de grandes quantités d'étoffes et avait emporté, pour ce faire, une importante somme d'argent. On le voit également participer au culte des Ancêtres de la famille royale d'Alep, à pro-

²⁸⁷Cf. ARMT XXVI/1 21 : 20'-21' et passages analogues.

²⁸⁸C'est en même temps la dernière attestation de Šû-nuhra-Hâlû dans les textes datés de Mari. A-t-il fait partie des hauts fonctionnaires qui ont disparu avec l'année ZL 12'?

²⁸⁹Nouvelle vraie ou fausse d'ailleurs, car il semble que l'on ait voulu maintenir à tout prix la fiction que le roi de Carkémish allait guérir, à ce que raconte Ištarân-nâšir, selon ARMT XXVI/1 281, peut-être parce que la succession se présentait mal.

²⁹⁰Les trois moutons laissés à Dûr Yahdun-Lîm l'ont donc été lors du voyage vers l'amont et ne prouvent pas que la lettre émane du royaume de Mari. Il est vraisemblable que la lettre est contemporaine du n°45 qui montre la célébration du sacrifice du *pagrâ'um* à Alep. Šû-nuhra-Hâlû veille à ce que le sacrifice qui le concerne soit bien offert, en son absence, dans le royaume de Mari.

²⁹¹Cf. n°47 : 53, où sont avoués les torts de ce dernier envers Gašera.

pos de la *hidirtum* de Sûmû-êpuh, laquelle avait peut-être servi d'alibi officiel à sa venue. L'appartenance probable de Šû-nuhra-Hâlû à la famille royale de Mari²⁹², ce qui l'alliait *ipso facto* à celle d'Alep et lui permettait de participer à son culte familial, en faisait pour l'occasion un ambassadeur par nature.

En ce qui concerne Alahtum, l'affaire qui avait mal commencé, finit bien, ce qui ne peut qu'être mis au compte de la grande habileté diplomatique de l'homme politique.

Un des premiers textes est constitué par le n°45 où, manifestement, les affaires ne sont pas encore abordées directement ; le secrétaire mariote vient d'arriver pour le motif officiel de rendre hommage aux manes de Sûmû-êpuh. Il est intéressant de voir que le Mariote n'est pas hébergé au palais royal. Le *bît napṭarim* où il loge a de bonnes chances d'être le bâtiment où sont centralisés les intérêts du roi de Mari et un peu l'équivalent de nos modernes ambassades. Le nom de *bît Mari*, documenté à Ilân-šûrâ, ne lui est cependant pas donné. Les Mariotes ont dû s'installer dans une grande demeure d'Alep qu'une famille locale avait évacuée. Le phénomène est attesté, entre autres, à Terqa pour l'installation du prince de Babylone, comme le montre *ARM II 87*²⁹³.

Le secrétaire de Zimrî-Lîm prend la peine de décrire le déroulement de la cérémonie religieuse, non pas tant pour le pittoresque que parce que tel était sans doute le motif officiel de son déplacement à Alep.

L'intérêt en est considérable pour notre connaissance des idées religieuses de l'époque, dans la mesure où, si la présence de Dagan dans ce rite n'est pas étonnant pour nous, tout comme la mention de sa parèdre Šalaš (le plus souvent notée ^dnin-hursaga dans les textes mariotes), celle de Hébat est en revanche une complète surprise. Depuis longtemps, on avait soupçonné que celle que l'époque moyenne a documentée comme la grande déesse hourrite était en réalité d'origine non-hourrite. Sa mention à côté de Dagan et de Šalaš devrait en faire non seulement leur fille, mais aussi une divinité sémitique et la proposition d'A. Archi de la tenir pour « l'Alépine », avec application de la règle de prononciation propre au Nord-Ouest que le l est quiescent, y trouve confirmation²⁹⁴.

La forme concurrente de Hebat, Heba, conservée par certains noms propres, prend dès lors tout son sens : il faut y reconnaître l'opposition entre les deux façons de construire le féminin, soit par *-at*, soit par *-a*, abondamment attestée dans l'onomastique d'époque amorrite. Cette divergence de traitement devait être dialectale bien plus que fonctionnelle.

La situation politique décrite par Šû-nuhra-Hâlû laisse apparaître les dysfonctionnements de la vie politique alépine : les vieux cadres toujours en place semblent avoir pris le parti de la reine mère, contre les décisions de Yarîm-Lîm. L'affaire de Duššuba (cf. *LAP O* 18 1191) avait montré qu'au moins à la fin de sa vie le roi d'Alep était tenu par les siens pour une véritable catastrophe. Son fils, en revanche, semble vouloir honorer les engagements paternels, avec cependant une timidité d'esprit qui nous déconcerte dans l'idée que nous nous faisons de la toute-puissance royale.

D'autres précieux renseignements nous sont donnés par la même lettre : comme à Mari, la reine mère a son palais à elle²⁹⁵, où le roi lui-même, tout comme les étrangers, peuvent être priés. Nous voyons que ces repas, tout sacrificiels qu'ils fussent, étaient des occasions de beuveries importantes, à en perdre son contrôle. Le palais royal d'Alep devait en outre avoir une structure identique à celui de Mari avec un contrôle à la porte par l'administrateur principal.

En revanche, l'« affaire d'Imâr » dont prétend parler Hammu-rabi, pour éviter d'aborder celle d'Alahtum, signe qu'il a dû se faire dûment chapitrer, reste pour nous mystérieuse. Il s'agit peut-être d'une affaire analogue à celles des serviteurs de Yarîm-Lîm ou de Warad-ili-šu arrêtés par les autorités de l'emporium, ce dont les deux suzerains principaux d'Imâr pouvaient s'inquiéter. Il est peu vraisemblable, en tout cas, qu'il s'agisse de l'affaire d'Išsur-Addu, à moins qu'elle n'ait perduré et ne se soit démesurément compliquée. Là encore, nous retrouvons la présence de Dâdî-hadun, omniprésent dans le dossier d'Alahtum.

²⁹²Cf. ci-dessus, p. 40.

²⁹³Devenu *FM II 121-bis*, = *LAP O* 16 163.

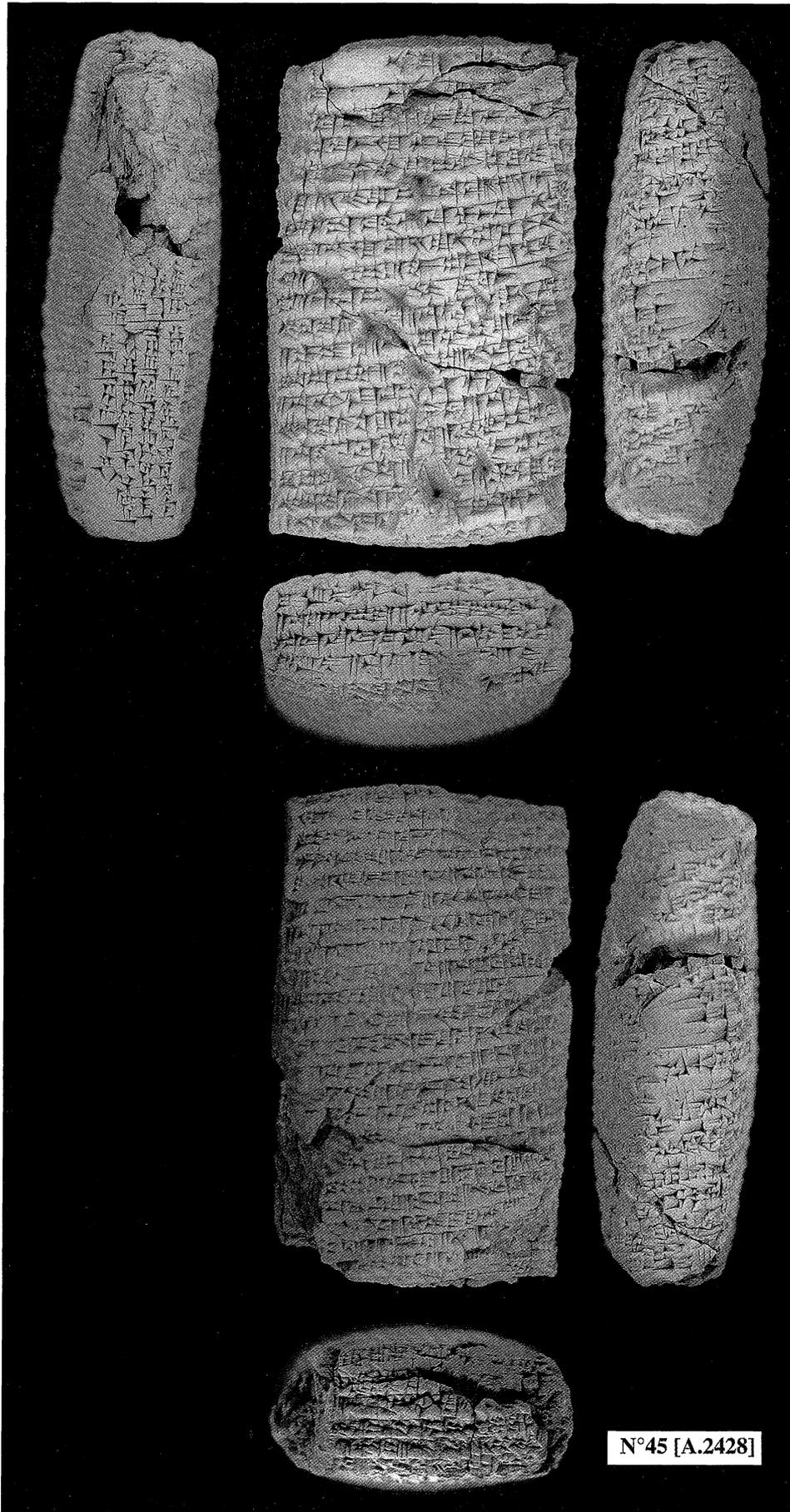
²⁹⁴A. Archi, « Studies in the Pantheon of Ebla », *Or. NS.* 63, 1994, p. 249 sq.

²⁹⁵Cf. N. Ziegler, *FM IV*, p. 50.

45 [A.2428]

Šû-nuhra-Hâlû au Roi. Tentatives infructueuses de Š. pour avoir une entrevue confidentielle avec Hammu-rabi d'Alep. Proposition de passer par Dâdî-Hadun pour obtenir les renseignements désirés.

- [a-na] be-lî-ia q[î]-b[î]-ma
 2 [um]-ma šu-nu-uh-ra-ha-lu-[ú ìr-k]a-a-ma
 [i-n]u-ma pa-ag-ri-a-im ša ^dda-gan
 4 [d]ša-la-aš ù ^dhé-ba-at i-na é-kál-lim
 [a]-na i-[d]i-ir-tim ra-bi-tim ša su-mu-e-pu-uh wa-aš-ba-[nu]
 6 ù ha-mu-ra-bi [n]i-gub ma-ha-ar dingir-meš iš-ku-un
 i-na nìg-gub ma-ah-ri-šu wa-aš-ba-nu
 8 [i]-ia-ti ù zu-ha-ad-nu ìs-si-né-ti-ma
 ki-a-[am î]q-bé-e-em um-ma-mi a-wa-tum na-šî-ir-tum
 10 ša a-qa-[a]b-bi-kum i-ba-aš-ši
 mu-uš-te-er-[tam]-ma a-na ká [é]-kál-lim sí-in-qa-am
 12 a-wa-tum^o ša-a-t[î] lu-uq-bé-e-kum-ma
 i-na řup-pí-im a-w[a-tam] ša-a-ti šu-řú-ur-ma
 14 a-na be-lî-ka šu-bi-il an-ni-tam î[q]-bé-e-em
 mu-uš-te-er-tam e-še-er-ma a-na ká [é-ká]l-lim a[s-ni-î]q
 16 a-na řà-[a]b-ba-la-řú ki-a-am aq-bi um-ma a-n[a-k]u-[ma]
 am-ša-l[î b]e-lî ki-a-[am] iq-bé-em um-ma-mi
 18 mu-uš-te-er-tam er-b[a-am]-ma a-wa-tum^o lu-uq-bi-kum-ma
 a-na be-lî-ka š[u]-ř[ú-u]r-ši i-na-an-na a-na še-er be-lî-ia
 Tr. 20 lu-ru-ub an-ni-tam a[q]-bi-šum-ma
 a-na e-re-bi-ia a-an-nam i-pu-la-an-ni
 22 um-ma šu-ma lu-ru-ub a-na lugal lu-uq-bi-m[a]
 e-ru-ub a-na é-kál-l[im] i-ru-ub
 Rev. 24 ú-š[é]-e-em-ma um-ma [šu-ú-m]a ru-um-mi
 ù šum-ma lugal i-na ře₄-e-e[m š]i-ka-ri-šu ša qa-bi-šu
 26 iq-bé-k[um] é-kál-la-[šu la ř]a-sà-an-ni-iq
 an-ni-tam iq-bé-e-em-ma a-na é na-ap-řà-ri-ia ur-tam-mé-em
 28 i-na u₄-mi-im-ma ša-a-ti a-na é ^fga-še-ra
 iq-ru-ú-šu ù né-e-ti ìr-meš be-lî-ia
 30 a-na nìg-gub ìs-su-né-ti iš-tu qa-tum i-na a-[k]a-lim
 ta-ar-ka-at a-n[a] ra-ma-ni-[î]a i-na [qa]-bi-[š]u
 32 ki-a-am aq-bi um-ma a-na-ku-ma ša am-š[a-li be-lî]
 a-wa-tam iq-bé-e-e[m] ù e-še-ra-am-m[a]
 34 a-na še-er be-lî-ia ú-ul ú-še-ri-bu-ni-in-ni₅
 [um]-ma šu-ma řî-bu-tam i-šu-ma ú-ul te-ru-ba-am
 36 [um]-ma a-na-ku-ma i-n[a]-an-na-ma a-wa-tam ša-a-ti
 [be-lî] li-iq-bé-e-em an-ni-tam aq-bi-šum-ma
 38 [ki-a-am] i-pu-la-an-ni um-ma-mi mu-uš-te-er-tam-m[a]
 [a-qa-ab-bi]-kum ù a-w[a-t]um ři-i ša a-qa-ab-bi-kum
 40 [aš-šum ša] i-na i-ma-ar^{ki} i-ba-aš-ši-[m]a [l]u a-qa-bi-ku-nu-ři
 [ki-a-am] iq-bé-e-em ù e-še-er-ma e-re-ba-am ú-ul id-di-nu-ni-in-ni₅
 42 [i-na-a]n-na pí-qa-at a-wa-tam ša-a-ti da-di-ha-du-[u]n
 [iq-b]i-šum šum-ma a-wa-tum i-in be-lî-ia m[a-a]h-[ra-ař]
 44 [a-na] a-ma-ar a-wa-tim ša-a-ti a-na [da-di-ha]-du-un
 [ke-em lu]-uq-bi um-ma a-na-k[u-m]a [šum-ma a-w]a-tum i-in-ka ma-ah-ra-at
 Tr. 46 [aš-šum ře₄-m]i-im ša i-ma-ar^{ki} a-[na h]a-[m]u-ra-bi lu-uq-bi



[be-lí a-a]n-nam i-pu-la-an-[ni šum]-ma
 48 [a-wa-tam š]a-a-ti iq-bi-šum ù š[um]-m[a a-an-nam]
 [I ha-am]-mu-ra-bi i-qa-ab-bi be-lí li-iš-p[u-ur]
 50 [šum-m]a a-wa-tam ša-a-ti a-na ha-am-mu-ra-[bi]
 [la-a q]a-ba-a-am da-di-ha-du-un iq-bi
 52 a?-na pí-e a-wa-tim ša-a-[ti a-na h]a-mu-ra-bi
 C. i [.....]-tim^{ki}
 54 [.....] be-lí-ia
 [.....da-di-ha]-du-un
 56 [i-qa-ab-bi]
 C. ii um-ma šu-ma te₄-mu-um iš-tu ma-ha-ar
 58 a-bi-ia li-ší-pa-am i-na-an-na
 be-lí tu-pa-am li-da-an-ni-nam-ma
 60 li-ša-bi-la-aš-šum

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton serviteur.

³Lors de (l'offrande du) *pagrâ'um* à Dagan, ⁴Šalaš et Hébat dans le palais ⁵pour la grande déploration concernant Sûmû-êpuh^a), nous étions assis ⁶et Hammu-rabi a installé le repas devant les dieux. ⁷Au repas, nous étions assis devant lui^b). Il nous avait invités, Zû-Hadnim et moi. ⁹Voici ce qu'il m'a dit : « Il y a une affaire secrète ¹⁰dont je te veux entretenir. ¹¹(Demain), à l'aube, approche-toi de la porte du Palais^c) ¹²que je te la dise ; écris-la sur une tablette ¹⁴et fais-la porter à ton Seigneur. » Voilà ses propos. ¹⁵Au matin, je m'approche tout droit de la porte du Palais ¹⁶et je dis ceci à Tâb-balâtî : « ¹⁷Hier soir, mon seigneur m'a dit : « ¹⁸Entre me voir au matin que je te parle de quelque chose et ¹⁹écris-le à ton Seigneur. » Maintenant (donc) ²⁰il me faut entrer chez mon seigneur. » ²⁰Voilà ce que je lui ai dit et ²¹il a acquiescé à ce que j'entre (au palais), ²²disant : « Il me faut entrer parler au roi, ²³puis (tu) entre(ras). » Il pénétra au palais. ²⁴Il en ressortit avec ces mots : « Décampe! ²⁵Même si le roi t'a dit n'importe quoi^d) sous l'emprise de la boisson^e), ²⁶il n'a pas de compte à te rendre^f). » ²⁷À ces mots, je suis retourné à mon Hôtel.

²⁸Le même jour, on le pria chez Gašera^g) ²⁹et nous (aussi), serviteurs de mon Seigneur, ³⁰on nous invita au repas. Une fois ³¹commencé le repas^h), ³¹alors qu'il s'adressait à ma personne, ³²voici ce que je lui ai dit : « Comme hier soir, mon seigneur ³³m'avait parlé d'une affaire, je suis venu tout droit mais ³⁴on ne m'a pas laissé entrer chez mon seigneur. ³⁵Et lui : « J'avais un empêchementⁱ) ; (aussi) n'as-tu pu entrer. » ³⁶Et moi : « Hé bien, maintenant, ³⁷il faut que mon seigneur m'en parle. » Voilà ce que je lui ai dit. ³⁸Il m'a répondu : « (Demain) à l'aube, ³⁹je te le dirai. Cette affaire dont je te veux parler, ⁴⁰c'est au sujet de ce qui se passe à Emar. Je ne manquerai pas de vous (en) parler. » ⁴¹Voilà ce qu'il m'a dit. Je suis allé tout droit mais on ne m'a pas laissé entrer.

⁴²Maintenant, il est vraisemblable que c'est Dâdî-Hadun qui ⁴³lui a parlé de cette affaire. Si cela agréé à mon Seigneur, ⁴⁵je veux bien dire ⁴⁴à Dâdî-Hadun, pour tester^j) l'affaire : « ⁴⁵Si cela te convient, ⁴⁶je veux bien parler à Hammu-rabi, concernant l'affaire^k) d'Imâr. ⁴⁷Mon Seigneur m'a donné son accord. » ⁴⁷S'il ⁴⁸lui a (vraiment) parlé de l'affaire, et si ⁴⁹Hammu-rabi est favorable, il faut que mon Seigneur envoie une lettre. ⁵⁰Si Dâdî-hadun a dit de ne pas parler ⁵¹de l'affaire à Hammu-rabi, ⁵²à propos de cette affaire, à Hammu-rabi...

(Lacune de 4 l.)

... ⁵⁷disant : « Une directive doit m'être envoyée^l) de chez mon père! » Maintenant, mon Seigneur doit lui faire porter une tablette avec un message énergétique.

a) Pour l'exploitation de ces renseignements sur le culte à Alep, cf. ci-dessus, p. 150.

b) Pour l'étiquette au cours d'un banquet royal, on se reportera à B. Lafont, *Miscellanea Babylonica* = Mélanges en l'honneur de M. Birot, 1985, p. 167-168. « Être assis en face du roi » est donc la place d'honneur, permettant de lui parler directement. On remarquera à la l. 31, la notation *ana ramâni-ia ina qabî-šu* = « lorsqu'il s'adressa à ma personne » qui semble impliquer que l'étiquette veut que ce soit le roi qui engage la conversation.

c) Pour ce passage, cf. « L'organisation de l'espace dans le palais de Mari », dans *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome*, E. Lévy, Strasbourg, 1986, p. 43.

d) *ša qabê-šu qabûm* = « dire ce que l'on a à dire » ; cette formation partitive est très courante à Mari.

e) Pour ce thème de « trop parler sous l'influence de la boisson », cf. *ARMT XXVI/2* 311 : 6.

f) Cette expression *ekallam sanâqum* « faire les comptes du palais » se dit du service d'un fonctionnaire que l'on inspecte. L'appliquer au roi est donc une chose impensable puisque c'est à lui qu'on rend compte de toutes choses. Une telle façon de dire est sans doute proverbiale et signifiait « se permettre n'importe quoi ». On la retrouve avec le même sens dans la lettre de Lâ'ûm, *ARM II* 76 : 33 ; cf. *LPO* 16, p. 597.

Mais Dominique Charpin me fait remarquer qu'il y a en outre sans doute une malice de l'Alépin qui fait un jeu de mots disant : « Le roi t'a dit "ana bâb ekallim sinqam" » ; ça ne veut pas dire "ekalla-šu tasanniq" ! »

g) Ce passage est le meilleur indice que la reine mère Gašera n'habite pas avec son fils puisqu'elle l'invite chez elle, ainsi que les ambassadeurs qui, eux, habitent à l'auberge (*bît naqtarim*).

h) *Tarâkum* semble avoir ici un usage non encore documenté dans les dictionnaires. *AHW* connaît les sens de « frapper » ou « d'être sombre », au permansif. Le contexte oriente ici vers un sens de « comme le repas était commencé ». Il est possible que nous ayons affaire à une dérivation sémantique à partir du sens de base de « frapper » analogue à celle du français « attaquer » couramment utilisé dans « attaquer un plat » avec le sens (non belliqueux!) de « commencer un plat ».

i) Pour ce sens péjoratif de *šibâtum*, cf. *ARM I* 24+M.5010 (= *MARI* 4, 1985, p. 312, n. 88, l. 28). L'« empêchement » ici pour être une « indisposition » naturelle, peut-être occasionnée par les trop fortes libations de la veille, n'en paraît pas moins d'essence diplomatique.

j) *Awatam amârûm* = « to investigate an affair », *CAD A/2*, p. 19.

k) La restauration la plus vraisemblable est sans doute ici celle du terme *šênim* = « l'affaire de... ». Cela ferait assez bien écho à ce qui est dit l. 40 : « relativement à ce qui se passe à Imâr ». On pourrait néanmoins penser aussi à [*ša ta-ta-m*]i-im, « l'affaire de l'assemblée... ».

l) Pour ce verbe de *šêpum*, cf. *LPO* 16, p. 432, 17, p. 187.

Le texte suivant aborde désormais nettement l'affaire d'Alahtum. Šû-nuhra-Hâlû a donc dû réussir à contourner les faux-fuyants du début de sa mission. On retrouve le roi d'Alep manifestement hostile et on a l'impression que la leçon lui a été faite sur les inconvénients d'accorder ce qui lui est demandé. Il y parle effectivement d'exercice du pouvoir et d'intégrité du royaume. C'était donc le premier moment des efforts diplomatiques que de rassurer le roi du Yamhad sur le fait que l'achat par Zimrî-Lîm de villes dans le territoire propre du Yamhad ne diminuerait en rien sa puissance, ni son intégrité.

L'argumentation de Šû-nuhra-Hâlû est remarquable : il ne s'agit pas d'une annexion mais de l'établissement d'un de ces pactes d'alliance intertribaux qui portent en arabe préislamique l'appellation de *hilfun* et, à l'époque amorrite, celle de *hipšum*. Le terme est relativement rare parce que non babylonien et on peut présumer que telle était la réalité qui est, dans la plupart des cas, occultée par le standard *athûtum*.

Ce texte, en nous donnant une illustration de la pratique du *hipšum* dans l'Ouest, montre qu'elle était pan-amorrite et non pas limitée aux coutumes de l'Ida-Maraş. Le roi d'Alep est dit, en effet, apaisé par les dires de Šû-nuhra-Hâlû, alors qu'il les aurait repoussés s'il s'était agi d'une pratique qui lui était étrangère.

À prendre les choses au pied de la lettre, il faut en déduire que les territoires de l'Ouest étaient sentis comme de peuplement benjaminite. Beaucoup d'indications vont d'ailleurs dans ce sens : la présence de la métropole benjaminite de Yarih dans le pays de Cana'an, les territoires de parcours des Benjamins, c'est-à-dire leur *nighum*, tourné vers l'Ouest, l'alliance très solide entre les Rabbéens et le Yamhad, les parcours de la route vers Palmyre aux mains des Urapéens. Il faudrait en déduire que la famille royale d'Alep était elle-même d'origine benjaminite.

46 [A.3332]

Šû-nuhra-Hâlû au Roi. Irritation d'Hammu-rabi d'Alep devant l'insistance de Š. pour acheter Alahtum. (Lacune.) Propositions apaisantes. (Lacune.)

a-na be-lí-ia qí-bí-ma
 2 [u]m-ma [šú-nu-u]h-ra-ha-lu
 [i]r-ka-a-ma
 4 aš-šum a-na a-lim a-la-ah-tim^{ki} kù-babar ša-qa-li-[im]
 ša be-lí a-na ha-am-mu-ra-bi ú-wa-e-ra-an-n[i]
 6 ʔe₄-mi á[š]-[ta]-ni-šum-ma
 pa-nu-šu [iṣ-l]i-mu ki-a-am iq-bi
 8 [um]-ma šu-ma am-mi-nim a-hi a-wa-tam an-ni-tam
 [ša] ʔbi¹-ʔša¹-at i-ri-ša-an-ni
 10 [...-i]a i-ra²-[ši]
 (Tr. = 3 l. + Rev. = 5 l.)

Rev. [o o o o] x [...]
 [o o] x ha [...]
 2' [ir]-du-meš-š[u²..... šum-ma dumu-meš]
 a-lim^{ki} ša-a-t[i iṣ-tu li-ib-bi]
 4' a-li-ia ù i[ṣ-tu li-ib-bi ir]-meš-ia
 [u]s-sú-ha-a[m a-yi-i]š [l]i-iš-bu
 Tr. 6' [ù] a-na wa-ar-k[i-ia ú-ul il-la-ku]
 [du]mu-meš si-im-al [it-t]i ʔdumu ma¹-a-m[i]
 8' [l]u-ha-ap-pí-iš a[n-n]i-tam aq-bi-šum-ma
 [l]i-ib-ba-šu ú-ni-ih
 C. 10' wa-[ar-k]i ʔup-pí-ia an-ni-im [ša a-na be-lí-ia]
 [ú]-ša-bi-l[am] x x x [...]
 12' x-ra²-[...]

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton serviteur.

⁴Relativement au versement de l'argent pour la ville d'Alahtum, ⁵mission que m'a confiée mon Seigneur auprès de Hammu-rabi, ⁶je suis revenu à la charge et, ⁷le visage courroucé, il m'a dit : « ⁸Pourquoi donc mon frère ⁹me demande-t-il là ⁸une chose ⁹qui n'est pas correcte?

(Lacune d'une dizaine de l.)

²'ses serviteurs... Si les natifs de cette ville ⁵'sont déplacés ³'de l'intérieur de ⁴'ma ville et du sein de mes serviteurs, ⁵'où pourraient-ils habiter? ⁶'Continueront-ils à m'obéir? »

« ⁸'Je compte faire une union^{a)} ⁷'entre les Bensim'alites et les Benjaminites^{b)}. »

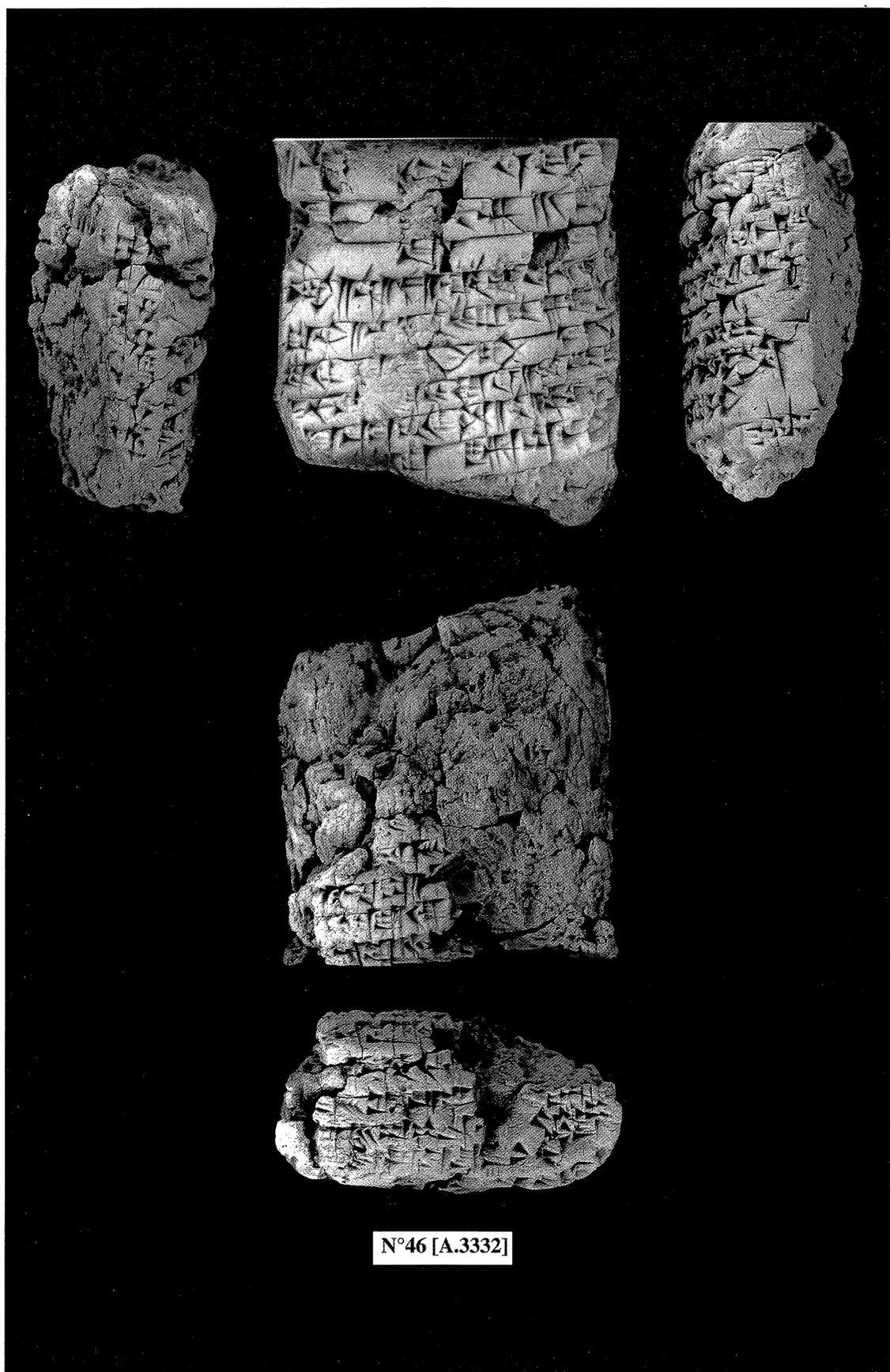
⁸'Voilà ce que je lui ai dit ⁹'et je l'ai apaisé.

¹⁰'Suite à cette tablette de moi ¹¹'que j'envoie à mon Seigneur...

a) *huppušum* est un verbe très important pour la société d'époque amorrite qui indique que deux tribus allogènes ont établi un pacte d'alliance privilégiée pour établir entre elles une consanguinité leur permettant d'établir des unions matrimoniales. Un exemple se trouve déjà publié dans ARMT XXVIII 36 (A.75) : 14 où il est dit que les Bensim'alites et les gens du Yamutbalum forment un *hipšum* (*Hana Benê Sim'al u Yamut-Bâlum hi-ip-šum*).

b) Je suppose ici que *dumu ma-a-mi* est une variante pour le *dumu/ma-ar mi-im* bien connu par Mari comme une allographie des Mâr Yamîna, les Benjaminites.

Dans le grand texte suivant, se montre la complexité des tractations menées par Šû-nuhra-Hâlû. Il s'agit de faire lâcher prise à dame Gašera. La réponse de Hammu-rabi est une simple fin de non recevoir : il ne saurait aller contre la volonté de sa mère. L'appel à l'*andurârum* qu'exprime le Mariote reste pour nous un peu étrange. Que cherchait-il à obtenir? Une pièce importante du dossier n'a pas dû nous parvenir. Gašera était-elle, elle-même, par droit d'achat sur les terres qu'elle s'était fait rendre par les Mariotes et ces derniers espéraient-ils obtenir l'accord de l'ancien propriétaire? Šû-nuhra-Hâlû semble bien avoir demandé l'application d'une *andurârum* généralisée ; cf. p. 80-82.



N°46 [A.3332]

En tout cas, la réponse du roi est très nette : la mesure a eu une ampleur considérable en portant sur les propriétés royales, libérant personnes retenues aux ergastules et patrimoines confisqués. Si la mesure doit être étendue à la famille royale, c'est-à-dire sans doute aux grands propriétaires, elle sera immanquablement à double tranchant puisque les biens et les gens acquis par le roi de Mari pourraient eux-mêmes se voir contestés et réclamés. On a là l'écho direct des propres craintes des Mariotes exprimées dans le n°28 : 39, qu'il n'y ait une *passistum*.

En fait le roi d'Alep semble conseiller nettement que son oncle de Mari et sa mère trouvent un terrain d'entente. C'est le sens des l. 14-15 : la reine mère du Yamhad a fait porter une tablette à son gendre. Ce texte n'a pas été retrouvé dans les archives palatiales et nous ne pouvons que deviner son contenu mais on peut raisonnablement penser que la vieille reine donnait des indications sur ce qui pourrait sécher ses larmes devant la perte des « plus chères » de ses possessions.

Dès lors, il faut se tourner résolument vers Gašera et l'amener par des paroles captieuses, voire même franchement de pure flagornerie, à résipiscence.

Après avoir souligné le caractère normal d'une aliénation, qui devrait faire oublier purement et simplement Gašera par ses anciens serviteurs, le Mariote montre qu'il n'en est rien et que les *muškênum* lui gardent toute leur dévotion : ils protestent qu'ils n'obéiront aux ordres d'aller chercher du bois que par fidélité à Gašera. La parole a peut-être été dite par les locaux, mais, en l'occurrence, elle est manifestement détournée de son contexte qui devait être « Nous te serons aussi fidèles que nous l'avons été à dame Gašera. »

La surenchère est que tout bien de Zimrî-Lîm est bien de Gašera : elle n'a donc rien perdu des villes achetées dans l'Ouest, mais elle a même acquis le royaume de Mari, tout entier!

En dernier lieu, on lui fait miroiter un bon dédommagement dans le cœur même du royaume de son gendre.

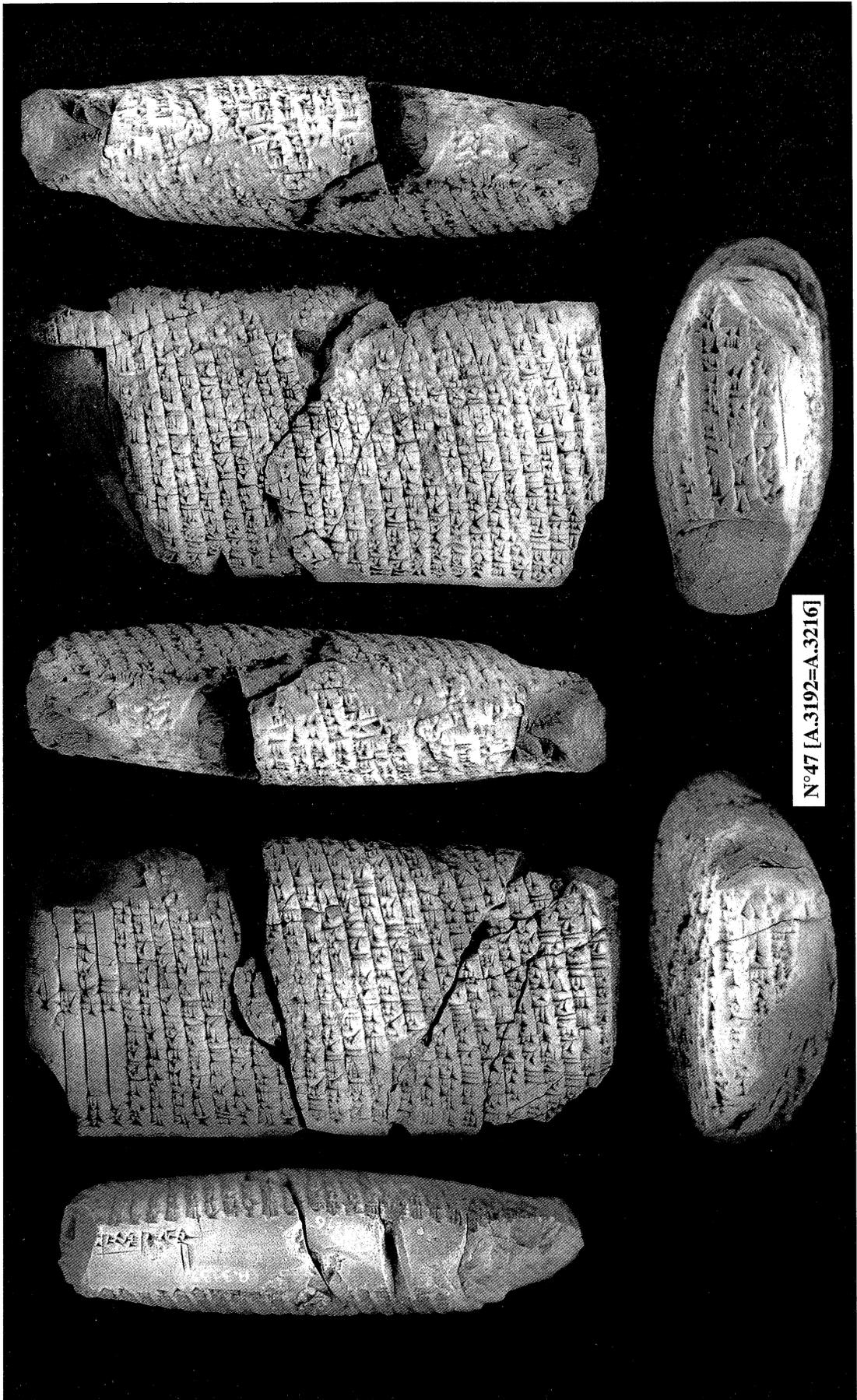
La vieille reine n'est nullement dupe et la brièveté de sa réponse « Laisse-moi tranquille! », suffit en elle-même. Dans la longue réponse des l. 47-44 qu'elle fait à des propos de Šû-nuhra-Hâlû que nous n'avons malheureusement plus (l. 32-33), elle avait tenu un discours misérabiliste comme si la perte d'Alahtum devait la réduire à la misère. Mais sa demande d'avoir « une demeure à Mari dont elle mange le pain » ne fait nullement illusion et sa réclamation d'apports (*mu-tù-há, šûrubtum*), cadeaux typiques des échanges entre rois, montre bien où elle voulait arriver.

En définitive sa déclaration de la l. 60 « Laisse-moi tranquille! » n'est pas une rupture mais le moyen de faire monter les enchères. Le fait qu'elle retourne devant le roi son fils pour lui reparler de l'affaire est tout à fait dans cette logique. Il s'agit donc de recourir désormais aux grands moyens et le Mariote demande à son roi de lui envoyer copie de l'acte qui sanctionne son éviction d'Alahtum.

47 [A.3192=A.3216]

Šû-nuhra-Hâlû au Roi. Zimrî-Lîm a fait porter à Šû-nuhra-Hâlû copie de la lettre envoyée au roi d'Alep sur les biens de Gašera à Alahtum. Refus du roi d'intervenir contre sa mère. Objections de fond concernant une généralisation de l'*andûrârum*. Démarches de Šû-nuhra-Hâlû auprès de Gašera. Plaintes de cette dernière. Paroles apaisantes lui montrant l'amour des siens et ses futurs avantages. Rien n'y fait. Zimrî-Lîm doit donc désormais envoyer à la reine duplicata de son engagement.

[a-na] be-lî-[ia]
 2 [q]í-bí-ma
 um-ma šu-nu-uh-ra-ha-l[u]
 4 ír-ka-a-[ma]
 aš-šum é-há ù a-ša ša [f]ga-še-ra [i-na a-la-ah-tim^{ki}]
 6 ú-ka-al-lu be-lí řup-pa-am a-na ře-er [ha-mu-ra-bi]
 ú-ša-bi-lam ù me-he-er ře₄-mi-im ř[a-a-tu]
 8 be-lí a-na ře-ri-ia iš-pu-ra-am a-na h[a-m]u-r[a-b]i
 e-ru-ub-ma a-wa-tam ař-ba-as-sú u[m-ma a-na-ku-ma]



N°47 [A.3192=A.3216]

- 10 aš-šum é-há ù a-š[à š]a^fga-še-ra [i-na a-la-ah-tim^{ki}]
 ú-ka-al-lu ša a-na š[ar-ru-ti-šu na-tú-ú]
- 12 be-lí li-p[u]-š[a-an-n]i an-ni-tam aq-[bi ha-mu-ra-bi]
 ki-a-am i-pu-la-an-ni um-ma šu-ú-ma munus ši-i ú-ul u[m-mi-i]
- 14 ù um-mi a-nu-um-ma řup-pa-am ú-[š]a-ař-ři-ir-ma
 a-na še-er a-hi-ia ú-ša-bi-il an-ni-tam i-pu-la-an-ni
- 16 ù aš-šum an-du-ra-ri-im a-na ha-mu-ra-bi aq-bi
 [um-ma] šu-[ma m]i-nu-um i-ku-la-an-ni-ma a-na-ku an-du-ra-ra-am
- 18 ú-wa-aš-ša-ar-ma-a am-mi-nim a-bi ú-ul ba-li-iř-ma
 an-du-ra-ra-am ša ma-ti-ia la ú-wa-aš-še-er
- 20 i-iř-ma-a ša^dsu'en-a-bu-šu aš-pu-ur-ma ne-pa-ra-tim
 [k]a-la-ši-na im-si ù i-na é-kál-li-ia^rte^l-[ni-iř-tam]
- 22 [l]a wa-aš-šu-ur-tam ú-wa-aš-še-er ù é ut^r-[te^l-ra-am-ma-[a]
 [a]m-mi-nim a-na-ku an-du-ra-ra-am ú-wa-aš-ša-ar
- 24^rat-la-ak an-du-ur-ra-am-ma ú-wa-aš-ša-ar
 [ú-lu]-ma-a a-na-ku a-na ni-še²⁰ ša a-hi-ia an-[du]-r[a-r]a-am
- 26 [a-ša-a]k-ka-an ú-lu-ma a-hi a-na ni-še²⁰-[šu-ma-a]
 [x x] a-hi li-ib-ba-šu a-na an-ni-[tim li-ni-ih]
- 28 [a-na an]-du-ra-ri-im qa-ba-a-am ú-[ul a-na-ad-di-in]
- Tr. [an-ni-tam i-pu-la]-an-ni [
 30 [wa-ar-ka-nu-um a-na^f]a-še-ra e-ru-ub
 [ki-a-am aq-bi-ši-im um-ma a-na-ku-ma]
- Rev. 32 [.....]
 [.....]-ki
- 34 [.....]-ra^l-ni
 [an-ni-tam aq-bé-ši-im^fga-še-ra ki-a-am i]-pu-la-[an-ni]
- 36 [um-ma-mi i-na a-ša^l-ku-nu ù é-h]á-ku-nu
 [ma-ti-ma a-n]a-ku-ú ú-da-ap-pa-ar-[ku-nu-ti]
- 38 [a]-na-ku ú-ša-aš-ša-šum-ma na-pí-iř-ti li-ba-a[l-li]-iř
 i-na a-ša^l-ia ù é-hà-ia ú-da-ap-pa-ra-an-ni-[ma]
- 40 [a]t-la-ak iř-tu i-na-an-na-ma a-na ma-ri^{ki}
 at-ta-la-ak a-ša^l ù é-tam ša ninda a-ak-ka-lu
- 42 ú-ul i-na-ad-di-na-a-am iř-tu-ma [řup-pa-a]m
 iř-p[u-r]a-a[m řu]p-pa-am lu-ša-bi-il-šum-ma^rdumu^l-[ri m]u-tù-há
- 44 [l]i-ř[e]-re-em li-iř-pu-ra-am-ma lu-pu-úř
 [an]-ni-tam iq-bé-e-em ù a-na-ku ki-a-am a-p[u-ul-ři]
- 46 [u]m-ma a-na-ku-ma pa-na-nu-um a-š[à-k]i^r ù é-há^l-[ki^l-ma-a
 ma-ti-ma ta-ad-di-ni ù aš-[šum ša nu-ú]r^dsu'en
- 48 a-na mu-úř-ke-nim i-qa-ab-bu-ú [um-ma-m]i
 a-na kur-i a-na giř-há al-ka [an]še-[h]á-[k]u-nu [řu-up]-ra
- 50 tap-pu-ti al-ka an-ni-tam nu-úr^dsu'en il-q[ř-ma i]q-bi-ma
 ù mu-úř-ke-nu-um k[i-a-a]m i-da-ab-ba-ab-ř[u-um um-ma-mi]
- 52 ki-ma [ř]a^fga-še-ra-ma re-řu-ta-am n[i-la-ak]
 aš-šum ša nu-úr^dsu'en ú-pa-al-la-su-ki be-[lí]
- 54 iř-pu-ra-ak-ki-im a-lum a-la-ah-tim^{ki}
 na-ra-az-zi-ik^{ki} ta-wa-ra-am-bi^{ki}
- 56 ù ma-a-at ma-ri^{ki} ša ma-an-nim ú-ul ku-um-ma-a
 [ř]um-ma ta-qa-ab-bi-i a-na be-lí-ia řu-up-ri-ma
- 58 [be-lí] a-lam i-na ma-ri^{ki} li-id-di-na-ak-ki-[im]
 [an-ni-tam a]q-bé-ši-im ad-ni-in-ři-im-ma [ki-a-am i-pu-la-ni]
- 60 [um-ma ři]-ma la tu-da-ab-ba-ba-an-ni

Tr. [i-na-an-na] igi lugal i-tu-ra-am
 [i-na-an-na be]-lí me-he-er tup-pí-ša
 62 [ša i-na a-la]-ah-tim^{ki} du-up-pu-ri-š[a]
 C. [li-š]a-bi-la-aš-ši-im

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâfû, ton serviteur.

⁶Mon Seigneur ⁷a fait porter ⁶à Hammu-rabi une tablette ⁵relative aux maisons et au terrain que dame Gašera ⁶détient ⁵à Alahum. ⁸Mon Seigneur, d'autre part, m'a fait porter ⁷une copie de cette information. ⁹Je suis entré ⁸voir Hammu-rabi ⁹et je l'ai entrepris en ces termes :

« ¹²Mon Seigneur doit faire, ¹⁰en ce qui concerne maisons et terrain que dame Gašera ¹¹détient ¹⁰à Alahum, ¹¹ce qui convient à sa royauté. »

¹²Voilà mes propos.

Hammu-rabi ¹³m'a répondu : « Cette femme, n'est-elle point ma mère? ¹⁴Or, ma mère vient d'écrire une tablette ¹⁵et l'a fait porter à mon frère. »

Voilà sa réponse.

¹⁶Alors, j'ai parlé de l'*andurârum* à Hammu-rabi. ¹⁷Il a dit : « Quel (démon)^a s'est abattu sur moi? ¹⁸Dois-je donner libre cours^b ¹⁷à l'*andurârum*? ¹⁸Comment (penser) qu'à la mort de mon père^c ¹⁹j'ai limité l'*andurârum* de mon pays? ²⁰Est-ce peu de choses que j'aie envoyé Sîn-abu-šu et que, les ergastules, ²¹il les ait tous "lavés" et que, dans mon palais, ²²il ait affranchi ²¹la population ²²non libérée et que les patrimoines aient été restaurés? ²³Pourquoi dois-je donner libre cours à l'*andurârum*? ²⁴Allons! (lui) donnerais-je libre cours, ²⁶n'en ferais-je pas ²⁵autant pour les gens de mon frère ²⁷ou mon frère pour les siens? Allons, que mon frère se calme à ce propos! Je ne suis pas d'accord pour l'*andurârum*! »

²⁷Voilà sa réponse.

³⁰Par après, je suis entré chez Gašera et ³¹lui ai tenu ce langage :

(Texte lacunaire.)

³⁵Voilà ce que je lui ai dit et Gašera m'a répondu :

« ³⁷Est-ce que je vous chasse ³⁶de vos champs et maisons? ³⁸Je vais l'importuner^d pour qu'il me permette de vivre. ³⁹Il me chasse de mon champ et de mes maisons. ⁴⁰Va! Désormais, ⁴¹je vais aller ⁴⁰à Mari. ⁴²Ne me donnera-t-il pas ⁴¹champ et maison dont je mange le pain? ⁴²Puisqu'⁴³il m'a envoyé ⁴²une tablette, ⁴³je veux lui en faire tenir une ⁴⁴pour que mon fils m'envoie des livraisons. Qu'il m'écrive afin que je puisse agir! »

⁴⁵Voilà ce qu'elle m'a dit.

⁴⁶Je lui ai répondu :

« ⁴⁷As-tu jamais vendu ⁴⁶auparavant un terrain et des champs à toi? ⁴⁷Hé bien! en ce qui concerne le fait que Nûr-Sîn ⁴⁸dise aux particuliers^e) : «⁴⁹Allez à la montagne chercher du bois! Envoyez-moi vos ânes ⁵⁰et venez m'aider!» — tel est ce que Nûr-Sîn a entrepris de dire — ⁵¹Hé bien! les particuliers lui disent : «⁵²Nous accomplirons le service comme s'il s'agissait de celui de Gašera!»

⁵³En ce qui concerne le fait que Nûr-Sîn t'importune, mon Seigneur ⁵⁴t'a (déjà) écrit. ⁵⁵À qui appartiennent ⁵⁴les villes d'Alahum, ⁵⁵de Narazzik, de Tawarambi ⁵⁵et le pays de Mari (en général)? Ne sont-ils pas tiens? ⁵⁷Si tu le veux, écris à mon Seigneur ⁵⁸qu'il te donne une ville dans (le royaume de) Mari. »

⁵⁹Voilà ce que je lui ai dit, en insistant bien, et elle m'a répondu : « ⁶⁰Ne m'importune plus! »

⁶¹Maintenant, elle est revenue à la charge devant le roi!

Il faut donc que mon Seigneur ⁶³lui fasse tenir ⁶¹copie de son acte ⁶²portant sur son éviction d'Alahum.

Bibliographie : les 1. 16-26 ont fait l'objet d'une citation et d'un commentaire dans D. Charpin, « Les Décrets Royaux à l'Époque Paléo-Babylonienne, à Propos d'un Ouvrage Récent », *AfO* XXXIV, 1987, p. 41, n. 39.

a) Il est possible que l'on ait ici aussi un nouvel emploi de *mīnum* au sens de *mannum*. Cf. *mimma ša = mamma ša*, n°36, n. b). Le terme n'est pas spécifié, mais *akālum*, « dévorer », se dit autant du mal (cf. la traduction de D. Ch., dans *AfO* 34) que du démon.

b) L'expression *andurâram wuššurum* est documentée, outre ce passage, par la lettre de l'*âpilum* de Šamaš ; cf. *LPO* 18, p. 89, ad n. h) et i). On remarquera qu'il semble que *wuššurum* soit construit, aux l. 22-23 et sans doute aussi l. 25-26, avec un double accusatif : *bītam... andurâram wuššurum* = « faire subir à un domaine l'*andurârum* sans restriction ». Pour l'analyse de la mesure de l'*andurârum*, cf. ci-dessus, p. 80-82.

c) La construction est ici très ramassée. J'ai essayé de tenir compte de l'opposition des négations, pour comprendre le passage : *ûl*, l. 18 mais *lâ*, l. 19. On doit donc en conclure que le verbe qui se rattache à l'interrogatif est le second, le premier représentant une parenthèse (+*ma*) : « mon père étant mort » L'emploi du prétérit (*uwaššer*, non *uwaššar*) renvoie donc à une mesure déjà prise, et non pas « à prendre ». Dès lors, il semble que l'on ait ici une question de pure rhétorique qui doit être rendue par : « comment peux-tu dire que.. ».

d) J'ai considéré cette forme *û-ša-aš-ša-šu* comme venant de *ešûm*. Le sens doit être que la reine mère importunera son gendre jusqu'à ce qu'il lui compense son manque à gagner.

e) Pour cet emploi de *muškēnum*, là où les autres textes (de Nûr-Sîn) utilisent « villageois » (*dumu-meš âlim*), cf. p. 78.

Le dernier acte du drame était raconté dans le texte suivant, dont l'incipit est perdu mais qui, manifestement, vu l'heureux dénouement de l'affaire ne peut être attribué qu'à Šû-nuhra-Hâlû.

48 [A.4445]

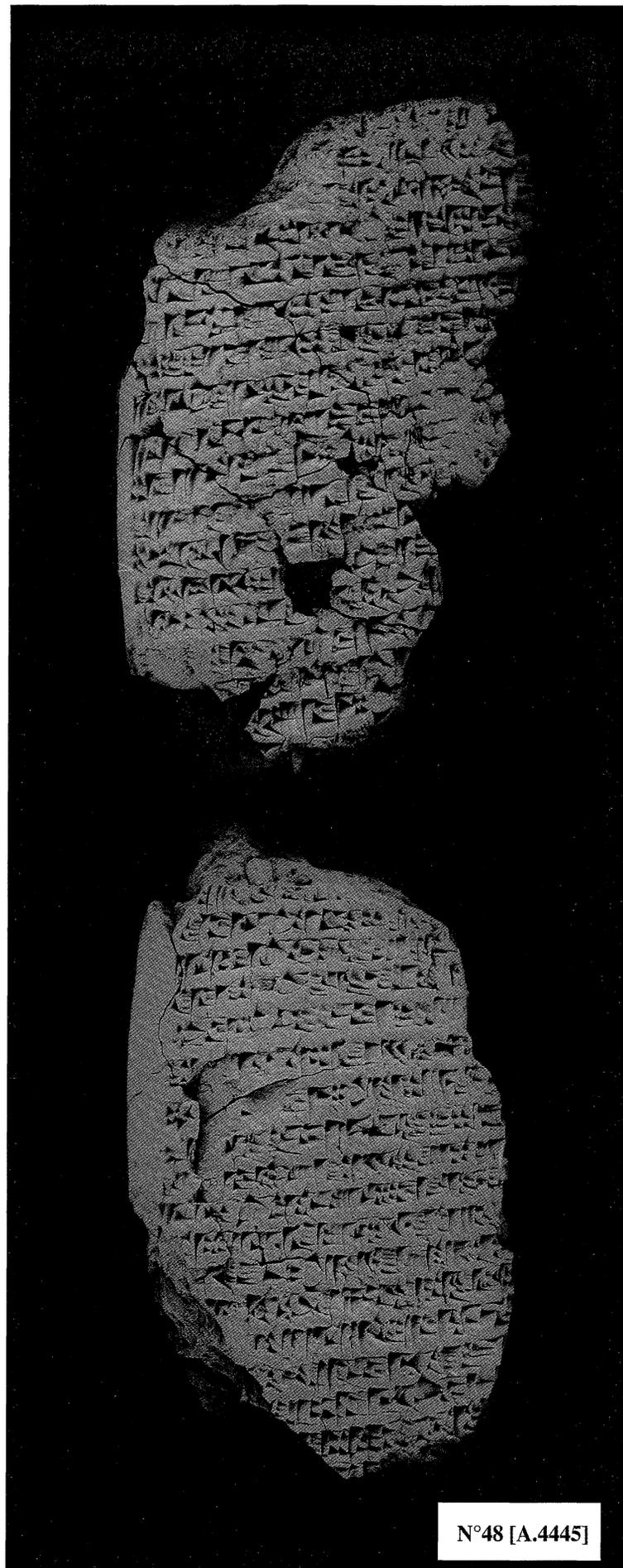
[Šû-nuhra-Hâlû au Roi]. La lettre raconte ses ultimes efforts pour obtenir d'Hammu-rabi et de Gašera la libération des propriétés détenues par cette dernière à Alahtum, et son succès final.

(...)

[o o o š]a h[a?]-mu-ra-[b]i [
 2' [o o o t]up]-pa-am a-na ha-am-mu-r[a-bi ub-la-am-ma]
 [li-ib-ba]-š[u] ú-ša-am-ri-ša-am-ma ís-[si-in₄-ni um-ma-mi]
 4' [a-d]i iš-ta-nu-um ír be-lí-ia ša t]up-pa-tim [ša be-lí-ia]
 [n]a-šu-ú ik-šu-da-am at-ta an-na-[nu-um ši-ib]
 6' é-kál-lam ú-ul ú-da-ab-bi-ib ù a-[di ka-ša-di-šu-ša]
 pí-i-ia-ma ú-ul e-pu-úš la-ma ša š[a-pa-ri-im]
 8' a-na be-lí-ia aš-pu-ra-am mil-ki-la-AN an-[ni-iš ik-šu-ud]
 a-na é-kál-lim e-ru-ub-ma a-[na ha-a]m-[mu-ra-bi aq-bé-e-em]
 10' um-ma a-na-ku-ma aš-šum te₄-e-[e]m [é]-há [ù a-ša-há]
 ša a-hu-ka 1-šu 2-šu iš-pu-[r]a-ku[m pu-ru-us]
 12' pu-ru-us-sà-am-ma te₄-mu-um š[u-ú lu-ú ki-in]
 ša ír-du-ti-ia [a-n]a be-lí-ia lu-[pu-úš a-ša-há ù é-há]
 14' ša fga-še-ra i-n[a a]-la-ah-tim^{ki} [ša-ab-tu šum-ma]
 [la-a] tu-še-še-er-ma me-hi-ir [t]up-pí-ka]
 16' [ír t]ák-la-am a-na še-er a-[hi-ka...]
 [a-ša-ap-p]a-ar-ma aš-šum [
 18' [um-ma]-[a¹-mi ša ka-...]

(...)

Rev. [š]a a-hi iš-pu-ra-a[m
 2'' ki-ma an-ni-tam iq-bé-e-e[m a-na é-ti-ša/ é-kál-lim]
 a-na še-er fga-še-ra e-r[u-ub-ma
 4'' ki-ma ša be-lí iš-pu-ra-am e-p[u-úš sí-sí-ik-ta-ša]
 aš-ba-as-sí-im-ma i-ša-ru-[ti il-qí]
 6'' ša-[n]é-e-em u₄-um-šu ha-mu-r[a]-b[i a-na fga-še-ra]
 il-[li-k]a[m-m]a aš-šum a-ša ša a-la-ah-ti[m^{ki} ù é-há]
 8'' uš-[te]-šé-em-ma a-an-nam i-ta-pa-l[u i-na-an-na]



N°48 [A.4445]

- iš-tu ma-ah-ri-ša ha-mu-ra-bi ú-w[a-aš-še-er]*
 10'' *a-na ti-ir-di-im ú-ší-ma iš-pu-ra-[am-ma]*
a-na še-ri-šu ú-ší ù ki-a-am [iq-bé-e-em]
 12'' *[um-ma-a]-mi aš-šum a-ša ù é-há ša [ga-še-ra]*
[i-na] a-la-ah-tim^{ki} ša-ab-tu ša tu-da-ab-[bi-bu a-ša-há]
 14'' *[ù é]-há a-na a-hi-ia-ma wa-aš-šu-[ru]*
[an-ni-tam] iq-bé-e-em-ma uš-ki-i[n₄-ma]
 16'' *[ga-še]-ra iš-si-in₄-ni-ma qa-[tam-ma iq-bé-e-em]*
[i-na ma-ah-ri-š]u tu-pa-am id-di-[nam um-ma-a-mi]
 18'' *[a-na be-lí]-ka [tu]p-pí [an-né-e-em šu-bi-lam]*

(...)

1' ... *serviteur de* Hammu-rabi... 2' avait apporté la tablette à Hammu-rabi 3' et l'avait irrité. Il me convoqua en disant : « 4' Jusqu'à ce qu'Ištân^a), serviteur de mon seigneur (Hamu-rabi), 5' qui porte 4' les tablettes de mon seigneur, soit arrivé, 5' toi, réside ici! »

6' Je n'élevai point de plainte auprès du palais et jusqu'à son arrivée, 7' je n'ouvris point la bouche. Avant 8' d'envoyer 7' quelque message^b) 8' à mon Seigneur, Miliki-la-El *arriva*. 9' J'entrai au palais et je dis à Hammu-rabi : « 10' En ce qui concerne les demeures^c) et les champs 11' dont ton frère t'a entretenu par lettre, une et deux fois, prends 12' une décision. Cet avis doit être définitif 13' afin que je puisse accomplir mon service pour mon Seigneur. Les champs et les demeures 14' que Gašera détient^d) à Alahtum, si 15' tu ne veux pas les libérer, 17' j'enverrai 15' un duplicata de ta décision, 16' par un serviteur de confiance vers chez ton frère et en ce qui concerne... »

(Lacune.)

1'' « ... dont mon frère m'a entretenu par lettre... ». 2'' Lorsqu'il m'eut dit cela, 3' j'entrai chez Gašera, 2'' au palais/dans sa demeure^e)... et 4'' je fis comme mon Seigneur m'avait mandé. 5'' Je lui saisis 4'' la frange de son manteau et 5'' elle accepta mon humble conduite^f). 6'' Le lendemain, Hammu-rabi 7'' alla 6'' chez Gašera 8'' et il donna son accord 7'' vu qu'elle avait abandonné 7'' le champ d'Alahtum et les demeures et 8'' qu'elle avait dit oui. 9'' Hammu-rabi (les) libéra de devers elle. 10'' Il sortit au *tirdum*^g). Il m'envoya un messenger. 11'' Je sortis vers lui et il me dit ces mots : « 12'' En ce qui concerne le(s) champ(s) et les demeures que Gašera 13'' possède à Alahtum et à propos desquels tu te plaignais, champs 14'' et maisons sont libérés pour mon frère. » 15'' Voilà ce qu'il me dit. Je lui fis la révérence^g). 11'' Gašera me convoqua. Elle me tint le même discours^h) et 17'' en sa (à Hamu-rabi) présence, me donna une tablette en disant : « 18'' Envoie cette tablette de moi à ton Seigneur... ».

(Lacune.)

Note : l'état de conservation du document et surtout son écriture assez difficile ne permettent pas de donner à toutes les restaurations proposées le même degré de sécurité. Elle ne sont données ici, même sans commentaire, que pour permettre une interprétation d'ensemble du document.

a) Ce NP *Ištân* (« Vent du Nord ») est bien documenté dans les documents de Mari : *iš-ta-nu-um* : M.9921, i ; *iš-ta-nu* lú-asgab M.12508. On comparera la forme *iš-ta-an* de M.6202 (de Ya'il) ; M.7008⁺.

b) Pour cette construction, cf. *ARM* III 27 : 11 : *lâma ša akâlim ikulu* = « avant qu'ils n'aient mangé quoi que ce soit... ». L'état de la tablette rend cependant la restitution incertaine.

c) On attendrait plutôt *a-ša-ha ù é-ha* d'après le parallèle de la l. 12'', mais *a-ša* semble ici complètement impossible comme début de l'expression.

d) Pour cette restauration, *šabtu* non *šabtat*, cf. la forme non restituée à la l. 13. En plusieurs occurrences, le permansif masculin est employé au mode relatif au lieu d'un féminin. On comparera les formes de *wašâbum* réunies dans *ARMT* XXIII, p. 195, n° 218 c).

e) Le contexte ferait postuler ici un terme *išârûtum* auquel le sens de « droiture » ne convient pas totalement. Il est possible qu'un autre substantif doive être postulé, à dériver non pas de *ešêrum* mais de *wašârum* « être humble ». Ce terme pourrait déjà être attesté dans *VAB* 4, 214 O 22 où il entre en parallèle avec *kanšûtum* « humilité ». Une telle possibilité a déjà été évoquée dans *CAD* I, p. 227b.

f) Ce terme de *ti-ir-di-im* me reste obscur. Un *terdûm* « fils puîné », éventuellement le « fils dernier né » (il s'agirait du petit Yarîm-Lîm, cf. n°49), soit *terdennum* sans son suffixe *-ennum*, pourrait à la rigueur être possible. Le roi, sorti de ses appartements, serait allé voir son fils et convoquerait au même endroit Nûr-Sîn.

Il n'est pas exclu cependant qu'il s'agisse d'un lieu du palais d'Alep.

g) Pour ces marques de l'étiquette de l'époque, cf. B. Lafont, « Le *šâbum* du roi... », dans *Miscellanea Babylonica* = Mélanges Birot, 1985, p. 168.

h) Très incertain. On pourrait imaginer un *qâ[ti iṣbat]* ou analogue.

Du courrier officiel depuis Alep

Les deux textes qui suivent ont manifestement été envoyés par Šû-nuhra-Hâlû depuis Alep, mais se trouvent parmi les textes les plus significatifs pour cerner la personnalité religieuse du dieu Itûr-Mêr qui se révèle une sorte d'Asclépios²⁹⁶.

Pour ce qui concerne la chronologie des événements, le n°49 a été envoyé en plein hiver, alors que le retour du fonctionnaire à Mari est de la fin du mois x, ce qui correspond à notre mi-janvier.

On voit dans le même texte, d'autre part, qu'Aplahanda qui a été très malade a eu une rémission. Or, l'annonce de la mort de ce roi est fixée par Iṣtarân-nâṣir un 18 de *kinûnum*, lequel est à Mari un mois vii. Il faut, dès lors postuler que l'on est au cours de l'année ZL 11'. Puisque la collation de *ARMT XXV 120* montre que Yahdun-Lîm est roi de Carkémish au moins au 30 du mois de *hubur* (v!) de ZL 12', et pratiquement bien avant, pour qu'on ait eu le temps de l'apprendre à Mari et de lui envoyer en présent « un anneau d'or avec une perle cylindrique en lazzulite », on comprend que le règne de Yatar-Âmi n'a même pas duré une année complète²⁹⁷.

L'intérêt religieux de ces deux textes est très grand. On comprend que Mari était une place renommée pour les traitements médicaux qui y étaient dispensés, tout particulièrement aux jeunes enfants. La mention du dieu Itûr-Mêr qui apparaît lors de l'interrogation oraculaire pour un des enfants malades (cf. le n°50) indique que le dieu poliade de Mari était une divinité guérisseuse, ce dont d'autres preuves existent.

Les deux lettres sont hors contexte et il apparaît difficile de leur trouver leur véritable sens. Dans le n°49, il doit s'agir de préparer le voyage à Mari d'enfants pour lesquels les soins dispensés à Alep ont été inopérants. Cependant, il m'est difficile de comprendre pourquoi c'est Zimrî-Lîm qui pousse au voyage et Hammu-rabi qui freine.

On remarquera les noms particulièrement prestigieux à Alep des deux jeunes enfants : Yarîm-Lîm et Abbân. Ce dernier est manifestement plus âgé puisqu'il est capable de sacrifier par lui-même. Il est très vraisemblable qu'on a affaire avec eux à deux fils d'Hammu-rabi, lui-même. Abbân est celui qui est d'ailleurs monté sur le trône du Yamhad après son père Hammu-rabi, beau-frère de Zimrî-Lîm. Un Abbân était déjà mentionné parmi la famille royale du Yamhad, comme l'avait bien vu P. Villard dans *ARMT XXIII*, p. 513²⁹⁸.

Dès lors, Hammu-rabi a donné le nom de son propre père à quelqu'un qui n'est pas son aîné. Les théories sur la « ponymie » sont en général que c'est l'aîné qui relève le nom du grand-père. On sait, d'autre part, que Zimrî-Lîm, lui-même, avait donné à son aîné le nom de son grand-père à lui, le deuxième et le troisième de ses fils seulement recevant le nom de ses deux pères, le géniteur et le prédécesseur ; cf. *MARI 4*, 1985, p. 338 et, depuis, *FM IV*, p. 68. Ces remarques devraient faire utiliser avec prudence le procédé de la « ponymie » pour savoir qui est aîné dans une famille. On pourrait peut-être envisager qu'Abbân ait été le nom du père de Sûmû-êpuh et que c'est à ce titre que l'aîné de Hammu-rabi l'avait reçu.

²⁹⁶Cf. le premier traitement qui en a été fait dans mon article, « Itûr-Mêr, dieu de la justice et des serments », dans *Jurer et maudire*, S. Lafont éd., p. 66.

²⁹⁷Il faudra corriger en ce sens B. Lafont, *NABU 88/3* qui créditait Yatar-Âmi de « deux ans à peine ».

²⁹⁸Toutes ces données nouvelles doivent être exploitées pour la chronologie de l'Ouest par D. Charpin dans son ouvrage *FM V*.

Šû-nuhra-Hâlû au Roi. Il est impossible en plein hiver de faire se déplacer un tout jeune enfant, d'Alep à Mari. La maladie d'Aplahanda [de Carkémish] est guérie.

[a-n]a be-lí-ia qí-bí-ma
 2 [u]m-ma šu-nu-uh-ra-ha-lu-ú
 ìr-ka-a-ma
 4 aš-šum lú-tur ia-ri-im-li-im
 ša be-lí iš-pu-ra-an-ni a-na ha-mu-ra-bi
 6 aq-bi-ma um-ma šu-ú-ma ku-uš-šú-um
 ik-šu-dam ki-i lú-tur-tur i-il-la-ak
 8 at-la-ak lú-tur li-il-li-ik
 anše-kur-ra-há gu₄-há ù mi-im-ma
 10 [šu-b]u-ul-tam ša it-ti lú-tur a-na a-hi-ia
 [ú-š]a-a[b]b[a]-l[u?] i-na ru-s[é]-e i-na ku-uš-ší
 12 [li]-il-li-ik
 [a-l]a-ka-am ú-ul i-le-i
 14 [i-na-an-na] i-in-ni-iq
 [la-ú-um šu]-^fú¹ ú-ul pa-ri-i[s]
 16 [i-na-an-na] iti 2-kam lú-tur šu-ú
 [lú-túr ia-ri-im]-li-im ip-pa-ar-ra-ás
 Tr.18 [a-di u₄]-mi țà-bu-tim
 [a-na š]u-bu-[u]l-tim
 20 [ú-ul da]-mi-iq
 Rev. [ki-a-am ha-mu]-ra-bi i-pu-la-a[n-ni]
 22 [aš-šum] mu-ru-uš ap-la-ha-an-d[a]
 [ša a]-na še-[e]r [b]e-lí-ia aš-pu-ru
 24 [l] ia-tar-^da-mu-um
 [ha-a]m-mu-ra-bi iš-pu-ra-am-ma
 26 a-di [bàd]^{ki}-[su-m]u-e-pu-uh il-li-ik
 iš-tu ap-la-ha-an-da it-tu-hu
 28 it-bi-ma a-na ha-la-ab^{ki}
 it-tu-úr be-lí lu-ú i-di

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton serviteur.

⁴Au sujet du bébé^a) Yarîm-Lîm ⁵à propos de qui mon Seigneur m'a écrit, ⁶j'ai parlé ⁵à Hammu-rabi. ⁶Il m'a dit : « L'hiver ⁷vient d'arriver. Comment un tout petit enfant pourrait-il se déplacer? ⁸Allons! S'il fait le voyage, ⁹chevaux, bœufs et tout ce qui compose ¹⁰l'envoi^b) que j'enverrais ¹⁰avec le bébé à mon frère, ¹¹au moment des pluies^c), en plein hiver, ¹²comment (tout cela) pourrait-il aller? ¹³Il ne peut se déplacer. ¹⁴Pour l'heure, il tôte (encore). ¹⁵C'est un nourrisson ; il n'est pas (encore) sevré. ¹⁶Pour l'heure, ce bébé n'a que deux mois. ¹⁷Le bébé Yarîm-Lîm sera (d'abord) sevré. ¹⁸Jusqu'aux beaux jours, ²⁰il ne convient pas ¹⁹à être envoyé. »

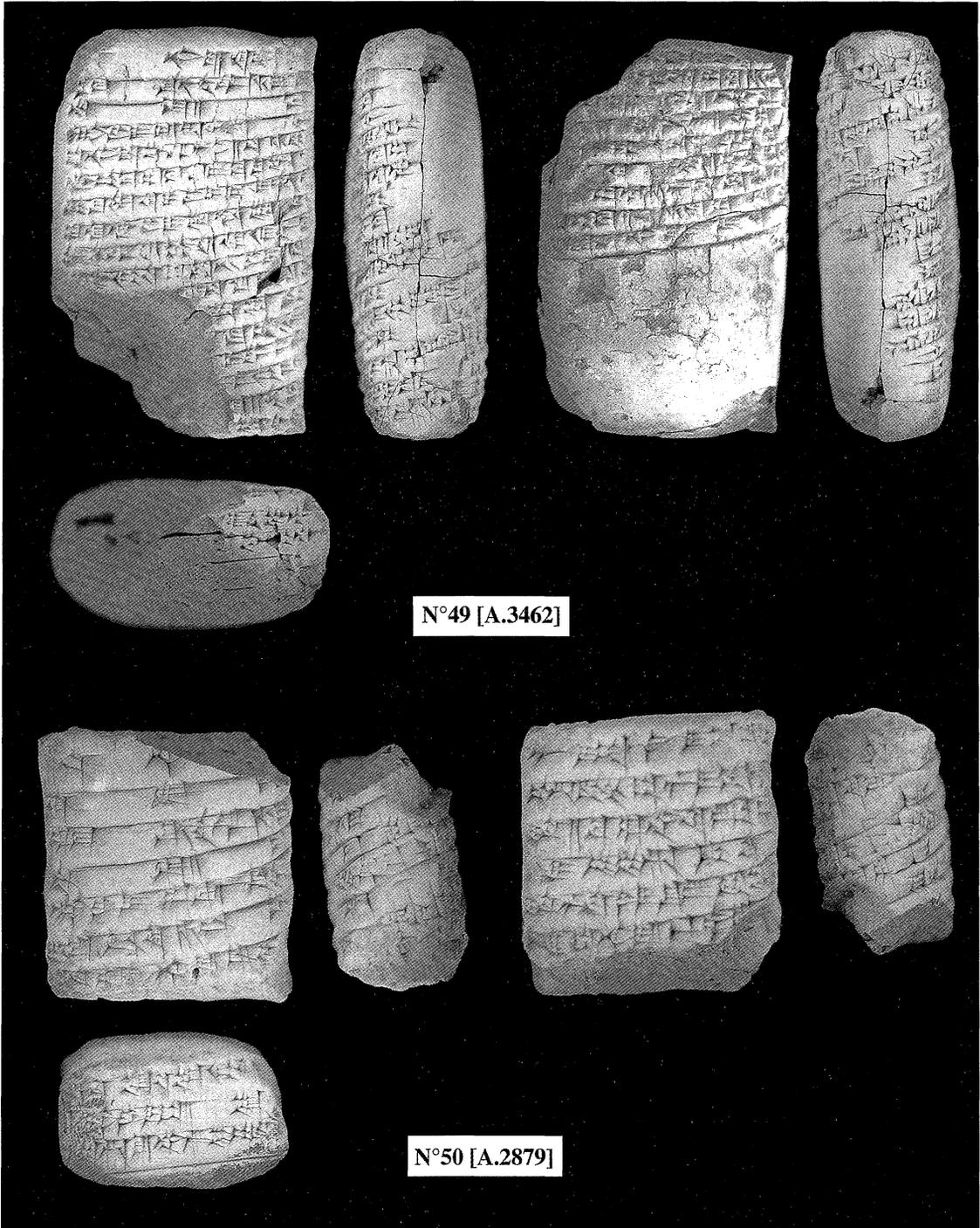
²¹Voilà ce que Hammu-rabi m'a répondu.

²²Au sujet de la maladie d'Aplahanda^d) ²³dont j'avais entretenu mon Seigneur, ²⁵Hammu-rabi a envoyé ²⁴Yatar-Âmûm. ²⁶Il est allé jusqu'à la Forteresse de Sûmû-Êph^e). ²⁷Comme Aplahanda s'était remis, ²⁸il s'est mis en route ²⁹pour retourner ²⁸vers Alep.

²⁹Mon Seigneur est informé!

NOTE : les l. 22-29 ont été citées dans XXVI/1 n°281 n. c).

a) Pour cet usage de lú-tur signifiant « bébé », cf. MARI 3, 1984, p. 133. On remarquera que l'on parle à la l. 7 d'un lú-tur-tur. Cette dernière expression est utilisée à Mari dans les recensements de personnels



(« déportations ») pour désigner de très jeunes bébés. De fait, il semble que le petit Yarîm-Lîm soit encore à la mamelle (l. 14) et qu'il ne soit pas encore sevré (l. 15).

b) Pour la *šûbultum*, cf. *ARMT XXI*, p. 512 sq.

c) Pour ce terme de *rusû* (plurale *tantum!*), cf. déjà *ARM II* 78 : 11 et 26 : *zunnû* et *rusû* empêchent un voyage au début de l'hiver (fin de Dagan = mi-novembre) à partir de la Haute-Djéziré. *Rusû* doit donc désigner une humidité atmosphérique, plus qu'une « humidité du sol ».

d) Yatar-Âmûm, malgré les apparences, ne doit pas être le futur roi de Carkémish, mais un médecin que le roi d'Alep envoyait par solidarité à Carkémish. Le même personnage est d'ailleurs expressément dit fils d'Abî-Dagan (la situation historique est la même) par *XXVI/1* 281.

e) Ce passage indique nettement que la Forteresse de Sûmû-Êpuh (par où d'ailleurs passe Zimrî-Lîm lors de son grand voyage en Occident) est, non seulement sur la rive droite de l'Euphrate, mais à la frontière nord du Yamhad avec le royaume de Carkémish. Il est possible que cette place forte ait été le point le plus au Nord détenu sur l'Euphrate par le roi d'Alep. Voir F. Joannès, *Amurru* 1, p. 335-336.

50 [A.2879]

Šû-nuhra-Hâlû au Roi. Guérison du petit Abbân, après un sacrifice à Itûr-Mêr.

a-na be-l[î-ia]
 2 *qí-bí-m[a]*
um-ma šu-nu-uh-ra-ha-lu
 4 *îr-ka-a-ma*
aš-šum lú-tur ab-ba-an ša im-ra-šú
 6 *i-nu-ma¹ da-di-ha-du-un*
a-na še-er be-lî-ia iš-pu-[ra-a]m
 Tr. 8 *a-na tu-ut-tu-ul^{ki} [e-b]i-ir*
aš-šum lú-tur ša-a-tu
 10 *te-re-e-tim ú-še-pí-iš*
 Rev. *ḏi-tûr-me-er i-le-e-em*
 12 *pí-ri-ik-kam ša ḏi-tûr-[me]-er*
i-na a-ba-at-tim^{ki} ú-ša-ad-di-ma
 14 *[lú]-tur siskur₂-re iq-qí*
i-na-an-na lú-tur šu-ú it-tu-uh
 16 *i-lum ša be-lî-ia qa-as-s[ú iṣ-b]a-at*

(Lacune.)

¹Dis à mon Seigneur : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton serviteur.

⁵En ce qui concerne le petit Abbân qui était malade, ⁸je traversais à Tuttul ⁶⁻⁷au moment où Dâdî-Hadun a écrit à mon Seigneur.

¹⁰J'ai fait prendre les présages à propos de ce petit enfant. ¹³Itûr-Mêr s'est manifesté à moi^a).

¹³J'ai fait déposer à Abattum ¹²un *pirikkum*^b) d'Itûr-Mêr et l'enfant a offert un sacrifice.

¹⁵Maintenant, l'enfant a recouvré la santé. ¹⁶Le dieu de mon Seigneur lui est venu en aide.

(Lacune.)

Bibliographie : cette lettre est citée en traduction dans *Méditerranées*, n°10-11, 1997, p. 66.

a) *Elûm* signifie nettement ici « se manifester dans une consultation oraculaire ». Une traduction « était monté avec moi » au cours du déplacement, supposerait un **itti-ia* et le ventif ne suffirait pas. *CAD E*, p. 120, ne connaît d'emploi de *elûm* dans le vocabulaire technique de la divination que pour les mouvements de l'huile dans la lécanomancie ou les positions des parties des entrailles. En revanche, *elûm* avec le sens de « se produire », « advenir » est bien connu des apodoses, sinon des protases, et fait partir de la bonne langue.

Ainsi, *YOS X* 61 : 8 : *šar kiššatim ina mâti(m) illi'am* = « un tyran apparaîtra dans le pays ».

b) Pour le *B/Pirikkum*, cf. *ARMT XXI*, p. 25-26 et n. 28-29-30. On connaît ce terme comme se rapportant à Aššur, Sîn, Hibirtum et désormais à Itûr-Mêr ; cf. *ARM XXI* 23 et *ARMT XXIII*, p. 242. On doit abandonner définitivement la proposition de *ARMT XXI*, p. 26, n. 30 d'y voir le nom de l'étang sacré. Le présent contexte n'y convient absolument pas. De fait, il est avéré maintenant que la langue de Mari connaît en assez grand

nombre des expressions du genre de *ina* + N. divin à la place d'un plus explicite *ina é ND*. On en connaissait un exemple par ARM X 50 : 16.

Du courrier privé depuis une mission (Alep?)

Le courrier adressé à Šû-nuhra-Hâlû ne se comprend pour la quasi-totalité de ce qui en a été conservé que comme le double de celui qui était expédié au roi lui-même. À part ses propres missions, lui-même n'avait nulle raison d'écrire au palais de Mari puisqu'il y était sans cesse aux côtés du roi. En ce sens, les trois documents qui suivent sont atypiques. Ils n'ont pu être écrits qu'au cours d'une absence du secrétaire, soit lorsqu'il était à Andarig, soit depuis Alep.

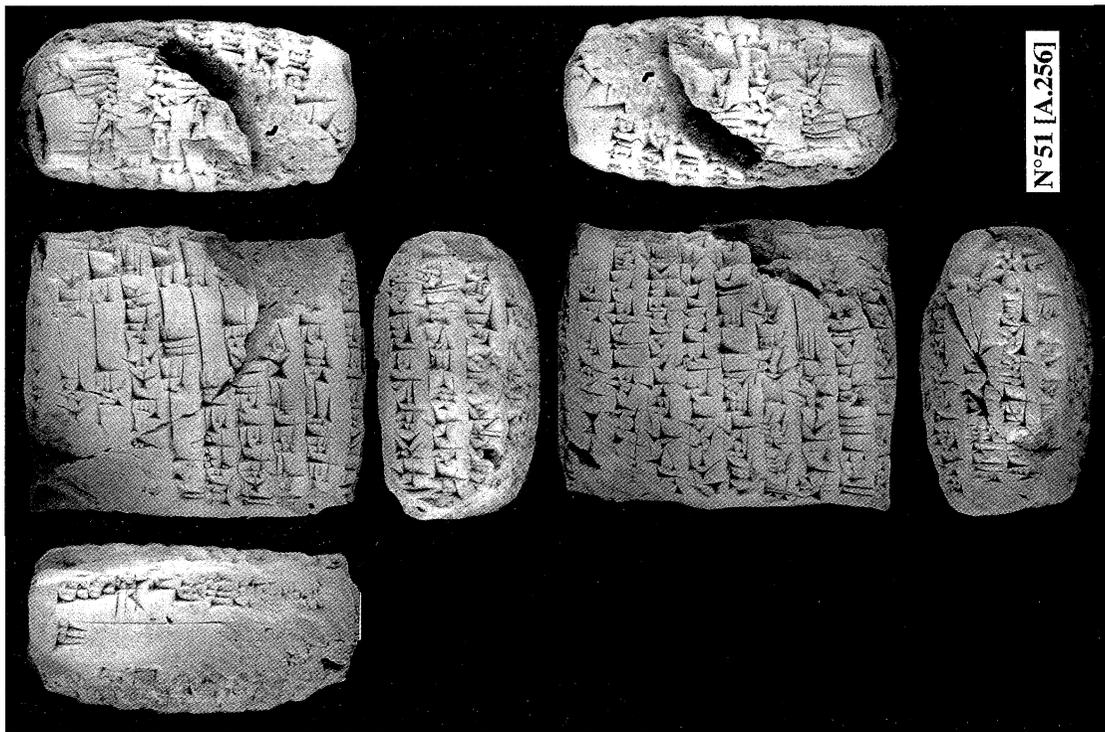
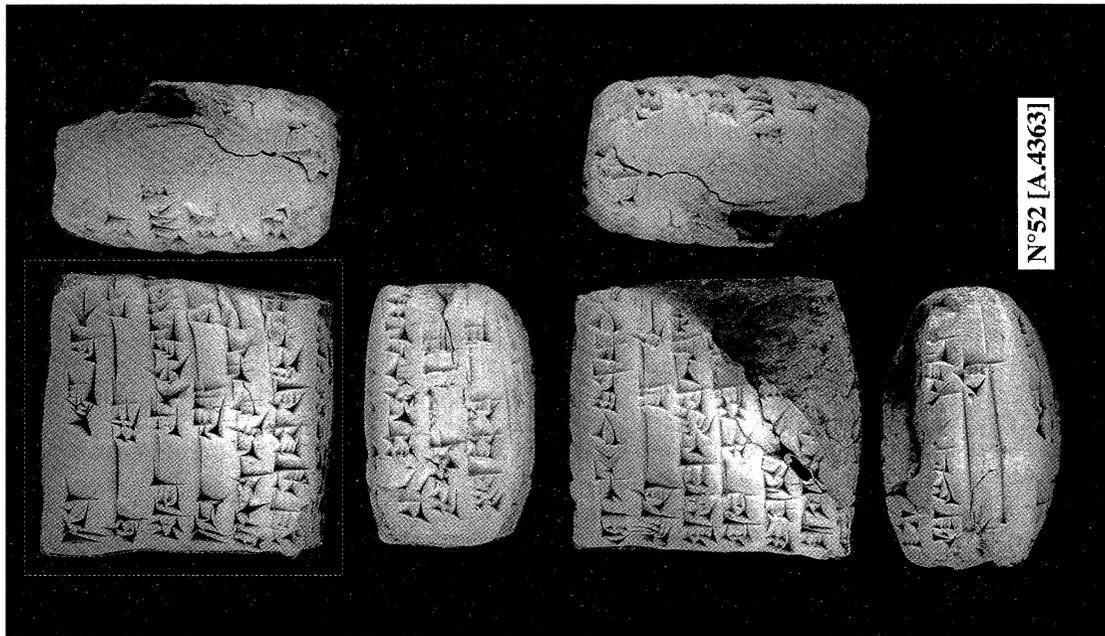
L'intérêt de cette correspondance est de montrer l'importance de Bêl-šunu à qui Šû-nuhra-Hâlû donne du « frère ». ARMT XVI/1, p. 79 l'a catalogué comme « haut fonctionnaire du palais ». Il a manifestement des intérêts communs avec le secrétaire du roi et leur parenté pouvait être réelle et non de politesse.

Le premier texte, qui parle de la constitution d'une caravane particulière, a une totalité propre. L'absorption de *širâhum* qui semble répondre à des besoins sacrés et ces dieux qui « marchent en tête » pourraient indiquer le retour de l'expédition des enfants envoyés depuis Alep à Mari, sans doute à des fins prophylactiques, si l'expression « lú-tur-meš » de la l. 17 est bien à traduire par « enfants » et non par « serviteurs ».

51 [A.256]

Šû-nuhra-Hâlû à Bêl-šunu. Il faut dire à Habdu-Malik de renvoyer au plus vite Zû-Hadnim. Tout ce qui faisait besoin a été acheté. Sîn-abu-šu, contre un habit, a fait transporter les autres et on en a reçu la valeur. Trois moutons avaient été laissés à la forteresse de Yahdun-Lîm. Il faut les récupérer comme partie des offrandes-*pagrâ'um* pour Dagan.

- [a-na] be-el-šu-nu
 2 [qí]- bí- ma
 [um-ma] šu-nu-uh-ra-ha-lu
 4 a-hu-ka-a-ma
 ša-al-ma-a-ku
 6 a-nu-um-ma zu-ha-ad-ni[m]
 a-na še-er be-lí-i[a aṭ-ru-ud]
 8 [kí]-ma ṭe₄-em ra-ma-n[i-i]a-ma
 Tr. a-na ha-ab-du-ma-lik qí-bí^o-ma
 10 ša la na-ak-lu lú ša-a-tu
 ù ar-hi-iš ṭà-ra-di-šu
 Rev. 12 [li-p]u-úš a-di lú šu-ú
 [i]-ka-ša-dam a-na-ku ka-le-e-ku
 14 [š]a-ni-tam i-na kù-babbar ša al-qé-em
 hi-ši-ih-tam ka-la-ša na-še₂₀-e-k[u]
 16 ù i-na túg-há 1 túg a-na ^ds[u'e]n-a-bu-šu
 ú-še-ší {LU} ul-lu-tim [ú-š]a-bi-il-ma
 18 kù-babar-šu-nu il-qú-[ú]
 a-nu-um-<ma> 3 gukkal-há m[a]-h[a-a]r a-ha-am-nu-ta
 Tr. 20 i-na bàd ia-ah-du-un-l[i-i]m^{ki}
 e-zi-ib-šu-nu-ti
 22 šu-p[u]-ur li-it-ru-ni-kum-/ma
 [1[?] gukkal] ru-ud-di-ma
 C. 24 siskur₂-re ^dda-gan ša p[a-a]g-r[a-i-im]
 i- [qí]



¹Dis à Bêl-šunu : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton frère.

⁵Je vais bien.

⁶Voilà que ⁷j'ai envoyé chez mon Seigneur ⁶Zû-Hadnim. ⁹Dis à Habdu-Malik comme de ma part^{a)} ¹²qu'il doit faire en sorte qu'on ne retienne pas^{b)} cet homme ¹¹et qu'on le (r)envoie rapidement. ¹²Jusqu'à ce que cet homme ¹³me rejoigne, moi, je suis bloqué.

¹⁴Autre chose : grâce à l'argent que j'avais pris, ¹⁵je me trouve porteur de tout ce dont on avait besoin^{c)} et sur (la masse) des habits, ¹⁷j'(en) ai prélevé ¹⁶un pour Sîn-abu.šu. ¹⁷Il a fait transporter les autres et ¹⁸l'on a reçu leur valeur.

¹⁹Voilà que ²¹j'ai laissé ¹⁹chez Aham-nûta^{d)} 3 moutons à grosse queue, ²⁰au Fort de Yahdun-Lîm. ²³Écris qu'on te les conduise. ²³Ajoutes-y un autre ²⁵et offre ²⁴le sacrifice du *pagrâ'um* à Dagan.

Note : la mention de Sîn-abu.šu, un des deux premiers ministres d'Alep, montre que Šû-nuhra-Hâlû se trouve au Yamhad, au moment de l'envoi de cette lettre. Il est donc à peu près sûr que l'on se trouve au moment de l'affaire d'Alahtum, au début de ZL 10'. Il est intéressant de voir que le premier ministre de Mari, en mission officielle, en profite pour faire ses propres affaires. En l'occurrence, il est associé à Bêl-šunu.

a) « Comme une nouvelle de mon initiative ». Ce sens d'« initiative » pour *ramânum* « personne », « soi-même » est bien attesté pour l'expression *ina ramâni-ia/šu* qui indique que l'on ne prend pas conseil de quelqu'un pour faire quelque chose (souvent en mauvaise part!). Cette notation semblerait bien indiquer que Habdu-Malik, tout *šukkallum* qu'il fût, devait se conformer aux avis de Šû-nuhra-Hâlû.

b) L'opposition *naklu awîlim* (l. 10) et *tarâdi-šu* à la l. 11 est remarquable. La construction ici est celle de *epêšum + ša + infinitif* = « faire en sorte que ». Dans le premier cas *naklu* représente en fait l'état construit de l'infinitif IV. Au lieu de *ša la naklî-šu* on a *ša lâ naklu' awîlim*.

c) Il ne s'agit pas obligatoirement d'un *hišihiti ekallim* (cf. p. 58-59), mais d'affaires qu'avaient en commun les deux hauts fonctionnaires.

d) Pour cette personnalité de la région du Fort de Yahdun-Lîm, cf. *FM* II, p. 56-57.

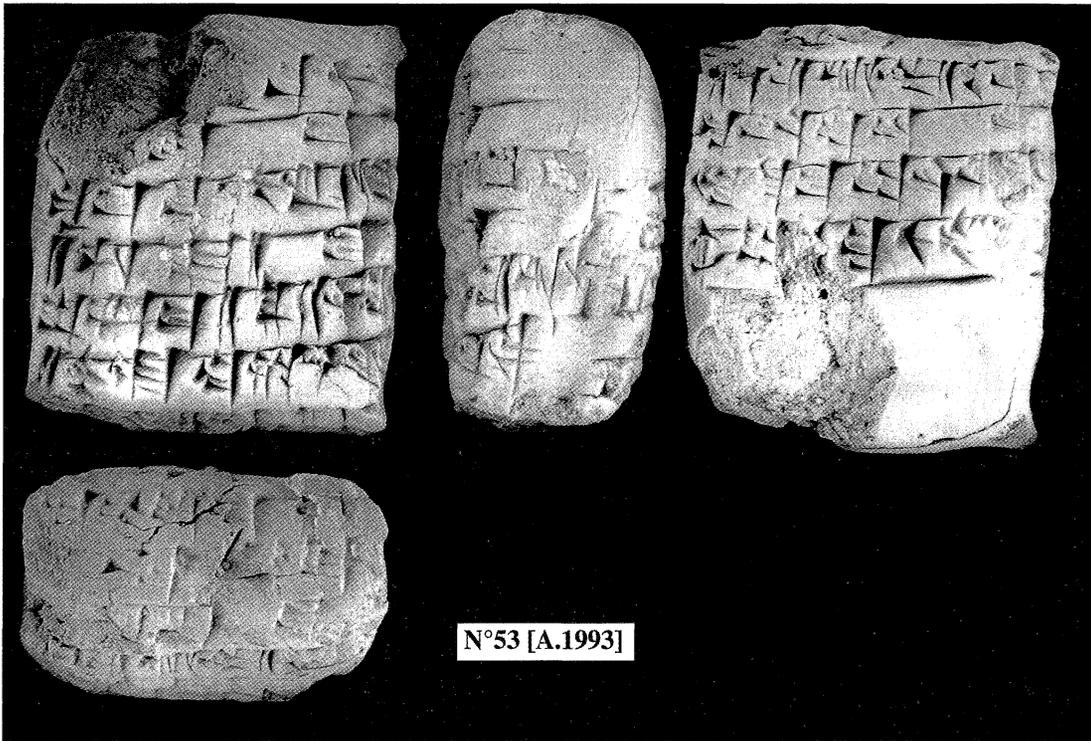
52 [A.4363]

Šû-nuhra-Hâlû à Bêl-šunu. Instructions en vue de la préparation d'une caravane.

a-na be-el-šu-nu
 2 *qí-bí-ma*
um-ma šu-nu-uh-ra-ha-lu
 4 *a-hu-ka-a-ma*
e-nu-ut ge-er-ri-ni
 6 *ka-la-ša ki-im-sa-am*
 Tr. *gu₄ ša ge-er-ra-am*
 8 *i-il-la-ku*
li-ša-ki-lu
 Rev. 10 *ù dingir-meš i-na pa-ni-ka*
le-qé-e-em
 12 *la te-ez-zi-ba-aš-šu-nu-ti*
la-ma wa-ší-e-k[a]
 14 *i-si-ik-[f]i-ku-[nu]*
e-si-ik l[ú-meš ...]
 Tr. 16 *ša [ge-er-ri-im (?)]*
ù lú-tur-meš ši-ra-h[a-am]
 18 *ši-qí*

¹Dis à Bêl-šunu : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton frère.

⁶Rassemble tous les ustensiles de notre expédition. ⁹Il faut que l'on engraisse ⁷les bœufs qui ⁸iront ⁷en expédition. ¹¹Prends ¹⁰les dieux à ta tête^{a)}, ¹²ne les oublie pas! ¹³Avant ton départ, ¹⁵répartis ¹⁴vos tâches. ¹⁵Les... ¹⁶de la caravane ¹⁷et les jeunes ¹⁸fais-(leur) boire du *širâhum*^{b)}.



a) Pour les dieux qui marchent en tête, cf. ARM I 53+M.7340 (= MARI 4, 1985, p. 317, n. 108).

b) Le *širâhum* désigne apparemment une boisson, comme le montre une autre occurrence du terme, dans M.7375 : [ša]-pí-ú-um ù a-bu bi-tim, igi⁴ i-túr-me-er ši-ra-ha-am li-iš-tu-ú-ma, igi ši-na-ti li-il-lu-ú, [i]a-šf-e-ra-ah ki-a-am i-pu-ul, [um-m]a-mi a-na pu-ha-ti-ne[?] li-li-ik, [ia-ar]-kab-li-im ši-ra-ha-am li-iš-ti = « “Que le gouverneur et le chef de l’administration boivent le *širâhum* devant Itûr-Mêr et qu’ils “montent” devant elles!” Yaši-Êrah a répondu : “Qu’il aille à notre place : c’est Yarkab-Lîm qui doit boire le *širâhum*!” »

53 [A.1993]

Šû-nuhra-Hâlû à Bêl-šunu. Il faut bien faire attention aux labours.

a-na [be-el]-šû-nu
 2 [qí]-bí-ma
 um-ma šû-nu-uh-ru-ha-lu
 4 a-hu-ka-a-ma
 ša-al-ma-a-ku a-na e-re-ši-im
 6 a-ah-ka la ta-na-ad-di
 Tr. ap-pí-iš at-ta
 8 [wa]-aš-ba-[f]a lú-tur-meš
 [ma-r]u-ka-a-ma
 Rev. 10 a-na e-re-ši-im a-ah-šû-nu
 la i-na-ad-du-ú
 12 ù ki-ma ša-na-sú-um-ma
 er-ša-[am] la nu-ub-b[a-a]l

¹Dis à Bêl-šunu : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton frère.

⁵Je vais bien. ⁶Ne néglige pas ⁵de labourer. ⁷Puisque, toi, ⁸tu es sur place, (veille à ce) que les serviteurs, ⁹tes fils, ¹¹ne négligent pas ¹⁰de labourer et que, dès cette année^a, ¹³nous ne laissons pas se dessécher ce qui aura été labouré.

a) Pour *šanassumma*, AHw traduit « heuer » = « cette année ». ; cf. LAPO 18, p. 409.

54 [M.9253]

Šû-nuhra-Hâlû à Bêl-šunu : affaire de champs, fragmentaire.

[a-na be-e]l-šû-nu
 2 qí-bí-ma
 [u]m-ma šû-nu-uh-ru-ha-lu
 4 a-hu-ka-a-ma
 [aš]-šum a-šà ša ta-aš-pu-r[a-am]
 6 [10 gá]n a-šà ú-lu-MA : Ú 20 gá[n]
 [i-na a]-šà [ma-ah-ri-im]¹
 (3+ rev. de 7l. + 1 l.)
 Tr. [o o o] x x x
 [o o o š] i[?]-ka-tam
 C. [.....] x x x
 (2 l.?)

¹Dis à Bêl-šunu : ainsi (parle) Šû-nuhra-Hâlû, ton frère.

⁴Au sujet du champ dont tu m’as parlé, 10 arpent de champs ou bien¹ 20 arpents, dans le premier champ... (Lacune.)

INDEX DES TOPONYMES

Abattum	(sur l'Euphrate, à l'amont de Tuttul) 12 : 7, 9, 13 ; 13 : 6 ; 50 : 13
Ahunâ	(sur le Haut-Balih) 6 : 28 : 9, 21
Alahtum	(possession mariote au Yamhad, sur l'Oronte = Alalah?) 21 : [11] ; 26 : 3 ; 27 : 6 ; 28 : 79, 80, [88], 94 ; 29 : [4] ; 30 : 41 ; 32 : 6, 13 ; 34 : 4, 7, [13] ; 35 : 13, 17 ; 36 : 3, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 18, 27, 30, 53 ; 39 : 32 ; 40 [18' (?)] ; 44 : 55 ; 46 : 4 ; 47 : [5], [10], 54, 62 ; 48 : 14', 7'', 13'' ; p. 60-65
Alladu	p. 61-62
Alalah	= Alahtum?, p. 64-65
Al(I)uda	(région d'Alalah) p. 61-62
Âl nârim	(région d'Alalah) 28 : 5 ; p. 61-62
Amurrû	26 : 49, 52
Arazzik	(ville de la boucle supérieure de l'Euphrate) p. 62, n. 135.
Azarâ	(possession alépine sur la rive gauche de l'Euphrate) p. 33
Bâbilum	(ká-dingir-ra ^{ki} , Babylone) 21 : 31, 423 ; 22 : 6, 11, 12
Dadmum	(= Royaume d'Alep) 6 : 8 ; 7 : 21, 25 ;
Dûr Sûmu-êpuh	49 : 26 ; « sur la rive droite de l'Euphrate, à la frontière nord du Yamhad avec le royaume de Carkémish », 49 e)
Dûr Yahdun-Lîm	(gouvernorat du royaume de Mari, région de Der ez-Zor) 10 : 8 ; 51 : 20
Elamtum	(elam-ma ^{ki} , l'Élam) 4 : 3, 7 ; 21 : 28 ; 25 : 8
Ešnunna	21 : 26, 28
Halab	Alep, 2 : 10 (Addu d') ; 3 : 6 (Addu d') ; 4 : 2' (Addu) ; 5 : 6 (Addu) ; 7 : 3, 13 (Addu) ; 7 : 51 ; 16 : 8, 9, 11 ; 17 : 3 ; 21 : 3 ; 34 : 10 ; 35 : 12 ; 36 : 31, 41 ; 38 : 3 (Addu) ; 39 : 46 (Addu), 49 (Addu), 60 (Addu) ; 49 : 28
Hašašar	(Yamhad-Sud-Ouest) 28 : 104 ; p. 65, p. 104, p. 111
Ḫubšalum	(Oasis du Sud-Sindjar) n. 26, n. 27
HuTme	(région d'Alalah), p. 63
Imâr	(port yamhadéen sur la rive droite de l'Euphrate) 7 : 26, 30, 33, 37, 44 ; 9 : 14, 17 ; 15 : 6 ; 18 : 9' ; 45 : 40, 46
Kallassu	(ville du Yamhad, proche d'Alalah/Alahtum) 39 : 4 (Addu), 13 (Addu), 15 (Addu), 31 (Addu) ; 40 : 4 (A) ; p. 60-61
Karkamis	(Carkémish) 7 : 48
Labân	(le Liban) p. 63
Labnanum	(le Liban) 32 : 19 ; p. 63

Magrisâ	9 : 5, 23 ; (possession mariote sur le Habur, du côté de la ville moderne de Hasséké ; il faut 6 jours pour s'y rendre depuis Imâr).
Mâr mâmi	= Benjaminites, 46 : 7' ; cf. 46 b)
Mâr sim'al	= Bensim'alites, 46 : 7'
Mâr yamîna	= Benjaminites, 7 : 32
Mari	19 : 20 ; 28 : 31, 39, [« côté »] ; 39 : 34 ; 40 : [7'], 10' ; 47 : 40, 56, 58
Muzunnum	(Yamhad, Sud-Ouest) p. 65, p. 104
Narazzik	(possession mariote au Yamhad, = Nihlatum ^{ki} ?) 30 : 34 ; 31 : 19 ; 35 : 12 ; 47 : 54 ; p. 62, p. 66-67
Nârum	(îd-da) = l'Oronte (?), 28 : 5 ; p. 61-62
Nihlatum	(possession mariote au Yamhad, = Arazzik et Tawarambi?), 39 : 32 ; 40 : 3, 4' ; p. 67, p. 81
Nuraddi	(royaume du Haut-Oronte?), 29 : 23 ; p. 63-64
Purattum	(îd-buranun, l'Euphrate) 10 : 9
Qaṭanum	40 : 2' ; p. 63
Razamâ	(ville de Haute-Djéziré orientale) 25 : 13
Saggaratum	(gouvernorat du royaume de Mari) 43 : 6
Serdâ	(ville du Haut-Balih) 6 : 10, 12 ; p. 17
Šaggar	(le Sindjar) p. 8
Taraba	(ville du royaume d'Alalah = Tawarambi?) p. 62
Tawarambi	(possession mariote au Yamhad, = Nihlatum ^{ki} ?) 47 : 55 ; p. 62, p. 66-67
Terqa	(gouvernorat du royaume de Mari) 5 : 9 ; 10 : 4
Tuhul	(possession mariote au Yamhad, proche d'Alalah) 30 : 42 ; p. 61
Tunip	(Yamhad, Sud-Ouest) p. 65, n. 156, p. 104
Tuttul	(possession mariote au confluent du Balih et de l'Euphrate) 6 : 4, 27 ; 9 : [8], [12] ; 50 : 8
Ugarit	p. 8
Unigga	(ville du royaume d'Alalah) p. 63
Yahurâ	(tribu benjaminite) 6 : 11
Yamhad	35 : [5], 10, 11
Yamhadûm	22 : 5 ; 28 : 25, 27, 29

INDEX DES ANTHROPONYMES

Abbân	Fils de Hammu-rabi d'Alep : 50 : 5 ; demi frère de Yarîm-Lîm, futur roi d'Alep, p. 94
Abî-Addu	Mariote, employé dans l'Ouest pour les troupeaux : 31 : [9], 12, 16, 18, p. 96, p. 147
Abî-šadî	Mariote, employé dans l'Ouest : 28 : 35 ; 29 : 17 ; 39 : 7
Abiya	Répondant d'Addu d'Alep : 38 : 3
Abu-halim	Mariote, employé dans l'Ouest : 28 : 105 ; 39 : 47, 61
Aham-nûta	Scheich de Dûr Yahdun-Lîm : 51 : 19
Alpân	Mariote, employé dans l'Ouest pour les troupeaux : 31 : 9, 12 ; 39 : 6 ; 40 : 7', 11', 12', p. 96, p. 136
Amût-pî-Ila	Roi de Qatna : 8 : 80
Aplahanda	Roi de Carkémish : 7 : 50 ; 8, 7, 55, 63 ; 49 : 22, 27
Atamrum	Vice-roi d'Ešnunna pour les Élamites : 25 : 11
Attukki	Dame religieuse de Mari envoyée en Occident, n. 282
Bêl-šunu	« Frère » de Šû-nuhra-Hâlu : 51 : 1 (dest.) ; 52 : 1 (des.) ; 53 : 1 (dest.), p. 166
Bittakku	Reine du Yamhad, épouse de Hammu-rabi, p. 94.
Bitta-kubi	Dame d'Alalah, n. 255
Bitta-kuwa	Dame d'Alalah, n. 255
Dâdî-hadun	Prince benjaminite, vassal des rois de Mari et d'Alep : 1 : 3' ; 2 : 2 (exp.) ; 28 : 4, 8, [18], [20] ; 28 : 44 ; 45 : 41, 44, 51 ; 50 : 6, p. 150
Dagan-šadu-ni	a) Mariote, employé dans l'Ouest : 26 : 29, 54, 60 b) Administrateur du palais de Mari, chargé des animaux, p. 96, n. 271
Dâriš-lîbûr	Intendant du palais de Mari : 6 : 2 (exp.) ; 7 : 2 (exp.) ; 8 : 2 (exp.) ; 9 : 2 (exp.) p. 14-15
Etellum	Travailleur mariote dans l'Ouest, enfui, 30 : 35
Gašera	Reine mère du Yamhad : 24 : [10] ; 26 : 28, 42, 43, 44, 47 ; 37 : 4, 6' ; 45 : 28 ; 47 : 5, 10, 30, [35], 52 ; 48 : 14', 3'', [6''], [12''], 16''
Habdu-Malik	Ministre de Zimrî-Lîm : 51 : 9
Hâlu-rabi	Chef coutumier, au Sûhum, inféodé à Mari : 4 : 2 (exp.)
Hammu-dâdum	Chef benjaminite (rabbéen?) : 2 : 13
Hammu-rabi	Roi d'Alep, fils de Yarîm-Lîm et de Gašera, époux de Bittakku, père d'Abbân et de Yarîm-Lîm, frère de Šibtu : 2 : 6, [16], 24 ; 21 : 9, 10, 15, 25 ; 22 : 7 ; 26 : 4, [13], 45, 46, 48 ; 28 : 32, 34, 36, 73, 90 ; 29 : 10 ; 32 : 5 ; 33 : 19 ; 24 : 3 ; 36 : 3, 12, 33, 34, 39, 40, 56 ; 37 : [3'] ; 40 : 21' ; 45 : 6, 46, 49, 50, 52, 55 ; 46 : 5 ; 47 : [6], 8, [12], 16 ; 48 : 1', 2', [9'], 6'', 9'' ; 49 : 5, 21, 25 ; p. 93-94
Hardûm	Prince benjaminite, rebelle à Mari : 6 : 7, 32

Ikšud-āyabî-šu	Mariote, employé dans l'Ouest : 28 : 83, 84, 85 ; 30 : 25, 38 ; 35 : 24 ; 43 : 5 ; 44 : 58 ; p. 96
Ilī-iddinam	Affairiste mariote, père de Mār-Šamaš et de Puzur-Mamma, 19 : 1 (dest.) ; 21 : 7, p. 48
Iši-Qatar	Mariote, serviteur de Zimrī-Lîm, 25 : 5
Iššur-Addu	Marchand mariote : 15 : 5, 9, 14, 16, 18 ; 18 : 10, 17, 20 ;
Išhî-Addu	Messenger mariote, 10 : 13
Išhêbal	Mariote, employé dans l'Ouest, 40 : 9', 10'
Ištānum	Messenger mariote : 48 : 4'
Manatân	Membre de l'administration mariote : 13 : 20
Mār-Šamaš	Affairiste mariote, fils d'Ilī-iddinam, p. 48
Mennâ	Dame mariote, employée à Alahtum, p. 96, n. 282
Milki-lâ-El	Messenger mariote (?), 48 : 8'
Nanna-šalasu	42 : 5, n. 283 : a) travailleur du métal, b) spécialiste en ovins (Terqa)
Niqmiyaddu	Messenger yamhadéen, p. 96
Nûr-Sîn	Administrateur des biens mariotes dans l'Ouest : 25 : 3 (exp.) ; 26 : 2 (exp.), 10 ; 27 : 3 (exp.) ; 28 : 2 (exp.) ; 29 : 2 (exp.) ; 30 : 2 ; 31 [2] ; 32 : 3 ; 33 : [3], 22, 23 ; 34 : 2 ; 35 : [3'] ; 36 : 2 (exp.) ; 37 : 2 (exp.), 10' ; 38 : 2 (exp.) ; 39 : 2 (exp.) ; 40 : 2 (exp.) ; 43 : 11 ; 47 : 47, 50, 53 ; p. 95-96, n. 264, n. 265
Puzur-Bahli	Personnalité de Qaṭna, 34 a)
Puzur-Mamma	Affairiste mariote, fils d'Ilī-iddinam, p. 48
Samsî-Addu	a) Prince benjaminite, rebelle à Mari : 6 : 8 ; 7 : 47 ; n. 70
(Samsiyaddu)	b) Roi du royaume de Haute-Mésopotamie : 8 : 17, 20, 51 ; 38 : 9, 10, n. 263
	c) Général d'Alep : 28 : 31 ; 29 : 11, 16 ; 34 : [2'], 10', 14' ; 35 : 6' ; p. 91, p. 95, n. 263
Sin-abu-šu	Ministre de Hammu-rabi : 28 : 53, 56, 57 ; 34 : 3' ; 47 : 20 ; 51 : 16 ; p. 95
Sûmû-Barah	Prince du royaume d'Alep : 28 : 33 ; n. 187, p. 104
Sûmû-Dâbî	Prince benjaminite, rebelle à Mari : 6 : 7
Sûmû-êpuh	Roi d'Alep, père de Yarîm-Lîm, grand père de Hammu-rabi : 8 : [14], 18 ; 45 : 5
Sûmû-Ila	Administrateur mariote à Terqa : 5 : 3 (exp.)
<i>su-mu-l[a</i>	Serviteur de Zimrī-Lîm : 9 : 25
Sûsu	a) Messenger (ou marchand) mariote : 24 : 2 (exp.) ; b) Travailleur mariote dans l'Ouest, enfui : 30 : 36
Šidqêpuh	Administrateur mariote, dans l'Ouest, puis au palais de Mari : 31 : 10 ; 35 : 15, 18 ; 41 : 3 (exp.) ; 42 : 3 (exp.) ; 43 : 3 (exp.) ; p. 94-95, p. 142
Šidqum-Lanasi	Administrateur de Carkémish : 19 : 14
Šamaš-lamassa-šu	23 : 9 ; cf. M.10018, M.11989, A.3885, 23 c).
Šen-nirzi	Dame mariote, peut-être de la famille de Nûr-Sîn : 27 : 5, 10 ; šen+nirzi, avec un <i>-nirzi</i> attesté à Nuzi comme <i>nirše</i> , cf. 27 b) ; p. 96, n. 282
Šewrum-paratî	Dame religieuse de Mari envoyée en Occident, n. 282
Šibtu	Reine de Mari, épouse de Zimrī-Lîm, fille de Yarîm-Lîm d'Alep et de Gašera, sœur de Hammu-rabi d'Alep : 2 : 1 (dest.), [18]
Šû-Eštar	Travailleur mariote dans l'Ouest, enfui, 30 : 35
<i>šu-l[a-</i>	Devin, serviteur de Zimrī-Lîm : 40 : 11

Šû-nuhra-Hâlu	Secrétaire du roi de Mari, en mission dans l'Ouest : 13 : 1 (dest.) ; 45 : 2 (exp.) ; 46 : 2 (exp.) ; 47 : 3 (exp.) ; 49 : 2 (exp.) ; 50 : 3 (exp.) ; 51 : 3 (exp.) ; 52 : 3 (exp.) ; 53 : 3 (exp.), p. 148-149
Ṭâb-balâṭî/û	Ministre d'Alep (<i>šukal ubârî</i>), 24 : 5 ; 28 : 83 ; 34 : 11, 3' ; 36 : 61, 67, 70 ; 45 : 15, p. 94
Uši-nabûm	24 : 4
Ušarheš-hetil	Administrateur mariote : 23 : 8
Warad-ili-šu	Chef de musique du palais de Mari, en mission dans l'Ouest : 10 : 3 (exp.) ; 11 : 3 (exp.) ; 12 : 3 (exp.) ; 13 : 3 (exp.) ; 14 : 3 (exp.) ; 15 : 2 (exp.) ; 16 : 3 (exp.) ; 17 : 2 (exp.) ; 18 : 3' (exp.) ; 19 : 3 ; 21 : 2 (exp.) ; 22 : 3 ; 23 : 3 (exp.) ; 42 : 8
Ya-[...]	Travailleur mariote dans l'Ouest, enfui : 40 : 19' ;
Yagîh-Addu	Prince benjaminite, rebelle à Mari : 7 : 46 ; 8 : 55
Yahdun-Lîm	Roi de Mari, père de Zimrî-Lîm : 38 : 6
Yahmuš-El	34 a)
Yamši-hadnu	40 : 13' ;
Yaqqim-Addu	Gouverneur de Sagarâtum : 3 : 3 (exp.) ; 20 : 3 (exp.)
Yarîm-Lîm	a) Roi d'Alep, fils de Sûmû-êpuh, époux de Gašera, père de Hammu-rabi et de Šibtu : 1 : [1'], 10' ; 7 : 4, 13 ; 8 : 3, 7, [10] ; 8 : 48, 61, 62 ; 17 : 8, 3' ; 28 : 97 b) Fils de Hammurabi d'Alep, demi frère d'Abbân, futur roi d'Alep : 49 : 4, 17 ; p. 94
Yarpa-Addu	Maçon d'Alep : 34 : 3 ; cf. 34 n. a)
Yasîm-Sûmû	Administrateur (<i>šandabakkum</i>) à Mari : 43 : 10, 13
Yasmah-Addu	Serviteur de Hammu-rabi d'Alep : 23 : 5, 8 ; 26 : [16], 22 ; 36 : 9, 19, 20, 25 ; p. 75
Yasmah-Dagan	Devin, serviteur de Zimrî-Lîm : 40 : 12
Yaši-El	30 : 28
Yašîm-Aya	Mariote (?) 21 : 4, p. 48
Yatar-Âmûm	Médecin alépin : 49 : 24
Yâwi-El	35 : 6, 7
Zimrî-Lîm	Roi de Mari, fils de Yahdun-Lîm, époux de Šibtu : 1 : 10', 17', 28' ; 7 : 19, 39 ; 8 : 12, 29, 36, 38, 44, 51 ; 19 : 41 ; 36 : 12, 35
Zû-Hadnim	a) Messenger mariote, employé pour l'Ouest : 28 : 23, 35 ; 29 : 16 ; 33 : 20, 25 ; 39 : 7 ; 45 : 8 : 51 : 6 ; p. 96, n. 268 b) = a) ? Gouverneur du district de Ziniyan. c) Prince de Šurnat, n. 268
Zuhân	Mariote, employé dans l'Ouest : 39 : 7

INDEX DES THÉONYMES

Addu (^d IM)	a) d'Alep 1 : 26', [33'] : 2 : 10 (d'Alep) : 3 : 5 (d'Alep), 15 ; 4 : 2' (Alep) ; 5 : 4 (d'Alep) ; 7 : 13 (d'Alep) ; 8 : 21, 22, 26, 27, 48 (d'Alep) ; 17 : 7, [14], [17] ; 36 : 56 ; 38 : 3 (d'Alep), 5 ; 39 : 46 (d'Alep), 49 (d'Alep), 60 (d'Alep) ; A.408 (p. 9) p. 1 sq. b) de Kallassu 39 : 4, 13, 15, 31 ; 40 : 4, p. 96 c) Addu du Ciel, p. 8.
Barah	n. 187
Dagan	5 : 8 ; 26 : 59 (?) ; 45 : 3 ; 51 : 24
Hebat / Heba	45 : 4, n. 282, p. 150
Itûr-Mêr	50 : 11, 12, p. 162
Nergal	de Hubšâlum, p. 8
Šalaš	45 : 4
Šamaš (^d utu)	2 : 32 ; 17 : 15
Teššub	n. 282

INDEX DES MOTS ÉTUDIÉS

A	E
<i>abâkum</i> (au figuré) « Susciter, provoquer », n°21 b)	<i>elûm</i> « Se manifester dans une consultation oraculaire » n°50 a)
<i>abnu maqittu</i> « Jeton au sort » n. 244	<i>emûqâtum</i> « Forces de travail » n°28 m)
<i>adî</i> « Assurément » n°8 e)	<i>eperû</i> « Terroir » n. 178, « ville ruinée » p. 73
<i>âhizum</i> « Colporteur » n°25 a)	<i>epêsum, uppusum</i> « Ne pas être d'accord, chercher à empêcher » n°19 d)
<i>âlum</i> « Tambour (votif) » p. 31-32	<i>epêšum</i> <i>ekallam e.</i> « Créer les structures économiques et sociales qui vont avec un palais » 33 a)
<i>an(a) lâ kattam-ma</i> « À contre-temps » n°33 e)	<i>eqel dišpim</i> « Terrain de parcours des abeilles » p. 82
<i>andurârum</i> « Annulation des dettes » p. 80-82, p. 154	<i>erêšum</i> « Demande » n°8 b)
<i>Appâni</i> (conj. + subj.) « Afin que... » n°28 a)	G
<i>appanum</i> « Pois chiches » n°30 f)	<i>gabbatum</i> (?) « Socle d'une statue » n°17 e)
<i>assurrê ... ûl</i> « Il est à craindre que ... ne pas... » n°8 f)	<i>gummurum libbam g. ana</i> « Être dévoué à... » ou « être sincère envers... » n°28 g)
<i>aššum</i> (notation en fin de lettre) n°13 f)	H
<i>athûtum</i> = <i>hipšum</i> p. 154	<i>hadû</i> « De bon cœur » n°28 o)
<i>atûm</i> « Arc honorifique » p. 12	<i>halpum</i> + acc., « Accusé de » n°41 b)
B	<i>harâšum</i> « Retrancher, confisquer » n°37 i)
<i>banûm</i> <i>b. ekallam</i> = « Organiser un centre administratif » p. 84	<i>harbum</i> = babylonien <i>erbum</i> , avec notation de la laryngale initiale : « Ce qui est fait entrer = caravane, chargement » ; cf. l'hébreu <i>maḥ^a rāb</i> , « marchandises du grand commerce international » ; n°21 a)
<i>barhu</i> (néoass.) n. 187	<i>harîbatum</i> « Ruines » p. 172
<i>bašûm</i> <i>ûl ibašši...</i> + opt. = « Il n'est pas possible que... en sorte que... » n°26 c)	<i>hârum</i> « Ânon » p. 69
<i>bêlî</i> « Seigneur/seigneur » n°36 a)	<i>haškurum</i> « Cire » n°30 c)
<i>B/Pirikkum</i> (Symbole divin) n°50 b)	<i>hiâqum</i> « Mélanger l'eau au vin » p. 88
<i>bît napṭarim</i> « Ambassade » p. 150	<i>hibiltum</i> « Grivèlerie » n°15 b)
<i>bubâtum</i> « Essieu », plur. de <i>bubûtu</i> , n°30 k)	<i>hipšum</i> « Alliance entre deux tribus » p. 69, p. 74, p. 153-154
D	<i>hišehtum</i> « Besoins du Palais » p. 58-59
<i>Dadmum</i> « Royaume d'Alep » n°6 a) ; p. 17	<i>hiyârum</i> « Sacrifice de l'ânon » p. 69, n. 165
<i>dannum</i> « Cher » n. 178	<i>huppušum</i> « Établir un pacte d'alliance privilégiée entre tribus » n°46 a)
<i>dubbubum</i> <i>ina kâyantim d.</i> , « passer en revue toutes les possibilités » n°28 h)	
<i>dulbum</i> « Platane d'Orient » n°30 l)	
<i>dul(l)ihâtum</i> « Problèmes » n°35 n. e)	
<i>duppurum</i> « Perdre ses droits à une propriété » p. 76, n. 189	

<i>hussusum</i>	« Réfléchir, méditer sur un sujet » n°28 j)	<i>Mennâ</i>	NP sém. ou hour.?, n. 216
	I	<i>mesûm</i>	« Établir son droit de propriété » p. 76
<i>ilûtu</i>	« Les dieux » (?) n. 242	<i>mînum</i>	= <i>mannum</i> n°47 a)
^d IM IB	= <i>Addu ša šamê</i> , p. 8 et n. 29	<i>mušaqquûm</i>	« Chargé de l'abreuvement » p. 89
<i>išârûtum</i>	« Humilité » n°47 e)	N	
<i>Ištânûm</i>	NP (« Vent du Nord ») n°47a)	<i>nadûm</i>	« Être à sec », en parlant d'une rivière ; n°10 a)
	K	<i>nagabbum</i>	« Provisions » n°30 o)
<i>karârûm</i>	« Insister, revenir à la charge » n°1 d)	<i>nagbum</i>	« Réserve des eaux souterraines » n°30 o)
<i>katâmum</i>	« Herser » n°36 e)	<i>nâhum</i>	(au parfait résultatif) « Aller mieux »
<i>katappum</i>	« Hache ansée » n°30 n)	<i>namrirûtum</i>	« Invincibilité » n°38, c)
<i>kâyantum</i>	<i>ina k.-im</i> = « Selon l'usage » n°28 h)	<i>napâdum</i>	cf. <i>pâdu</i>
<i>ki'âm ša</i>	« Voici ce que... » n°13 a)	<i>nâpaltum</i>	« Réponse solennelle » p. 23-24
<i>kîma hubul</i>	« Une quasi-dette » « une espèce de dette » n°29 a)	<i>napištum</i>	<i>ina n.-im nadûm</i> , « Être alité pour une maladie très grave » n°11 a)
<i>kîma pagrim</i>	« Plénipotentiaire » p. 149	<i>naplusum</i>	+ <i>pân</i> = « Inspecter »
<i>kullum</i>	a) <i>ekallam k.</i> , « S'occuper de la gestion d'un palais » n°27 c)	<i>nasâhum</i>	<i>šêpam n.</i> , « Quitter l'endroit où l'on est »
<i>kullum</i>	b) absolu, pour « tenir bon, durer » n°28 r)	<i>našâbum</i>	« S'installer » p. 9.
<i>kurullum</i>	= <i>nagabbum</i> , cf. n°30 o)	<i>nazârûm</i>	« Convoiter ce qui est à autrui » n°26 f), n°39 c)
<i>kutallî kullum</i>	« Apporter son soutien à qq'un » n°13 e)	<i>nihlatum</i>	« Domaine » p. 67, p. 81
	L	<i>nuhhûm</i>	« Instaurer une lamentation » p. 32
<i>labdum</i>	(un produit des champs) n°30 h)	<i>nûm</i>	« Notre », emphatique, n°24 n. c)
<i>lâma + ma</i>	« Avant même que » n°30 q)	<i>nussu'um</i>	« Emporter au loin » n°15 b)
<i>lapâtum</i>	« Réquisitionner, prélever en plus » n°40 b)	P	
<i>libittum</i>	« Briquette de cire » n°30 c)	<i>pâdu</i>	<i>p. ša katappi</i> » (fautif pour <i>napâdu ša katappi?</i>) cf. n°30 m)
lú-éš	= <i>ša eblim</i> (?) « Cordier » p. 90	<i>pahallum</i>	« Testicule » p. 136-137
lú-tur-(tur)	« Bébé » n°49 a)	<i>pakkum</i>	« Esprit, intelligence » n°1 c)
	M	<i>papenni</i>	(hourr.) « Montagne ».
<i>mâ</i>	(interrogatif en position tonique) n°8 g)	<i>paqâdum</i>	« Faire l'inventaire » d'une maisonnée, p. 83
<i>madâdum</i>	« Arpenter les terres » p. 82	<i>parîsu</i>	(une mesure d'Alalakh et de Boghaz-Köy = 1/2 <i>kor</i>) n°30 d)
<i>mâr âlim</i>	« Natif » p. 83, p. 88-91	<i>paršû</i>	(d'une ville) « Statut urbain » n°35 n. f)
<i>maršum</i>	« Difficile », en parlant d'un prix, « exorbitant » n°28 l) n. 177, p. 81	<i>pasâsum</i>	« Annuler un document » p. 82
<i>maskanum</i>	« Lieu d'habitation » p. 78	<i>passistum</i>	« Annulation des dettes » n°28 k), p. 82, p. 104
<i>maskanûm</i>	« Habitant, natif du lieu » p. 78	<i>pâtu, pattu</i>	« Limite communale » p. 83, n. 208
<i>mašaddum</i>	« Objet qui a rapport à la navigation vers l'amont ; système permettant de faire franchir les passages du fleuve où il y a manque d'eau = rondins de roulage? » n°10 b)	<i>pišannum</i>	« Panier à cire » n°30 c)
<i>mâyalum</i>	« Exploitant défaillant » p. 79	<i>p/bud(d)uhum</i>	(acte religieux) p. 34, n. 103
<i>mehsûm</i>	(un vase fermé) n°30 a)	<i>puhâlum</i>	« Étalon » p. 136
		<i>puhrum</i>	« Fait de la réunion », par rapport à <i>tâtamum</i> , « fait de la discussion », n°18 b)

<i>pullusum</i>	« Donner du tracas à qq'un » n°29 b)	<i>šakânum</i>	<i>aham š.</i> + <i>ana</i> « Faire tous ses efforts pour... » n°36 m)
	Q	<i>šakânum</i>	<i>šabâm š.</i> + dat. « Accorder à quelqu'un ce qu'il demande » n°37 a)
<i>qanakurtum</i>	= <i>kanakurtum</i> (arbre ou plante qui produit une huile aromatique) n°30 b)	<i>šâlum</i>	« Mettre à l'épreuve » n°7 a)
	R	<i>šâlum</i>	<i>da'atam š.</i> « Être concerné par une affaire » n°33 c)
<i>ramânum</i>	« Initiative » n°51 a)	<i>šamâtum</i>	« Dépouiller un arbre » n°26 d)
<i>rehûm</i>	« Rester à faire » n°28 e)	<i>šanassumma</i>	« Cette année » n°53 a)
<i>rêš eqlim</i>	« Destination » n°10 c)	<i>šapâkum</i>	<i>epram ana qaqqadim š.</i> (expression du deuil) n°36 g)
<i>rêš warhim</i>	« Fin du mois » n°9 c)	<i>šâpirum</i>	« Boss » (ironique?); cf. n°34 c)
<i>rukkusum</i>	« Exposer méthodiquement » n°8 a)	<i>šappum</i>	« Vase à contenir de la cire » n°30 c)
<i>rusû</i>	« Humidité atmosphérique » n°49 c)	<i>šaqaalum</i>	<i>da'atim š.</i> , « Se soucier de »; forme dialectale de <i>ša'âlum</i>
	S	<i>šațârum</i>	« Décrire » (un vignoble) p. 83
<i>sâhatum</i>	« Fosse » p. 137	<i>šibûtam šiâbum</i>	« Vieillir de vieillesse » n°8 c)
<i>samdum</i>	« Sous forme de farine » n°30 e)	<i>šiptum</i>	« Avis d'un supérieur » n°25 e)
<i>samîhum</i>	« <i>Glebæ adscriptus</i> , ouvrier agricole » p. 88-90	<i>širâhum</i>	(une boisson) 52 b)
<i>sanâqum</i>	<i>ekallam s.</i> , « Se permettre n'importe quoi » n°45 f)	<i>šû šû</i>	« Tel et tel » n°1 f)
<i>sapâqum</i>	« Être une force d'appoint » p. 91	<i>šu-ba-al-ta</i>	= <i>šûbulâta</i> (dialectalisme?); n°19 c)
<i>sapqum</i>	cf. p. 90	<i>šuhhum</i>	a) (un événement religieux) p. 32 b) (à Suse) n. 90
<i>sar-šub papenni</i>	p. 63, p. 92-93	<i>šukurrum</i>	<i>š.-am našûm</i> , « Faire son service militaire » p. 91
<i>sar-šub-ba</i>	(sorte de tablette) p. 93	<i>šullumum</i>	« Faire les formalités administratives » n°28 i)
<i>serdum</i>	« Olivette » p. 83	<i>šûrubum</i>	« Confisquer, mettre en prison » n°25 b)
<i>simân</i>	« Au moment de », n°9 b)	<i>šûšûm</i>	« Importuner qq'un » n°47 d)
<i>sipittum</i>	« Deuil public » p. 34		‡
<i>sûhatum</i>	« Pubis, bas ventre; fossette de la joue » p. 136-137	<i>țûbum</i>	(réponse oraculaire) = « Bon gré du dieu » n°17 c)
<i>sullumum</i>	+ acc « Reprendre des contacts normaux avec » n°25 d)		T
<i>sunnuqum</i>	« Faire l'inventaire » d'un lieu, p. 83	<i>talâlum</i>	« Être allié à » n°21 e)
	Š	<i>tarâkum</i>	« Attaquer un plat, le commencer » n°45 h)
<i>šâb sapqi</i>	« Réserve (militaire) ? » cf. p. 90	<i>tâtamum</i>	« Fait de la discussion », par rapport à <i>puhrum</i> « fait de la réunion » n°18 b)
<i>šâbum emûqâtum</i>	cf. <i>emûqâtum</i> .	<i>terdûm</i>	a) « Fils puîné » (?) ou b) « lieu du palais d'Alep » (?) n°47 f)
<i>šâhum</i>	« Rire, crier » p. 81	<i>tiyâr ereštîm</i>	« Génévrier cultivé » (?) n°30 j)
<i>šalâlum</i>	« Être sans activité », en parlant d'une ville prise, n°21 c)	<i>turru</i>	<i>țemam ana pân- t.</i> , « Renvoyer la décision par devant..., s'en remettre à quelqu'un dans une affaire... » n°26 a)
<i>šêpum</i>	« Envoyer un message » n°35 m)		U
<i>šiâhum</i>	(G-tn) « Rire » n°36 k)	<i>ugârum</i>	« Territoire communal » p. 83
<i>šibûtum</i>	« Empêchement, indisposition naturelle » n°45 i)		
	Š		
<i>ša eblim</i>	Cf. <i>lû-êš</i>		
<i>ša qištîm</i>	« Arboriculteur » p. 90		
<i>šadâdum</i>	« Laisser s'écouler un certain temps » n°36 j)		

ûm šuhhim (une fête) p. 32
uskarat dišpim « Cire d'abeille » n°30 c)

W

wašûm « Renoncer à une propriété » p. 75
+ acc. n°38 f)

wattarum « Fermier embauché » p. 79

wedûm « Notable » p. 78

wuššurum *andurâram w.*, « Laisser libre cours
à une a. » n°47 b); « abandonner
l'exploitation d'une terre à qq'un »
p. 74; « ne pas exercer son droit
d'usage » p. 88

Z

zag = *imittu*, « Lance » p. 91

z/sakkamb/pu (un produit des champs) n°30 g)

INDEX DES TEXTES CITÉS

A.408	p. 9	M.9921, i	n°47 a)	M.12532	p. 96
A.418	p. 24			M.12595	p. 94
A.449	n°1 g)	M.10018	p. 57		
A.742	n°34 a)	M.10319	p. 31	M.13071	p. 30
A.824	p. 90	M.10371	p. 31		
A.953	n°33 c)	M.10375	p. 68	M.14660	n. 283
		M.10439	p. 30		
A.1017	n°36 k)	M.10527	p. 69	M.15078	p. 69
A.1086	n°8 e)	M.10542	n. 271	M.15097	p. 68
A.1314 : 6	n°36 b)			M.15110	p. 68
A.1975	n°19 d)	M.11204	p. 68	M.15122	p. 68
		M.11219	p. 31	M.15172	p. 30
A.2002	n°34 a)	M.11239	p. 71	M.15207	p. 68
A.2031	n°11 b)	M.11259	p. 31, n. 95		
A.2968	p. 17	M.11382	p. 90	M.18657	n°34 a)
		M.11506	p. 68		
A.3412	n°7 d)	M.11557	p. 68	T.307	n. 110
A.3532	p. 65	M.11584	p. 68		
A.3552	n. 175	M.11631	p. 69	AT 2	n. 185
A.3766	n. 100	M.11642	p. 68	AT 6	n. 179
A.3885	p. 57	M.11644	p. 30	AT 55	p. 92
		M.11645	p. 68	AT 56	p. 83
A.4552	n. 175	M.11760	p. 96	AT 58	p. 63
		M.11803	p. 68	AT 87	p. 82
M.5109	n. 78	M.11835	p. 149	AT 90	p. 61
M.5288	p. 69	M.11842	p. 68	AT 376	p. 63
M.5697 ⁺	p. 69	M.11847	p. 90		
M.5754	p. 90	M.11945	p. 96	<i>Emar</i> n°17	p. 91
		M.11977	n. 283		
M.6202	n°47 a)	M.11985	p. 68	<i>Gilg</i> I ii 40	n. 189
M.6383	p. 149	M.11989	p. 57		
M.6521 ⁺	n°30 c)	M.11991	p. 68	<i>KAJ</i> 242	n. 82
M.6524	p. 67				
M.6800 ⁺	n°15 a)	M.12015	p. 68	<i>Maqlu</i> V 24	n°30 p)
		M.12063	p. 68		
M.7008 ⁺	n°47 a)	M.12087	p. 68	<i>MDP</i> XXIII 166	n. 189
M.7089	p. 68	M.12113	p. 68		
M.7148	p. 68	M.12134	p. 68	<i>OBTR</i> 145	p. 89
M.7375	n°52 b)	M.12191	p. 68		
		M.12197	p. 31	<i>PRU</i> 4 108	p. 82
M.8408	n°30 c)	M.12508	n°47 a)		

INDEX DES TEXTES PUBLIÉS

n° 1	A.3089	n° 28	M.5618+M.13923
n° 2	A.4366 [= X 156]	n° 29	A.2064
n° 3	A.1982 [= XIV 9]	n° 30	A.3992+M.14462
n° 4	A.573	n° 31	M.14456
n° 5	A.1858	n° 32	A.1496
n° 6	A.4490	n° 33	A.3657
n° 7	A.3347+M.5112	n° 34	A.2787
n° 8	A.4251+M.14687+14800+14856 +M.14857	n° 35	M.7904
n° 9	A.3450	n° 36	A.1257
n° 10	A.1042	n° 37	M.7968
n° 11	A.2936	n° 38	A.1968
n° 12	A.3301	n° 39	A.1121+A.2731
n° 13	A.4180	n° 40	M.5772
n° 14	M.8273	n° 41	M.13669
n° 15	A.4246	n° 42	M.5801
n° 16	A.2937	n° 43	A.376
n° 17	M.7161	n° 44	A.105 [extrait]
n° 18	A.228	n° 45	A.2428
n° 19	A.4723	n° 46	A.3332
n° 20	A.3401	n° 47	A.3192
n° 21	A.3073+M.7621	n° 48	A.445
n° 22	[II 71]	n° 49	A.3462
n° 23	M.14769	n° 50	A.2879
n° 24	M.9362	n° 51	A.256
n° 25	M.14874	n° 52	A.4363
n° 26	A.2635+M.13597	n° 53	A.1993
n° 27	A.2786	n° 54	M.9253

INDEX INVERSE DES TEXTES PUBLIÉS

A.108	n°44	A.3992	n°30
A.228	n°18	A.4180	n°13
A.256	n°51	A.4246	n°15
A.376	n°43	A.4251	n°8
A.445	n°48	A.4363	n°52
A.573	n°4	A.4366	n°2
		A.4490	n°6
A.1042	n°10	A.4723	n°19
A.1121	n°39		
A.1257	n°36	M.5112	n°7
A.1496	n°32	M.5618	n°28
A.1858	n°5	M.5772	n°40
A.1968	n°38	M.5801	n°42
A.1982	n°3		
A.1993	n°53	M.7161	n°17
		M.7621	n°21
A.2064	n°29	M.7904	n°35
A.2428	n°45	M.7968	n°37
A.2635	n°26		
A.2731	n°39	M.8273	n°14
A.2786	n°27		
A.2787	n°34	M.9253	n°54
A.2879	n°50	M.9362	n°24
A.2936	n°11		
A.2937	n°16	M.13597	n°26
		M.13669	n°41
A.3073	n°21	M.13923	n°28
A.3089	n°1		
A.3192	n°47	M.14456	n°31
A.3301	n°12	M.14462	n°30
A.3332	n°46	M.14687	n°8
A.3347	n°7	M.14769	n°23
A.3401	n°20	M.14800	n°8
A.3450	n°9	M.14856	n°8
A.3462	n°49	M.14857	n°8
A.3657	n°33	M.14874	n°25

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	p. v
PREMIÈRE PARTIE : LA FIGURE D'ADDU D'ALEP	p. 1
1. La suprématie d'Addu d'Alep	p. 2
2. Le droit d'asile à Alep (n°1)	p. 3
3. Le culte d'Addu d'Alep en dehors du Yamhad (n°2-n°4)	p. 7
4. Les armes d'Addu d'Alep (n°5)	p. 14
A) LA MISSION AU YAMHAD DE DÂRIŠ-LÎBÛR	p. 14
1. Le but de la mission au Yamhad	p. 16
2. La chronologie des textes	p. 17
<i>Textes (n°6-n°9)</i>	p. 18
B) LES DEUX MISSIONS À ALEP DU CHEF DE MUSIQUE	p. 29
1. Une mission auprès de Yarîm-Lîm	p. 29
ANNEXE : Tableau des attestations chronologiques de Warad-ili-šu, d'après la documentation administrative	p. 30
2. Une seconde mission aux implications multiples	p. 32
<i>Textes relatifs à la première mission (n°10-n°20)</i>	p. 34
<i>Textes relatifs à la seconde mission (n°21-n°23)</i>	p. 51
ANNEXE : Une mission de Sûsû à Alep (n°24)	p. 58
SECONDE PARTIE : L'AFFAIRE D'ALAHTUM	p. 59
A) LES ASPECTS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES	p. 60
1. La localisation d'Alahtum	p. 60
1. Kallassu	p. 60
2. Tuhul	p. 61
3. Al(l)uda ou <i>Nârum</i>	p. 61
4. Narazzik	p. 62
5. Tawarambi	p. 62
6. Alep	p. 62
7. Le Liban	p. 63
8. Qaṭna	p. 63
9. Nuraddi	p. 63

10. Alahtum et le « voyage de Zimrî-Lîm en Occident »	p. 65
11. Alahtum = Alalah?.....	p. 65
2. La date de l'achat d'Alahtum et du dossier qui s'y réfère.....	p. 66
3. La chronologie de l'achat d'Alahtum.....	p. 70
B) LES ASPECTS JURIDIQUES	p. 71
1. Le processus d'acquisition de la ville par le roi de Mari.....	p. 72
2. La transmission de la propriété à Alahtum.....	p. 75
3. Les propriétaires d'Alahtum.....	p. 77
4. Le conflit avec Gašera.....	p. 79
5. La question de l' <i>andurârum</i>	p. 80
C) LES ASPECTS ÉCONOMIQUES.....	p. 82
1. La définition du terroir d'Alahtum : sa réalité géographique.....	p. 82
2. L'exploitation économique du terroir	p. 84
3. La population d'Alahtum.....	p. 88
4. La clause de l'exemption militaire	p. 90
D) LES ARRIÈRES-PLANS HUMAINS ET RELIGIEUX.....	p. 93
1. Les protagonistes du drame	p. 93
2. L'affaire d'Addu de Kallassu.....	p. 97
<i>Les textes de Nûr-Sîn (n°25-n°40)</i>	<i>p. 97</i>
ANNEXE : Les lettres de Şidqêpuh (n°41-n°44)	p. 143
LA MISSION DE ŠÛ-NUHRA-HÂLÛ	p. 148
1) Les dates de la mission.....	p. 149
2) Les motivations de la mission	p. 149
<i>Textes (n°45-n°48)</i>	<i>p. 151</i>
<i>Du courrier officiel depuis Alep (n°49-n°50).....</i>	<i>p. 164</i>
<i>Du courrier privé depuis une mission (Alep?) (n°51-n°54).....</i>	<i>p. 168</i>
Index des toponymes.....	p. 173
Index des anthroponymes	p. 175
Index des théonymes	p. 178
Index des mots étudiés.....	p. 179
Index des textes cités.....	p. 183
Index des textes publiés.....	p. 184
Index inverse des textes publiés.....	p. 185

Achevé d'imprimer



Groupe Lienhart - AUBENAS

Tél. 05 34 250 777

Dépôt légal : Juin 2002

Imprimé en France

N° impression : 4642

